

● LES CITOYENS INÉGAUX DEVANT LA JUSTICE – Pages 14 à 17

LE MONDE diplomatique

N° 413 - 35e année — AOUT 1988

32 pages - 15 F

Algérie : 6 DA — Antilles fr., Réunion : 19,00 F — Belgique : 95 FB — Canada : 2,75 $ C — C.-d'Iv. : 990 F CFA — Espagne : 300 P — E.-U. : 2,75 $ US — Gr.-Bret. : 1,30 £ — Irlande : 1,70 £ — Italie : 3 500 lires — Maroc : 15,50 dir. — P.-Bas : 5,00 Fl. — Sénég. : 900 F CFA — Suisse : 3,80 FS — Tunisie : 1 700 m

Abonnements : voir tarif page 10

Publication mensuelle - 5, rue des Italiens, 75427 Paris Cedex 09

Enfances saccagées

(Pages 21 à 23.)

Liberté

Par CLAUDE JULIEN

LA presse est libre. Le savent notamment quelques groupes géants qui jamais ne se lassent d'étendre leur empire. Leur boulimie est sans limite. Ils l'appelent liberté. Liberté d'entreprise, bien entendu. Mais toute liberté qui restreint ou viole celle des autres cesse d'être un droit et devient un abus. Voilà bientôt deux siècles, la Constituante proclamait *« un des droits les plus précieux de l'homme : tout citoyen peut parler, écrire, imprimer librement. »* Etonnante conquête, audacieuse manifestation de cet esprit nouveau qui, dans toute l'Europe, ébranlait l'ordre établi. Qu'en reste-t-il aujourd'hui ? Seule en jouit une poignée d'individus. L'abolition des privilèges ne semble plus être le premier devoir de toute démocratie...

La presse est libre. Mais la solennelle affirmation de ce principe n'a pas suffi. Il faudra attendre la loi du 29 juillet 1881 pour qu'il puisse se traduire dans les faits : *« Tout journal ou écrit périodique peut être publié sans autorisation préalable et sans dépôt de cautionnement. »* En un geste superbe, en quelques mots, la République mettait un terme à l'arbitraire du pouvoir politique. Pourquoi n'a-t-elle pas prêté plus d'attention au pouvoir économique ? Le cautionnement jadis exigé représentait peu de chose au regard des capitaux maintenant nécessaires pour créer une entreprise de presse. Le joug de l'argent ne pèse pas moins lourd que celui du roi ou de l'empereur. Commentaire d'un juriste éminent : *« La liberté de la presse appartient* [...] *à cette catégorie des facultés juridiques de caractère virtuel qui ne sont que de simples possibilités dont l'exercice de fait est subordonné à la puissance économique possédée ou obtenue* (1). »

La presse est libre : si vous ne *« possédez »* pas la puissance économique indispensable à l'exercice de ce droit *« virtuel »*, rien ne vous empêche de l'*« obtenir »*. Tous les citoyens étant égaux, vous pouvez, comme tel magnat de la presse, vous procurer les capitaux avec lesquels vous édifierez une vaste conglomérat multimédias. Il vous suffit d'emprunter auprès des banques, comme vous libres de leurs décisions. Ainsi naissent de gigantesques affaires de presse. *« Les affaires, c'est bien simple : c'est l'argent des autres »*, disait déjà un personnage d'Alexandre Dumas fils (2).

LA presse est libre, et jalouse de sa liberté. Mais elle se heurte parfois à des difficultés considérables. Alors elle se tourne vers l'Etat, dont elle dénonce pourtant, et avec quelle vigueur, les intolérables interventions qui faussent les lois du marché. Elle quémande. Comme la sidérurgie pendant des décennies, comme l'enseignement privé, comme tout groupe de pression apte à se faire respecter, elle obtient subsides et faveurs. Dans le calme, sans manifestation de rue, sans cortège bruyant. Si vulnérable soit-il, le « quatrième pouvoir » sait faire ou défaire une réputation, mettre en lumière ou simplement ignorer tout personnage politique : pas d'élection sans une bonne image publique.

La presse est libre. Souverainement libre malgré ces aides – fiscales, postales, etc. – que la Cour des comptes, en 1984, critiquait sévèrement (3). Voilà plus de vingt ans, M. André Santini (4), qui deviendra secrétaire d'Etat aux rapatriés puis ministre délégué à la communication dans le dernier gouvernement de M. Chirac, en évaluait le montant à 2 milliards de francs. Il dépasse aujourd'hui 5 milliards. Neutre, cette manne irrigue aussi bien les feuilles à scandales que les plus respectables journaux ou les publications de pur divertissement. Pas de jaloux. M. Santini observait que *« les livres scolaires acquittent la TVA quand les publications sentimentales en sont dispensées »*. Pas de démocratie vivante sans une florissante presse du cœur, de la maison, du jardin, du tricot... Les plus grands groupes, les plus prospères, recueillent la majeure part de ces milliards puisés dans l'escarcelle du contribuable. Ils peuvent ensuite s'offrir le luxe d'acheter, en France ou à l'étranger, quelques nouveaux titres qu'ils ajoutent modestement à leur couronne fleuronnée.

(Lire la suite page 15.)



Roger Viollet

Crieur de nouvelles.

(1) C.-A. Colliard, préface à *l'Aide de l'Etat à la presse*, par André Santini, PUF, Paris, 1966.

(2) A. Dumas fils, *la Question d'argent*, 1987.

(3) Yves Guillauma, *la Presse en France*, La Découverte, Paris, 1988, page 120.

(4) A. Santini, *op. cit.* L'aide publique à la presse est curieusement complétée par une aide de l'Etat aux journalistes, sous la forme d'un abattement fiscal de 30 %. On voit mal... pour le bénéficiaire, ce qui le justifie, et pour celui qui l'octroie, l'avantage qu'il espère en tirer...

FIN D'UNE ÉPOQUE AU MEXIQUE

Tardives réformes

Au pouvoir depuis soixante et onze ans au Mexique, le Parti révolutionnaire institutionnel (PRI) a connu, le 6 juillet dernier, malgré la fraude, ce que l'on peut appeler une défaite électorale. Certes, son candidat à l'élection présidentielle, M. Carlos Salinas de Gortari, l'emporte avec 50,4 % des suffrages (20 % de moins que le candidat le plus mal élu de la « famille révolutionnaire » depuis 1917). Mais le parti est battu, pour la première fois, dans quatre Etats (Mexico, Michoacan, Morelos et Baja-California) ainsi que dans le district fédéral. L'opposition – constituée par le Front démocratique national (FDN) de M. Cuauhtemoc Cardenas et le Parti d'action nationale (PAN) de M. Manuel J. Clouthier – aura environ deux cent quarante députés à la Chambre, qui en compte cinq cents, et quatre sénateurs.

M. Salinas de Gortari a accepté « la fin du système de parti unique » ; *il s'est engagé à favoriser le* « pluralisme démocratique » *et à* « moderniser le projet issu de la révolution de 1910 ». *Y parviendra-t-il ? La voie dans laquelle il s'engage est périlleuse, et trop de précédents – Portugal, Ethiopie, Afghanistan, Pologne... – montrent que, lorsqu'un pouvoir perd la flexibilité indispensable et écarte indéfiniment des réformes devenues nécessaires, il s'expose à de violentes secousses sociales. De telles secousses, aux portes mêmes des Etats-Unis, pourraient avoir de redoutables conséquences.*

Par IGNACIO RAMONET

« Le moment le plus dangereux pour un mauvais gouvernement est d'ordinaire celui où il commence à se réformer. »

Alexis de Tocqueville.

DEMEURÉS longtemps sourds à la complainte de leurs peuples, nombreux sont les régimes qui, comme le Mexique, ont trop tardé à mettre en œuvre des mesures pour satisfaire les demandes des citoyens. Une telle surdité leur a souvent été fatale. Car, harcelés par les revendications, ils en viennent un jour à esquisser de timides réformes. Et par la brèche ainsi ouverte s'engouffre alors, précipitamment, un océan d'exigences trop longtemps contenues. Le pouvoir y résiste rarement ; assailli, débordé, le voilà bientôt englouti. Car, précise Tocqueville, *« il n'y a qu'un génie qui puisse sauver un prince qui entreprend de soulager ses sujets après une oppression longue »*. Toute tentative de revenir en arrière accentue la colère des hommes et peut déchaîner l'ouragan des révolutions.

Les poubelles de l'histoire regorgent de régimes qui – même fondés avec l'assentiment des citoyens – sont restés figés, refusant d'admettre que les nations mûrissent, que les sociétés renouvellent leurs ambitions et que l'impératif d'un bon gouvernement est de *« se construire sans cesse* (1) ».

Les dirigeants mexicains ignorent-ils que, en de nombreux pays, les trop tardives corrections d'ostensibles iniquités ont conduit à de véritables désastres ? Ainsi, parce qu'il retarde l'application de la Constitution moderniste de 1964, le roi d'Afghanistan est détrôné en 1973 par le prince Daoud ; celui-ci fonde alors une pseudo-république mais n'évacue pas stagnation et blocages ; il sera à son tour renversé en 1978 par un coup d'Etat communiste.

Au Portugal, en 1974, après un demi-siècle de dictature, la libéralisation manquée par Marcello Caetano, que soutient Washington, provoque le soulèvement militaire du 25 avril et la « révolution des œillets ». Le nouveau régime s'empresse de décoloniser l'ancien empire portugais ; l'Angola et le Mozambique plongent alors dans une longue guerre civile, tandis que Timor vit un cauchemar après son invasion et son annexion par l'Indonésie.

(Lire la suite page 10.)

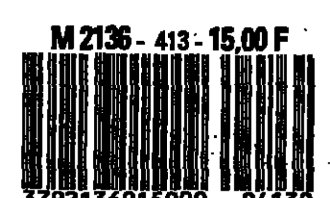
(1) Pierre Mendès France, *Sept mois et dix-sept jours*, Julliard, Paris.

DANS CE NUMERO : Les devoirs d'une démocratie

Quel est le premier devoir de toute démocratie ? *« L'abolition des privilèges »*, rappelle Claude Julien, *qui constate* combien, à l'aube du bicentenaire de la Révolution française, les privilèges demeurent vivaces. En particulier dans un domaine comme l'information où, pourtant, les citoyens estiment jouir *d'une très grande « liberté » (pages 1 et 15).*

ÉRODER L'INÉGALITÉ

Plus insupportables encore, si l'on peut dire, sont les privilèges en matière de justice ; en Europe comme aux Etats-Unis ils nourrissent *« ces inégalités qui sapent la démocratie » (pages 14 à 17).* Et les journalistes qui les dénoncent courent le risque, dans de nombreux pays, de se faire assassiner par *« un type »* au service des nantis *(lire page 28 la nouvelle de Mempo Giardinelli).* Pour préserver leurs prérogatives et leur immobilisme, certains régimes pratiquent aussi la corruption ; exemple : le Mexique, où de bien *« tardives réformes »* risquent de ne rien régler *(pages 1 et 10).* En revanche des conventions internationales devraient bientôt éroder certaines inégalités et introduire des améliorations dans divers domaines : le sort de millions de mineurs qui voient leurs *« enfances saccagées » (pages 21 à 23)* ; la concertation entre les Etats riverains inquiets *« quand baissent les eaux du Nil » (page 6)* ; la réglementation sur les déchets toxiques devant *« le cri d'alarme des pays-poubelles »* (page 3) ; ainsi que *« la difficile conquête des espaces marins » (page 25).*



FLÉTRIR LE SECTARISME

Un accord est en vue aussi qui pourrait mettre fin à cette intolérable situation de *« guerre et paix en Namibie »* et aux privilèges que les Blancs y possèdent encore *(page 7).* Au Brésil, l'Assemblée constituante vient également de voter des dispositions qui devraient interdire de *« nouvelles offensives contre les Indiens »* d'Amazonie *(page 11).* En revanche, en Asie du Sud, le sectarisme se poursuit au Pakistan, où *« les militaires restent maîtres du jeu »*, tandis que grandit *« la vulnérabilité et l'isolement du gouvernement indien » (pages 8 et 9).* De même, l'attitude d'Israël dans les territoires occupés accroît *« l'intransigeance dans les sociétés israélienne et palestinienne » (pages 4 et 5).*

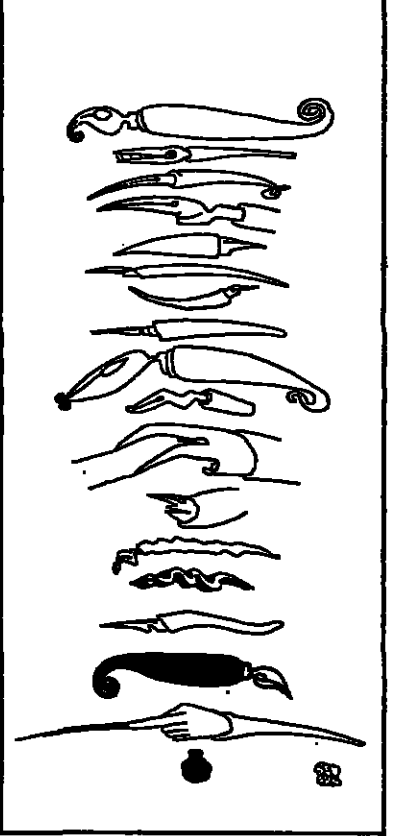
RAVIVER LA FORCE D'AME

Comme on est loin, à Moscou, de l'intransigeance de ce mois d'août 1968 *« quand les tanks de la normalisation entraient dans Prague »* ! Les débats en Union soviétique fleurissent sur des sujets naguère impensables, comme *« les prisons et la sexualité »*, et des journaux demandent, avec une grande force d'âme si Staline n'était vraiment qu'*« un simple Caligula paranoïaque » (pages 12 et 13).* Semblable paradoxe aux Etats-Unis, où, vingt ans après, on assiste à *« la résurgence des valeurs de 1968 » (page 32).*

En France, on peut se demander que sont les valeurs de mai 68 devenues. Surtout lorsqu'on constate que le débat sur l'identité française hésite toujours *« entre archaïsme et modernité »* et que les enfants des immigrés en sont réduits à compter sur *« le rock comme creuset pour une intégration » (pages 18 et 19).*

Voir le sommaire détaillé page 32.

COURRIER DES LECTEURS



Les affrontements israélo-arabes

L'article d'Alain Chambon « Une nouvelle approche des affrontements israélo-arabes », paru dans notre numéro de juin 1988, a suscité un vif intérêt. Outre de nombreuses lettres d'approbation, M. Sami Aldeeb, docteur en droit et collaborateur scientifique à l'Institut suisse de droit comparé de Lausanne, nous écrit :

L'article d'Alain Chambon est digne d'intérêt. Permettez-moi en tant que chrétien d'origine palestinienne d'y apporter quelques réflexions..

[...] La paix au Proche-Orient, contrairement à ce que souhaitaient les Arabes et les Israéliens, ne saurait être le résultat de la guerre. La guerre n'a produit que des haines, des morts, des mutilés et des orphelins. Les générations futures en porteront la charge longtemps, car le sang est indélébile.

On s'acharne au Proche-Orient à acquérir des armes de plus en plus perfectionnées. Mais celui qui n'a pas tiré la leçon de son passé sera obligé de le répéter. Ces armes n'apporteront pas la paix, mais plus de morts et plus de mutilés et plus d'orphelins.

La situation actuelle cependant ne saurait être acceptable, ni pour les Israéliens ni pour les Palestiniens. Alain Chambon propose une vieille recette, le fédéralisme, pour arriver à la paix. Il conclut cependant hâtivement : *« Le drame palestinien doit être considéré au passé »*, minant ainsi un des éléments essentiels de toute paix..

Car si paix il y aura au Proche-Orient, elle devrait se baser sur la concorde des cœurs. Or, point de concorde sans justice. Qui oserait dire aujourd'hui que le drame juif doit être considéré au passé, après deux mille ans de dispersion ? Pourquoi alors le dire lorsqu'il s'agit des Palestiniens ?

Aujourd'hui, les universités palestiniennes publient les cartes géographiques de la Palestine telle qu'elle était avant Israël, avec les noms des villages qu'Israël a effacés en les détruisant et en plantant des forêts sur leur emplacement (environ 372 villages). Le but est clair. Ces villages ont toujours leur place en Palestine et leur reconstruction est une condition *sine qua non* de toute paix à long terme.

Certes, on peut arguer que tous les Palestiniens ne voudraient pas revenir. Mais de quel droit priver ceux qui veulent revenir de le faire ? De quel droit permet-on à un juif de Moscou ou de New-York de venir s'installer en Palestine, alors que le Palestinien est interdit de le faire dans sa propre patrie ?.

Pour sa part, Mme Elizabeth Picard, chercheur au Centre d'études et de recherches internationales (Fondation nationale des sciences politiques) à Paris, écrit :

Ses analyses conduisent l'auteur à des conclusions fort éloignées de celles d'études nombreuses, documentées et argumentées, signées J. Migdal, E. Nakhleh, J.-P. Chagnollaud, A. Mansour, W. Khalidi... pour ne nommer que ceux-là, qui ne qualifient pas *d'« absurde »* – au contraire – l'hypothèse d'un marché et d'un espace politique palestiniens viables. Et son affirmation selon laquelle les Arabes trouvent *« avantage »* aux implantations juives sur leurs terres paraît pour le moins démentie par la « guerre des pierres », mouvement de refus profond et durable [...].

Pour la Cisjordanie, il préconise un découplage entre la gestion du territoire par Israël et celle des populations par une *« autre autorité politique »*. Une étude de L.-J. Duclos dans la *Revue française de science politique* a montré que la perte du contrôle du foncier par les Palestiniens préparait l'inexorable précarisation de leur établissement. A ceux de l'extérieur, l'auteur reproche, par contre, d'être *« trop ancrés dans leurs pays d'adoption »*. [...]

Jacques Berque, qu'il cite, dit avec justesse qu'il existe dans la *« grande nation proche-orientale »* une *« majorité »* : plus de 80 % des vingt-cinq millions d'habitants de la région entre Taurus et Sinaï sont arabes, c'est-à-dire qu'ils partagent *depuis des siècles* une culture, une langue, une histoire, une dynamique politique communes. Depuis l'affaiblissement de l'Empire ottoman, les puissances n'ont eu de cesse d'insister sur les divisions de cette majorité. de les attiser, de les armer et de les exploiter : l'internationalisation au Levant n'a jusqu'ici signifié que le malheur de ses populations. Alors « mise en parenthèses » du Proche-Orient, à l'abri de l'affrontement stratégique des deux grandes puissances ? Cette utopie semble difficilement compatible avec le rôle de carrefour géographique et historique que l'auteur reconnaît à la région.

Venezuela

M. Omer Quillacq, de Saint-Paul-lès-Dax, a lu notre supplément « Venezuela : l'ambition démocratique » publié dans le numéro de juin dernier et il nous fait part des « sérieuses entorses à la démocratie » *qui sont faites dans ce pays.*

Je me suis référé au dernier rapport d'Amnesty International 1987 (éditions La Découverte/AEFAI) concernant des faits bien précis. Bien des détenus sont jugés par des tribunaux militaires. Sont toujours détenus, quatorze d'entre eux, sans être reconnus coupables, alors qu'ils ont été arrêtés de 1978 à 1982. D'autres, dont les dossiers ont été transférés à la justice civile après être restés plusieurs années entre les mains de tribunaux militaires, sont restés en prison sans jugement. Des personnes ont été tuées lors d'incidents impliquant des fonctionnaires de la police. Des dizaines de personnes ont disparu dans l'Etat de Zulia comme dans d'autres Etats ; ces personnes avaient été arrêtées par la police pour des délits de droit commun. Certaines d'entre elles ont été retrouvées par la suite dans des puits.

Parmi les personnes décédées en 1986 après leur arrestation par la police, figurent Cesar Montilla et Jorge Teran Carmona. Ce dernier aurait été frappé par la police sous les yeux de sa famille le 23 mars à Caracas. Le 11 avril, il est mort des suites d'hémorragies internes. On estime entre deux cents et trois cents le nombre de plaintes déposées auprès des tribunaux concernant des morts ou des disparitions qui d'après les familles seraient dues à des actions illégales de la police.

Dans certains cas, d'ailleurs, des officiers ont été condamnés pour meurtre ; toutefois la plupart des enquêtes ont peu progressé ou sont même au point mort. La presse vénézuélienne s'est faite l'écho de la préoccupation grandissante de l'opinion à propos des conditions de détention dans les prisons du pays. Amnesty International a reçu des informations faisant état de brutalités et d'une utilisation arbitraire de la mise au cachot, de la privation de nourriture et de traitements médicaux ; les châtiments corporels ne manquent pas. Dans certaines prisons on peut parler d'un grave danger pour la santé mentale et physique des détenus.

Le protestantisme

M. Jean Baubérot, directeur de recherche à l'Ecole pratique des hautes études de Paris (section des sciences religieuses), nous écrit :

Je vous remercie d'avoir publié dans *le Monde diplomatique* de juin un compte rendu du petit ouvrage que Jean-Paul Willaime et moi-même avons consacré au *Protestantisme* (1).

Cependant, je vous fais part de mon étonnement devant certains passages de cette recension. Je laisse à Mme Dora Valayer la responsabilité de son jugement d'ensemble. A chacun son point de vue. Mais elle l'appuie en prenant essentiellement l'exemple concret de l'Irlande du Nord. Or ce qu'elle en dit ne reflète absolument pas la teneur générale de l'article.. Elle nous fait adopter une position simpliste alors que nous avons cherché, au contraire, à montrer, dans le court espace dont nous disposions, la complexité du problème ; ses aspects historiques et socio-économiques, mais aussi la nécessité d'un processus de laïcisation en Irlande du Sud. Quant à vouloir dénier à I. Paisley son titre de pasteur, c'est adopter une conception cléricale et avoir une profonde méconnaissance du fonctionnement organisationnel du protestantisme.

En souhaitant pour *le Monde diplomatique* une continuation de sa réussite, je vous prie de croire, etc.

(1) MA éditions, coll. « le Monde de... », Paris, 1988, 207 pages, 55 F.

● PRÉCISION. – M. Jean-Baptiste Hervé, de Paris, relève dans le supplément « Venezuela » paru dans *le Monde diplomatique* de juin 1988, un décalage entre les chiffres du chômage cités dans les articles de Gustavo Moralès et Daniel Solano. Pour Gustavo Moralès, il atteint 30 % alors que pour Daniel Solano il s'élève seulement à 8,5 %. La différence s'explique par le fait que le premier chiffre constitue une estimation du chômage et du sous-emploi réels, alors que le second est celui des statistiques officielles.

Paysans andalous

M. José Fernandez, de Lévignac-de-Guyenne, nous écrit à propos de l'article de François de Ravignan intitulé « L'espoir déçu des paysans andalous », publié dans notre numéro de mai dernier :

M. de Ravignan décrit assez bien la vie sociale et agricole dans la région d'Andalousie. Il reste pourtant, dans sa description, des ombres qu'il serait bon d'éclairer. L'une d'elles a trait à la manière de recruter les journaliers pour faire les travaux saisonniers dans les grands domaines. On se croirait dans un marché d'esclaves. Lorsque le *capataz* a besoin de 10 ou 50 hommes pour le travail à effectuer, ce sont 300, 400 ou plus qu'on rassemble sur la place du village pour que le régisseur puisse choisir selon l'âge, la condition physique des postulants et, surtout, pour écarter irrémissiblement ceux qui auraient osé manifester des idées différentes de celles des maîtres de la terre. (...)

Le paysan andalou a toujours revendiqué la terre pour ceux qui la travaillent, mais cette revendication ne s'est jamais faite dans l'espoir d'obtenir un lopin de terre pour chacun d'eux ; la règle pour le paysan andalou a été de tout temps l'exploitation en commun sous la forme de coopératives d'exploitation. Des essais même de démocratie directe ont été effectués à l'occasion de la révolte de Casas-Viejas en 1933. (...)

Il est temps d'activer la mise en route d'une réforme du *latifundio* dans l'Estrémadure et l'Andalousie, mais également de réformer le système de « minifundio » par lequel sont régies les structures agricoles dans la région de Galice et qui empêche le développement de la production agricole de cette région.

Cependant, la réforme agraire ne résoudra pas à elle seule la précarité de vie des paysans andalous ou galiciens.

LE MONDE DIPLOMATIQUE

Fondateur : Hubert BEUVE-MÉRY
Directeur : Claude JULIEN
Rédaction en chef :
Micheline PAUNET
Ignacio RAMONET
Rédaction : Christian DE BRIE,
Bernard CASSEN, Jacques DECORNOY,
Alain GRESH
Secrétaire de rédaction :
Solange BRAND

RÉDACTION
7, rue des Italiens
75427 PARIS CEDEX 09
Télex : MONDPAR 650572 F
Tél. : 42-47-97-27

Publicité : *le Monde Publicité S.A.*
Responsable : Antoine Gauvin
5, rue de Monttessuy,
75007 Paris.
Tél. : 45-55-91-82 ou 45-55-91-71

« LECTEURS SOLIDAIRES »

Nous avons lancé, dans nos précédents numéros, un appel à des « lecteurs solidaires » afin de constituer un fonds permettant d'abonner au Monde diplomatique *des institutions ou organismes situés dans des pays qui limitent strictement les sorties de devises, ou dans des pays dont le taux de change est très défavorable.*

En réponse à cet appel nous avions reçu, à la fin du mois de juillet 1988, la somme de 47 211 F. Le comité de gestion de ce fonds, constitué par Mme Claire Brisset, M. Jacques Chonchol, M. Pierre de Charentenay, M. Achille Mbembe et M. Edmond Jouve, a établi une première liste de bibliothèques, centres de recherche, universités, instituts, groupements associatifs, organisations humanitaires, etc. auxquels nous avons envoyé gratuitement notre journal. Ont déjà été établis : 70 abonnements en Afrique, 29 en Amérique, 10 en Asie et 1 en Europe de l'Est.

Si vous souhaitez participer à ce mouvement de solidarité, remplissez le bulletin ci-dessous.

M. ou Mme ....

n°....., rue ....

à............................ Code postal............................

lecteur du *Monde diplomatique* depuis ..... ans, verse par

☐ chèque bancaire ☐ chèque postal

la somme de :

☐ 250 F pour un abonnement en Afrique ou au Proche-Orient.
☐ 313 F pour un abonnement en Amérique latine.
☐ 343 F pour un abonnement en Asie.

ou de ☐ 50 F ☐ 100 F ☐ 200 F, destinés au fonds commun « LECTEURS SOLIDAIRES » pour un abonnement attribué par le comité chargé de gérer le fonds.

(Chèques libellés à l'ordre du *Monde diplomatique* et adressés au *Monde diplomatique*, « Lecteurs Solidaires », 7, rue des Italiens, 75427 Paris Cedex 09).

QUE FAIRE DES DÉCHETS TOXIQUES ?

Le cri d'alarme des pays-poubelles

DEPUIS le début des années 80, les industries polluantes du Nord se hâtent d'évacuer en masse vers le Sud leurs déchets toxiques qu'une réglementation de plus en plus stricte leur interdit d'abandonner chez eux n'importe où et n'importe comment. Ce nouveau marché lucratif, découvert il y a une dizaine d'années aux Etats-Unis, est pris d'assaut aujourd'hui par les pays européens. L'adoption, prévue en 1989, d'une convention mondiale sur les mouvements transfrontières de déchets toxiques préparée par le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) et l'entrée en vigueur, dans les pays de l'OCDE et dans la Communauté européenne, de nouvelles recommandations précipitent le mouvement.

Par ANNE MAESSCHALK et GÉRARD DE SELYS *

Le 29 avril 1988, alors que le cargo syrien *Zanoobia*, chargé de fûts toxiques et de marins empoisonnés, restait désespérément ancré au large de Carrare (Italie) après des mois d'errance entre Djibouti, le Venezuela, la Syrie, la Grèce et la Sardaigne, des informations alarmantes étaient diffusées à propos de la Guinée-Bissau. Un parlementaire européen, M. François Roelants du Vivier, membre belge de l'Entente européenne pour l'environnement, dévoilait l'existence de contrats mirobolants conclus entre ce pays, d'une part, une société suisse, Intercontrat, et deux sociétés britanniques, Bisexport-import Ltd de Londres et Hobday Ltd, d'autre part.

Pour près du huitième du prix habituellement pratiqué dans l'hémisphère Nord, ces sociétés avaient réussi à convaincre le gouvernement de Guinée-Bissau de leur céder un terrain de 400 hectares afin d'y entreposer des déchets toxiques provenant d'Europe et d'Amérique du Nord. Le site réservé, celui de Binta, dans le nord-ouest du pays, est facilement accessible par voie fluviale aux bateaux de haute mer, mais particulièrement inadapté au stockage de déchets. Selon les recherches d'experts de la CEE qui y élaborent un projet de développement rural, son sol est poreux et acide. Quelques jours plus tard, M. Roelants du Vivier dénonce l'existence d'un contrat de déversement de déchets au Bénin, et un transporteur hollandais, la société Van Santen, annonce qu'elle dispose d'une licence délivrée par la République du Congo pour l'entreposage et l'incinération d'un million de tonnes de déchets toxiques (1).

En 1983 (2), les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) produisaient un milliard de tonnes de déchets industriels dont 292 millions de tonnes de déchets toxiques (268 millions en Amérique du Nord).

Début 1988, 22,5 millions de tonnes de ces déchets toxiques étaient promises à un discret stockage sur le continent africain : 6 millions de tonnes en Guinée-Bissau, 15 millions au Bénin, 1 million en République du Congo et 500 000 à Djibouti. D'autres contrats étaient conclus ou en cours de négociation, dans le même temps, avec le Nigeria, le Sénégal, le Niger, le Venezuela, les Bahamas et Haïti.

Alors que l'incinération, de plus en plus souvent obligatoire en Europe et aux Etats-Unis, d'une tonne de déchets hautement toxiques coûte 300 dollars, l'entreposage de la même quantité de ces déchets revient au plus à 40 dollars dans les pays du tiers-monde. Le profit est tellement énorme et sa légitimité à ce point douteuse que, jusqu'à il y a peu, ce trafic se faisait dans la plus grande discrétion.

D'autres faits, révélés en mai et juin, donnent la mesure du phénomène (3).

Chaque fois, le scénario est le même :

— choix d'un pays pauvre d'Afrique avec façade maritime et n'ayant pas signé la convention de Londres sur « la prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion de déchets » : Guinée-Bissau, Bénin, Djibouti, Sénégal, Nigeria, Congo-Brazzaville;

— conclusion d'un contrat d'entreposage et de traitement avec des sociétés paravents installées dans des pays échappant aux directives européennes : Hobday Ltd (île de Man), Bauwerk (Lichtenstein), Sesco Ltd (Gibraltar) et Intercontrat SA (Suisse) ;

— dissimulation des commanditaires américains (Export Waste Management Inc. et Lindaco) ou européens (Jelly Wax) occultant à leur tour les multinationales productrices de déchets toxiques par des clauses de confidentialité très strictes ;

— prix offerts (de 2,5 à 40 dollars la tonne) nettement inférieurs aux prix des marchés européens et américains (de 75 à 300 dollars la tonne) ;

— transport effectué par bateaux sous pavillon de complaisance avec des équipages prêts à fermer les yeux sur des largages clandestins en mer.

L'Afrique n'est pas une décharge

INDIGNÉS de voir leurs pays transformés en poubelles, des responsables africains réagissent. Le conseil des ministres de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), réuni du 19 au 23 mai à Addis-Abeba, adopte une résolution condamnant l'exportation de déchets toxiques vers le tiers-monde. Il invite *« les pays africains qui ont signé des accords ou autres arrangements autorisant le déversement de déchets nucléaires et industriels dans leurs territoires à dénoncer ces accords »* ou à s'abstenir d'en conclure.

A l'ONU, des fonctionnaires bissauguinéens adressent une pétition au secrétaire général, et le gouvernement de la Guinée-Bissau annonce, début juin, qu'il annule les contrats signés avec Intercontrat.

Dans un communiqué remis le 2 juin aux missions diplomatiques accréditées à Bruxelles à l'occasion de la Journée mondiale de l'environnement (5 juin), la République du Togo dénonce *« les pays qui, pour protéger leurs populations, se tournent vers le continent africain pour y jeter leur déchets nocifs »*, et manifeste *« sa profonde indignation »*, *« indignation d'autant plus grande que ces pays industrialisés disposent d'espaces libres plus vastes que les Etats africains »*.

Dans le même temps, l'ambassadeur du Congo à Bruxelles alerté par la radio belge, prévient son gouvernement que la société Export Waste Management a signé, avec son pays, un contrat pour le déversement de 1 million de tonnes de déchets à 39 kilomètres de Pointe-Noire. Cinq personnes s'étant partagé 4 millions de dollars de pot-de-vin sont arrêtées et, parmi elles, un membre du cabinet du premier ministre et le directeur de l'environnement.

Le 6 juin, deux responsables du ministère guinéen du commerce sont arrêtés dans le cadre d'une enquête sur le déchargement des déchets américains sur l'île de Kassa ; un autre, en mission en Italie, est recherché. Le 13 juin, Conakry exige le retrait des 15 000 tonnes de déchets contenant du cyanure et des dérivés de plomb. Le consul honoraire de Norvège, M. Stromme, occupant des fonctions dans une compagnie maritime accusée d'avoir déversé les déchets, est également arrêté. Oslo fait savoir que la Norvège est prête à évacuer les déchets à partir du 25 juin.

Le 13 juin, les représentants de dix pays africains réunis à Accra adressent une mise en garde aux pays industrialisés, leur demandant de cesser de prendre le continent et les océans pour des décharges, et le Ghana lance un appel aux responsables africains afin qu'ils ne se *« laissent pas aveugler par des considérations financières pour accepter sur leur sol des produits aussi destructeurs »*. A Lagos, le porte-parole de la présidence annonce que toute personne suspectée d'avoir participé à l'importation de déchets toxiques dans la décharge de Koko *« risque le peloton d'exécution »* et que les populations vivant près du port sont en cours d'évacuation, les déchets s'étant révélés radioactifs. La veille, le Nigéria avait menacé de poursuivre l'Italie devant la Cour internationale de justice si elle ne retirait pas les déchets, et les autorités nigérianes intimaient l'ordre à un cargo italien qui avait jeté l'ancre à Lagos de remporter les déchets en Italie.

Le même jour, la milice chrétienne des Forces libanaises procédait au chargement, à Beyrouth, de 1 200 tonnes de déchets importés huit mois plus tôt au Liban par la société italienne Jelly Wax. Le premier ministre ordonne l'ouverture d'une enquête.

Fin juin, le gouvernement béninois n'avait toujours pas dénoncé le contrat de dix ans signé avec la société Sesco établie à Gibraltar et qui prévoit le stockage de 1 à 5 millions de tonnes de déchets pour la somme de 2,5 dollars la tonne. De plus, l'arrivée imminente de déchets radioactifs français au Bénin n'aurait pas été étrangère, selon certaines sources, au coup d'Etat manqué du 26 mars au cours duquel le président Kérékou avait failli être renversé (4).

En Europe, alors que le Parlement européen avait condamné, le 19 mai, à la requête de l'Entente européenne pour l'environnement, *« toute exportation massive de déchets dangereux vers les pays en voie de développement »* et demandé *« l'arrêt des contrats en cours »*, le conseil des ministres de l'environnement de la CEE charge, le 16 juin, la Commission de prévoir d'urgence le renforcement de la législation sur l'exportation des déchets et lui demande d'accroître ses contrôles.

La pression exercée sur le tiers-monde par des sociétés-écran, avec la bénédiction tacite des gouvernements européens et nord-américains, s'exerce d'abord par une promesse de devises fortes facilement acquises. Ainsi en Guinée-Bissau, les deux sociétés britanniques Hobday et BIS s'étaient engagées à envoyer jusqu'à 3 millions de tonnes de déchets par an pendant cinq ans, et la société suisse Intercontrat, de 50 000 à 500 000 tonnes par an pendant dix ans. Ces deux contrats cumulés représentaient 800 millions de dollars : l'équivalent de cinq fois le PIB de la Guinée-Bissau (160 millions de dollars en 1986) et plus du double de sa dette extérieure de 307 millions de dollars. Autre élément de persuasion : la promesse de création d'emplois, l'installation d'entreprises de recyclage des déchets et le transfert de nouvelles technologies. Exemple : en Guinée-Bissau, Intercontrat s'engageait à construire une usine de retraitement *« apte à transformer les déchets recyclables et les déchets urbains de la ville de Bissau en matières utilisables pour la construction de routes et d'immeubles »*. Même chose au Bénin, où l'on retrouve Intercontrat en compétition avec une société basée à Gibraltar, la Sesco, qui n'offre, elle, que 2,50 dollars pour l'entreposage d'une tonne mais promet 50 cents supplémentaires par tonne pour des projets de développement.

Cagnat

En Europe et en Amérique du Nord aussi

GRUGÉS sur les prix, les dirigeants africains le sont aussi sur les promesses de transfert de technologie. L'Afrique n'a pas besoin des technologies de retraitement de déchets industriels qu'elle ne produit pas elle-même. A quoi sert-il, par exemple, d'apprendre à traiter la dioxine alors que, le 1er janvier 1989, la production des diphényles polychlorés ou PCB sera interdite dans la zone OCDE et que les pays pauvres n'en produisent pas ? En outre, l'apport de devises, satisfaisant à court terme, est annihilé à moyen terme par les exonérations fiscales consenties aux sociétés de retraitement et par le coût de la décontamination future des sites. La santé des populations risque aussi d'être plus gravement atteinte que dans les pays riches : la contamination des nappes phréatiques mesurée à proximité des décharges en Europe et en Amérique du Nord provoquera encore plus de dégâts dans des pays qui manquent d'eau de surface et qui n'effectuent que peu ou pas de contrôle de l'eau destinée à la consommation ou à l'agriculture.

En Europe et en Amérique du Nord, depuis la seconde guerre mondiale, c'est le laisser-faire qui a prévalu. Quand les drames ont éclaté, on a fait mine de s'étonner. A la fin des années 70, les Etats-Unis découvraient avec stupeur 20 000 tonnes de déchets chimiques abandonnés sur les berges du Love Canal à Niagara Falls. Deux mille cinq cents personnes durent être déplacées, et l'on enregistra de nombreux cancers et de malformations d'enfants. Cette affaire allait favoriser l'adoption de mesures législatives réglementant la gestion des déchets. Mais, en 1985, l'Agence américaine pour la protection de l'environnement dénombrait encore 21 512 sites de décharge potentiellement dangereux et 1 750 exigeant des mesures urgentes d'assainissement.

En Europe, la situation n'est guère plus brillante. A Lekkerkerk, aux Pays-Bas, 870 personnes ont dû déménager définitivement en raison de la présence de quelque 500 tonnes de déchets hautement toxiques à proximité de leur habitation. Lekkerkerk n'était pourtant qu'un des 4 300 sites potentiellement contaminés répertoriés aux Pays-Bas en 1980. Actuellement en RFA, les sites dangereux sont au nombre de 35 000, tandis qu'en Grande-Bretagne le ministère de l'environnement évalue à 10 000 hectares la superficie des sols contaminés (5). En Belgique, pays de passage, s'il en est, et encore récemment sans contrôle strict, d'innombrables sites clandestins de déchets toxiques ont été découverts. En février 1987, on trouvait 530 tonnes d'arsenic pur répandu sur le site industriel de la Metalurgie Hoboken-Overpelt, dans la province de Limbourg. Les eaux souterraines servant à l'approvisionnement en eau potable de la région avaient été contaminées. On n'en parle plus. Rien n'a été fait depuis pour nettoyer les dizaines d'hectares atteints (6). Aux Pays-Bas, près de 4,5 millions de mètres cubes de terre sont gravement pollués, ce qui représente un coût d'assainissement d'environ 1 milliard d'ECU (estimation 1984).

Poussés par les mouvements écologistes, les pays du Nord ont d'abord adopté des lois en ordre dispersé, avec l'effet pervers que leur plus ou moins grand laxisme a provoqué : des mouvements transfrontaliers multiples tant en Europe qu'en Amérique du Nord. En 1983, l'OCDE a ainsi enregistré 5 000 passages de frontières en Amérique du Nord et pas moins de 100 000 en Europe. Ces mouvements sont aussi le résultat des différences de coût relevées pour le traitement et le stockage des déchets toxiques. Il a fallu la perte des 41 fûts de dioxine de Seveso pour que ce scandaleux trafic apparaisse en pleine lumière. C'était en 1983. Le 1er février 1984, les pays membres de l'OCDE signent une première décision-recommandation censée faciliter l'élaboration de politiques d'harmonisation. Elle fut suivie d'une autre en juin 1986 sur l'exportation de déchets à partir de la zone OCDE.

Depuis lors, les travaux des organisations internationales se sont accélérés. La CEE a adopté deux directives : l'une en 1984 et l'autre en 1986, qui devaient être mises en œuvre par les pays de la CEE au plus tard le 1er janvier 1987. Mais à ce jour seuls quatre pays s'y sont conformés : la Belgique, le Danemark, la Grèce et les Pays-Bas avec certaines réserves. Un projet OCDE, au stade final d'élaboration depuis deux ans, devrait être abandonné au profit d'une convention prévue pour être signée dans le cadre des Nations unies le 21 mars 1989 à Bâle.

Trois principes fondamentaux de droit international de l'environnement dominent cette matière (7) : le premier est le principe du consentement préalable du pays importateur ; le deuxième principe, celui de la non-discrimination, est lui aussi reconnu par les conventions internationales. Il impose aux gouvernements des pays exportateurs de s'engager à contrôler de façon aussi rigoureuse les exportations de déchets dangereux vers des pays non membres de l'OCDE ou de la CEE qu'ils le font pour les déchets circulant dans la zone OCDE.

Le troisième principe, celui de l'adéquation des installations d'élimination, est, lui, contesté par les autorités américaines et japonaises. Alors que la conférence de Bâle a demandé aux Etats membres de l'OCDE de ne permettre des mouvements de déchets dangereux que vers des pays dotés d'installations d'élimination adéquates, cette interdiction ne se retrouve pas dans le projet du PNUE. C'est pourtant une garantie essentielle pour le tiers-monde.

* Journalistes.

(1) Les déchets toxiques destinés au Congo sont récoltés par la société Bauwerk du Lichtenstein, paravent de la société américaine Export Waste Management.

(2) Dernières données disponibles.

(3) Lire : « Who Gets the Garbage ? » in *Time*, 4 juillet 1988 ; et *le Vif-L'Express*, Bruxelles, 20 mai 1988.

(4) Ces déchets feraient route à bord de deux bateaux militaires français achetés par le Bénin. Selon le numéro du 4 mai 1988 de *Jeune Afrique*, ils devraient être stockés au Bénin pendant trente ans dans le périmètre Abomey-Goho.

(5) Ces données sont extraites d'un rapport au Parlement européen fait au nom de la commission de l'environnement, de la santé publique et de la protection des consommateurs par M. Roelants du Vivier en avril 1987.

(6) *Le Soir*, Bruxelles, 5 février 1987.

(7) Voir aussi J.-P. Hannequart, *la Politique de gestion des déchets*, Institut pour une politique européenne de l'environnement, Berlin, 1983.

NEUF MOIS DE SOULÈVEMENT

L'intransigeance s'accroît dans les

L'ANNONCE, *fin juillet, d'une cessation probable du* conflit irano-irakien a provoqué une certaine inquiétude à Jérusalem où les dirigeants craignent un renforcement du camp anti-israélien au Proche-Orient alors que, dans les territoires occupés, la révolte palestinienne ne présente aucun signe d'essoufflement. Seule une vigoureuse action diplomatique pourrait débloquer de l'extérieur la situation, mais après l'échec de la mission de M. Shultz, qu'attendre à court terme des Etats-Unis en campagne électorale ?

Par ROGER FRIEDLAND et RICHARD HECHT *

Deux nations sont enfermées dans un *conflit mortel* : Israël, nation assiégée, face à la Palestine, nation occupée. Toutes deux se renvoient une image presque similaire : même polarisation en leur sein entre ceux qui sont prêts à un compromis de paix et ceux qui ne le sont point ; même risque de guerre *civile interne au cas où la paix serait* possible. M. Yasser Arafat, chef de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), et M. Shimon Pérès, ministre *israélien* des affaires étrangères, se font pendant en ce sens que l'un et l'autre sont confrontés au formidable défi de leur propre camp du refus.

Les Israéliens sont gouvernés par une coalition comprenant des hommes *qui exigent l'annexion immédiate – et* même un « transfert » des populations qui résoudrait les problèmes des territoires occupés. Le parti Herout (droite) proclame le droit d'Israël sur les deux rives du Jourdain. D'importants chefs des colons juifs de Cisjordanie et de Gaza ont publiquement averti qu'un compromis territorial déclenche*rait une résistance violente, et même* une guerre civile.

En face, *l'OLP* est plus unie que jamais. Soutenues par la Syrie, les attaques de la milice chiite d'Amal contre les camps palestiniens du Liban ont eu pour effet de supprimer les divisions : les réunions du Conseil national palestinien à Tunis, en 1987, ont rassemblé la plupart des factions, y compris certains partisans du « refus » qui avaient participé à la révolte armée contre la direction du Fath au Liban.

M. Arafat n'a cessé de manifester sa volonté de négocier avec Israël sans conditions préalables et d'accepter une solution fondée sur l'existence de deux Etats. Cependant, sa marge de manœuvre diplomatique est sévèrement limitée par la nécessité de conserver le soutien de ceux qui rejettent une telle solution, parmi lesquels se range sans *doute une forte proportion des trois* millions d'exilés qui espèrent retourner chez eux. La direction de l'OLP est toujours dominée par des hommes venus de Haïfa, de Jaffa et de Jérusalem, pour lesquels la Cisjordanie n'est qu'une périphérie campagnarde. *M. Arafat peut difficilement se payer* le luxe d'une autre révolte contre le pouvoir central du Fath. Et pourtant le Parti travailliste israélien n'a pas sous-estimé son changement de ton. En privé, certains de ses responsables admettent que c'est avec l'OLP qu'il faut négocier, le cas échéant. Et certains ministres, tel M. Ezer Weizman, *le disent ouvertement.*

Le soulèvement des territoires occupés signifie un rejet du *statu quo* dans lequel la cause palestinienne se trouve *marginalisée à la fois sur* le calendrier des préoccupations du monde arabe et dans les nouvelles négociations politiques entre les Supergrands. Ce n'est pas un simple cri de rage de la part d'une génération sans espoir. Les jeunes Palestiniens sont aujourd'hui les plus éduqués parmi les jeunes Arabes du Proche-Orient. Sans *moyens ni pouvoir politique, ils doivent* compter sur leurs seules compétences sur le marché international du travail. Leurs immenses espoirs ont été écrasés par l'incapacité de leurs représentants « officiels » à créer un monde où ils pourraient prospérer, être autre chose que les travailleurs immigrés des Arabes *ou des juifs.*

Plus important, le soulèvement marque l'exigence *d'une nouvelle génération* de Palestiniens sous occupation *israélienne*, qui veulent faire entendre leur voix politique. L'explosion est le produit de la désorganisation qui leur est imposée, non seulement par les Israéliens, mais par les Jordaniens et l'OLP *tout autant. Tous ont* essayé de fragmenter leur communauté, soit par voie de clientélisme – contrats, emplois, prêts au logement, octroi de faveurs administratives, – soit par l'emploi de la force – détentions, expulsions, meurtres. Aucun n'a intérêt à voir se développer en Cisjordanie une industrie palestinienne qui réduirait la dépendance à l'égard des ressources extérieures – salaires jordaniens, fonds contrôlés par l'OLP pour soutenir ceux qui veulent « tenir bon » chez eux.

Refus des entraves de toutes sortes

LES institutions politiques embryonnaires des Palestiniens des territoires occupés ont sans cesse été entravées. *Lors des élections qui* ont eu lieu sous l'occupation en 1976, ils se sont prononcés pour des maires acquis à l'OLP. Puis les Israéliens ont déposé les élus pour nommer à leur place leurs propres candidats, en majorité des pro-jordaniens. En 1978, lorsque les Palestiniens créèrent leur Comité d'orientation nationale, les Israéliens, inquiets, *l'interdirent ; mais on vit également* l'OLP et la Jordanie mettre sur pied un fonds commun leur permettant de distribuer leur patronage, de manière à réaffirmer leur influence. Et il est vraisemblable que le nouveau fonds institué par la Ligue arabe pour soutenir la résistance des territoires occupés fonctionnera de façon similaire.

Aujourd'hui, les responsables palestiniens de Cisjordanie et de Gaza qui *soutiennent l'OLP et ont entamé* un dialogue avec des Israéliens subissent des pressions de toutes parts.

Par exemple, quand M. Hanna Siniora, rédacteur en chef d'*Al Fajr*, journal favorable à l'OLP, a proposé qu'une liste palestinienne soit présentée aux élections municipales de Jérusalem en 1988, son automobile a explosé à deux reprises.

M. Sari Nusseibeh, actuellement professeur à l'université de Bir-Zeit, mais qui enseignait autrefois au département de philosophie de l'université *hébraïque, connaît bien la difficulté* d'être modéré. En 1986, après avoir participé à des discussions avec des Israéliens de gauche, il dut subir un simulacre de procès de la part de ses étudiants, qui le jugèrent coupable de trahison. Plus récemment, pour s'être entretenu en privé avec une personnalité politique du Likoud sur une stratégie de paix, il fut sauvagement battu.

Pour l'OLP, le soulèvement est à la *fois une occasion à saisir et une* menace. M. Arafat y trouve une base pour asseoir enfin son pouvoir politique. Mais, en même temps, l'unité chèrement gagnée est menacée, tout comme l'influence de M. Arafat. Les tensions sont fréquentes entre le peuple *de la diaspora et ceux « de l'intérieur ».* Beaucoup de Palestiniens en exil *seraient hostiles à la création* d'un petit Etat. Pour les réfugiés qui veulent retourner chez eux, une autonomie provinciale au sein du régime hachémite ne vaudrait pas le sacrifice. La déception à l'égard du style de vie des hauts responsables de l'OLP, à Tunis et ailleurs, est de *plus en plus vive*, notamment dans les camps de réfugiés. Enfin, dans le camp du *refus soutenu* par la Libye ou par la Syrie, la création d'un petit Etat dirigé par M. Arafat serait considérée certes comme un moyen de sauver l'honneur mais non d'acquérir une influence réelle. M. Arafat doit compter avec toutes ces *réserves.*

Le soulèvement a ravi l'initiative aux structures externes de l'organisation palestinienne. L'OLP sait parfaitement que *les Palestiniens de Palestine* ont davantage réalisé en quelques mois, avec leurs jets de pierres, que ne l'avait fait l'OLP en deux décennies de campagne de terrorisme. Dans les territoires, les prête-noms de l'OLP – des « modérés » comme MM. Siniora et Nusseibeh – n'ont eu qu'un rôle marginal par rapport à la direction du soulèvement, d'orientation bien plus radicale. Chaque faction du dehors est en concurrence pour se gagner des adhésions en Cisjordanie. Et les partisans du refus interprètent la révolte comme un rejet implicite de la direction de M. Arafat.

L'OLP, quant à elle, se considère comme un gouvernement en exil. Depuis le déclenchement des événe*ments, le 9 décembre 1987*, elle a lancé pas moins de cinq incursions violentes en territoire israélien – à partir du Liban, de la Jordanie et de l'Egypte. Non seulement elle proclame son droit à participer aux négociations, mais elle revendique un rôle directeur parmi les *Palestiniens de Cisjordanie et de Gaza.* Elle s'est empressée d'affirmer son monopole de la représentation de la cause palestinienne, menacé par l'existence d'une direction nationaliste indigène, qui jette un pont entre les partisans du refus, la tendance principale du Fath et les groupes islamiques. Lors des entretiens en privé qui ont eu lieu *en février et mars derniers entre* des représentants de l'OLP et des Américains, M. Arafat avait insisté sur le droit de choisir la délégation qui rencontrerait M. Shultz au Caire et comprendrait non seulement des Palestiniens pro-OLP de Cisjordanie et de Gaza, mais aussi des responsables de l'OLP tels que MM. Ibrahim Abou Loghod et Edward Saïd, deux Américains d'origine palestienne. M. Shultz a refusé.

L'islam à la rescousse

DÉPOURVUES d'instruments représentatifs, les populations des territoires occupés n'ont d'autres lieux de rencontre légitimes que les écoles, les mosquées et les groupes de jeunesse, qui, tous, ont été des centres de résistance. Le clergé et les enseignants musulmans ont joué dans le soulève*ment un rôle éminent.* Privés de parole, les adultes ont laissé leurs fils et leurs filles s'exprimer. Les élections dans les universités sont les seules consultations légitimes que peuvent tenir les Palestiniens, et leurs résultats sont suivis d'un œil attentif tant par les Israéliens que par les élites palestiniennes. Dans les villages traditionnels, où le téléphone est peu *répandu, ce sont* les appareils dont disposent les écoles et les mosquées qui ont servi de relais, permettant une mobilisation rapide.

Le rôle important joué par les mosquées témoigne de l'islamisation de la société et du changement survenu dans le nationalisme palestinien. A coup sûr, les jeunes ont été encouragés par le succès des milices chiites du Liban, qui ont mis en déroute tous les envahisseurs, y compris *les Israéliens.* Leur société n'a pas échappé à la piété grandissante du monde *islamique.* Les Frères musulmans y ont gagné de l'influence, particulièrement à Gaza. Tout comme les Jordaniens et les Egyptiens – et les Britanniques avant eux, – les Israéliens ont encouragé ce mouvement antinationaliste pour faire contrepoids à l'OLP. Ils l'ont aussi utilisé pour tenter d'arrêter le trafic de la drogue qui arrivait *chez eux* par le canal des camps de réfugiés. Alors que les mosquées sont officiellement sous le contrôle de l'administration du waqf jordanien, le clergé sympathisant avec les Frères musulmans s'est acquis d'importantes positions au sein de la *hiérarchie.* Et le Djihad *islamique*, scis-

* Respectivement, professeur de sociologie et professeur d'études religieuses à l'université de Californie, Santa-Barbara. Auteurs d'un livre à paraître : *To Rule Jerusalem.*

● Dans l'article de Dominique Chevallier intitulé « Europe, Méditerranée, monde arabe » (*le Monde diplomatique*, juillet 1988, page 12), une erreur technique a fait sauter le mot « Israël » dans la deuxième phrase du huitième paragraphe, qui doit ainsi être lue : *« Aujourd'hui – a-t-on le droit de le dire ? – c'est d'abord l'existence de l'Etat d'Israël qui est menacée à court terme, et non à long terme comme des esprits inquiets le répètent depuis quatre décennies. »*

Calendrier des fêtes nationales

1er-31 août

1er JAMAIQUE	Fête de l'indépendance.
1er SUISSE	Anniversaire de la fondation de la Confédération.
4 BURKINA	Fête nationale.
6 BOLIVIE	Fête de l'indépendance.
9 SINGAPOUR	Anniversaire de l'indépendance.
10 EQUATEUR	Fête de l'indépendance.
15 RÉP. POPUL. DU CONGO	Fête de l'indépendance.
17 GABON	Anniversaire de l'indépendance.
17 INDONÉSIE	Fête nationale.
23 ROUMANIE	Fête de l'indépendance.
25 URUGUAY	Fête de l'indépendance.
31 MALAISIE	Fête de l'indépendance.
31 TRINITÉ-ET-TOBAGO	Fête de l'indépendance.

« LA DESTRUCTION DES JUIFS D'EUROPE », de Raul Hilberg

Une implacable bureaucratie de la mort

Par JEAN-MICHEL PALMIER

RAUL HILBERG n'a pas simplement écrit l'étude la plus exhaustive sur le génocide; cette *Destruction des juifs d'Europe* (1), qu'il mit trente-six ans à retracer, mérite de demeurer comme un monument de la mémoire collective, une description impitoyable de ce qui constitue – on l'espère – *le sommet* indépassable de la barbarie. Ouvrage d'historien, d'une érudition implacable, ce livre est devenu le sens de sa vie.

Le jeune juif autrichien qui gagna l'Amérique en 1940 n'a jamais oublié le traumatisme qu'il ressentit à son retour en Europe, en 1945, avec l'infanterie américaine, sa confrontation avec les archives abandonnées par les nazis, les interrogatoires de ceux qui en furent les complices *et les exécutants. De cette rencontre* douloureuse est né son désir de répondre à cette unique question : comment, par quels *moyens*, a-t-on pu exterminer au moins cinq millions cent mille personnes, et sans doute beaucoup plus, comme le dévoileront encore d'autres archives ? Comment, au vingtième siècle, dans un pays hautement civilisé, une nation a-t-elle pu vaincre tous les obstacles moraux, psychologiques, administratifs, pour mettre en place un *processus d'extermination sans précédent* ?

L'originalité du livre ne tient pas seulement à son ampleur – mille cent pages, – à sa méticulosité, mais aussi à son écriture : froide comme un couperet, unissant la description de l'horreur aux organigrammes, aux statistiques. Marqué par la lecture de *Behemoth* (2), de Franz Neumann, l'un des ouvrages classiques sur le national socialisme, écrit par un exilé, il nous fait découvrir, derrière l'horreur insoutenable des témoignages et des images de la *Shoah* de Claude Lanzmann, une machine implacable, *« un réseau administratif à l'échelle d'un continent »*, que même Kafka n'aurait pu imaginer.

La terreur est planifiée par des fonctionnaires, ceux des camps, de l'empire de Himmler, mais aussi par les multiples bureaux qui participent à l'extermination, se transmettant *sans fin des mémorandums qui envoient* à la mort des millions d'êtres humains. Hilberg a tout vérifié, analysé, recopié : aussi bien les archives de Nuremberg que celles de la Gestapo, les statistiques de la déportation comme de simples télégrammes précisant l'horaire d'un train pour Auschwitz. Le drame se joue, selon lui, entre trois protagonistes : ceux qui décident de la mort et l'exécutent, la communauté juive, incapable de s'y soustraire, l'opinion mondiale, qui se tait et devient complice. Il montre comment cette entreprise de destruction répond à une logique meurtrière qui trouve son fondement dans l'idéologie nationale socialiste et qui se met en place, pas à pas. Tout commence avec le carcan de lois antisémites dans lequel on enserre et isole les juifs de la société allemande, la déportation, la concentration dans les ghettos, la construction des camps, les tueries mobiles des camions à gaz jusqu'aux camps d'extermination et aux chambres à gaz.

De l'expropriation à l'extermination

UN tel déroulement était-il prévisible ? L'auteur souligne que si, rétrospectivement, le schéma *semble évident, rien n'implique que l'extermination* était déjà contenue dans les mesures antisémites de 1933, pas plus que dans celles de 1938. C'est par degrés successifs que la machine est construite, avec le concours de fonctionnaires multiples, grâce à une synchronisation bureaucratique, véritable toile d'araignée qui s'abat sur une communauté juive allemande largement assimilée. Dans ce crime, chacun a sa part de responsabilité et il n'est pas une instance administrative qui ne se soit rendue coupable.

De la définition du juif comme étranger à la nation à *son expropriation* ; de cette expropriation à sa concentration ; de sa concentration à l'extermination, l'immense bureaucratie du Reich fit preuve d'une efficacité sanguinaire, en surmontant un à un tous les obstacles – matériels ou psychologiques – qui se présentaient. Si les faits que rapporte Hilberg sont pour la plupart connus, la description minutieuse des rouages de cette machine suscite une horreur indicible, en particulier lorsqu'il montre la collaboration entre les ministères, et surtout la coresponsabilité de l'administration civile et militaire, des entreprises utilisant des détenus, avec les bourreaux eux-mêmes. L'efficacité et l'ampleur de l'extermination auraient été impossibles sans les services zélés et perfectionnistes d'une bureaucratie largement autonome. Par là, il confirme certaines des intuitions les plus profondes de Hannah Arendt, dans son livre *Eichmann à Jérusalem*, sur la *« banalité du mal »*.

Evoquant l'attitude des communautés juives face à l'extermination, Hilberg souligne que, toute résistance semblant impossible, les autorités juives jouèrent elles-mêmes un rôle dans le processus de destruction en *« devançant les désirs des Allemands »*, alors qu'ils participaient à un *« marché de dupes »*. Sur ce point, la démonstration de Hilberg – comme celle de Hannah Arendt – éveille des réserves. Il est facile de *reprocher aujourd'hui à des rabbins d'avoir accepté* le rôle d'intermédiaires, de parler de *« soumission »* lorsqu'un père désigne à *son enfant en larmes le ciel*, alors que devant la fosse retentissent les détonations, ou qu'un responsable de communauté juive cache à ses coreligionnaires qu'ils vont vers la mort. On voit mal quelle alternative propose Hilberg. D'autant plus qu'il affirme que, dès 1933, *« lorsque le premier fonctionnaire rédigea la première définition du « non-aryen » dans une ordonnance de l'administration, le sort du monde juif européen se trouvait scellé »*.

∴

Il serait dommage que ce livre, par son importance unique, éclipse un certain nombre d'études, parues en *même temps*, qui éclairent d'autres aspects de l'histoire du génocide. L'essai de Gerald Fleming, *Hitler et la solution finale* (3), montre que la haine des *juifs* joua un rôle décisif dans la personnalité de Hitler, dès son enfance, et comment, des thèses de *Mein Kampf* à Auschwitz, une même logique implacable s'est déployée. Le volume de textes réunis par Paul Gauthier, sous le titre *Chronique du procès Barbie* (4), œuvre de chrétiens et de juifs, rassemble les principaux articles *suscités* par le procès de Lyon. *Déportée à Ravensbrück* (5), de Margaret Buber-Neumann, évoque la vie quotidienne du camp – où elle *fut internée* après que Staline eut livré à Hitler des « déviationnistes » communistes internés en URSS – et sa rencontre avec Milena, l'amie et traductrice de Kafka.

Le volume de Germaine Tillion, *Ravensbrück* (6), associe à ses souvenirs de déportée une enquête minutieuse sur les chambres à gaz, et fournit des extraits d'archives, souvent mal connus. Enfin, *la Mémoire des oubliés* (7), de Denise Baumann, laisse la parole aux enfants des déportés qui survécurent aux camps, apprirent peu à peu ce que signifia Auschwitz, et tentèrent de vivre pour témoigner. Et ne jamais oublier.

(1) Raul Hilberg, *la Destruction des juifs d'Europe*, Fayard, Paris, 1099 pages, 390 F.

(2) Traduction française, Payot, Paris, 1987.

(3) Gérald Fleming, *Hitler et la solution finale*, Julliard, 284 pages, 110 F.

(4) *Chronique du procès de Barbie*. Editions du Cerf, 504 pages, 149 F.

(5) Margaret Buber-Neumann, *Déportée à Ravensbrück*, Seuil, 324 pages, 120 F.

(6) Germaine Tillion, *Ravensbrück*, Le Seuil, Paris, 468 pages, 190 F.

(7) Denise Baumann, *la Mémoire des oubliés*. Albin Michel, Paris, 368 pages, 120 F.

EN CISJORDANIE ET A GAZA

sociétés israélienne et palestinienne

sion des Frères musulmans, a joué un rôle central dans le soulèvement de Gaza.

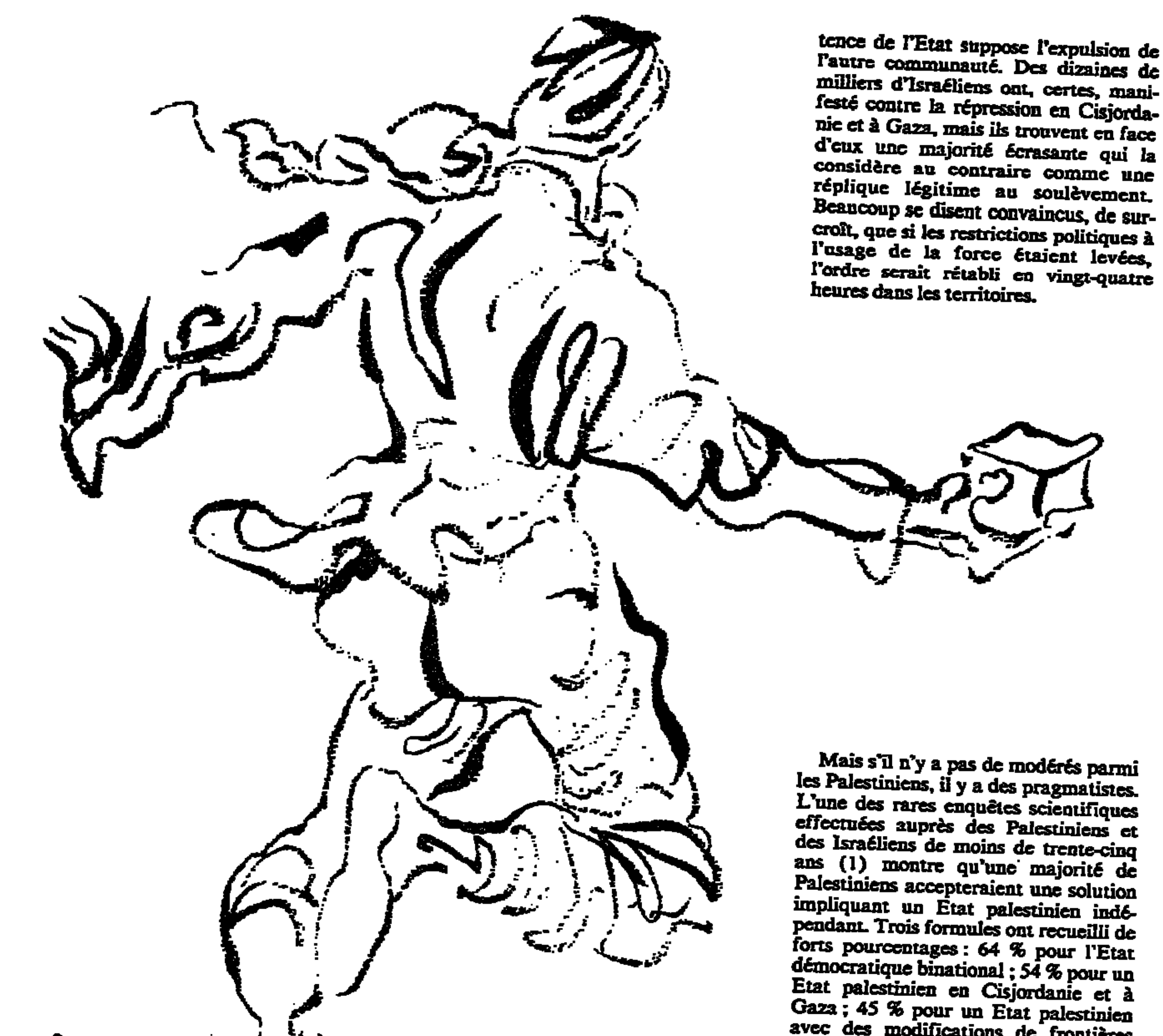
Il semble se développer chez les Palestiniens un mouvement faisant pendant au nationalisme religieux du Goush Emounim en Israël. Islam et nationalisme palestinien sont en train de se fondre non seulement dans les territoires, mais aussi à l'OLP, dans sa rhétorique comme dans son organisation. En 1986, par exemple, l'attaque à la grenade au Mur des lamentations, lors de l'assermentation de l'unité d'élite Givati, fut menée par quatre hommes qui faisaient partie d'une cellule commune au Fath et au Djihad islamique. En 1987, des centaines de milliers de Palestiniens se sont rassemblés à la mosquée d'Al-Aqsa lors du ramadan, dans une manifestation de piété nationaliste sans précédent depuis la création de l'Etat juif. Aux élections universitaires, les listes islamiques gagnent en influence.

Certes, à court terme, l'islamisation du mouvement nationaliste peut être un moyen efficace d'organiser la lutte contre les Israéliens. Ses effets à long terme risquent cependant d'être désastreux. Car elle divisera les Palestiniens, qui comptent une fraction notable de chrétiens, et elle sapera l'unité de l'OLP comme mouvement nationaliste laïque dont beaucoup de dirigeants sont chrétiens. Depuis 1948, la population palestinienne de confession chrétienne a lentement diminué du fait de l'immigration. L'islamisation pourrait accélérer ce courant.

Enfin, comme le Goush Emounim en Israël, un mouvement nationaliste religieux chez les Palestiniens ferait obstacle à tout compromis territorial.

Pragmatisme et radicalisme

DEPUIS le soulèvement, les relations entre Israéliens et Palestiniens des territoires occupés se sont considérablement modifiées. Les événements ont eu pour effet de polariser les deux sociétés. Il n'existe plus de majorité silencieuse modérée, ni chez les Palestiniens ni chez les Israéliens. Chez les uns comme chez les autres, la majorité souhaite une solution où l'existence de l'Etat suppose l'expulsion de l'autre communauté. Des dizaines de milliers d'Israéliens ont, certes, manifesté contre la répression en Cisjordanie et à Gaza, mais ils trouvent en face d'eux une majorité écrasante qui la considère au contraire comme une réplique légitime au soulèvement. Beaucoup se disent convaincus, de surcroît, que si les restrictions politiques à l'usage de la force étaient levées, l'ordre serait rétabli en vingt-quatre heures dans les territoires.


Abidine Dino

Mais s'il n'y a pas de modérés parmi les Palestiniens, il y a des pragmatistes. L'une des rares enquêtes scientifiques effectuées auprès des Palestiniens et des Israéliens de moins de trente-cinq ans (1) montre qu'une majorité de Palestiniens accepteraient une solution impliquant un Etat palestinien indépendant. Trois formules ont recueilli de forts pourcentages : 64 % pour l'Etat démocratique binational ; 54 % pour un Etat palestinien en Cisjordanie et à Gaza ; 45 % pour un Etat palestinien avec des modifications de frontières tenant compte des besoins de la sécurité d'Israël. Loin derrière, la proposition de confédération jordanienne ne suscitait que 19 % d'opinions favorables.

A ce pragmatisme palestinien correspond un radicalisme israélien. Car chez les citoyens de l'Etat juif, la seule option susceptible de recueillir un soutien des plus modestes est la proposition travailliste de confédération jordanienne. Les sondages d'opinion révèlent que la population est devenue encore plus hostile à un compromis territorial depuis l'éclatement du soulèvement.

Une si faible marge de manœuvre compromet toute possibilité de négociation dans un face-à-face circonscrit aux seules forces régionales. Le monde extérieur, et surtout les Etats-Unis, doit prendre l'initiative. Dans l'histoire de l'Etat d'Israël, nombre d'événements politiques marquants ont pu se produire grâce à la médiation américaine : création de l'Etat en 1948 ; retrait de Suez en 1956 ; vote de la résolution 242 des Nations unies en 1967, accordant à Israël des frontières sûres et reconnues en échange de (ou des) territoires ; accord de désengagement mettant fin à la guerre de 1973 ; accord de paix avec l'Egypte en 1978 et, finalement, retrait de Beyrouth en 1982.

Washington doit encourager le dialogue

MAIS la stratégie que poursuivent actuellement les Etats-Unis ne peut pas réussir. Ses deux grands points faibles sont la marginalisation dans laquelle elle tient l'OLP et sa présomption d'une victoire décisive des travaillistes israéliens en cas d'élections. Or l'exclusion de l'OLP ne peut que contribuer à aviver le refus palestinien, tandis que beaucoup d'Israéliens craignent que le Likoud ne sorte renforcé d'élections qui se joueraient sur le thème du compromis territorial.

Faut-il pour autant renoncer à agir en attendant l'arrivée de jours encore plus sombres ? Israël et la Palestine sont à la croisée des chemins. Pour que les Palestiniens ne sombrent pas dans l'islamisme fanatique et pour que les Israéliens ne deviennent pas de nouveaux Cosaques, à l'instar de ceux qu'avaient fuis leurs pères et mères, l'Amérique doit dès maintenant encourager Israël à parler avec l'OLP, et encourager cette dernière à permettre le dialogue.

ROGER FRIEDLAND et RICHARD HECHT.

(1) Cf. Michael Inbar et Ephraim Yuchtman-Yaar, *The People's Image of Conflict Resolution : A Comparative Survey of Israelis and Palestinians*, université de Tel-Aviv, département de sociologie, 1987 (non publié).

DÉSACCORD SUR LA RÉPRESSION DANS LES TERRITOIRES OCCUPÉS

Les socialistes français isolés au sein de l'Internationale

Par JEAN ZIEGLER *

ON le savait depuis longtemps, l'Internationale socialiste — trente-six partis membres, dix-huit millions d'adhérents, la plus ancienne et la plus puissante organisation politique internationale — est malade du Proche-Orient. La métastase vient de se produire.

Le vice-président de l'Internationale et ancien chancelier autrichien, Bruno Kreisky, une des figures les plus prestigieuses, les plus influentes et respectées de la social-démocratie internationale, a récemment publié un texte qui, parmi les socialistes européens, a eu l'effet d'une bombe. Que dit M. Kreisky ? « *Israël est un Etat semi-fasciste... Les dirigeants du Parti travailliste* [israélien], *et, plus particulièrement, Shimon Pérès, ont trahi l'Internationale socialiste... Il* [Pérès] *a trahi l'Internationale socialiste, c'est-à-dire la communauté de tous les socialistes, en donnant l'impression qu'il ferait la paix. De façon surprenante, il avait l'air crédible. Il donnait alors l'impression qu'il utiliserait la formule du nouveau gouvernement d'unité nationale pour faire avancer la cause de la paix... Mais il n'en fit rien. Ni aucun effort dans cette direction* (1). »

Le Parti travailliste israélien est membre de l'Internationale socialiste (IS). Son leader, M. Shimon Pérès, siège parmi les membres du présidium. Que s'est-il alors passé ? La répression par les troupes d'occupation israéliennes du soulèvement des populations de Cisjordanie et de Gaza a provoqué la mort de plus de deux cents Palestiniens, le dynamitage de plus d'une centaine de maisons et la paralysie à vie de centaines de jeunes Arabes, atteints par les projectiles des colons et des troupes d'occupation. Tout cela a provoqué, dans les rangs des sociaux-démocrates européens, une indignation profonde et généralisée. M. Bruno Kreisky, par un acte apparemment solitaire, mais approuvé par beaucoup, rompt brusquement un silence qui dure depuis des décennies.

Le tournant s'était amorcé en mai dernier, lors de la réunion du conseil exécutif de l'IS.

Madrid, hôtel Barajas, mercredi matin 11 mai 1988. Le discours de M. Shimon Pérès est attendu avec une impatience contenue. La déception sera à la mesure de l'attente. M. Pérès passe rapidement sur les souffrances occasionnées par la répression israélienne. Puis viennent quelques mots de caractère général sur la nécessité d'une paix durable. La création d'un Etat palestinien dans les territoires occupés — et qui devaient être libérés par Israël — est rejetée. Selon M. Pérès, il existe déjà un Etat palestinien : la Jordanie ! L'OLP ? M. Pérès ne mentionne même pas ce sigle. Il dit simplement : « *Nous ne savons pas pour l'instant avec qui négocier. Un peuple palestinien n'a jamais existé dans l'histoire. La Palestine, d'ailleurs, non plus. Ceux qui, aujourd'hui, prétendent représenter les populations des territoires occupés ne sont que des groupes armés. Et ces groupes armés sont en permanent conflit entre eux.* »

La salle est abasourdie. M. Bettino Craxi demande la parole. Sa réaction est nette, brutale, sans équivoque. Tourné vers M. Pérès, il dit : « *Le gouvernement israélien viole tous les droits de l'homme. Il existe un obstacle principal pour qu'une paix puisse enfin se réaliser : cet obstacle est la politique actuelle du gouvernement israélien.* » M. Pérès, blême, se tait. Puis, devant le soutien très évident que les paroles de M. Craxi trouvent dans la salle, il se lève, traverse la salle, sort, et ne reviendra plus. M. Alfonso Guerra, vice-premier ministre espagnol, prend la salle à témoin : « *Sommes-nous contre l'actuelle politique de répression du gouvernement israélien ? Disons-le ! Estimons-nous que l'OLP est la représentation légitime du peuple palestinien ? Qu'on le dise...* » M. Guerra est suivi par M. Ingvar Carlsson, premier ministre suédois, puis par les représentants autrichien, danois, etc. Tous condamnent l'obstination du gouvernement israélien et dénonçent la responsabilité des travaillistes. Les socialistes français se taisent.

Maintien d'une alliance privilégiée

L'AFFRONTEMENT de Madrid ne constitue que la partie émergée de l'iceberg. Une profonde évolution est en cours depuis le début du soulèvement palestinien dans pratiquement tous les partis socialistes — à l'exception du français — de la Communauté européenne. Les solutions envisagées par les différents partis varient : les socialistes italiens — soutenus par une grande majorité de l'opinion publique et la plupart des principales forces politiques et syndicales du pays — sont partisans d'une solution « européenne ». Ils exigent le retrait immédiat des Israéliens des territoires occupés depuis 1976 ; une administration provisoire patronnée par les puissances européennes devra prendre la place des autorités militaires israéliennes. Les habitants des territoires exerceront ensuite leur droit d'autodétermination, choisissant la forme d'Etat qu'ils désirent. M. Michele Achilli, président de la commission des affaires étrangères du Sénat italien et un des principaux architectes (socialistes) de cette proposition, s'est rendu, en juin dernier, auprès des dirigeants palestiniens des territoires occupés afin de discuter des modalités pratiques. Une délégation du Parlement européen s'est également rendue — à la demande du groupe socialiste — dans les territoires occupés.

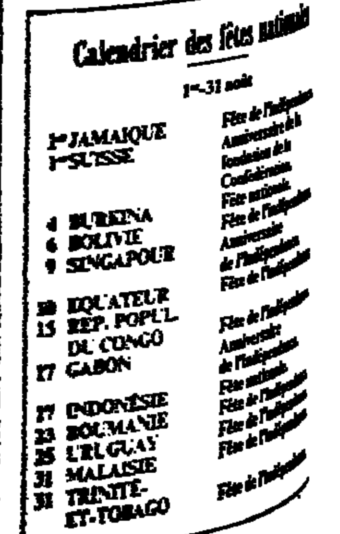
Plusieurs autres partis socialistes européens — notamment ceux d'Autriche et de Suède (dont les pays n'appartiennent pas à la CEE) — proposent de confier l'administration provisoire des territoires (en attendant l'exercice du droit d'autodétermination des Palestiniens) aux Nations unies. Quant aux socialistes français, ils ne se rallient à aucune de ces propositions : le Parti socialiste français, très isolé au sein de l'Internationale, maintient son alliance privilégiée avec les travaillistes israéliens : il considère qu'il est prioritaire de contrer l'influence prépondérante des Etats-Unis en Israël. Il veut également ménager les sentiments étroitement sionistes d'une partie de son électorat juif.

Jusqu'à présent une sorte de contrat de confiance existait entre socialistes européens et travaillistes israéliens. Les premiers s'abstenaient de toute critique publique des seconds. En contrepartie, les travaillistes promettaient, une fois revenus au pouvoir, de libérer les territoires, de respecter l'autodétermination palestinienne et d'entamer des négociations de paix avec les représentants librement choisis par les Palestiniens eux-mêmes, concrètement par l'OLP. Or la « politique du bâton », inaugurée par le ministre travailliste de la défense, M. Itzak Rabin, et le refus du gouvernement de coalition de tout contact avec l'OLP ont fait voler en éclats ce contrat.

Cette rupture — aussi douloureuse qu'elle soit pour certains socialistes européens — constitue un espoir. L'Internationale socialiste jouit d'un grand prestige et de moyens diplomatiques, politiques, financiers importants ; sa volonté de mener désormais une politique active, indépendante au Proche-Orient, sa claire reconnaissance des droits historiques et de l'existence de la nation palestinienne, apportent un soutien à la cause de la négociation, de l'autodétermination et de la paix.

* Membre du bureau exécutif du Parti socialiste helvétique et du bureau de l'Internationale socialiste.

(1) Bruno Kreisky in *Revue d'études palestiniennes*, nº 27, mai/juin 1988, Minuit, Paris, p. 13.



L'ÉGYPTE MENACÉE PAR LA SÉCHERESSE

Quand baissent les eaux du Nil...

PARCE que les pluies ont été peu abondantes, ces dernières années, sur les hauts-plateaux éthiopiens, le débit du Nil a fortement décru, ainsi que le niveau des eaux du lac Nasser, que retient le gigantesque barrage d'Assouan. Ce lac est le château d'eau de l'Egypte, qui, située en plein désert, demeure un *« don du Nil »*.

Les autorités du Caire sont inquiètes devant l'aggravation de la sécheresse et envisagent de draconiennes restrictions de la consommation d'eau et d'électricité. La menace de pénurie risque aussi de relancer les conflits sur le partage des eaux du fleuve entre les Etats riverains.

Par HABIB AYEB *

En parcourant le delta du Nil ou sa longue vallée toujours verdoyante, on a du mal à imaginer que le désert est là, tout autour, à l'affût, juste derrière les derniers champs cultivés. Si la baisse du niveau des eaux du fleuve, qui dure depuis 1979, se prolongeait encore, le désert ne tarderait pas à reprendre ses droits, en particulier sur les terres qui lui ont été arrachées depuis l'inauguration du haut barrage d'Assouan en 1964.

Les Egyptiens ont entendu parler, pour la première fois, de la baisse du Nil en novembre 1987, quand les responsables politiques et la presse ont commencé à s'inquiéter de la prolongation de la sécheresse sur les haut plateaux éthiopiens. Tous les observateurs gardent donc les yeux rivés sur le débit du fleuve. S'il diminue, l'Egypte, à l'instar des deux autres pays de la vallée du Nil – l'Ethiopie et le Soudan, – affronterait l'une des situations les plus périlleuses de son histoire : 22 % d'électricité en moins à la suite de l'arrêt total des turbines du haut barrage ; impossibilité de mettre en culture les six millions de feddans (1) annuellement cultivés, ce qui aggraverait lourdement le déficit alimentaire déjà inquiétant (2).

Tout ne vit que grâce au fleuve

EN Egypte, où tout ne vit que grâce au Nil, l'immense réserve du haut barrage a réussi jusqu'à présent à protéger l'espace et l'homme d'un manque d'eau désastreux et des bouleversements qu'ont connus des pays comme l'Ethiopie et le Soudan : famine, exode rural massif, destruction de la nature et du cheptel.

Pendant les neuf dernières années, les techniciens et responsables du ministère des ressources hydriques, rassurés par la réserve du lac Nasser, refusaient de voir dans la nouvelle situation autre chose qu'un retour passager des sept années de vaches maigres, phénomène cyclique bien connu. Même s'ils reconnaissaient que jamais depuis 1611 l'Egypte n'avait connu de crues aussi faibles (3), ils continuaient à soutenir que le pays n'était pas menacé. Le président Moubarak a pris l'initiative de rendre publiques les difficultés actuelles et la menace de sécheresse, admettant, pour la première fois, que le haut barrage n'est plus en mesure de fournir l'eau et l'électricité dont le pays a besoin.

Une fois le danger admis officiellement, l'administration a multiplié les précautions : le riz ne sera cultivé cette année que sur quelque 800 000 feddans au lieu de 1 100 000 l'année dernière ; la période de nettoyage des canaux d'irrigation et de drainage (janvier de chaque année) sera portée à cinq semaines contre trois habituellement (pendant cette période, aucune irrigation n'est pratiquée) ; l'irrigation nocturne (4), oubliée depuis plusieurs années, sera progressivement rétablie. Quant à l'électricité, elle sera rationnée et certainement payée plus cher. On envisage aussi de priver d'électricité de nombreux villages et quartiers urbains, au moins pendant certaines heures de la journée.

Mais, quelle que soit l'évolution à court terme et les mesures adoptées, Le Caire est de toute façon contraint de réformer son système de gestion des eaux du Nil et de mettre en place une politique agricole et hydraulique nouvelle. L'avenir même de l'Egypte et celui de l'ensemble des pays de la vallée en dépendent.

Le paysan égyptien n'a jamais payé l'eau pour irriguer ses terres. Cette gratuité encourage le gaspillage et la surirrigation (8 000 mètres cubes d'eau par an et par feddan, contre un volume optimal de 4 000 à 5 000 mètres cubes), qui elle-même augmente la salinité des sols et réduit les rendements. Le problème se pose également en termes de quantité disponible : la population égyptienne est estimée à 54 millions de personnes, avec un taux de croissance de 2,8 % par an. A ce rythme, elle atteindra le chiffre de 70 millions de personnes en l'an 2000. Parallèlement, la quote-part égyptienne des eaux du Nil fixée par les accords de 1959 (5), à 55,5 milliards de mètres cubes par an, n'a aucune chance de croître (6). La seule possibilité pour éviter la pénurie est de mieux gérer sa richesse hydraulique.

Une politique visant à faire payer l'eau par le paysan sera très impopulaire. Si on les obligeait à payer, de nombreux agriculteurs abandonneraient tout pour aller s'installer en ville.

Pour calmer les esprits, fin novembre 1987, M. Issam Radhi, ministre des ressources hydriques, déclarait : *« Il n'y a pas un problème d'eau en Egypte. Les Egyptiens ont depuis longtemps appris à vivre au rythme du Nil. Le haut barrage continuera, Dieu merci, à nous protéger contre la sécheresse, et nous n'avons donc aucune raison de nous inquiéter... De toute manière, nous n'avons à l'heure actuelle aucun projet consistant à faire payer l'eau d'irrigation, même si l'on insiste sur la nécessité et l'urgence de limiter les gaspillages... »* Pourtant, faire payer est inévitable à court terme. L'Etat devra trouver le moyen d'« imposer » l'eau sans en faire supporter les conséquences aux seuls paysans, éternels nourriciers de la ville. Car la dilapidation n'est pas seulement visible dans les campagnes, elle est encore plus évidente dans les villes.

Dans un pays où l'eau est si rare, peut-on tolérer qu'elle soit utilisée pour l'arrosage des jardins ou le lavage des voitures ? Alors que, dans les « quartiers de la soif » du Caire (non équipés de réseaux d'adduction d'eau potable), les marchands d'eau vendent le mètre cube à des prix exorbitants ? 2 livres égyptiennes le baril de 500 litres (ou 4 livres le mètre cube, soit environ 10 F), 200 fois plus cher que dans les quartiers alimentés directement par le réseau public.

La quantité d'eau réservée à la consommation domestique s'élève à 6 milliards de mètres cubes par an. A peine la moitié en est réellement consommée, l'autre moitié se perd purement et simplement car les canalisations sont dans un état lamentable. *La rationalisation de la distribution de* l'eau passe forcément par l'augmentation de son prix et la pénalisation du gaspillage.

En 1978, le barrage d'Assouan produisait 54,3 % des besoins du pays en électricité, contre 22 % seulement aujourd'hui à cause également de la baisse de niveau du lac Nasser, mais aussi de la multiplication des autres sources de production d'énergie. L'Egypte se situait en 1985 au douzième rang mondial pour l'accroissement annuel de la production et de la consommation de l'énergie par habitant. En 1988, de nouvelles usines de production électrique ont dû être installées avec l'aide des Etats-Unis et de la Communauté européenne pour parer au risque d'un arrêt total des turbines du haut barrage.

Le malheur des uns faisant le bonheur des autres, la situation présente est un don du ciel pour les défenseurs du nucléaire. Le ministre de l'énergie, M. Maher Abaza, n'a guère tardé à remettre sur le tapis le programme de construction de centrales nucléaires, mis en veilleuse par le président Moubarak après l'accident de Tchernobyl – bien que les projets du Caire ne fassent pas appel à la technologie soviétique.

En attendant que les centrales soient mises en chantier (on parle du début de l'année 1989 pour la première), des mesures urgentes ne tarderont pas à s'imposer : augmentation des tarifs et rationnement de la distribution. Les premiers visés seront certainement les villages à l'écart des circuits touristiques et des zones industrielles. Suivront les quartiers périphériques des villes. Les derniers touchés seront, sans doute, les quartiers riches du Caire, où vivent les familles aisées et les Occidentaux travaillant en Egypte.

L'une des raisons de la construction du barrage d'Assouan était d'éviter que l'Egypte ne se trouve un jour menacée d'une « guerre de l'eau » imposée par des puissances extérieures et, en particulier, par ses voisins du sud, situés en amont du fleuve nourricier.

L'indépendance du Soudan en 1956 (ancien condominium anglo-égyptien) avait été perçue par les Egyptiens comme une « manœuvre impérialiste » ayant pour but de les couper des sources du fleuve et de les mettre ainsi à la merci de l'Ethiopie, d'où procèdent 80 % des eaux. Faute de pouvoir exercer un contrôle direct sur les sources, il fallait créer un « barrage-frontière » lui garantissant une « indépendance hydropolitique ».

Vingt-quatre ans après l'inauguration du barrage, la sécheresse remet en question cette vision. L'Egypte est aujourd'hui condamnée à traiter avec ses voisins du sud. La déforestation de l'Ethiopie (seuls 4 % du territoire sont actuellement boisés, contre 40 % au début du siècle) serait à l'origine, en partie, d'un changement climatique et d'une baisse de la pluviométrie.

En outre, le Soudan et l'Ethiopie voient leurs propres besoins en eau augmenter, au détriment du pays de l'aval, l'Egypte.

La vallée du Nil présente aujourd'hui une situation géopolitique qui semble inextricable : démographie galopante, crue du Nil en baisse, sécheresse lourdement destructrice, conflits meurtriers, dépendance économique et politique aggravée par l'absence structurelle de complémentarité et de coopération entre les trois pays (7).

Envisagé sans succès depuis le début du siècle, l'aménagement du Nil est plus indispensable que jamais. Mais un tel projet demande un minimum d'entente et de coopération entre les pays riverains du fleuve : Egypte, Soudan, Ethiopie, Ouganda, Rwanda, Burundi, Kenya, Tanzanie et Zaïre. Neuf pays que rien ne lie, à part le Nil, et dont les intérêts sont divergents, sinon antagonistes.


(Roger-Viollet)
FEMMES AU BORD DU FLEUVE
Tableau d'Emile Bernard, 1983 (détail)

Conscients pourtant de cette nécessité, Le Caire et Khartoum avaient entrepris en commun la réalisation d'un projet hydraulique gigantesque : le creusement du canal de Jonglaï, qui devait dans une première étape permettre de récupérer quelque 10 milliards de mètres cubes d'eau par an pris dans le Sudd, grande région marécageuse située dans la partie méridionale du Soudan et où se perd une partie du Nil Blanc. Ce chantier, commencé en 1979, fut interrompu en 1983 par la rébellion des Sudistes du Soudan, commandés par John Garang : la moitié du canal, qui devait s'étirer sur 360 kilomètres, était déjà creusée.

Intérêts opposés nécessaire coopération

D'AUTRES ouvrages hydrauliques sont à l'étude sur le Nil Bleu, mais leur réalisation a depuis longtemps buté sur les intérêts opposés des trois pays les plus concernés. Addis-Abeba, qui n'a jamais reconnu les accords de 1959 signés entre le Soudan et l'Egypte, exige la renégociation du partage des eaux avant d'entreprendre en commun un quelconque projet hydraulique. Soulignant que 80 % des eaux du Nil proviennent de leurs plateaux, les Ethiopiens refusent toute négociation ou tout accord associant l'ensemble des neuf pays du bassin. Dans la même logique d'affrontement, le président Sadate avait même menacé, le 5 juin 1980, le régime de M. Mengistu d'une action militaire. Addis-Abeba venait d'entreprendre, entre 1977 et 1979, avec l'aide des Soviétiques, des études pour la construction d'un barrage hydroélectrique sur le lac Tana, source du Nil Bleu. Un projet intolérable pour Le Caire.

Quant aux Soudanais, ils ne peuvent envisager de grands travaux sans le consentement de leurs deux puissants voisins de l'est et du nord et sans un important appui financier extérieur.

Depuis quelques mois l'Egypte déploie de grands efforts diplomatiques pour réconcilier Khartoum et Addis-Abeba et pour mettre fin à la guerre au sud du Soudan. Si cette médiation aboutit, on peut envisager l'avènement d'une ère nouvelle marquée par une volonté de coopérer à l'exploitation des richesses de la région au profit de toute la communauté nilotique.

* Géographe, Centre d'études économiques, juridiques et sociales (CEDEJ) Le Caire.

(1) Un feddan = 0,42 hectare.

(2) Le déficit alimentaire en Egypte était pour l'année 1986/1987 de 80 % pour le blé, 55 % pour l'ensemble des céréales, 81 % pour les huiles et 60 % pour les sucres.

(3) L'apport annuel du Nil, mesuré à Assouan (en milliards de mètres cubes), a été, entre 1979 et 1987, respectivement de : 48,6, 56,2, 55,8, 40,6, 47,9, 34,8, 56,1, 48,5, 41,1. Pour 1987 la crue est estimée à quelque 40 milliards de mètres cubes. Le débit annuel moyen du Nil est de 84 milliards de mètres cubes.

(4) L'irrigation nocturne a été abandonnée, dans la majeure partie du pays, depuis l'inauguration du haut barrage.

(5) Les accords égypto-soudanais de 1959, sur le partage des eaux du Nil, accordaient à l'Egypte 55,5 milliards de mètres cubes par an et au Soudan 18,5 milliards. L'apport annuel moyen du Nil étant de 84 milliards de mètres cubes, les 10 milliards d'eau restants correspondent à l'évaporation annuelle à partir du lac Nasser.

(6) L'Egypte consomme actuellement, pour l'ensemble de ses besoins (irrigation, industrie, eau potable et navigation), 60,7 milliards de mètres cubes d'eau par an se répartissant comme suit : 55,5 milliards de mètres cubes provenant des eaux du Nil ; 2,3 milliards de mètres cubes provenant de la réutilisation des eaux de drainage ; 2,9 milliards de mètres cubes provenant de la nappe souterraine du delta et de la vallée.

(7) En 1983 les exportations de produits égyptiens vers le Soudan et les importations de produits soudanais constituaient respectivement 0,5 et 0,75 % du total des exportations et des importations égyptiennes.

SOUVENIRS DES ANNÉES DE VACHES MAIGRES



(Roger-Viollet)
LES SOURCES DU NIL DANS LA COSMOGRAPHIE DE SÉBASTIEN MUNSTER (1554)
Le fleuve traverse neuf pays que rien d'autre ne lie.

1065 : « Et l'on consomma de la chair humaine »

A partir de l'année 1065, les eaux du Nil se s'étant pas élevées à une hauteur suffisante, la famine commença à se faire sentir. Des brigands infestaient les chemins ; on ne pouvait aller d'un endroit à l'autre sans une nombreuse escorte, et encore courait-on de grands dangers. Les grains devinrent si rares que le blé et le pain se vendirent à des prix exorbitants, et bientôt il fut presque impossible de s'en procurer : on cite le cas d'une maison du Caire qui, payée 900 dinars, fut cédée par son propriétaire contre 20 livres de farine. On mangea toutes les bêtes de somme et il ne resta au câlife que trois chevaux, puis on s'attaqua aux chiens et aux chats. Enfin la disette augmenta à tel point que l'on consomma de la chair humaine, malgré les peines les plus sévères édictées contre le crime d'anthropophagie. Des individus se tenaient sur les terrasses et enlevaient les passants avec des cordes armées de crocs.

Un jour que le vizir se rendait au palais, monté sur une mule, il fut assailli par la foule qui s'empara de l'animal pour le manger. On arrêta trois des coupables, qui furent pendus, et le lendemain matin on ne retrouva que leurs os, la chair ayant été dévorée par la populace... Ceux qui avaient conservé certaines ressources cherchaient à gagner la Syrie et même la Mésopotamie, car il était impossible de se procurer à n'importe quel prix, en Egypte, de quoi s'alimenter.

1181 : « L'air se corrompit »

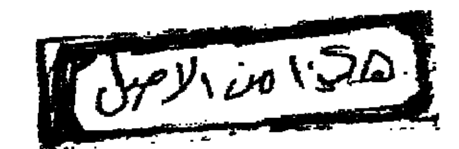
L'état des choses, cette année-là, s'annonce comme un monstre dont la fureur devait anéantir toutes les ressources de la vie et tous les moyens de subsistance. On ne conservait plus aucun espoir dans la crue du Nil et, en conséquence, déjà le prix des denrées s'était élevé ; les provinces étaient désolées par la sécheresse, les habitants prévirent une disette inévitable et la crainte de la famine excita parmi eux des mouvements tumultueux. Un grand nombre émigrèrent dans la Syrie, le Maghreb, le Hedjaz et le Yémen...

Lorsque le soleil fut entré dans le signe du Bélier, l'air se corrompit, la peste et une contagion mortelle commencèrent à se faire sentir et les pauvres, pressés par la famine qui allait toujours croissant, mangèrent des charognes, des cadavres, des chiens, les excréments et la fiente des animaux. Il n'était par rare de surprendre des gens avec des petits enfants rôtis ou bouillis... J'ai vu moi-même un petit enfant rôti dans un panier... Quand on avait brûlé un malheureux convaincu d'avoir mangé de la chair humaine, on trouvait son cadavre dévoré le lendemain matin, on le mangeait d'autant plus volontiers que, ses chairs étant toutes rôties, on était dispensé de les faire cuire.

1808 : Dieu, ultime recours

En 1808, le Nil baissa tout à coup, au point que la population, affolée, résolut d'en appeler à Dieu. Et l'on vit ce spectacle extraordinaire d'une population disparate, ulémas, étudiants et imams, Arabes et Turcs, rabbins et patriarches, coptes, latins et maronites, prosternés dans un sublime ensemble pour demander à Dieu dans la fervente prière de l'*estaka*, l'eau qui « désaltère ».

Ces témoignages sont tirés respectivement, de Gabriel Hanotaux, *Histoire de la nation égyptienne*, tomes I et IV. Ed. Société de l'Histoire nationale, Paris, Librairie Plon, 1931, et de Jacques Besançon, *l'Homme et le Nil*, Gallimard, Paris, 1957.





FEMMES AU BORD DU FLEUVE
Tableau d'Emile Bernard, 1903

Intérêts opposés nécessaire coopération

LA VIE QUOTIDIENNE DANS UNE « COLONIE » SUD-AFRICAINE

Guerre et paix en Namibie

A Genève, le 2 août, s'est ouverte une nouvelle phase des négociations entre les représentants de l'Angola, de l'Afrique du Sud, de Cuba et des Etats-Unis pour tenter de réduire les tensions en Afrique australe et pour résoudre en particulier le conflit namibien. Un accord a été obtenu à la fin du mois dernier sur un « ensemble de principes », levant certains des obstacles sur la voie de la paix. L'enjeu est de taille : l'avenir de la Namibie, un vaste et riche territoire occupé illégalement par Pretoria, où une faible minorité blanche continue d'imposer sa loi à la population noire.

Par notre envoyée spéciale MONIQUE MAS

La ville de Windhoek conserve l'empreinte des colons allemands, arrivés vers 1890 sur des terres disputées par deux peuples locaux, les Namas et les Hereros. Les Namibiens de souche allemande représentent aujourd'hui environ un tiers des 78 000 Blancs de Namibie, ce vaste territoire de 824 000 kilomètres carrés, peuplé seulement de 1,2 million d'habitants. La capitale, Windhoek, a été bâtie dans un cirque montagneux, à peu près au centre du pays. La cathédrale luthérienne veille sur sa prospérité, face à la statue équestre du capitaine Kurt von François, qui posa la première pierre du fort voisin, l'Alte Feste.

Windhoek a 100 000 habitants mais Noirs et métis ne font guère que passer dans le centre-ville, le temps de quelques emplettes dans ses galeries marchandes, ou celui d'une journée de travail pour les rares salariés. Et au crépuscule, tandis que les familles blanches se préparent au dîner servi par des domestiques noirs, la police prend son service pour contrôler l'accès au cœur tranquille de la ville.

Au même moment, à quelques kilomètres à peine du centre, une autre Windhoek, populeuse et fébrile, respire la poussière des *townships*. La route goudronnée s'arrête avant Khomasdal, le quartier métis qui précède de peu la ville noire, Katutura. Ici, la poussière prend à la gorge et ternit la lumière du soleil. Des milliers de personnes s'agitent dans un misérable marché où l'on négocie une poignée de cigarettes, un pull-over tricoté main ou quelques petits tas de tomates. La distance qui sépare les deux Windhoek étourdit. Là-bas, les rues aux enseignes rutilantes sont vides ; ici, on s'entasse dans les ruelles des zones réservées, selon une classification linguistique – c'est-à-dire ethnique. *« C'est pour mieux organiser la scolarité de vos enfants »*, assurent les autorités. *« C'est pour mieux nous diviser »*, répliquent les gens de Katututa, où continuent d'affluer des familles entières fuyant le nord du pays, lieu d'une guerre sans fin.

La peur, la misère, la faim

NUL ne sait exactement combien ils sont aujourd'hui dans la *township* noire. Le recensement ne marche pas fort à Katutura (qui signifie « sans domicile fixe » en héréro). Pour quoi faire ? Pour être appelé sous les drapeaux ou pour bénéficier d'une aide ? Il ne retournera pas une deuxième fois dans les bureaux de la municipalité, ce vieil homme chargé de famille, qui s'est entendu répondre : *« Etes-vous communiste pour oser demander davantage ? »* Il touche 50 rands (180 francs) de retraite par mois après une vie de travail.

Et, à Katutura, le mot chômage n'a plus de sens, tant est rare le travail salarié. Le moindre logement coûte une centaine de rands (360 francs) par mois. Tomber malade peut tourner à la tragédie ; à l'hôpital réservé aux Noirs, les files d'attente n'en finissent pas. Les travailleurs hésitent à s'y faire soigner, de peur d'être licenciés pour une trop longue absence. Le syndicalisme est autorisé depuis quelques années seulement, mais il reste interdit à certaines catégories, aux nombreux employés de maison par exemple. Un domestique à plein temps gagne dans le privé une centaine de rands par mois. *« Là-dessus,* dit Batista, *nous devons payer 90 cents par jour pour le trajet en bus, régler le loyer, envoyer nos enfants à l'école. C'est impossible. Alors, nous essayons de vendre des bricoles dans les rues et nous mangeons seulement du pain et de la bouillie de maïs. Nous n'achetons jamais de viande, des os seulement. »*

Officiellement, l'apartheid a été rayé des lois namibiennes en 1978. Pourtant, les mineurs continuent à en faire l'expérience quotidienne dans leurs dortoirs de travailleurs sous-qualifiés ; les étudiants restent confrontés au système d'éducation bantou qui perdure sous la nouvelle façade ; les domestiques continuent à employer le mot *apartheid* pour décrire leurs conditions de travail !

« Nous n'avons aucune relation avec nos patrons blancs, dit Irène. *Ils ne savent pas où nous habitons, si c'est loin, à quoi ressemble notre maison. Nous arrivons à 6 heures du matin. Ils sont encore au lit. Ils nous disent qu'il est tard. Nous n'avons pas le droit d'amener notre bébé ni de prendre un congé de maternité. Alors nous devons payer quelqu'un ou retirer notre fille aînée de l'école pour le garder. Eux, ils trouvent que nous avons trop d'enfants et peuvent nous renvoyer si nous sommes enceintes. Nous nettoyons leurs affaires, nous lavons leur maison, mais nous ne pouvons rien utiliser en commun avec les patrons. Les toilettes des employés sont dehors. Nous devons manger dehors, avec nos propres couverts. Et nous n'avons pas le droit de les laver dans leur cuisine, nous devons le faire au robinet extérieur. »*

Les Blancs de Windhoek ne sont pas totalement aveugles, mais préfèrent que l'on compare Katutura à d'autres populations noires et misérables du continent africain. Les autorités insistent d'ailleurs sur les quelques belles maisons habitées par une poignée de Noirs et de métis relativement prospères.

Pourtant, le pire existe à Katutura, cet endroit baptisé « Hurry » (en vitesse), par exemple. Des anciens habitants d'un foyer de travailleurs noirs détruit l'année dernière ont été déplacés dans des baraques construites, en effet, à la hâte et n'importe où, y compris dans le lit d'une rivière qui attend les prochaines pluies pour réapparaître.

Cela explique pourquoi des foules de plus en plus nombreuses assistent aux meetings de la South West African People's Organization (SWAPO). Et pourtant le risque n'est pas mince. Même si, à la différence de l'African National Congress (ANC) sud-africain, la SWAPO n'est pas interdite, à l'exception de sa branche armée, réfugiée en Angola, avec le chef du mouvement, M. Sam Nujoma. Ses réunions publiques sont autorisées depuis 1985, et les apparences de la démocratie sont sauves. Mais Pretoria fait bon usage de son arsenal juridico-policier, et les manifestations organisées par la SWAPO tombent en général sous le coup de la loi. Alors, les grenades lacrymogènes, voire les balles, tirées dans les ruelles de Katutura, assurent à Windhoek une relative tranquillité, à bonne distance en tout cas des confins nord du pays, où se joue la guerre contre-révolutionnaire, face à la guérilla de la SWAPO et au front angolais.

Dans sa colonie namibienne, l'Afrique du Sud a défini une zone opérationnelle de 1 600 kilomètres de large, de la pointe de Caprivi, fichée entre la Zambie et le Botswana à l'est, jusqu'à l'océan Atlantique, à l'ouest. Cette bande de 150 kilomètres de profondeur, au sud de l'Angola, couvre un quart du territoire où vivent plus de 60 % de la population totale, soit environ 700 000 personnes, des Ovambos en majorité (un Namibien sur deux est ovambo).

Les activités militaires sont particulièrement intenses au centre de la zone opérationnelle, autour d'Oshakati, la métropole régionale de l'Ovamboland, à quelque 700 kilomètres de Windhoek. Plus de 300 000 personnes sont concentrées dans cette région un peu plus verte, malgré la sécheresse qui sévit depuis cinq ans. Des centaines de *kraals* familiaux (1) annoncent la fin du vide humain. Mais l'agriculture de subsistance pratiquée par les paysans noirs est pauvre, et l'industrie inexistante. Alors, les gens émigrent ; 93 000 travailleurs sont partis vers les mines de cuivre, d'uranium ou de diamants exploitées par des compagnies multinationales, dans le sud du pays.

L'Afrique du Sud reconnaît avoir déployé 30 000 soldats dans la zone opérationnelle, dont 20 000 Namibiens appartenant aux forces du Sud-Ouest africain, créées en 1980 pour « namibianiser » la guerre (2). Depuis, Noirs et métis sont eux aussi astreints au service militaire obligatoire, jadis réservé aux seuls Blancs. Beaucoup d'entre eux tentent d'y échapper en passant une frontière. Néanmoins, aujourd'hui, les troupes présentes en Namibie sont noires ou métisses à 90 % et namibiennes aux deux tiers. Le commandement, lui, reste blanc et sud-africain. Il coordonne, au quartier général d'Oshakati, les actions contre la branche armée de la SWAPO.

Deux millions de rands de salaires sont versés, chaque jour, aux membres de l'armée et de la police. Plus de 10 000 Cuca Shops – mini-bars – ont fleuri partout autour des garnisons. La vie est chère à Oshakati, et le commerce est roi. Quelques millionnaires noirs ont prospéré grâce à la situation militaire. Au bar de l'Hôtel International d'Oshakati, de jeunes soldats blonds bavardent avec des affairistes blancs entre deux tournées de bière. Les premiers sont des Sud-Africains au service de la « civilisation chrétienne » : leurs noms évoquent souvent la Hollande ou la France, voire le Portugal ; ils sont afrikaners en majorité. Les seconds affirment être namibiens, de plus ou moins longue date et de souche variée ; ils sont venus dans les *fourgons* de l'armée sud-africaine, leur protectrice, leur cliente aussi parfois. Mais, de l'autre côté de la frontière (à moins de 40 kilomètres), ils trouvent aussi d'excellents clients : des Angolais de l'UNITA qui leur achètent vivres et menus articles manufacturés.

Points de repère

SUPERFICIE : 824 000 kilomètres carrés (une fois et demie la France).
POPULATION : 1 162 000 habitants (tous les chiffres sont de 1986).
PNB/HAB. : 1 020 dollars.
PRINCIPALES RESSOURCES : diamants, uranium.

EVOLUTION POLITIQUE

1914 : dès le début de la première guerre mondiale, l'Afrique du Sud occupe le Sud-Ouest africain, colonie allemande depuis 1884.
1920 : la Société des Nations accorde à Pretoria l'administration – le mandat – de ce territoire.
1946 : l'Afrique du Sud refuse de remettre son mandat à l'ONU.
1948 : instauration de l'apartheid en Afrique du Sud. Pretoria étendra le principe de la ségrégation raciale à la Namibie.
1959 : constitution de l'Ovamboland People's Organization, qui devient, l'année suivante, la SWAPO.
29 septembre 1978 : le Conseil de sécurité de l'ONU adopte la résolution 435 réclamant l'indépendance de la Namibie.

Le couvre-feu est imposé du coucher au lever du soleil. Il vaut mieux ne pas sortir lorsqu'on a la peau sombre et prier pour qu'aucun visiteur nocturne en quête d'argent ou de nourriture ne frappe à la porte. S'il s'agit de la SWAPO, l'infortuné sympathisant risque d'être dénoncé : l'armée paie très bien ce genre de renseignement. Mais il peut aussi bien s'agir de soldats ou de policiers, et les représailles sont lourdes. Ailleurs, on brûle un *kraal*, histoire de faire parler ses habitants, et les convois militaires n'hésitent pas à couper à travers champs, ravageant les cultures.

L'armée, elle, poursuit sa guerre en Angola et sa « pacification » en Namibie, et mesure l'incapacité du gouvernement *(voir encadré)* à bien administrer le territoire. Et il est vrai que, par échec ou par calcul, les structures internes mises en place par Pretoria pour neutraliser la SWAPO ne parviennent même plus à faire illusion. En avril dernier, M. Pieter Botha a jeté au panier les projets de Constitution élaborés par les partis membres du gouvernement intérimaire. Il a surtout renforcé les pouvoirs de M. Louis Pienaar, l'administrateur général, contre *« les mouvements et les médias, qui font l'apologie de la subversion et du terrorisme »*.

Un camouflet pour les ministres namibiens assorti d'une menace de bannissement pour la SWAPO. Un début d'exécution aussi, avec l'arrestation de la journaliste Gwen Lister pour son article, dans l'hebdomadaire *Namibian*, révélant un projet d'état d'urgence en Namibie.

Les journalistes du *Namibian*, mais d'autres Blancs aussi, l'avocat Anton Lebowsky, par exemple, ont très mauvaise réputation auprès de Pretoria : comme des centaines d'autres Namibiens blancs. Ils partagent les espoirs nationalistes de la SWAPO et son désir de créer un Etat multiracial. Ils sont aux antipodes de M. J.F. Pretorius, le dirigeant du Parti national (PN), ministre de l'eau, des postes et des télécommunications, qui verrait bien une confédération ethnique, dans laquelle, si nécessaire, l'Ovamboland ferait une Namibie noire et indépendante de bonne figure tandis que le Sud-Ouest africain blanc pourrait lier son avenir à l'Afrique du Sud. Ces thèses sont soutenues par une partie importante de ces Afrikaners (60 % des Blancs), accrochés au plateau namibien, où seuls l'agriculture et l'élevage extensifs rapportent quelque argent. Et cela suppose beaucoup de terres. Un espace vital qu'ils n'imaginent pas partager avec les Noirs, pas plus que les écoles ou les hôpitaux. Et, si le PN s'inquiète de voir l'anglais battre en brèche l'afrikaans, c'est surtout parce qu'il propage les idées « libérales » de la minorité anglophone.

Le partage de la terre

LES Namibiens de souche allemande, eux aussi, sont en majorité des modérés. Comme M. Dirk Mudge, le ministre des finances, un Afrikaner qui a quitté le PN en 1977 pour fonder l'Alliance démocratique de la Turnhalle (DTA), une coalition de onze partis à base ethnique. M. Mudge est partisan d'*« un rassemblement sur des bases idéologiques et non pas raciales ou culturelles »*. Difficile cependant de recoller les morceaux après tant d'années d'apartheid. Pour tous ces « modérés », la question centrale reste celle de la terre et de l'éventuel partage des richesses dans une Namibie indépendante dominée par la SWAPO.

Pour en avoir le cœur net, une dizaine d'entre eux sont allés rencontrer M. Sam Nujoma à Stockholm, en juin 1988. M. Dirk Mudge estime qu'il pourrait les imiter, à condition que la SWAPO reconnaisse son statut de dirigeant. Lui aussi redoute les expropriations et les nationalisations, et n'arrive pas à croire que la SWAPO puisse démanteler l'apartheid tout en conservant le savoir-faire et, dans une certaine mesure, l'assise économique des Blancs. M. Dirk Mudge est franc : il ne souhaite pas voir arriver M. Sam Nujoma au pouvoir. Mais, après le nouveau coup porté au gouvernement intérimaire, la SWAPO constitue plus que jamais un interlocuteur de poids dans la communauté noire. Même si les Namibiens de tout bord estiment que le 29 septembre prochain, dixième anniversaire de l'adoption, par le Conseil de sécurité des Nations unies, de la résolution 435 prônant l'indépendance de la Namibie, aucun accord ne sera intervenu.

(1) Ce ne sont pas des villages mais un regroupement de quelques cases d'habitation et de greniers sur pilotis, le tout entouré par une palissade de branchages.

(2) Voir le dossier « Afrique australe : une sphère de conflits », *le Monde diplomatique*, février 1988.

Echec de l'autonomie interne

AU début des années 70, Pretoria entreprit de faire passer la Namibie du statut de province sud-africaine à celui de colonie. En 1975, les représentants de onze ethnies namibiennes se réunirent, lors de la conférence de la Turnhalle, pour élaborer un système d'administration indirecte. Le 19 août 1977, l'Afrique du Sud nommait un administrateur général investi des pleins pouvoirs. Des élections législatives en 1978 – boycottées par la SWAPO – puis la constitution d'un gouvernement, en 1980, aboutirent à une impasse : l'administrateur général reprit tous ses pouvoirs en 1983.

En novembre de la même année, six partis, dont la DTA de M. Dirk Mudge et une branche dissidente de la SWAPO, conduite par M. Andréas Shipanga, tenaient la Conférence multipartite (CPM). Après une tournée en Côte-d'Ivoire, au Togo, au Gabon et aux États-Unis, les six partis se partageaient les 62 sièges de l'Assemblée nationale et les huit portefeuilles ministériels d'un « gouvernement intérimaire d'union nationale », installé à Windhoek par Pretoria, sans autre formalité électorale. L'Afrique du Sud conservait les portefeuilles de la défense et des affaires étrangères ; l'administrateur général arbitrait.

Les partis membres du gouvernement avaient travaillé à un projet de Constitution mais, lors de sa visite à Windhoek en avril dernier, M. Pieter Botha le rejeta, à leur grand émoi (1). Motif : absence de consensus, le Parti national et le Parti Rehoboth ayant réclamé une Constitution qui *« préserve les droits des communautés »* sur des bases ethniques, à la manière de l'apartheid. M. Louis Pienaar, l'administrateur général, est plus explicite : *« La Constitution de ce pays sera éventuellement mise en œuvre après l'application de la résolution 435. Cependant, l'Afrique du Sud va conserver ses responsabilités jusqu'à la fin. Aucune Constitution intérimaire ne doit être adoptée par ce gouvernement. Elle doit l'être par le Parlement sud-africain. »*

Et la résolution 435, signée par Pretoria, ne donne pas vraiment les garanties souhaitées par l'Afrique du Sud, car, ajoute M. Pienaar, *« nous avons affaire à une population du tiers-monde très influencée par le pouvoir, le pouvoir brut. Comme l'armée de la SWAPO peut entrer à tout moment, pendant les élections ou même après ces populations sont intimidées par ce pouvoir extérieur. Et vont donc voter pour les protégés des Cubains, c'est-à-dire pour la SWAPO. »* La grande question, celle qui justifie la reprise en main de la Namibie, est pour lui la suivante : *« Aurons-nous un pays démocratique ou marxiste ? »*

M. M.

(1) Voir Ingolf Diener, « La Namibie en otage », *le Monde diplomatique*, février 1988.

LES DIFFICULTÉS DES RÉGIMES

Vulnérabilité et isolement croissants

LES pouvoirs en place sont à nouveau en crise en Asie du Sud. Aux difficultés que connaissent le Bangladesh et Sri Lanka s'ajoutent celles de l'Inde, où M. Rajiv Gandhi a subi récemment de graves échecs électoraux, et du Pakistan, où les militaires reviennent sur le devant de la scène. Ces crises traversent d'ailleurs les frontières nationales : l'armée indienne tente toujours de maintenir l'ordre dans le nord de Sri Lanka ; les Pakistanais aident, semble-t-il, les extrémistes sikhs du Pendjab, et demeurent très impliqués dans l'évolution de la question afghane.

Par VIJAY SINGH *

Allahabad, ville située dans l'Etat d'Uttar-Pradesh, tient une place unique dans l'histoire indienne, depuis les origines de la mythologie hindoue jusqu'à la période contemporaine. Les trois premiers chefs de gouvernement de l'Inde indépendante en ont été les élus : Nehru, Shastri et Indira Gandhi. Allahabad vient, une fois encore, de jouer un rôle décisif.

Il ne s'agissait pourtant que d'une élection partielle, pouvant passer de ce fait inaperçue. Mais, le 17 juin dernier, le candidat du Parti du Congrès et du premier ministre, M. *Rajiv Gandhi*, a été nettement battu par l'opposition menée par M. V.P. Singh, et cette consultation a pu être considérée par beaucoup comme une répétition des élections nationales à venir.

Si les résultats d'Allahabad prennent une importance aussi grande, c'est parce que la défaite du Parti du Congrès a été jugée comme un revers personnel du premier ministre. Voilà six mois à peine, M. V.P. Singh avait été humilié par les dirigeants du parti gouvernemental pour avoir parlé publiquement des caisses noires du mouvement. Après avoir quitté et le cabinet et le parti, M. Singh avait fulminé contre la corruption généralisée dans le pays, mettant l'accent sur un récent achat d'armes qui avait permis au trésorier du Parti du Congrès de toucher un énorme pot-de-vin. L'élection d'Allahabad a, dans ces conditions, pris l'allure d'un combat entre M. Singh, défenseur de la vertu et pourfendeur du népotisme, et un Rajiv Gandhi assurant qu'il n'était en rien impliqué dans le scandale. Les électeurs ont clairement fait savoir ce qu'ils en pensaient. M. Singh l'a emporté avec une majorité de plus de 120000 voix, obtenant plus de deux fois plus de suffrages que le candidat de M. Gandhi.

La consultation d'Allahabad prit aussi une extraordinaire importance car, pour la première fois depuis dix ans, l'opposition, habituellement éclatée, avait décidé de soutenir un candidat unique. De la sorte, M. V.P. Singh, ancien dirigeant et ancien ministre, devenait l'incarnation d'un espoir : sa perspicacité, sa moralité faisaient de lui un possible premier ministre en puissance. Sa victoire électorale ne fut pas célébrée seulement comme une victoire sur M. Gandhi, mais aussi comme un signe de l'émergence possible d'un futur dirigeant du pays.

D'autant que le Parti du Congrès ne fut pas battu dans la seule Allahabad. Alors qu'il avait partout mené une campagne très active, il a perdu quatre des cinq consultations partielles. Dans onze parlements locaux, il a dû abandonner beaucoup plus de la moitié de ses sièges. Plus grave encore : au cœur même de l'Inde du Nord, région de langue hindi où s'est toujours joué le destin politique du pays, le parti de M. Gandhi a été écrasé. Par rapport aux élections de 1984, il a reculé de plus de vingt points en moyenne ; alors qu'entre 1985 et décembre 1987 il avait emporté presque 90 % des partielles, il n'a, cette fois, gagné que dans 20 % des cas.

La situation est donc peu brillante et les possibilités de choix du jeune premier ministre paraissent bien limitées. S'il organise les élections à la date prévue, c'est-à-dire en décembre 1989, les résultats de son parti risquent d'être encore plus mauvais au cas où la tendance actuelle se poursuivrait ; et il ne peut envisager avec optimisme une consultation qui serait avancée à la fin de cette année. Comment expliquer que, désormais placé devant un choix de toute façon difficile, M. Gandhi ait vu son extraordinaire popularité fondre à ce point ?

Quand il est arrivé au pouvoir, en novembre 1984, il portait plusieurs couronnes. Il était membre de la famille Nehru, une famille qui, deux courtes périodes mises à part, avait dirigé le gouvernement depuis l'indépendance. Il était aussi le *fils* d'Indira Gandhi, dont l'assassinat par ses gardes du corps sikhs avait déclenché une grande vague de sympathie en faveur de l'héritier. Mais la plus belle couronne lui appartenait en propre. La preuve en fut faite en 1984 lorsqu'il mena le Congrès à une victoire sans précédent : 415 sièges sur 542 au Parlement central. Ce soutien populaire n'était pas seulement dû au souvenir d'Indira ; il le devait surtout à son charisme personnel et à la foi que les Indiens avaient en ses promesses.

Sa jeunesse alimentait tous les rêves, et les Indiens pensaient qu'une dynamique nouvelle délivrerait le pays de ses maux ; M. Rajiv Gandhi était certes dénué d'éloquence, mais il était aussi dépourvu de sectarisme. D'esprit ouvert, il fit naître un espoir de dialogue chez ceux qui avaient vivement critiqué sa mère. Aux yeux des membres de la classe moyenne et du monde des affaires, il apportait la promesse de modernisation et de libéralisation d'une économie bureaucratisée. Et puis, il paraissait honnête, sourd aux bruits du tiroir-caisse.

Or cette image d'homme incorruptible – son atout majeur – semble s'être retournée contre lui. Quand il parvint au pouvoir, il nomma aux finances M.V.P. Singh, connu pour sa parfaite honnêteté, et lui donna carte blanche pour faire la chasse à l'évasion fiscale dans le monde des affaires. M. Singh prit son travail au sérieux et, semaine après semaine, les limiers du fisc déterrèrent des millions de roupies cachées. Au départ, la campagne de M. Singh renforça la réputation d'honnêteté du chef du gouvernement. Mais, bientôt, le ministre des finances en vint à contrôler de près les hommes d'affaires qui étaient les bailleurs de fonds traditionnels du Parti du Congrès. Lorsque deux gros possédants furent symboliquement arrêtés pour fraude, la grande bourgeoisie demanda que fût mis fin au *« terrorisme d'Etat »*.

L'incorruptible et les marchands de canons

M. SINGH ne modifia en rien son attitude, et M. Gandhi, en tant que « Monsieur Propre », lui laissa la bride sur le cou. Les difficultés commencèrent vraiment lorsque le responsable des finances utilisa les services d'une agence d'enquêtes américaine – le groupe Fairfax – pour en savoir plus sur les avoirs de quelques Indiens installés à l'étranger. Sans doute visait-il notamment Amitabh Bachman, star fortunée du cinéma et l'un des plus vieux amis du premier ministre. Pour se prémunir contre toute recherche sérieuse, l'acteur demanda à son compagnon d'enfance de muter M. Singh, qui passa des finances à la défense. Le ministre saisit le sens de l'opération, mais n'en décida pas moins de continuer sa campagne dans son nouveau ministère. A partir d'un « tuyau » obtenu grâce à des dossiers concernant des versements de commissions, il entama une enquête sur les conditions de vente à l'Inde d'un sous-marin ouest-allemand. Il s'intéressa aussi de près à la procédure d'achat de canons suédois de marque *Bofors*. En avril 1987, la radio suédoise diffusait les premières informations selon lesquelles un intermédiaire indien avait illégalement touché 600 millions de roupies (1 roupie = 2,2 F) pour ce marché.

Alors que la presse et l'opposition s'emparaient en Inde de l'affaire, l'organisme suédois de vérification des comptes confirmait le versement d'une commission. Enervé par cette histoire, le premier ministre ordonna une enquête parlementaire, préférant la voir menée par ses propres amis que par un juge. Commentant ses conclusions, M. Gandhi déclara que la somme versée par la firme suédoise n'était pas une « commission », mais représentait des « frais de liquidation », ajoutant qu'aucun Indien n'était partie prenante. La presse indienne ayant apporté des preuves aveuglantes du contraire, le premier ministre se comporta gauchement et multiplia les faux pas. Le mal était fait. Il n'avait certes pas personnellement touché de l'argent ; cependant, la presse avait brisé son portrait d'homme intègre. Il perdait ainsi doublement cette image : non seulement il n'était plus considéré comme propre, mais il était aussi celui qui avait utilisé son pouvoir pour discréditer M. Singh, qui, lui, était vraiment intègre.

Aux torts causés par l'affaire Bofors s'ajouta l'absence d'initiatives politiques. M. Gandhi avait bien commencé sa carrière de premier ministre en signant une série d'accords avec les sikhs modérés *(lire ci-contre l'article sur le Pendjab)*, avec les mouvements qui s'agitaient en Assam, avec les rebelles mizos – laissant ainsi espérer qu'il en finirait avec les problèmes qui, depuis longtemps, étaient sources de troubles dans le pays. Or la terreur permanente organisée par les activistes sikhs fit naître un sentiment d'insécurité chez les hindous du Pendjab, sentiment partagé par la grande majorité

* Auteur d'un ouvrage sur la question sikh, *la Nuit poignardée*, Flammarion, Paris, 1987.

Les militaires toujours maîtres du jeu

Par A. DASTARAC et M. LEVENT

LA brusque intervention du président Zia Ul Haq dans le timide *procès de démocratisation, qu'il avait* amorcé en 1985, a pris par surprise la plupart de ses adversaires, notamment le Parti populaire pakistanais (PPP) qui se préparait à une campagne électorale prolongée en vue du scrutin initialement prévu pour 1990. Après le renvoi humiliant, le 29 mai dernier, du premier ministre, M. Khan Junejo, et la dissolution des Assemblées nationale et provinciales, quel sera l'avenir politique du Pakistan, par ailleurs impliqué, *nolens volens*, dans la question afghane ?

Le général Zia Ul Haq, qui préside depuis onze ans aux destinées du Pakistan, revient au devant de la scène politique et réaffirme les prérogatives de l'armée, à l'heure de choix déterminants. Il ne s'agit pas, cependant, d'un simple retour à la loi martiale car les formes constitutionnelles ont été respectées; le président Zia Ul Haq a nommé un gouvernement intérimaire, a promis des élections générales dans un délai de trois mois, mais en a finalement repoussé la date au 16 novembre. Il a, d'autre part, annoncé le 21 juillet que les partis ne pourraient faire campagne ; seules les candidatures individuelles *seront autorisées...*

Trois raisons ont été invoquées par le chef de l'Etat pour légitimer son geste : la corruption et l'incompétence du gouvernement, l'effritement de l'ordre public et *la lenteur de l'islamisation*.

Dans une société gangrenée par les trafics d'armes et de drogue (1), où des fortunes aussi voyantes que rapides se sont bâties grâce à la spéculation foncière, la corruption du pouvoir civil est une cible facile pour l'armée. Celle-ci ne peut ignorer les passes obligées d'une politique, d'essence féodale, reposant encore sur le clientélisme. Les raids de la police dans certains ministères au lendemain du 29 mai 1988, ainsi que les enquêtes visant les finances des parlementaires donneront sans doute au président les moyens de faire marcher droit les récalcitrants.

Les frictions suivies d'affrontements de plus en plus sanglants entre minorités ethniques, voire religieuses, n'ont cessé de se multiplier et de s'aggraver depuis 1985 : Pachtounes contre Muhajirs et Biharis, Muhajirs contre Sindis, chiites contre sunnites... Dans les villes du Sind – ces réservoirs de misère, – comme Karachi, Sukkur ou Hyderabad, le couvre-feu devient la norme. On a compté plus de cinq cents morts en 1987 lors d'affrontements qui ont emprunté aux formes du communalisme sévissant dans l'Inde voisine. Le phénomène semble devoir s'étendre et la ville de Gilgit, au nord du pays, a été le théâtre en mai dernier de violences religieuses qui ont fait plus de cent cinquante morts. Le gouvernement civil est rendu responsable d'une situation dégradée par l'explosion urbaine et l'armement massif de communautés apeurées et déracinées.

Dernier prétexte invoqué par le général Zia : le « laxisme » du gouvernement dans l'application de la *charia (loi islamique)*. La promulgation de l'*« ordonnance révolutionnaire »* de la *charia* rend obligatoire pour les hautes cours l'annulation de toute loi jugée non conforme à l'islam. Le général voudrait en faire la clé de voûte de l'édifice institutionnel, en dépit de l'opposition du corps social dans son ensemble. *Les nouvelles lois islamiques*, qui se superposent à une juridiction ordinaire d'origine britannique et aux amendements constitutionnels (décrétés avant décembre 1985) – autant de survivances de la loi martiale de 1977, – créent un étrange imbroglio (2).

Les courants traditionalistes comme la Jamaat-Ulema i Pakistan (JUP) ou la Jamaat-Ulema i Islam (JUI) ont montré peu d'empressement à soutenir une forme d'islamisation dont une des premières conséquences pourrait être la multiplication des conflits religieux. Ces partis ont trouvé le renfort inattendu des fondamentalistes de la *Jamaat i Islami (JI)*, qui s'interroge désormais sur les mobiles réels du chef de l'Etat. Un dirigeant de la JI, M. Khurshid Ahmed, a dénoncé ce qui selon lui n'est qu'*« un plan pour éluder la question des élections et imposer l'interdiction de tous les partis politiques »*.

Dans ce qui ressemble à une fuite en avant, le président Zia paraît isolé, mais il a fait montre, dans le passé, d'une remarquable aptitude à rétablir son équilibre à la suite de « faux pas » calculés.

La Ligue musulmane (PML), une fois exhumée de ses cendres et aussitôt promue au rang de parti gouvernemental, de même que le Groupe parlementaire indépendant (GPI), du frondeur Fakhar Imam, *ont accepté les règles* du jeu demandées par le général Zia en 1985, au risque de voir leur légitimité contestée par l'opposition extra-parlementaire, notamment le PPP. Celui-ci a dû abandonner l'espoir d'un raz de marée populaire dans la rue ou dans les urnes (3). Après onze années d'exclusion du jeu politique, ses rouages se sont révélés incapables d'agir sur une société qui a subi de profondes transformations. Nombreux sont les transfuges du parti de Mme Benazir Bhutto, tel M. Malik *Naseem Ahmed, actuellement* ministre de l'intérieur. La scission opérée par MM. G.-M. Jatoi et Khar vise, elle aussi, à obtenir des postes dans de futurs cabinets sous la houlette du général Zia (4).

Si Mme Bhutto peut se croire en possession de la clé nécessaire au déblocage de la *vie politique*, son parti ne peut plus prétendre régner sans partage. Sa marge de manœuvre s'est singulièrement réduite. Ainsi, au lendemain du 29 mai, Mme Bhutto a-t-elle salué l'initiative du président, pour se raviser aussitôt et déclarer qu'elle refusait la tenue d'élections sous le présent régime et aussi longtemps que la Constitution resterait en vigueur. Les critiques des partis *tongua* serait-elle à redouter (5) ?.

En cumulant les fonctions de président et de premier ministre, et en rappelant à l'ordre la Ligue musulmane, le général Zia a donné un coup d'arrêt à ce que la hiérarchie militaire percevait depuis des mois comme une tactique de grignotage de la part des civils.



BOUTIQUE D'ARMES PRÈS DE PESHAWAR
Un marché libre au service de quelle liberté ?

(1) Un quart des armes destinées à la résistance afghane seraient revendues sur le marché pakistanais. Pour la seule année 1987, les estimations varient de 600 millions à 2 milliards de dollars. La drogue, traditionnellement exportée, est de plus en plus consommée au Pakistan. Sur le rôle de la drogue dans le conflit afghan, voir *The Guardian*, 6 janvier 1983.

(2) Environ quatre cents prisonniers politiques, condamnés sous la loi martiale à de longues peines de prison, sont victimes de cette situation.

(3) Pendant l'automne de 1987, la défaite du candidat du PPP face aux candidats de la Pakistan Muslim League, lors d'élections locales au Pendjab, a brisé le mythe de l'invincibilité du parti.

(4) Voir notre article, « Le Pakistan peut-il faire retour à la démocratie ? », *le Monde diplomatique*, février 1987.

(5) Expression ironique employée par le PPP pour désigner les petits partis dont les membres pourraient tenir dans une charrette (*tongua*). La Cour suprême ayant rendu le 20 juin 1988 un avis contraire à la loi sur l'enregistrement obligatoire (selon l'amendement à la Constitution de 1973), le PPP aurait pu, en principe, participer aux élections.

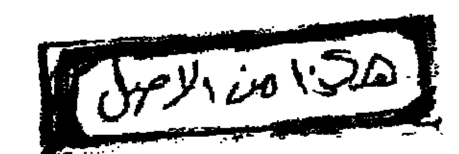
Une étude britannique sur une région en crise

L'EXCELLENTE Economist Intelligence Unit de Londres vient de publier une analyse de la situation en Asie du Sud (1) dont les premières lignes donnent le ton : *« L'Asie du Sud est une région en crise politique. Les quatre États d'Asie du Sud – Inde, Pakistan, Bangladesh, Sri-Lanka – connaissent actuellement des conflits politiques internes auxquels semblent incapables de faire face les institutions existantes* (...). *Les réformes ne peuvent constituer une solution simple à la crise car les réformateurs figurent eux-mêmes parmi ses acteurs. »*

Crise des institutions centrales, résurgence des régionalismes, montée des conflits sociaux en Inde ; incertitude au sommet, problèmes régionaux là aussi, *« rôle ambigu de l'islam dans la vie politique »* au Pakistan ; pauvreté chronique, impasse à Dacca (Bangladesh), où l'opposition veut renverser un régime qui n'est d'autre part pas à l'abri d'un coup d'Etat ; instabilité croissante à Sri-Lanka, où la question tamoule est tout sauf réglée... Partout le malaise s'aggrave et, comme le note l'étude, là où le développement économique a été le plus rapide – ou le moins lent, – il a provoqué des changements sociaux qui ajoutent aux dysfonctionnements politiques (Pakistan, Sri Lanka, Pendjab indien).

JACQUES DECORNOY.

(1) *South Asia : The Narrowing Options. A Political Risk Analysis.* Special Report nº 1110, par Brian Scolock, The Economist Intelligence Unit, Londres, 1988, 120 pages, 115 livres.



...S DES RÉGIMES

...croissants

D'ASIE DU SUD

du gouvernement indien

des hindous de tout le pays. M. Gandhi est peut-être en partie seulement responsable de la résurgence de l'agitation politique, mais les conditions étaient réunies pour que les opposants lancent contre lui une offensive généralisée.

Désormais vulnérable sur les plans politique et moral, le premier ministre est devenu la cible des forces qu'il avait commencé à renverser. La « vieille garde », ce groupe hétéroclite de membres du Parti du Congrès, aussi anciens que sans scrupules, marginalisés par la « révolution de la jeunesse » de 1985, est revenue sur le devant de la scène pour détruire la position hégémonique de M. Gandhi au sein du parti. Les adversaires du chef du gouvernement ont pu redoubler de puissance : l'opposition parlementaire pestant contre la corruption, les anciens membres du cabinet ont commencé à consituer un pôle de pouvoir de rechange, la « vieille garde » dirigeant la révolte dans le camp congressiste.

M. Gandhi aurait pu admettre les faits et se lancer ouvertement dans la lutte contre la corruption, le favoritisme, l'inefficacité et, ce faisant, rétablir son pouvoir sur le parti et le pays. Il pouvait aussi opter pour la *realpolitik*, comme le fit sa mère, c'est-à-dire briser sans merci la dissidence, tout en mettant en place, grâce à son doigté et son art de la stratégie, une nouvelle coterie politique. N'ayant ni l'envergure ni le courage de faire un choix dans la ligne d'un mahatma Gandhi, il a opté pour la seconde solution, sans s'apercevoir qu'il n'a pas non plus la sagacité de sa mère.

Une opposition divisée et chicanière

LE secrétariat du premier ministre fut dès lors la seule instance de prise de décision, tandis que disparaissaient les rares espaces de libre débat et de dialogue. M. Gandhi est devenu acariâtre, démettant de leurs fonctions de nombreux responsables de l'administration à la suite de mauvais conseils. Son entourage immédiat l'a coupé de l'opinion et même de ses proches du parti. L'homme qui avait promis d'organiser des élections au sein du Parti du Congrès a remis cette consultation à une date indéterminée. De plus en plus mégalomane, il fait attendre des jours et des jours des chefs de gouvernement locaux (l'Inde est un Etat fédéral) désireux de le rencontrer.

Face à la révolte dans ses propres troupes, il a opté pour la solution simpliste consistant à vouloir contenter tout le monde. C'est ainsi que, depuis 1985, afin de plaire aux diverses factions, il a nommé plus de douze premiers ministres locaux et seize secrétaires généraux du Parti du Congrès. Son propre cabinet commence à ressembler à un jeu de chaises musicales : en quarante-trois mois, il l'a remanié vingt-quatre fois, et seuls demeurent en fonctions six des ministres de 1985. Commentant la façon peu regardante qu'a M. Gandhi de trouver des ministres, M. L.K. Adwani, chef de l'opposition, qualifiait récemment le gouvernement de « *corbeille à papier* ».

La partie n'est pourtant pas totalement perdue pour M. Gandhi, et il conserve deux atouts essentiels sur le plan électoral. D'une part, même si elle est ternie, il porte toujours sa couronne de chef du Parti du Congrès, seul à avoir une réelle audience dans l'ensemble de l'Union, et, comme symbole des luttes nationalistes, à peser d'un poids bien plus considérable que les oppositions. D'autre part, la plus précieuse alliée du premier ministre est cette même opposition en raison de ses divisions permanentes et de ses incessantes chicanes. Comme ce fut le cas pour la coalition du Janata en 1977, toute autre équipe au pouvoir serait le produit de projets tellement conflictuels que, même si le Parti du Congrès devait perdre les élections, le nouveau gouvernement pourrait difficilement rester longtemps en fonctions. Grâce à la personnalité de M.V.P. Singh, l'opposition a pu s'unir à Allahabad, mais pourrait-elle y parvenir à nouveau afin de proposer un programme pour la nation ? Et M. Singh, seul homme à pouvoir potentiellement défier M. Gandhi aujourd'hui, a-t-il le courage et l'ambition de se porter candidat au poste de premier ministre ? De ce bon exécutant, qui n'a pas forcément l'étoffe d'un chef, M. Arif Mohammad Khan, ancien membre du cabinet devenu rebelle au sein du Parti du Congrès, a pu dire : « *M. Singh est trop mou, trop docile, peut-être un peu lâche. Ce n'est même pas un politicien...* »

VIJAY SINGH.



Carlos Freire

TEMPLE SIKH A DELHI
Une communauté ravagée par la violence

Terreur généralisée au Pendjab

AU Pendjab, aujourd'hui, le terrorisme est à son paroxysme, et la terreur fait partie de la vie courante. Les habitants de l'Inde septentrionale parlent du bilan quotidien des morts comme du score d'une rencontre de tennis. Face au déchaînement incontrôlable de la violence, le citoyen innocent du Pendjab ne peut guère que se livrer au décompte des tués. Plus de mille six cents personnes ont été assassinées depuis le début de 1988, mais il y a plus grave : les moyens utilisés à cette fin changent rapidement et gagnent en efficacité.

Il y a moins de cinq ans, les militants sikhs qui se lancèrent dans l'action étaient armés de pistolets et de carabines de fabrication locale. Un an plus tard, ils utilisaient des bombes à retardement d'une puissance moyenne. Alors que le mouvement gagnait en ampleur, les terroristes se procurèrent des pistolets mitrailleurs automatiques chinois AK-47. Voilà six mois, ils provoquèrent la surprise des services secrets indiens en tirant des fusées contre la maison d'un partisan du mouvement sikh modéré Akali. Aujourd'hui se répand l'usage d'un engin explosif facile à fabriquer et doté d'une télécommande.

Faisant allusion à la situation à Sri-Lanka, un responsable du ministère de l'intérieur de New-Delhi commente : « *Bientôt les terroristes sikhs apprendront à fabriquer et à utiliser des mines comme l'ont fait les Tigres tamouls. Nous devons agir avant d'avoir affaire à une insurrection totale.* »

En un sens, la situation était moins grave lorsque agissait Sant Bhinderanwale, le responsable sikh tué en mai 1984 lors de l'assaut contre le Temple d'or d'Amritsar. Certes, son charisme et ses invectives fondamentalistes aidèrent à grossir les rangs de l'armée sikh « séparatiste », mais, par sa simple présence, ce responsable unique du mouvement imposait une ligne de conduite à ceux qui luttaient à ses côtés comme à ceux qui le combattaient. Une querelle étant une forme de dialogue, il s'établissait de la sorte, *nolens volens*, un échange entre l'État et le groupe activiste.

Après sa disparition, une multiplicité de dirigeants ont surgi dans le plus grand cafouillage ; d'où une absence totale de commandement. Une vague d'actes de représailles ont pu être commis au nom de la « pensée » de Bhinderanwale, des dizaines de groupes terroristes sont nés, chacun d'entre eux ayant sa propre direction. Résultat : la violence s'est répandue partout ; les actions terroristes sont désormais menées dans chaque secteur, s'alimentant de frustrations cachées. D'autre part, l'absence d'un seul centre de décision empêche toute négociation ; si les pouvoirs publics tentent de discuter avec une faction, les factions rivales menacent les « partisans d'un compromis ». Toutes les tentatives de discussion ont abouti à une impasse dans cette mêlée générale où la suspicion, la peur et la soif de revanche font la loi.

L'engagement d'Islamabad

PENDANT ces deux dernières années, qui ont vu les groupes terroristes se répandre partout dans l'Etat, le mouvement activiste a élargi sa base dans la population sikh. Quand Bhinderanwale était encore vivant, l'emprise du mouvement se limitait à une poignée de villages ou, au mieux, aux districts frontaliers du Pakistan. Les pogroms qui eurent lieu après l'assassinat d'Indira Gandhi en octobre 1984, et dont furent victimes des sikhs innocents, firent bénéficier les militants de la sympathie massive de leurs coreligionnaires ; au Pendjab proprement dit, la police, avec ses interrogatoires aveugles et sa répression, a rejeté une foule de jeunes dans le camp terroriste. Les nombreux adolescents qui pratiquent aujourd'hui l'action violente ont rejoint le mouvement pour venger les membres de leur famille tués ou torturés par la police au Pendjab.

Un facteur apparaît en permanence derrière le terrorisme sikh : l'engagement du Pakistan. Ceux qui suivent l'évolution des tensions à la frontière indo-pakistanaise du Pendjab affirment que les militants sikhs reçoivent leurs armes modernes du pays voisin. Les services secrets indiens ont sans cesse soutenu que nombre d'activistes ont reçu une formation de commando dans des camps créés pour eux au Pakistan. Selon des renseignements récemment fournis par des terroristes qui se sont rendus aux autorités de New-Delhi, après la seconde attaque contre le Temple d'or en mai 1988, de nombreux assassinats d'importantes personnalités indiennes seraient ordonnés à partir du Pakistan. Des porteurs de messages venus au-delà de la frontière désignent, dit-on, aux terroristes leur prochaine cible. Ces exécutants ont aussi déclaré qu'ils ne connaissent pas les personnes qui leur donnent les ordres. En Inde, ce terrorisme est désormais appelé « *terrorisme à télé-commande* ».

Si les Pakistanais sont fort heureux de souffler sur le feu en Inde et accusent les Indiens de faire de même à Karachi, c'est d'abord en Inde que se trouvent les racines du mal pendjabi. En 1985, après avoir signé l'accord avec les Sikhs modérés, M. Rajiv Gandhi avait une occasion unique de supprimer le terreau du terrorisme. Refusant, par la suite, de concéder ce qu'il avait promis d'accorder au Pendjab, il a indirectement affaibli les modérés, les privant de crédibilité et ouvrant la voie au renouveau de la violence. Un marchand de thé local résume ainsi la situation : « *Le Pendjab a porté au pouvoir Rajiv Gandhi ; il l'en chassera aussi...* »

V. S.

...res du jeu



politique au Pakistan

M. Nawaz Shariff, « l'homme de fer » du Pendjad, a été reconduit comme premier ministre de la province, et l'ancien général Faz ul-Haq retrouve la direction de la province de la Nouvelle Frontière, qu'il avait dirigée sous la loi martiale. Le contrôle strict de cette région stratégique apparaît indispensable à l'issue des accords de Genève sur le retrait des troupes soviétiques d'Afghanistan. De même, M. Zain Noorani, négociateur jugé trop « mou » à l'égard de l'Afghanistan, a été remplacé par M. Yakub Khan, qui a déjà été ministre des affaires étrangères sous le présent régime.

Une reprise en main était inévitable : la chaîne d'explosions intervenant à la mi-avril dans l'important dépôt de munitions d'Ojheri, près d'Islamabad, à Lahore, dans une fabrique d'armement et à Jirga, près de Quetta, au Balouchistan, et qui visait les sources d'approvisionnement des moudjahidins, pouvait difficilement passer pour un hasard au moment de la signature des accords sur l'Afghanistan. Ces attentats ont causé des centaines de morts. Ils ont traumatisé une population déjà inquiète des répercussions concrètes du conflit afghan sur son sol ; ils ont aussi fortement atteint la crédibilité de la hiérarchie militaire, directement impliquée. Les conclusions de l'enquête ordonnée par l'ancien premier ministre devaient naturellement atteindre certains officiers membres des services secrets : ainsi le général Aktar Abdul Rehman – ancien chef de la toute-puissante Inter Service Intelligence (ISI), particulièrement chargé du contrôle des activités sur le « théâtre » afghan et aujourd'hui chef d'état-major, de même que le général Hamed Gul, chef des services secrets.

Les questions relatives à la défense sont certainement plus taboues encore que celles de religion, et M. Khan Junejo ne pouvait ignorer le risque encouru. Peut-être est-ce l'explication de sa réaction modérée aux décisions présidentielles...

L'Afghanistan : un enjeu de taille

UN premier signe annonciateur de la crise qui couvait eut lieu en juin 1987 lorsque le gouvernement se vit obligé d'abolir, sous la pression de l'opinion publique, une taxe de défense spéciale, frappant les produits de consommation courante. Les craintes de la hiérarchie avaient aussi été avivées par les entraves croissantes mises par le gouvernement à l'emploi d'officiers retraités dans la haute administration et dans les entreprises publiques. Ceux-ci s'étaient emparés de près du quart des postes durant les années de loi martiale et ils les considéraient peu ou prou comme une chasse gardée. Depuis 1977, estime-t-on, les dépenses militaires ont quadruplé, pour représenter plus d'un tiers du budget national. L'aide financière massive reconduite par les Etats-Unis pour les prochaines années (4,02 milliards de dollars sur une période de cinq ans) sera utilisée pour moitié au profit de l'armée.

S'appuyant sur une formidable machine militaire dont il semble conserver les faveurs (6), le général Zia peut escompter imposer ses vues aux civils. A ses alliés américains, il n'hésite pas non plus à rappeler la marge d'autonomie dont il dispose. Il l'a montré récemment encore au sujet de ce « serpent de mer » qu'est devenue la question nucléaire (7). Alors qu'aurait dû s'appliquer l'amendement Symington (1977) à l'encontre d'Islamabad lorsque le seuil toléré pour l'enrichissement de l'uranium (5 %) fut ostensiblement franchi au centre de Kahuta et que les infractions à l'exportation de matériel « sensible » vers le Pakistan se multipliaient, l'aide américaine (suspendue durant l'été de 1987) était reconduite grâce à d'intenses pressions exercées à Washington.

La poursuite d'un programme nucléaire pour le moins ambigu et le rôle du Pakistan dans le conflit afghan sont des axes constants de la politique suivie par le général Zia et une donnée de la tension avec les Etats-Unis. Le président semble avoir interprété les accords de Genève comme un échec relatif de sa diplomatie. En effet, si le retrait des troupes soviétiques a été confirmé, la composition du futur gouvernement afghan et les modalités du retour des réfugiés sont restées en suspens.

Au sein de l'alliance des sept partis de la résistance afghane à Peshawar, les divisions sont profonde au sujet de l'avenir du régime de Kaboul. Elles s'aiguisent aussi entre les commandants de l'intérieur et les dirigeants exilés (8). Les partis modérés affirment recevoir une petite fraction seulement des quelque 600 millions de dollars d'armes fournies au printemps par les Etats-Unis et l'Arabie saoudite. Alors que l'ancien roi Zaher Shah, qui vit à Rome – paraît *persona non grata* au Pakistan, même si les sondages effectués dans les camps montrent que 70 % des réfugiés penchent en sa faveur, M. Gulbuddin Hekmatyar, du Hezbe i Islami, accumule d'énormes stocks d'armement en vue de « l'offensive finale ».

Déterminé à faire triompher la révolution islamique dans son pays, il a parlé à plusieurs reprises d'une possible confédération entre le Pakistan et l'Afghanistan. Si une telle politique provoque directement Moscou et New-Delhi, elle s'alimente de l'aide continue accordée par Islamabad à l'aile fondamentaliste de l'alliance, et d'aucuns redoutent que la « passion » du général Zia ne cherche à se concrétiser sur le sol afghan. Kaboul est un enjeu de taille pour le régime d'Islamabad, qui doit néanmoins redouter les réactions indiennes et tenir compte de la volonté de sa population, exprimée tout au long du conflit, de ne pas se laisser entraîner dans une guerre.

A. DASTARAC
et M. LEVENT.

(6) Le général Zia est parvenu à écarter successivement les premiers membres de la junte : l'homme fort du coup d'Etat de 1977, M. Faiz Ali Chisti, en mars 1979 ; les généraux Ibal Khan et Sawar Khan, en mars 1984, et les généraux Rahimuddin et Mahmud Arif. Seul le général Aktar Abdul Rehman conserve un poste important.

(7) Voir notre article, « Consensus pour la bombe », *le Monde diplomatique*, août 1984. Le Dr Qader, directeur de Kahuta, a déclaré : « *L'enrichissement* [de l'uranium] *est une tâche herculéenne ; seules sept ou huit nations y sont parvenues et le monde occidental n'a jamais imaginé qu'un pays comme le Pakistan puisse briser ce monopole* » (*Middle East*, mai 1986). Déclaration réitérée au journal *The Observer*, le 1er mars 1987.

(8) Cf. *le Monde diplomatique*, avril 1988 et juin 1988.

FIN D'UNE ÉPOQUE AU MEXIQUE

Tardives réformes

(Suite de la première page.)

En Ethiopie, le négus Hailé Selassié, « roi des rois, puissance de la Trinité, élu de Dieu », allié privilégié des Etats-Unis, maintient d'une main de fer son pays dans un immobilisme d'un autre âge et finit par provoquer la révolte militaire de 1974, puis une révolution d'autant plus sanglante et radicale qu'elle veut mettre fin à des siècles d'abyssales injustices.

Si les grandes puissances, par intérêt égoïste, n'avaient pas soutenu des régimes iniques chez leurs clients respectifs, combien de révolutions contournées, combien de guerres évitées, combien de souffrances épargnées ! Et, pourtant, des situations scandaleuses demeurent, la plus révoltante en Afrique du Sud, où nul n'ignore que tout prolongement de l'odieux apartheid augmente les risques d'un bain de sang.

Il n'en va pas autrement à l'Est. L'inextricable situation dans laquelle se trouve la Pologne est due aussi au retard mis dans les pays du « socialisme réel » à effectuer un indispensable aggiornamento. Les réformes importantes proposées par le général Jaruzelski – qui, en Roumanie, constitueraient *une révolution – ne satisfont* pas les citoyens ; elles arrivent trop tard et sont d'une portée inférieure à celles que *la société s'était* pratiquement octroyées pendant la courte période, 1980-1981, où le vide du pouvoir laissait une grande marge de manœuvre au syndicat Solidarité.

Plus rien ne sera comme avant

C'EST parce qu'ils redoutent d'ouvrir la boîte de Pandore des réformes que tant de régimes d'Europe de l'Est restent circonspects devant les initiatives de M. Gorbatchev à l'intérieur de l'Union soviétique. Certains se refusent à toute ouverture ; c'est le cas de la RDA ainsi que de la Tchécoslovaquie – où, vingt ans après l'écrasement du « printemps de Prague » par les blindés soviétiques *(lire, pages 12 et 13, l'article d'Antonin J. Liehm)*, les autorités continuent d'exercer une répression de guerre froide, – sans parler du régime tragiquement ubuesque de M. Ceaucescu en Roumanie. D'autres, comme la Bulgarie, après avoir adopté un plan de réformes calquées sur le modèle soviétique, se sont ravisés et ont fait marche arrière, alarmés sans doute par les dimensions que prennent en URSS la « perestroïka » et la « glasnost » – réhabilitations historiques, débats sur des sujets tabous, déstalinisation radicale *(lire, pages 12 et 13, les articles de Jean-Jacques Marie et de Jean-Marie Chauvier)* – et affolés aussi par les dérapages en Arménie et dans le Haut-Karabakh, ainsi que par la montée des nationalismes dans les pays baltes.

En Amérique latine, le Mexique – en dépit de malversations bien connues – paraissait un havre démocratique au temps où le double fléau de la dictature et de la corruption saignait à blanc le Brésil, l'Argentine, l'Uruguay et le Pérou. Ces pays ayant reconquis l'honorabilité de leurs institutions, le Mexique, par comparaison, fait désormais moins bonne figure. Il n'empêche que, les uns et les autres, sont accablés par le fardeau de la dette. De surcroît, depuis quelques années, le flux financier s'est inversé et ces Etats transfèrent au Nord plus de capitaux qu'ils n'en reçoivent (2). Que de larmes ne verserait-on pas sur ces démocraties si d'aventure, entraînées par les difficultés économiques, elles venaient à sombrer de nouveau dans la dictature et le désordre !

Prévoyant le pire à Mexico, le *New York Times* faisait ce reproche récemment au gouvernement américain, *« qui n'a jamais offert au Mexique, pour l'aider à restructurer sa dette, assez de moyens financiers »*. Le journal ajoutait : *« Dans un contexte démocratique, l'appel constant des dirigeants au sacrifice sans espoir des citoyens est politiquement suicidaire. Washington doit faire preuve de plus de compassion, s'il veut à la fois* [au Mexique] *la démocratie et le capitalisme de libre marché* (3). »

C'est qu'après les élections du 6 juillet dernier plus rien ne sera comme avant au Mexique. Le parti au pouvoir, *le PRI, exerçait jusqu'à présent* un véritable monopole politique ; il se confondait avec l'Etat. Dans aucun autre pays non communiste un parti n'aura dominé à ce point et depuis si longtemps la vie publique. Il a, peu à peu, étendu son contrôle à l'ensemble de la société. *« Le parti-Etat*, a pu constater Alain Touraine, *fut toujours plus qu'un état-major politique, il fut l'instrument d'intégration et de contrôle de forces sociales, paysannes et syndicales surtout, mises en mouvement par la révolution. Il fut aussi, et de plus en plus, un instrument de cooptation des intellectuels et de tous ceux qui aspiraient à une carrière politique* (4) ». C'est le président Lazaro Cardenas, *« le plus grand homme d'Etat de l'Amérique latine au vingtième siècle* (5) », qui intègre au sein du parti, à la fin des années 30, les syndicats ouvriers *(CTM)* et paysans (CNC) et fait du PRI une sorte de *« vaste front populaire réunissant les classes ouvrières, paysannes, populaires et moyennes* (6) ».

Ce parti hégémonique possède une vocation typiquement national-populiste et a réussi, contrairement à la plupart des autres Etats latino-américains, à accomplir d'importantes transformations : réforme agraire, alphabétisation et scolarisation massives, mise en place d'un système hospitalier, aide alimentaire... En politique étrangère, le PRI a suivi une ligne « progressiste » : soutien à la république espagnole, maintien des relations avec Cuba, rupture avec le régime du général Pinochet, initiatives au sein du groupe de Contadora pour la paix en Amérique centrale, etc.

Sur la scène intérieure, la suprématie du PRI reposait aussi sur l'intimidation à l'égard des opposants, voire sur l'assassinat politique, et sur la répression à l'encontre des paysans, victimes *parfois de véritables massacres. Autre* instrument de la domination : la corruption. Elle gangrène l'ensemble de l'appareil d'Etat, notamment la police. De nombreux présidents – la Constitution ne leur permet pas de se représenter, ils n'ont aucun compte à rendre aux citoyens – ont bâti des fortunes faramineuses au cours de leur sexennat, au vu et au su de tous.

Le premier grand signe d'alarme retentit en *1968, lorsque la société* exprima – à la veille de la tenue dans le pays des Jeux olympiques – son rejet de l'Etat-PRI et que des centaines d'étudiants furent massacrés place des Trois-Cultures à Mexico. Sous le mandat de José Lopez-Portillo, tout se cumula : légèreté du président, crise du pétrole, endettement massif et corruption pharaonique.

Entre-temps, la société mexicaine avait changé, une importante classe *moyenne urbaine s'était constituée ; le* nombre des diplômés du supérieur s'était multiplié (l'université UNAM de Mexico compte, à elle seule, 450 000 étudiants) ; une classe intellectuelle de très haut niveau s'était développée, parmi laquelle des architectes, des ingénieurs, des chercheurs (en médecine et en agronomie notamment) de réputation internationale ; sans parler des écrivains et des artistes célèbres dans le monde entier.

Une presse audacieuse, intelligente, a également vu le jour ; certains journaux et revues *(Unomasuno, la Jornada, Proceso)* dévoilent à longueur de colonne scandales politiques et affaires de corruption (7) sans craindre les *menaces et malgré le nombre impressionnant* de journalistes assassinés (8).

Peu à peu, devant la passivité ou l'incompétence des autorités et face à la dimension des cataclysmes (pollution monstrueuse, tremblement de terre, catastrophes industrielles...), *les* citoyens ont été conduits à se prendre eux-mêmes en charge. De multiples associations assurent une sorte de solidarité citoyenne, apportent des solutions à des problèmes de la vie quotidienne et permettent à la société civile de pallier les carences de l'Etat. « *Je constate*, reconnaissait le président de La Madrid, *une politisation croissante des classes moyennes nées de l'urbanisation : plus d'esprit critique, plus d'information, une plus grande capacité à proposer et à se mobiliser* (9). »

Mais cette société civile échappe au PRI ; elle se constitue même contre lui. Le parti a dû s'en accommoder ; et en se résignant à cela dès le milieu des années 80, le PRI renonçait à sa vocation hégémonique, à son projet d'intégrer en son sein toutes les forces sociales du pays. Ainsi s'annonçait la *fin du système de parti unique.*

Rogelio Naranjo

La désertion des classes moyennes

LA crise, en effet, ne permet plus l'unanimisme. Et ce sexennat qui s'achève aura été celui des paris perdus, surtout en matière économique. La dette, malgré l'acharnement mis par M. de La Madrid à la payer, n'a pas diminué, au contraire (80 milliards de dollars en 1982, 104 milliards aujourd'hui). Entre-temps, le Mexique transférait au Nord, en guise de paiement d'intérêts, 50 milliards de dollars ; la population était soumise à une radicale austérité ; les importations à des restrictions draconiennes, et les prix du pétrole, principale ressource à l'exportation, s'effondraient.

Le gouvernement a pu éviter une agitation sociale d'envergure grâce, précisément, à l'autorité du PRI sur la paysannerie et la classe ouvrière, contrôlées d'une main de fer.

C'est dans ces circonstances que commencent à se préparer les élections de 1988. Au sein du PRI surgit, dès 1986, un courant *rénovateur incarné* principalement par M. Porfirio Muñoz-Ledo, ancien président du parti, et par M. Cuauhtemoc Cardenas, fils du président Lazaro Cardenas et ancien gouverneur de l'Etat de Michoacan. Ils représentent l'aile gauche et sont particulièrement hostiles à la politique économique de M. de La Madrid, à ses choix néolibéraux et à la dénationalisation d'une partie de l'économie (10). Ils portent d'abord la discussion sur la démocratie interne du PRI et sur le mode de désignation du candidat du *parti à la succession de M. de* La Madrid. Les choses s'enveniment dès que M. Carlos Salinas de Gortari, ministre du budget et du plan, est désigné comme futur président.

MM. Muñoz-Ledo et Cardenas sont placés *« hors du parti »*. S'alliant à de petites formations de gauche, ils fondent alors le Front démocratique national, qui désigne M. Cardenas comme candidat à l'élection présidentielle.

Les résultats du scrutin, fort controversés (11), ont montré le large effritement du PRI, qui ne peut plus se réclamer de l'idéologie national-populiste. Il se contente désormais d'être le *« centre progressiste* (12) ». Mais le paradoxe, c'est que les électeurs naturels de ce courant, les classes moyennes urbaines, n'ont pas voté pour M. Salinas. Elles ont plébiscité M. Cardenas, candidat populiste, lequel en revanche n'a pu bénéficier du vote paysan (13).

Cet échec de M. Salinas est lourd de conséquences. Son projet « modernisateur » n'a même pas l'appui des seules couches sociales qui auraient pu l'accueillir avec sympathie ; et ceux qui ont voté pour M. Salinas – paysans et ouvriers – éprouvent à l'égard de son projet une extrême défiance.

M. Salinas a besoin, pour poursuivre sa politique d'austérité, de la collaboration des syndicats, et en particulier de la hiérarchie syndicale. Or une partie de celle-ci vient d'être battue aux élections législatives (14), sacrifiée, estime-t-elle, sur l'autel de la nouvelle « transparence ». Ces syndicalistes en veulent désormais au modernisme de M. Salinas, et on peut parier qu'ils ne mettront pas trop d'ardeur à convaincre les travailleurs d'accepter les dures mesures d'austérité à venir.

Les réformes qu'envisage de façon un peu brouillonne M. Salinas de Gortari arrivent bien tard. Et cela inquiète son voisin du Nord. Les Etats-Unis s'appuient, au sud, sur un volcan ; la presse américaine s'est chargée, ces derniers jours, de le rappeler : *« M. Salinas fait face à d'énormes problèmes*, constatait le *Washington Post*, *et Washington a le plus grand intérêt à faire tout son possible pour lui venir en aide* (15). ». Bien plus que le Nicaragua, un Mexique en proie aux désordres inquiéterait les Etats-Unis. Que ne font-ils rien alors pour soulager sérieusement ce pays de sa dette ? Que fait l'Europe en faveur de cette démocratie ? Faut-il attendre l'échec des réformes et que vienne le temps de tous les tremblements ?

IGNACIO RAMONET.

(2) Claude Julien, « La *démocratie et l'argent* » *le Monde diplomatique*, avril 1986.

(3) *International Herald Tribune*, 11 juillet 1988.

(4) Alain Touraine, *la Parole et le Sang. Politique et société en Amérique latine*, Odile Jacob, Paris, 1988.

(5) *Ibid.*

(6) Miguel de La Madrid (entretien avec André Fontaine), *le Monde*, 20 septembre 1986.

(7) Cf. *Diez años* (anthologie d'articles de *Unomasuno*, Editorial Uno, Mexico, 1988.

(8) Lire encadré page 28.

(9) *Le Monde*, 20 septembre 1988.

(10) Voir Ignacio Ramonet, « Le Mexique sur les rails du néolibéralisme », *le Monde diplomatique*, avril 1986, et Georges Couffignal, « Echec du néolibéralisme au Mexique », *le Monde diplomatique*, janvier 1988.

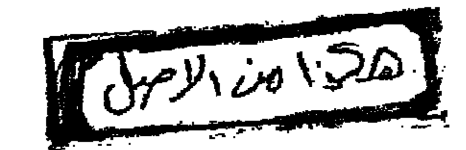
(11) Cf. *Newsweek*, 1er août 1988.

(12) Déclarations de M. Salinas de Gortari, *le Monde*, 26 juin 1988.

(13) Cf. Jorge G. Castañeda, « Mexico : A Silver Lining Behind the Paradoxes », *International Herald Tribune*, 14 juillet 1988.

(14) Par exemple, sur dix-huit candidats du PRI battus à Mexico DF, six étaient des dirigeants syndicaux. *US News and World Report*, 25 juillet 1988.

(15) *International Herald Tribune*, 9 juillet 1988.



AU NOM DE LA SÉCURITÉ NATIONALE

Nouvelles offensives contre les Indiens du Brésil

TROIS ans après le rétablissement de la démocratie au Brésil, de très graves problèmes demeurent. L'Assemblée nationale constituante n'a toujours pas achevé ses travaux et le pays attend impatiemment la nouvelle Constitution ; le président Sarney a réussi à faire fixer à cinq ans la durée de son mandat, et il n'y aura pas d'élection présidentielle avant novembre 1989. Après l'échec du plan cruzado et alors que l'inflation atteindra cette année 800 %, les récents décrets-lois pour l'« *ouverture démocratique de l'économie* » représentent une victoire du néolibéralisme et sont en passe de liquider quarante années de stratégie de substitution des importations.

Un succès cependant pour les défenseurs des Indiens : l'Assemblée constituante a reconnu, le 1er juin dernier, le droit des Indiens à demeurer sur leurs terres. Cette reconnaissance de principe pourra-t-elle empêcher les pratiques des groupes de pression miniers et des militaires qui, récemment encore, lançaient de nouvelles offensives contre les droits ancestraux des Indiens de l'Amazonie ?

Par DENIS RUELLAN

Sous le titre « Conspiration contre le Brésil », le journal conservateur *O Estado de Sao Paulo* donnait, le 9 août 1987, le coup d'envoi d'une violente campagne contre plusieurs organisations humanitaires des Eglises. Dans le collimateur, le Conseil indigéniste missionnaire (CIMI), organe de la Conférence nationale des évêques du Brésil, le Conseil œcuménique des Eglises (COE), de Genève, et le Conseil national des Eglises chrétiennes du Brésil (CONIC).

Le quotidien accusait ces organisations, « *documents dignes de foi* » à l'appui, de porter atteinte à la souveraineté nationale et à l'intégrité territoriale du Brésil en cherchant à introduire dans sa nouvelle Constitution le concept de « *souveraineté limitée* » de l'Etat brésilien sur les territoires indiens, et à interdire l'exploitation des ressources minières de l'Amazonie (1).

Le journal affirmait que les ecclésiastiques responsables de ces organisations – qui prennent la défense des Indiens depuis de nombreuses années – faisaient partie d'une vaste conspiration internationale, sous l'égide du COE, pour faire du bassin amazonien le « *patrimoine de l'humanité* ». Selon les auteurs de l'accusation, les Eglises n'agissaient en territoire indigène que pour prêcher la haine du Blanc et exacerber les identités indiennes.

Accusation d'une extrême gravité, fondée sur des faux grossiers, comme a pu le constater une commission d'enquête immédiatement mise sur pied à la demande de parlementaires conservateurs. La commission n'a pas tardé à découvrir que l'accusation s'appuyait sur quelques montages de photocopies et sur l'amalgame entre les organisations (2).

L'enquête parlementaire permit de déterminer qui était à l'origine des documents faux cités par *O Estado de Sao Paulo* : un certain Mauro Nogueira, connu pour ses liens avec le groupe Paranapanema S.A., le plus grand producteur d'étain du Brésil (3).

Malgré le démenti, les accusations continuèrent à bénéficier d'un écho favorable dans la presse nationale, et furent reprises par le lobby anti-Indiens au Parlement. Ce lobby rassemble des députés de toutes obédiences (du « centre-gauche » – PMDB – à la droite – PDS et PFL), l'organisation musclée des grands propriétaires (UDR) et les groupes de pression du secteur minier.

L'objectif de la manœuvre était d'obtenir de l'Assemblée constituante la modification des droits constitutionnels des Indiens définis par la loi fondamentale de 1967. Etabli par le régime militaire, ce texte prévoit dans son article 198 : « *Les terres habitées par les sylvicoles sont inaliénables ; la possession permanente leur échoit et le droit d'usufruit exclusif des richesses naturelles leur reste reconnu.* »

Les communautés indiennes sont, depuis longtemps, un obstacle à la mise en valeur des richesses minières. Au début des années 70, le régime militaire avait promulgué le « statut de l'Indien ». Il stipulait que le sous-sol appartient à l'Etat et que les Indiens ne peuvent participer à son exploitation qu'à titre de bénéficiaires d'indemnisations (4). Pour protéger les communautés et leurs intérêts, l'article 45 prévoyait cependant que l'organisme public tuteur des Indiens, la Fondation nationale de l'Indien (FUNAI), devait être consulté et que lui seul accorderait les autorisations de prospection en territoire indigène.

Ce maigre garde-fou était sans doute de trop. En novembre 1983, le président de la République, le général Figueiredo, avait déjà tenté de supprimer le droit de regard de la FUNAI. Cette décision souleva des protestations dans l'opinion ; et le gouvernement fit marche arrière. Mais, dans la pratique, l'habitude fut prise de contourner la FUNAI.

En 1986, un rapport établi conjointement par le Centre œcuménique de documentation et d'information (CEDI) et la Coordination nationale des géologues (CONAGE) révélait que, en cinq ans, 537 autorisations de prospection avaient été délivrées directement, en toute illégalité, par la direction nationale de production minérale (DNPM). L'ensemble affectait soixante dix-sept territoires indiens ; 40 % des autorisations étaient établies au bénéfice d'entreprises transnationales (5).

Malgré les protestations répétées des organisations indiennes et des institutions qui les soutiennent, le président actuel, M. José Sarney, s'est refusé à revenir sur les décisions de la DNPM ; et les autorisations continuent d'être délivrées.

Les partisans de la limitation des droits indigènes exigent toujours la refonte des procédures de démarcation des terres indiennes, beaucoup trop généreuses à leurs yeux.

Pourtant, les statistiques prouvent que les surfaces occupées aujourd'hui par les quelque deux cent trente mille Indiens au Brésil sont loin d'être excessives.

En 1973, un décret donnait cinq ans à la FUNAI pour homologuer l'ensemble des terres occupées par les communautés indigènes. Quinze ans plus tard, en novembre 1987, une étude très fouillée du CEDI et du Musée national (6) établit que seules 8 % des aires ont *effectivement été régularisées* ; 60 % sont en cours de procédure, la plupart suspendues à un simple décret présidentiel.

La FUNAI ne dispose d'aucune donnée approfondie sur 32 % des aires inventoriées. Ces territoires, dont on ne connaît ni l'étendue ni le nombre exact d'habitants, subsistent sans la moindre protection de l'organisation indigéniste. On sait que là vivent trente-sept groupes d'Indiens dits isolés, n'entretenant aucune relation avec la société nationale. Ils sont menacés par la politique d'encouragement à la prospection minière ; 60 % des autorisations de prospections délivrées illégalement par la DNPM concernaient les territoires de ces Indiens.

Déterminante pour l'avenir économique de l'Amazonie, la question de la surface des territoires indiens a été au centre des débats de la Constituante sur les droits indigènes. L'opinion publique au Brésil ne s'est pas mobilisée sur cette question, assaillie qu'elle est par d'autres problèmes urgents. Les milieux conservateurs n'ont guère eu de mal à redonner corps à une idée déjà ancienne : celle de la différenciation entre les « vrais » et les « faux » Indiens, autrement dit les « acculturés ».

Ainsi un membre influent de la Constituante, le député du PMDB, M. Bernardo Cabral, a proposé en septembre 1987 que « *soient reconnus aux Indiens leurs droits originels sur les terres de possession immémoriale et habitées par eux de manière continue* (7) ».

Proposition vicieuse s'il en est, quand on sait que les communautés indiennes n'ont cessé, depuis le seizième siècle, de fuir devant les fronts de colonisation, perpétuellement repoussées vers le cœur de l'Amazonie et les ultimes sanctuaires des régions frontalières.



(Sasso-Roger-Viollet)

UN « SYLVICOLE »
« Les indigènes vivant près des frontières sont une menace pour la nation. »

Pourtant ce projet fit son chemin. Il fut présenté devant l'Assemblée nationale constituante. Après les campagnes calomnieuses contre les défenseurs des Indiens, on pouvait craindre le pire. En fait, il fut sérieusement amendé. Et le dispositif adopté le 1er juin dernier prévoit que les investissements économiques (mines et barrages hydroélectriques compris) effectués sur des terres indiennes devront être préalablement approuvés par le Congrès national (8). Cela devrait, en principe, empêcher les abus. Mais l'expérience et l'histoire montrent que de simples dispositions légales n'ont malheureusement pas suffi, jusqu'à présent, à protéger efficacement les Indiens et à préserver leurs droits.

Le rôle de l'armée en Amazonie

L'ENQUÊTE parlementaire sur les accusations du journal *O Estado de Sao Paulo* contre les organisations des Eglises a aussi permis de faire la lumière sur le rôle de certains secteurs de l'armée.

On sait maintenant ce que pense de la « question indienne » le Conseil de sécurité nationale (CSN), un organe militaire directement rattaché à la présidence de la République. Un document du CSN, daté de 1986 et publié par le quotidien *Folha de Sao Paulo* en octobre dernier, précise que « *la question indigène relève de la sécurité nationale, car elle interfère fortement dans la définition des objectifs nationaux permanents* », tels que « *intégration nationale* (...), *intégrité du patrimoine de la nation, progrès* (...), *paix sociale* (...), *souveraineté* ». Par ailleurs, ce document condamne « *les agissements de missionnaires, étrangers ou non, auprès des communautés indiennes et qui pourraient être considérés comme préjudiciables aux intérêts de la sécurité nationale* ».

Selon le CSN, les Indiens localisés près des frontières sont une menace à moyen terme pour la nation ; ils pourraient « *revendiquer une autonomie territoriale* », a affirmé le secrétaire du CSN, le général Rubens Bayma Denys.

Le 23 septembre 1987, le CSN a été élevé au rang de membre permanent du groupe de travail interministériel chargé de mettre en œuvre la nouvelle politique d'attribution des territoires indigènes. Au sein de ce groupe, il y a également des représentants de la FUNAI, qui semble avoir perdu, depuis peu, le sens de sa mission : son nouveau président s'est ouvertement prononcé pour une limitation drastique des aires indigènes et a adressé, en septembre 1987, une lettre ouverte en ce sens à la Constituante.

Le Conseil de sécurité nationale défend deux thèses principales : celle du « *critère raisonnable* » pour la définition des aires indiennes, et propose d'attribuer une centaine d'hectares par famille, chiffre excessivement bas dans l'écosystème amazonien, et celle de l'interdiction des homologations de terres dans une « *bande frontière* » de 150 kilomètres de large sur tout le pourtour national, toujours au nom de la sécurité nationale.

Les militaires appliquent déjà leurs deux thèses dans le cadre du dernier-né de leurs projets pharaoniques, celui de Calha-Norte (Canal-Nord). Elaboré secrètement depuis 1985 et commencé en 1987, ce projet est typique du concept « sécurité-dévelop-pement » qui détermina la politique amazonienne du régime des généraux (1964-1985).

Le budget prévu pour ce projet, qui s'étendra sur 6 500 kilomètres de frontières communes à cinq Etats (9), serait de l'ordre de 45 millions de dollars. Ces investissements permettront d'accroître la présence militaire, favoriseront la mise en place d'infrastructures de communication, et la production énergétique (10). A terme, Calha-Norte entraînera un nouveau mouvement de colonisation et drainera d'importants capitaux dans cette région d'une richesse minière remarquable. Pour sa réalisation, les membres du CSN ont imposé au gouvernement une politique indigéniste d'exception, interdisant toute attribution de terres aux Indiens, à proximité des villes, des frontières et des voies de communication. Cinquante mille Indiens, soit 23 % de la population indigène, sont touchés par le projet.

Calha-Norte n'est pas seulement une grave menace pour les ultimes rescapés de la conquête du Brésil (11). Il est aussi la preuve du poids croissant des militaires dans la gestion des affaires civiles. L'élaboration secrète de ce projet et le mystère qui l'entoure posent le problème du contrôle des questions de sécurité et de développement par les instances élues démocratiquement.

(1) *DIAL*, Paris, n° 1235, 8 octobre 1987.

(2) Le *CIMI*, institution de l'Eglise catholique, n'entretient pas de liens organiques avec le COE, qui rassemble des Eglises protestantes.

(3) *DIAL*, n° 1262, 24 décembre 1987.

(4) Bruce Albert in *les Temps modernes*, Paris, n° 491, juin 1987.

(5) *Empresas de mineracao e terras indigenas*, CEDI/CONAGE, Sao-Paulo, 1986.

(6) Cf. *Terras Indigenas no Brasil*, CEDI/Museu nacional, Sao-Paulo, 1987.

(7) Cité par l'hebdomadaire *Senhor*, Rio-de-Janeiro, 3 novembre 1987.

(8) Cf. *DIAL*, 21 juillet 1988.

(9) Guyana, Surinam, Guyane française, Venezuela et Colombie.

(10) Selon des documents établis par l'Institut brésilien d'analyses sociales et économiques, Rio-de-Janeiro, 1987.

(11) Bruce Albert et Patrick Menget, « La révolte des Indiens du Brésil », *le Monde diplomatique*, décembre 1980.

DANS LE MIROIR DU ROMAN :

Une longue tradition d'affrontements

UN écrivain américain, Errol Lincoln Uys, a obtenu un énorme succès au Brésil en racontant l'histoire de ce pays à travers les sagas familiales des descendants de deux Portugais, un cadet de famille noble et un homme du peuple, débarqués peu après l'arrivée des Européens (1).

Une famille s'établit au Pernambouc et prospère en cultivant la canne à sucre. Elle participe à l'expulsion, à l'extermination ou à la mise en esclavage des Indiens. Puis, elle recourt à la main-d'œuvre d'esclaves africains. L'intrusion des Hollandais oblige ces catholiques rigides à composer avec des hérétiques. Enfin, l'industrialisation et l'affranchissement des esclaves l'amènent à l'ère contemporaine.

L'autre famille, dans la région de Sao-Paulo, compte dans ses rangs des *bandeirantes* à la conquête de terres nouvelles, qu'il faut arracher aux Indiens et à leurs protecteurs jésuites, des pionniers de la prospection minière et, finalement, des barons du café et de l'industrie et des politiciens.

Les branches des deux arbres généalogiques se frôlent pour tisser la matrice économique et politique du Brésil.

Cette traversée de cinq siècles est jalonnée d'épisodes marquants, comme l'*Inconfidencia mineira*, la lutte des possédants pour explorer et étendre le territoire et obtenir l'indépendance, les révoltes des Noirs pour leur émancipation, la guerre contre le Paraguay, *Canudos*.

Basé sur une solide documentation, *la Forteresse verte* donne une vision synthétique et attrayante de la naissance d'une nation. Ce gros roman fait bien sentir l'influence respective des différentes composantes ethniques dans la formation des hommes, du pays et de sa culture, mais aussi de leurs affrontements sanguinaires et l'absence de scrupules des puissants.

CETTE brutale cruauté dans le quotidien est la toile de fond du livre du journaliste français Pierre Gaillard (2). L'enquêteur d'une radio locale de Sao-Paulo raconte quelques journées de sa vie sur la piste des faits divers sanglants qui meublent l'actualité et doivent permettre de racoler les auditeurs et de valoriser la publicité. Le climat de violence, l'impuissance de la police et de la justice, débordées par le nombre de délinquants, les réactions d'autodéfense dans les quartiers populaires (les *xerifes*) comme dans les zones résidentielles (milices privées, fermeture des rues) sont évoqués de manière vivante, réaliste mais aussi effrayante.

Les problèmes posés aux autorités par cette criminalité dans les grandes villes du Brésil sont d'autant plus difficiles qu'ils trouvent leurs sources sociales et culturelles dans les cinq siècles d'histoire racontés par Errol Lincoln Uys.

FRANCIS RUMPF.

(1) Errol Lincoln Uys, *la Forteresse verte*, Presses de la Cité, 1987, 695 pages, 140 F.

(2) Pierre Gaillard, *Rouge sang, vert gazon*, Luneau-Ascot, 1987, 198 pages, 72 F.

QUAND LES TANKS DE LA NORMALISATION

« C'est vous qui

QUI aurait dit, le 21 août 1968, quand les tanks soviétiques mirent fin au « printemps de Prague », que vingt ans après, les *situations* seraient à ce point inversées ? Un autre « printemps » s'épanouit à Moscou alors que la Tchécoslovaquie demeure dans une hivernale stagnation. Ce paradoxe de l'histoire (mais, en Occident aussi, les idées de 68 ont connu une bien paradoxale évolution, comme le montre en dernière page Norman Birnbaum) et les résistances que rencontre la « perestroïka » en URSS, pousseront-ils M. Gorbatchev à reconnaître la faute politique commise alors par *son* pays ?

Par ANTONIN J. LIEHM *

Au début de cette année, à l'occasion du vingtième anniversaire du *« printemps de Prague »*, le Parti communiste tchécoslovaque (PCT), dans les colonnes de son organe central, *Rude Pravo*, a déclaré que la réforme et la démocratisation du système économique et politique qu'il envisage de mettre en œuvre, après vingt ans de « normalisation », n'auront rien de commun avec la voie suivie durant les huit premiers *mois de 1968 ; et que les* réformes de M. Gorbatchev elles-mêmes étaient extrêmement éloignées de ce qui fut tenté en Tchécoslovaquie au cours de cette période.

Quelques jours après, le journal du Parti communiste italien, *l'Unita*, publiait un long entretien avec M. Alexandre Dubcek, dans lequel le premier secrétaire du PCT à l'époque du « printemps de Prague » soulignait la remarquable ressemblance entre les objectifs fondamentaux du gorbatchévisme et ceux du *« printemps de Prague »*, dont il demandait la réhabilitation, et réclamait un retour à ses idées et à sa politique (1).

Aujourd'hui, on peut se pencher sur les événements tchécoslovaques d'une autre manière que quand on était face aux ruines encore fumantes après l'invasion soviétique du mois d'août 1968.

Pour la Tchécoslovaquie, tout avait vraiment commencé en septembre 1938, avec la conférence de Munich et la désagrégation définitive du système édifié à Versailles en 1918 (2). Tandis que l'Allemagne nazie finissait de l'encercler complètement grâce à l'Anschluss (3), le pays était resté sur le qui-vive pendant six mois, armé de pied en cap, ses citoyens pleins d'enthousiasme et prêts au sacrifice aux frontières. Prague était disposé, avec l'appui de ses alliés déclarés, non *seulement à démasquer le bluff* d'Hitler, mais également à accepter un combat inégal, combat qu'il n'aurait pu remporter et qui lui aurait coûté terriblement cher, mais qui aurait eu, sans doute, une influence déterminante sur le cours du conflit mondial à venir. Celui-ci n'aura été renvoyé qu'à un an plus tard, grâce au sacrifice de la Tchécoslovaquie et à la modification des frontières de l'Europe telle qu'elles avaient été définies après la première guerre mondiale.

Comme l'histoire l'a bien démontré, c'est alors – et non à Yalta ou en 1948 (4) – *que la porte du cœur de* l'Europe fut ouverte à Staline et que s'écrivit le premier chapitre de la division du Vieux Continent ainsi que de la construction du système politique mondial fondé sur la double hégémonie des deux superpuissances. Avec, pour conséquence finale, la domination de Moscou sur l'Europe centrale et orientale, qui devint partie intégrante de l'empire soviétique. Aucun événement postérieur n'a rien pu y changer, étant donné le déroulement de la seconde guerre mondiale et la position des fronts à la fin des hostilités.

A partir du moment où, en raison de la politique commencée par l'*appeasement et par le traité* de Munich, les armées de Staline s'établirent à Berlin, Varsovie, Prague, Budapest et Vienne (5), les contours de la carte politique de l'Europe et les rapports des forces furent établis pour la période historique suivante, qui, selon toute vraisemblance, allait être longue.

Tout le monde sait qu'une quelconque intervention extérieure ne pourrait aujourd'hui changer cette situation de fond. Seule, une évolution à l'intérieur des blocs peut modifier les choses. C'est dans cette perspective que doit être évaluée la signification historique du « printemps de Prague » ; et celle de son écrasement, en août 1968, par les chars soviétiques.

Le projet tchécoslovaque *de réformer* le socialisme réel tenta de donner une réponse constructive à la faillite globale du système stalinien. Il se proposa de construire un modèle viable de société civile rénovée, capable de se réformer de manière permanente, dans *le cadre d'une situation géopolitique* donnée, et d'instaurer une transformation progressive de l'empire soviétique en une sorte de Commonwealth de nations fondé sur des avantages réciproques, avant tout économiques (à titre d'exemple : constitution d'un *important marché*) et non sur la contrainte militaire ou policière.

Une telle tentative n'était envisageable, compte tenu de la situation créée en Europe centrale après la guerre, que dans un pays comme la Tchécoslovaquie, ayant une tradition plus que centenaire de société civile et de socialisme démocratique ; un pays épargné par l'histoire du contact direct avec l'impérialisme russe et où, malgré l'expérience pesante de la période d'après 1945, subsistait toujours une bonne volonté et une confiance dans l'amitié et la coopération avec le plus grand des peuples slaves. Un pays qui avait été, avant la seconde guerre, parmi les plus développés d'Europe, *possédant une grande tradition* de savoir-faire technologique et d'organisation industrielle, et un niveau élevé d'éducation et de culture générales. Un pays, enfin, profondément ancré en Europe occidentale, mais sans préjugés historiquement conditionnés à l'égard de l'Est européen et de sa superpuissance.

Le déroulement des choses au cours des huit premiers mois de 1968 a montré que ce projet était viable. *Malgré la* grande ouverture dont fit preuve le *régime de M. Dubcek*, l'inexistence absolue de censure institutionnalisée et la véritable autogestion régnant au sein des médias, les différentes réformes furent accueillies par la société avec une tranquillité et dans un ordre absolus et purent compter sur la participation de plus en plus grande des citoyens. Il y avait dans le pays un réel espoir de voir se terminer la période de stagnation sociale et économique, et la *conviction que*, sans changer les données géopolitiques de fond, on pouvait entreprendre une sorte d'assainissement de toute la moitié orientale de l'Europe, améliorer les rapports entre les pays de cette région, entre les deux parties de l'Europe divisée et peut-être du monde. Cet espoir fut détruit – sans même lui avoir laissé une chance de s'épanouir – par les blindés soviétiques dans la nuit du 21 août 1968.

Je reste profondément convaincu que cette nuit-là ne fut pas uniquement une tragédie pour la Tchécoslovaquie, mais peut-être avant tout pour l'Union soviétique, qui liquida ainsi la possibi*lité* de créer un modèle de réformes sur des bases beaucoup plus favorables, beaucoup plus adéquates, que celles que peut offrir la société soviétique. Et *qui plus est*, dans le seul pays développé du bloc de l'Est non hostile, en principe, à l'Union soviétique.

En réponse à l'analyse faite par *Rude Pravo*, et réitérée depuis avec une insistance digne des meilleures causes, je dirai donc qu'il existe une profonde ressemblance entre la philosophie du dubcekisme et celle du gorbatchévisme. A cette énorme différence près, naturellement, que, dans le cas tchécoslovaque, *cette philosophie* fut mise en pratique dans une société différente.



Joseph Koudelka-Magnum

DANS LES RUES DE PRAGUE, LE 21 AOUT 1968
« Réveille-toi Lénine, ils sont devenus fous ! »

* Ancien membre du comité de rédaction de *Literarni Noviny*, Prague ; directeur de *Lettre internationale* ; professeur à l'Ecole des hautes études en sciences sociales, Paris.

LE GRAND DÉBAT EN UNION SOVIÉTIQUE SUR

Staline, un simple Caligula

LA conférence du Parti communiste d'Union soviétique a officiellement adopté, le 30 juin 1988, le principe de la construction, à Moscou, d'un monument à la mémoire des victimes de la *répression stalinienne. Cette décision* est la conséquence la plus spectaculaire d'un mouvement profond de remise en cause – à la faveur de l'actuelle « glasnost » – de l'histoire officielle de l'URSS, et a récemment permis la réhabilitation d'anciens compagnons de Lénine, comme Boukharine, fusillés par Staline. Des journaux et des revues, tirés à des millions d'exemplaires, publient depuis quelques mois des textes (souvenirs, romans, analyses historiques) *qui disent enfin la vérité sur le « petit père des peuples »*, sur la collectivisation forcée et, plus généralement, sur le stalinisme comme système politique aberrant.

Par JEAN-JACQUES MARIE *

L'ampleur et la sauvagerie des *répressions staliniennes* sont aujourd'hui le thème favori des journalistes et des écrivains soviétiques. Le silence forcé de naguère et la censure vigilante de l'époque brejnévienne encouragent cette fièvre. Anastase Mikoyan lui-même, ancien bras droit de Staline, ancien membre du bureau politique, haut dignitaire de l'Etat, a vu alors ses souvenirs corrigés, émondés, réécrits, enrichis (1). La revue *Ogoniok* (n° 50-1987) a publié quelques extraits du texte original ; Mikoyan raconte comment, en décembre 1948, Staline monta contre l'appareil du PC de Leningrad une énorme machination qui s'achèvera, en septembre 1950, par la condamnation à mort – non rendue publique – de six dirigeants, dont un membre du bureau politique (Nicolas Voznessenski).

La réhabilitation des condamnés des *procès de Moscou d'un côté*, le roman *les Enfants de l'Arbat*, de Rybakov (2), publié à Moscou au printemps 1987 et consacré à l'année 1934 et au meurtre de Kirov, de l'autre, ainsi que la pièce de Chatrov, *Plus loin, encore plus loin* (janvier 1988) ont accéléré le *mouvement. Des historiens se penchent* sur le rôle de Staline dans la guerre civile (3), un autre étudie les moyens par lesquels il est parvenu au pouvoir (4), Ivan Tvardovski, le frère du poète, nous raconte les souvenirs d'un dékoulakisé errant à travers l'Union *soviétique* (5). L'*écrivain* Ioulian Semionov rapporte les souvenirs de tchékistes sur l'organisation des procès de Moscou (6), l'écrivain Simonov reproduit les souvenirs non censurés de deux dignitaires de l'armée sur Staline chef de guerre et nous le montre occupé des heures durant à sélectionner les prix Staline de littérature ou dénonçant, lors de la dernière réunion du comité central de son histoire, Mikoyan et Molotov comme *« capitulards devant l'impérialisme »* (7). Staline prévient ainsi publiquement l'appareil du parti qu'une nouvelle purge sanglante se prépare. Trois mois après, la révélation du prétendu *« complot des blouses blanches »* ou celui des *« médecins assassins »*, sur lequel le dernier médecin survivant et sa fille viennent de publier leurs souvenirs, l'annoncera au monde entier (8).

Ces *publications* complètent le portrait politique de Staline, éclairent certains épisodes de son règne, précisent la connaissance de ses techniques d'intimidation et de terreur : l'écrivain Lev Razgon a rencontré dans un camp la femme de Kalinine, officiellement chef de l'Etat (*président du présidium du* Soviet suprême), arrêtée en 1937 (9) ; il dresse la liste des camarades les plus proches de Staline dont la femme, le frère ou le gendre furent arrêtés ou fusillés. Tous étaient frappés : Kaganovitch, Molotov, Mikoyan, Chvernik, Vorochilov...

Mais ces révélations n'abordent qu'un aspect du passé immédiat de l'URSS. L'historien Iouri Afanassiev souligne l'insuffisance, voire l'ambiguïté, des seules révélations sur Staline et ses pratiques. Il écrit dans *Literatournaïa Rossia* (17 juin 1988) :

« Beaucoup de gens voudraient bien sacrifier Staline pour sauver le stalinisme. Cela signifie éluder l'essentiel du problème, éviter la question : dans quelle mesure Staline a-t-il été le créateur et en même temps le produit du système qui s'est consolidé pendant qu'il se trouvait au pouvoir ? » Une semaine plus tard, la *Pravda* lui répondait : *« La question se ramène à une seule : la société qui a été édifiée chez nous est-elle (était-elle) socialiste ? »*

A ce jour, nul ne l'aborde encore de front, seulement de biais, et surtout à travers l'interrogation sur les années 1927-1929 : y avait-il alors une seule voie possible, deux, ou plus ?

Pour certains – qui ne sont pas nécessairement staliniens – la seule voie possible est celle qui fut adoptée ; l'héritage de la Russie paysanne ne laissait pas d'autre choix. C'est en fait la position que développe et argumente *longuement* l'essayiste Igor Kliamkine dans son article de *Novy Mir*, paru en novembre 1987, « Quelle *rue* mène au temple ? ».

Pour d'autres, deux voies s'offraient : celle de Staline (la collectivisation forcée, l'industrialisation forcenée et, en réalité, la non-planification, puisque le plan adopté pour cinq ans devait être modifié en cours de route, puis réalisé en quatre ans, voire trois ans et demi !) et celle de Boukharine (poursuite de la NEP *sans changements*, et de la coopération paisible de toute la paysannerie pour l'édification lente du socialisme en URSS).

Ainsi le lieutenant-général Volkogonov, auteur d'une biographie de Staline, *le Triomphe et la Tragédie*, à paraître dans la revue *Oktiabr*, affirme qu'il n'y avait qu'une voie, celle de Staline ; et que ce dernier, malheureusement, après avoir vaincu Trotski, reprit *« ses méthodes coercitives de style bureaucratique, de violence et de serrage de vis. N'est-ce pas là une des sources de la tragédie prochaine.* Volkogonov console son lecteur : la victoire de Trotski *« aurait imposé au parti des épreuves plus pénibles encore, pouvant déboucher sur la perte des conquêtes socialistes »*. La thèse est aujour'dhui largement répandue en URSS.

Un système réfléchi, cohérent et logique

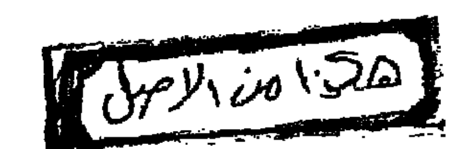
SELON certains auteurs, trois orientations s'affrontaient en 1927-1929. *« Trotski proposait une solution, Boukharine une autre, Staline une troisième »*, constate l'essayiste Ovtcharenko. Et il se demande, intrigué : *« Mais quelle réponse donnait donc Lénine ? »* (*Drujba Narodov*, juin 1988).

Ces interrogations sont liées à une autre, plus complexe : qu'est-ce donc que le stalinisme ? Quelle réalité sociale exprime ce que, depuis 1956, on qualifie en URSS de *« culte de la personnalité » ?*

On peut déceler deux types d'analyse. La première, celle donnée par l'économiste Gavril Popov dans un article de la revue *Nauka i Jizn*, en avril 1987, a fait du bruit : pour lui, dans les années 30 et 40, s'est édifié en URSS un système administratif de direction du pays parfaitement réfléchi, cohérent et logique, reposant entre autres sur la peur et l'adhésion individuelle. Malgré certains ratés, il a mené à bien un ensemble de tâches imposées par l'époque. Il est aujourd'hui dépassé.

Comme le fait remarquer Igor Kliamkine dans son article de *Novy Mir*, cette analyse de la superstructure politique et administrative passe sous silence la réalité sociale qu'elle surplombe et que certains historiens essaient d'analyser, comme Kliamkine

* Professeur au lycée Voltaire, Paris. Auteur de *Staline*, Le Seuil, 1967, et *Trotsky*, Librairie générale française, 1985.



…NORMALISATION

…est vous qui…



…ION SOVIÉTIQUE SUR…

…ple Caligula

…réfléchi, cohérent et logique

ENTRAIENT DANS PRAGUE

l'avez fait… »

Les citoyens, malgré les trente années qui s'étaient écoulées depuis septembre 1938, commencèrent immédiatement à se comporter avec une autodiscipline caractéristique d'une société civile évoluée, pleinement consciente de ses propres possibilités et limites.

La différence essentielle réside donc dans le fait que le gorbatchévisme – comme le disent ouvertement ses défenseurs – ne pourra pas avant longtemps compter sur la société civile soviétique, et se trouve donc obligé de compter surtout sur des réformes décidées et imposées par le sommet, stimulées – et en même temps fermement contrôlées – par un appareil bureaucratique et policier.

Tel est l'esprit, également, dans lequel l'actuelle direction du Parti communiste tchécoslovaque *envisage* les réformes (si, en fin de compte, elle se décide vraiment à les appliquer). Seulement, ce qui en Russie peut être considéré comme un progrès et, d'une certaine façon, comme un mode de gouvernement éclairé, ne saurait être, en Tchécoslovaquie, qu'un poumon d'acier prolongeant la dangereuse et explosive stagnation commencée en août 1968.

Toutefois, même l'analyse de Dubcek n'est pas totalement exacte. Le processus de liquidation de la société civile tchécoslovaque – caractérisée par son développement économique et dont la tradition démocratique progressivement réveillée pendant les années 60, fut interrompue il y a vingt ans, reprit après août 1968 et a continué sous la forme la plus primitive et la plus brutale pendant ces deux dernières décennies.

Picasso et le général nazi

BIEN que le niveau de vie soit, encore aujourd'hui, en Tchécoslovaquie, relativement plus élevé qu'en URSS et que dans les autres pays socialistes (y compris en Hongrie, mais à l'exception de la RDA), les ouvriers tchécoslovaques vivent, et de loin, moins bien que ceux des pays européens, dont le niveau de vie était, en 1938, comparable à celui de la Tchécoslovaquie. Et la situation est pire pour les couches moyennes. En revanche, les agriculteurs, dont la production n'arrive pas à subvenir aux besoins de la population, constituent la seule couche aujourd'hui relativement prospère.

Conséquence d'une économie de pénurie et du pouvoir incontrôlé et arbitraire de la police et de la bureaucratie, la corruption a atteint des proportions inconnues jusqu'à présent dans la société tchécoslovaque.

L'intérêt des citoyens pour les affaires publiques a disparu, et on est arrivé à l'atomisation absolue de la société, pratiquement à la disparition de tout lien entre individu et société. Le niveau général d'éducation a baissé. Une politique culturelle de terre brûlée a transformé un des principaux foyers de la culture européenne en un désert, avec quelques oasis ne survivant qu'au prix d'extrêmes difficultés et, bien sûr, une culture parallèle, en semi-clandestinité. Non seulement les traditions civiques et socialistes ont été ensevelies, mais la majorité des nouvelles générations ne les ont même pas connues. Et le rapport naguère équilibré, tout compte fait amical, avec l'URSS s'est transformé, chez le citoyen, en mépris, en dégoût instinctif, en aversion et, souvent, en haine déclarée.

Dans une telle situation, un simple retour aux conceptions et à la pratique de 1968 me semble illusoire. Une certaine autonomie de la société civile, source de son autodiscipline – pour laquelle l'ensemble des citoyens et, à la fin, même le gouvernement avaient travaillé pendant les années 60, – a été détruite. Tant que cette autonomie ne sera pas reconstituée, toute tentative de réforme aura peu de chances de réussir.

La société tchécoslovaque, fatiguée, épuisée, apathique, n'a pas aujourd'hui, toute seule, la force d'entreprendre une telle rénovation. Et puisque la totale responsabilité de cette situation incombe à l'Union soviétique, il faut s'adresser à Moscou, à la nouvelle direction soviétique et à tous ceux qui, là-bas, soutiennent la nouvelle politique, en leur demandant : « Qu'avez-vous fait et que ferez-vous pour réparer, au moins partiellement, le crime commis en votre nom en août 1968 ? »

« C'est vous qui l'avez fait », répondit Picasso au général nazi qui, lui montrant *Guernica*, lui demanda si c'était lui qui en était l'auteur. « C'est vous qui l'avez fait », faut-il rappeler tous les jours à ceux qui, à Moscou, parlent d'une attitude nouvelle à l'égard du monde et de ses problèmes. C'est vous qui l'avez fait, et non pas le gouvernement installé par vous et jamais légitimé. Incapable même de mettre en œuvre une politique semblable à celle qui apporta une certaine légitimation au normalisateur de la Hongrie, Janos Kadar, dans les années qui suivirent l'insurrection hongroise de 1956. C'est vous qui l'avez fait ; la Tchécoslovaquie d'aujourd'hui est votre œuvre, et tant que vous n'aurez pas réparé ce que vous avez commis, le monde montrera ces ruines du doigt et aura du mal à croire ce que vous dites et promettez aujourd'hui.

Toute personne sensée en Tchécoslovaquie soutient aujourd'hui la politique de Mikhaïl Gorbatchev, dont le succès pourrait aussi signifier un nouvel avenir pour les peuples de l'empire soviétique. En même temps, nul ne demande que l'URSS intervienne de nouveau en Tchécoslovaquie, ce qui équivaudrait à la répétition de l'ancienne politique dans une autre situation.

Mais tant que Moscou ne prendra pas clairement ses distances à l'égard de ce qui est arrivé à Prague, dans la nuit du 21 août 1968 ; tant qu'au moins à Moscou on ne publiera pas des livres interdits aujourd'hui en Tchécoslovaquie ; tant qu'on n'y aura pas écrit que la « perestroïka » fut inspirée par des économistes du « printemps de Prague » ; tant que, là-bas, on ne dira pas que la tentative tchécoslovaque de rénover la société civile en 1968 allait dans l'unique direction possible, et que les accusations portées contre elle étaient et restent mensongères ; jusqu'à ce moment-là, il faudra répéter chaque jour en direction de Moscou, devant les ruines d'un pays et la destruction d'une chance historique : c'est vous qui l'avez fait.

ANTONIN J. LIEHM.

NDLR.

(1) M. Alexandre Dubcek a récemment repris ces mêmes arguments. Dans une lettre adressée aux organisateurs d'un colloque sur le « printemps de Prague » qui s'est tenu début juillet à Bologne (Italie), il écrivait : *« Je comprends et soutiens pleinement les efforts du Parti communiste d'URSS et du camarade Gorbatchev pour la restructuration du parti et de la société. Je soutiens toute démarche favorisant la renaissance du socialisme. »* Et il déclarait à la télévision autrichienne : *« Ce qui se passe aujourd'hui en Union soviétique est, dans les conditions actuelles, entièrement applicable en Tchécoslovaquie. »*

(2) La conférence de Munich (29 et 30 septembre 1938), réunit les représentants de la France, du Royaume-Uni, de l'Italie et de l'Allemagne ; elle se déroula en l'absence de représentants tchécoslovaques, et admit les exigences de l'Allemagne nazie : les territoires tchèques où la population germanique était importante furent annexés au Reich. Le 15 mars 1939, l'armée allemande entrait à Prague ; la France et le Royaume-Uni, liées pourtant par un traité de défense à la Tchécoslovaquie, laissèrent faire.

(3) Rattachement de l'Autriche, envahie par les troupes de Hitler, à l'Allemagne le 15 mars 1938.

(4) En février 1948, par un coup de force, le « coup de Prague », le Parti communiste s'empara du pouvoir en Tchécoslovaquie.

(5) En 1945, les troupes soviétiques (et occidentales) entrèrent en Autriche. Ce pays n'allait retrouver son indépendance qu'en mai 1955 sous condition d'une neutralité permanente.

L'HISTOIRE OFFICIELLE

paranoïaque ?

lui-même, qui met l'accent sur l'arriération historique de la Russie ou Lev Ovroutski dans une discussion sur la pièce de Chatrov, *Plus loin, encore plus loin*.

Il s'élève contre l'idée que tel ou tel trait de caractère de Staline ait pu façonner l'histoire, que sa grossièreté ou ses autres défauts « *aient pu être la source de cataclysmes historiques* », et précise : « *Le culte de la personnalité n'est rien d'autre que le bureaucratisme mené à son extrémité logique. Le bureaucratisme découle d'un mode de vie patriarcal, de l'inculture politique des masses paysannes, numériquement majoritaires, et de la psychologie du révolutionnarisme petit-bourgeois qui leur est propre et qui les mène à passer de l'anarchisme déchaîné à l'exaltation passionnée de « la main de fer », et enfin de l'absence de traditions démocratiques profondément enracinées depuis des générations.* »

« Les gens enflaient de faim et mouraient »

LA discussion reprend donc là où elle s'était arrêtée, il y a vingt-cinq ans, après le vingtième et le vingt-deuxième congrès.

Mais, à la différence des écrits antistaliniens de la période du « *dégel* » (1954-1964), ceux d'aujourd'hui tentent, au-delà de l'univers des répressions et des camps, de décrire la réalité sociale et politique dans laquelle ils se situaient. Ainsi A. Jigouline, l'auteur des *Pierres noires* (10) nous dépeint une Union soviétique de l'après-guerre différente de la peinture habituelle.

« *Les années 1946 et 1947 étaient effrayantes. Les gens enflaient de faim et mouraient, dans les villages, les bourgs et aussi dans les villes détruites par la guerre comme Voronej.* »

Les paysans fuyaient l'Ukraine affamée et pourtant exportatrice ; les citadins qui tentaient de ramasser, dans les champs abandonnés, les pommes de terre en train de pourrir, se heurtaient aux détachements militaires protégeant la propriété d'Etat. Les « *vols* » de pommes de terre valaient aux affamés dix ans de prison ou de camp, « *ordre de Molotov* »... Encore n'était-ce pas là tout ce qui frappait les malheureux. Des bandes attendaient le long des voies les trains de nuit et lançaient des grappins sur les toits où s'entassaient les sacs de pommes de terre et leurs propriétaires endormis dont on retrouvait, le lendemain, les corps mutilés...

La terreur déclenchée par Staline (contre les écrivains par la résolution d'août 1946 dénonçant les revues *Zvezda* et *Leningrad* et les écrivains Zochtchenko et Akhmatova, contre les philosophes en 1947 ; contre les musiciens et les historiens en 1948 ; contre les biologistes la même année avec le pogrome déclenché à la suite de la session de l'Académie des sciences naturelles d'août 1948 ; contre près de trois mille biologistes et agronomes purgés, destitués, pourchassés, liquidés ; contre l'appareil du parti de Leningrad en 1948 ; contre les juifs avec la « *campagne anticosmopolite* » et l'« *affaire des blouses blanches* » de 1953...), cette terreur n'exprime pas la folie d'une sorte de Caligula paranoïaque, comme le voulait Boris Souvarine. Sous une forme certes monstrueuse, elle est politique, elle vise à étouffer toute expression possible d'un mécontentement et d'une résistance à la politique du « père des peuples ».

En effet, et plusieurs écrivains et mémorialistes le soulignent, pendant plusieurs années, toute une génération de jeunes travailleurs manuels et intellectuels s'étaient battus contre les nazis, avaient pris des initiatives, commandé, décidé face à la mort quotidienne. C'était une autre forme d'indépendance d'esprit que celle – politique – des bolcheviks qui avaient fait triompher la révolution d'octobre et gagné la guerre civile, mais c'en était une manifestation patente et d'autant plus dangereuse que les rescapés vainqueurs de la guerre attendaient un changement profond, un autre avenir : ils voulaient voir honorer les traites de leur victoire sur le nazisme, dont Staline avait, à partir de 1933, si bien su utiliser la menace...

JEAN-JACQUES MARIE.

(1) Les *Mémoires* du maréchal Joukov ont été « peignées » avec le plus grand soin.

(2) Ce roman paraîtra, en traduction française, chez Albin Michel à Paris le 9 septembre prochain.

(3) Table ronde dans *Polititcheskoe Obrazovanie* 3, 1988.

(4) N. Vassetski : « Staline en lutte pour la direction du parti », *Argumentyi faksy* n° 24 et 26, 1988.

(5) Ivan Tvardovski, « Pages de mes épreuves passées », *Iounost*, mars 1988.

(6) Ioulian Semenov : « Romans non écrits », *Neva* n° 6, 1988.

(7) Constantin Simonov : « Par les yeux d'un homme de ma génération », *Znamia*, n° 3-4-5, 1988.

(8) Dans les revues *Drujba Narodov* et *Iounost* n° 4, 1988.

(9) Lev Razgon, *Ogoniok* 13, 1988.

(10) A. Jigouline : « les Pierres noires », *Znamia*, juillet 1988. Voir aussi le compte rendu du livre de Guerassimov, *On frappe à la porte*, page 30.

Dans la presse étrangère

Prisons et sexualité au pays des soviets

DES thèmes jusqu'à présent tabous dans la presse soviétique sont désormais ouvertement abordés. L'hebdomadaire **Ogoniok** à la pointe de la « glasnost », a ouvert le 28 juillet un nouveau front : celui de la santé sexuelle au pays des soviets. *« Sommes-nous prêts à vivre avec le SIDA ? »* Cette question sert de prétexte à la remise en cause sans précédent des inhibitions et des silences d'une société quasi victorienne. L'enquête menée par Alla Alova donne la parole à un sociologue, M. Igor Kohn, membre de l'Association internationale des recherches sociologiques, qui n'en est pas à son coup d'essai. La menace du SIDA en URSS déborde les groupes à risque tels que les homosexuels (2 % à 5 % de la population masculine) et les narcomanes. La sainte frousse va-t-elle contraindre à plus de « moralité » ? M. Kohn répond par la négative, estimant – sur la base d'investigations limitées – qu'hormis les jeunes les Soviétiques ne sont guère pratiquants en matière de sexualité. Il remarque au passage que la libération sexuelle en Occident a commencé à refluer avant la peur du SIDA.



Mais, en URSS, comment savoir vraiment ce qui se passe dans l'intimité des couples ? *« Le comportement sexuel est encore plus secret que la carte des usines militaires. »* Et la libération des mœurs s'effectue *« sur fond de culture sexuelle et sanitaire extrêmement basse »*. Selon M. Kohn, *« même les professeurs de médecine ne savent rien de l'homosexualité »* et, d'une façon générale, *« nous sommes tous des hypocrites. Des moralistes. De terribles hypocrites et moralistes »*. Comment résister au SIDA, du reste, s'il y a pénurie de ces préservatifs qu'on trouve *« à tous les coins de rue »* en Occident ou à Cuba ? Pénurie, et malfaçon – le plaisir en est gâché. *« Je m'adresse respectueusement aux fonctionnaires de la médecine : les contacts sexuels doivent-ils être satisfaisants ou non ? Ou peut-être le ministère de la santé estime-t-il que c'est comme pour la culture physique de masse : le plus important, c'est le processus. Pas la satisfaction, mais, disons, la patience et le travail ? »* M. Kohn s'inquiète surtout de la *« haine »* des malades, attisée par des affirmations erronées de la presse, par exemple à propos des homosexuels. L'idée d'isoler les *« coupables »* porteurs de SIDA *« n'est pas seulement inhumaine, horrible, elle est porteuse de terribles, irrémédiables conséquences sociales »*. Elle signifierait *« une véritable guerre civile »*, l'avènement du *« système du ghetto »*. Sans oublier les aspects *« nationaux et raciaux »*. La question du SIDA est une *« épreuve d'humanité »* pour la société.

A propos de l'attitude de la presse à l'égard des vieux, des personnes internées en hôpital psychiatrique, des prisonniers – que d'ouvertures aussi ces derniers temps !

Le quotidien des jeunesses communistes, **Komsomolskaïa Pravda** du 16 juillet publie, sur la question des internements psychiatriques abusifs, les résultats d'une « table ronde » entre quelques sommités du monde médical et judiciaire. Plusieurs participants soulignent la responsabilité des psychiatres qui décident *« qui est normal et qui ne l'est pas »*. Le directeur de l'Institut Serbsky (psychiatrie pénitentiaire et générale), M. G.V. Morozov, déclare que les psychiatres ne s'opposeront pas à des *« propositions raisonnables »*. Des juristes, MM. S.V. Poloubinskaïa et A.M. Ioudine, se prononcent en faveur de garanties juridiques et de contrôles d'Etat de nature à protéger les citoyens des autorités médicales. Mais le débat (du moins ce qui en est rendu public) ne soulève pas la question des pressions policières qui ont entraîné, par exemple, des internements abusifs de dissidents dans l'établissement que dirige M. Morozov.



Autre « zone de silence » investie : les camps, prisons et maisons d'arrêt. L'hebdomadaire **Moskovskie Novosti** (en français : *les Nouvelles de Moscou* (1) témoigne du « choc » produit sur des journalistes à la vue d'un camp à régime dur dans la région de Mourmansk. Barbelés, miradors, *« mille trois cents détenus assassins, voleurs endurcis, violeurs et pilleurs... »* Un camp modèle. Isoler les condamnés et les faire travailler, telles sont ses seules fonctions, et le journal s'en inquiète. Il rappelle l'époque (stalinienne) quand les détenus étaient traités comme *« une force de travail docile et commode »*, et les années 70, quand *« les camps étaient archibondés »*. De Mourmansk, *« trois personnes sur dix reviennent »* et en URSS, en général, *« près d'un tiers des détenus séjournant dans les camps comptent trois condamnations et plus »*. La plupart, au départ, n'ont pas commis de délit grave. Mais les condamnations se multiplient. Les délinquants s'endurcissent. La société les rejette : soixante-dix villes limitent les droits à la résidence des anciens condamnés, et même des mineurs n'ayant purgé qu'une seule peine se sont vu interdire l'accès à Leningrad *« par les pouvoirs locaux »*.

En URSS, ajoute l'envoyé spécial des **Nouvelles de Moscou**, Victor Lochak, *« le nombre des détenus est un des plus élevés du monde »*. Combien ? Des chiffres ! C'est ce qu'exige **Ogoniok** (n° 24, juin) qui trouve insuffisantes les données publiées et invite le ministère de l'intérieur à la *« transparence »*. L'hebdomadaire le plus impertinent de Moscou (il a dénoncé, à la veille de la conférence nationale du PC, fin juin, l'implication de plusieurs délégués dans des affaires criminelles) établit des analogies entre le système actuel des *« colonies de rééducation par le travail »* et le goulag stalinien. Lui aussi se demande comment briser le *« cercle vicieux »* répression-criminalité et invite ses lecteurs à ne pas oublier : *« La cellule carcérale est toujours une horreur, toujours un cauchemar. »*

La « perestroïka » du système judiciaire se prépare, et l'abolition de la peine capitale, selon les déclarations d'un juriste, M. A. Iakovlev, à l'agence Novosti, serait préconisée par la *« plupart »* de ses collègues, du moins *« par étapes »*, en commençant par soustraire à la menace *« toutes les femmes »* et *« les hommes*



de plus de soixante ans ». La peine de mort n'est déjà plus applicable aux moins de dix-huit ans et aux femmes enceintes... Les abolitionnistes assurent que la peine capitale n'a pas d'effet dissuasif sur la criminalité. A l'appui de leur thèse, ils citent Marx, et invoquent les précédents de l'abolition du châtiment en 1917, 1920 et 1947 (2). Les adversaires disent que *« l'opinion ne comprendra pas »* et qu'elle redoute une flambée de crimes (3).

Les plus ardents défenseurs de la « glasnost » réclament une protection juridique de la liberté de la presse. Plusieurs participants à la récente conférence nationale du parti ont remarqué l'agacement d'une grande partie des délégués à l'égard de certains médias. M. Egor Ligatchev, membre du bureau politique, a particulièrement critiqué **les Nouvelles de Moscou** (*« Ersatz d'information »*) (4). Ce journal peu commode, en effet, qui compare le climat actuel aux *« journées qui ébranlèrent le monde »* en 1917, ne manque pas d'audace et n'a pas hésité récemment (5) à se faire le porte-voix des réformateurs au sein même des services de sécurité et du KGB.

JEAN-MARIE CHAUVIER.

(1) Publié en plusieurs langues, dont une édition russe de 250 000 exemplaires.

(2) Les fondements de la législation pénale de 1958 définissent la peine capitale comme une mesure exceptionnelle applicable « provisoirement » jusqu'à son abolition complète.

(3) V. Téléguine, V. Diomine. Publications de l'agence de presse Novosti.

(4) Voir le récit de son rédacteur en chef, Egor Yakovlev, dans le numéro du 10 juillet 1988.

(5) *Les Nouvelles de Moscou*, 5 juillet 1988.

CES INÉGALITÉS QUI SAPENT



La justice comme amplificateur

Rien n'alarme davantage le citoyen que d'imaginer la justice injuste. De penser que la balance peut pencher selon la naissance ou la fonction et non, souverainement, selon l'impartialité de la loi. Les exemples abondent, en Europe, aux Etats-Unis, montrant que là aussi se niche l'inégalité, et justifiant la méfiance des citoyens.

Par
JEAN-PAUL JEAN
et
FRANÇOIS GUICHARD *

FLAUBERT aurait pu l'écrire dans son *Dictionnaire des idées reçues :* la justice est égale pour tous.

La réalité est malheureusement bien différente, et dans tous les pays. Peut-il y avoir une justice « juste », égale pour tous, dans une société inégalitaire ? Le problème est uniquement de savoir si l'institution justice accroît ou corrige *les mécanismes d'inégalité et d'exclu*sion, comment elle peut participer à l'élaboration d'autres réponses.

La réalité du fonctionnement de la justice pénale et de sa production s'analyse en des termes proches aux Etats-Unis et en France et, si la justice pénale outre-Atlantique apparaît beaucoup plus répressive qu'en France, c'est sans doute que la société américaine est elle-même plus dure et plus inégalitaire que la société française *(lire pages 16 et 17 les articles de Reed Brody et de Vincente Pasdeloup).*

Il a été démontré à de multiples reprises que les couches sociales les plus démunies constituent une population-cible à haut risque d'incarcération (1). Appuyons-nous seulement sur le jugement des chiffres, qui reste... sans appel.

Près de 60 % des personnes incarcérées en France pour délits le sont pour vol ou recel. Parmi les détenus, 12,3 % sont illettrés, 33,1 % savent juste lire et écrire, 40 % n'ont qu'un niveau d'études primaires ; 33,8 % sont classés dans la catégorie socioprofessionnelle des ouvriers et 45 % comme pen*sionnés, sans profession* ou chômeurs. Les étrangers constituent, à eux seuls, 28 % des entrants en prison. Les détentions provisoires touchent d'abord massivement les personnes sans domicile stable et sans profession ; et près de 80 % des 100 000 incarcérés par an entrent en prison en tant que détenus provisoires.

Le préjudice économique causé à la collectivité par la plupart des incarcérés en matière correctionnelle est pourtant sans mesure avec celui de la délinquance financière.

Les préjugés sociaux des juges ne sont pas seuls en cause. Le système pénal fonctionne, en effet, avec des filtres dont les interstices sont larges pour les délinquants financiers et étroits pour les autres. Les délits économiques et financiers sont peu visibles. Leur découverte ne se fait qu'après de longues et complexes enquêtes. Les victimes (sociétés, banques) ont généralement peu intérêt à porter plainte, de peur que le scandale ne les éclabousse aussi.

A l'inverse, la délinquance quotidienne – le droit commun – apparaît aux yeux de tous. Faute de pouvoir obtenir réparation de l'auteur du délit – généralement insolvable, – la victime n'aura d'autre exutoire que sa condamnation.

Pour les infractions fiscales et douanières, la nécessité d'une plainte préalable de l'administration constitue un filtre efficace, permettant au délinquant d'éviter toute poursuite pénale. Aussi la justice ne sera-t-elle saisie que si la proposition de transaction de l'administration a échoué.

Autre filtre déterminant sur le mode de sanction : le choix de la procédure, opéré par le parquet. Pour les délits financiers, le procureur optera pour l'ouverture d'une information, confiée à un juge d'instruction. Conseillé par un avocat spécialisé, l'inculpé pourra en retarder l'issue en rendant nécessaires des investigations complexes. Dans l'hypothèse, au demeurant peu fréquente, où l'inculpé serait placé en détention provisoire, la longueur de l'instruction empêchera qu'il comparaisse détenu devant le tribunal, la durée de la détention provisoire étant, dans la plupart des cas, limitée à six mois par la loi. Or le fait de comparaître libre ou détenu devant le tribunal est déterminant pour la nature (amende, prison ferme ou sursis) de la sanction prononcée.

Ainsi, près de 90 % des personnes comparaissant détenues provisoires à l'audience sont condamnées à l'emprisonnement. Cette surdétermination prend d'ailleurs sa source en amont du juge, au niveau de la police. Il y a, en effet, un lien manifeste entre le fait d'avoir été contrôlé, puis arrêté par la police, d'être présenté menotté devant le juge d'instruction et la probabilité d'être placé par ce dernier en détention. Or, si la complexité des affaires financières permet rarement à la police d'avoir très tôt réuni suffisamment de charges contre un délinquant financier pour le conduire sous contrainte devant le juge, il en va autrement pour le délinquant de droit commun, dont l'acte est souvent d'une brutale simplicité.



Vazquez de Sola

Pour ce dernier, on développe la procédure de comparution immédiate (dite, naguère, des flagrants délits), ce qui se traduit généralement par une enquête policière sommaire, l'assistance d'un avocat commis d'office et la condamnation à une peine d'emprisonnement. Ainsi, à Paris, dans les chambres correctionnelles qui jugent chaque jour les petits *dealers*, le principe de la personnalisation de la peine laisse-t-il la place au tarif (un an ferme). Car une justice qui fonctionne à l'urgence et à la répétition d'affaires similaires est, par nature, répressive (2).

Le juge est aussi, culturellement, plus à même de comprendre le prévenu auquel il s'identifie (l'inculpé de même *niveau d'études et de même milieu*) que celui perçu comme une menace (étranger, toxicomane). Par exemple, et pas seulement pour des raisons juridiques, le taux de relaxes – environ 4 % pour les délits de droit commun – monte à près de 11 % pour les délits de fraude fiscale. On pourrait multiplier les exemples : la justice pénale, dans son rôle de défense de l'ordre social et économique, intègre et amplifie les inégalités sociales.

Cette analyse globale doit cependant être corrigée par des données nouvelles. Sous l'influence des écoles de pensée humaniste, et souvent en s'inspirant des réformes touchant le droit spécifique des mineurs, s'est développé, dans l'ensemble des législations occidentales, le principe de l'individualisation de la peine. Sur la période récente, les travaux nourrissant les réformes législatives s'articulent autour de la problématique suivante : comment sanctionner sans exclure ? A côté du discours paternaliste traditionnel sur la réinsertion du délinquant se développe un discours réaliste, permettant de répondre à l'acte social posé par le délinquant en des termes qui ne soient pas seulement l'enfermement ou l'exclusion, mais de prise de conscience et de réponse cohérente de la société civile.

Concrètement, dans les années 70, le développement du sursis, avec mise à l'épreuve, ou du contrôle judiciaire socio-éducatif furent les premières mesures se substituant à l'emprisonnement et impliquant une prise en charge réelle du délinquant. A partir de 1982, autour de M. Gilbert Bonnemaison et du Conseil national de prévention de la délinquance, se développèrent les politiques locales permettant de renvoyer chaque partenaire à ses propres responsabilités (logement, politique sociale, insertion des jeunes, etc.) Une sanction-phare, le TIG (travail d'intérêt général), votée à l'unanimité par le Parlement, permit, par le biais d'une peine remplaçant l'emprisonnement, de *réintégrer le délinquant dans la* cité (3). La période 1982-1986 permit aussi de favoriser les expériences inspirées du Québec ou du Royaume-Uni, telle la médiation, liées avec le développement, plus spécifique à la France, de l'aide aux victimes.

Ces systèmes mettent en évidence qu'une meilleure répartition des préjudices fait diminuer les demandes de répression. Ces nouvelles politiques pénales se développent rapidement dans les pays européens, tous concernés par l'inflation des contentieux de la petite et moyenne délinquance, dont les classes défavorisées fournissent à la fois les auteurs et les victimes.

Ce fort mouvement européen, qui s'appuie sur les actions locales décentralisées (4), devrait trouver son pendant, par rapport aux législations internes, dans la jurisprudence de la Cour de la Convention européenne des droits de l'homme et des libertés fondamentales, qui siège à Strasbourg.

Les évolutions du droit pénal s'inscrivent entre ces deux pôles : décentralisation et Europe. La justice répressive peut ainsi essayer de proposer un projet de réintégration dans la collectivité du délinquant, qui se substituerait à l'exclusion.

Si la justice pénale est l'objet d'innombrables débats dans les médias, la justice civile continue à mal fonctionner, mais en catimini. Pourtant, les décisions qu'elle rend sont lourdes de conséquences pour la vie quotidienne des gens : divorce, garde des enfants, logement, consommation, travail...

Réceptacle des tensions économiques et sociales, il n'est donc pas surprenant que la justice civile connaisse une folle explosion de son contentieux depuis 1972, début de la longue crise du système économique. *Elle n'offre* que peu de marge de manœuvre au juge, tant le droit qu'il applique demeure marqué par l'empreinte de l'idéologie du dix-neuvième siècle, remodelée par un récent « lifting » néolibéral.

Mis à part ce qui concerne l'état des personnes, la vocation du droit civil est de garantir la propriété et d'assurer le fonctionnement harmonieux du marché des biens. L'édifice de ce droit repose sur quelques postulats : le contrat est la loi des parties, les contractants sont égaux entre eux, ils disposent d'une volonté autonome, ils gèrent en « bons pères de famille ». Tels sont les socles de l'idéologie du contrat qui, encore aujourd'hui, irrigue le cœur du droit civil. Pour le juriste, le banquier dispensateur de crédits et l'emprunteur criblé de dettes sont sur un même pied.

Le droit des pauvres n'est qu'un pauvre droit

CERTES, de nombreux textes, *notamment en matière de loge*ment, de crédit à la consommation, d'assurances, sont intervenus en France, par exemple en 1978-1979, pour tenter de rééquilibrer les plateaux de la balance en faveur de la partie socialement et économiquement la plus faible. Mais cette réglementation ne concerne que la périphérie du système. Elle est, de surcroît, souvent à ce point complexe que ses bénéficiaires virtuels ignorent son existence et les mécanismes judiciaires de sa mise en œuvre. *Le législateur rechigne de plus en plus* à promouvoir des textes protecteurs des *plus faibles*, de peur d'entraver le libre jeu de la concurrence et le développement du marché.

A l'heure de l'« Etat impartial », cette tendance n'est pas près de s'inverser. *Tout* porte à croire, au contraire, que, dans la perspective du « grand marché » de 1993, la contractualisation des rapports sociaux va s'accroître, sous la pression des juristes anglo-saxons. Se développe ainsi un fort courant idéologique porté par des juristes et avocats d'affaires internationaux qui, se fondant sur une critique de l'archaïsme réel de nos systèmes judiciaires, proposent essentiellement de greffer le modèle américain sur nos institutions (5). Le relais politique, en France, a commencé à se manifester très brillamment à travers M. Alain Minc, dont la philosophie pourrait se résumer ainsi : « La régulation par le marché, plus le juge », le marché étant alors la main invisible de la régulation, le juge, la main visible (6).

On peut cependant relever le paradoxe suivant : l'Etat libéral édicte de moins en moins de réglementation, *mais*, de peur de voir leur responsabilité mise en cause, les agents économiques font signer à leurs clients, qui n'ont d'autre choix qu'accepter, des décharges, des limitations de responsabilité, etc., créant ainsi une « bureaucratisation privée », qui n'est que le pendant de la surréglementation rejetée par ailleurs. Les néolibéraux veulent substituer le droit sans l'Etat à l'exigence de l'Etat de droit.

En France, l'offensive de l'« idéologie du contrat » s'est, pour l'essentiel, dirigée contre le droit du logement et celui du travail, qui, progressivement, s'étaient émancipés des postulats du *droit civil pour conférer* aux locataires et aux travailleurs un statut juridique protecteur. La loi Méhaignerie est venue, en 1986, raser le difficile équilibre auquel était parvenue la loi Quilliot. Désormais, le locataire a retrouvé la « liberté » de voir son loyer fixé selon « la loi du marché », de voir son bail *non renouvelé*.

L'offensive contre le droit du travail (7) s'est menée au nom de *« l'incontournable dépendance du juridique à l'économique »*, dont l'actuel garde des sceaux, M. Pierre Arpaillange, alors procureur général de la Cour de cassation, avait dénoncé les *néfastes conséquences, en rappelant* que *« le droit social, à la vocation fondamentalement protectrice, doit pouvoir, à la fois, préserver la dignité des hommes dans cette période d'évolutions nécessaires et trouver le cadre juridique sans lequel il perdrait sa raison d'être. »* (8)

Dans le contexte du nouvel ordre économique libéral, le droit des pau-

(1) Jean-Paul Jean « Le libéralisme autoritaire », *le Monde diplomatique*, octobre 1987 ; Philippe Robert, Claude Faugeron, *les Forces cachées de la justice pénale*, Le Centurion, Paris, 1980.

(2) Sur un autre exemple chiffré à Marseille, voir *Justice*, revue du Syndicat de la magistrature, nº 110.

(3) Gilbert Bonnemaison, *la Sécurité en libertés*, Syros, Paris, 1988.

(4) La première mise en commun, outre les travaux réguliers du Conseil de l'Europe, a eu lieu lors d'un colloque organisé à Barcelone en décembre 1987.

(5) Laurent Cohen-Tanugi, *le Droit sans l'Etat*, PUF, Paris, 1985.

(6) *La Machine égalitaire*, Grasset, Paris, 1987.

(7) *Le Monde diplomatique*, avril 1988.

(8) Discours de rentrée 1985 à la Cour de cassation.

* Magistrats.



LA DÉMOCRATIE (II)

des clivages sociaux

vres n'est qu'un pauvre droit. Le débiteur malheureux qui ne peut plus faire face à ses dettes n'est alors considéré que comme celui qui ne respecte pas ses obligations contractuelles. Etant en état de dette, il est *ipso facto* en état de faute. A cet égard, il est d'ailleurs remarquable qu'en langue allemande le terme « *Schuld* » signifie tout à la fois « faute » et « dette ». Notre législation actuelle, individualiste et abstraite, se montre inadaptée à l'urgence sociale, née de l'aggravation des facteurs d'exclusion. Dans le rapport créancier-débiteur, seul est consacré le droit à



— La justice égale pour tous !... Ils ne doutent de rien, ces utopistes !

« ASSIETTE AU BEURRE » DU 12 SEPTEMBRE 1901 (JOSSOT)

être payé. Le droit à bénéficier de délais, de remise de dettes, de moratoire, en raison d'une situation de précarité, est ignoré.

Face à l'accroissement de l'endettement, lié au développement de la nouvelle pauvreté et à sa traduction au niveau des juridictions — l'explosion de ce contentieux, — la réponse de l'institution a plus tendu à rationaliser son mode de fonctionnement dans un sens plus efficace qu'à donner des droits supplémentaires aux victimes de la crise. Au lieu de penser en termes de droits, la justice a raisonné en termes de flux. On s'est davantage soucié de faire en sorte que la justice produise des titres exécutoires en grande série plutôt que de permettre aux débiteurs en difficulté d'avoir les moyens de faire valoir leurs droits. La méthode, pour ce faire, est simple : la mise à l'écart du contradictoire, qui est pourtant la pièce essentielle de ce qu'on appelle les garanties du justiciable.

L'instrumentalisation de la justice par les créanciers institutionnels (banques, assurances, investisseurs immobiliers) est en marche. On assiste ainsi au développement de procédures spécifiques non contradictoires. Il en va, en particulier, de l'injonction de payer, qui permet à un créancier d'obtenir, sans débat préalable et au vu des seules pièces qu'il produit, un titre exécutoire. En 1970, 250 000 injonctions de payer ont été rendues en France ; en 1986, plus de 700 000.

Même au niveau des procédures contentieuses, le principe du contradictoire est vidé de son contenu. Le recours systématique à la procédure de référé, qui d'exception devient la règle, aboutit parfois à la création de « flagrants délits civils ». Ainsi, à Nantes, en décembre 1985, l'Office public des HLM (OPHLM) a assigné simultanément en expulsion cinq cents locataires en situation d'impayés.

Le rôle du juge devait se borner à signer des ordonnances préimprimées par l'OPHLM. A chaque audience où étaient évoquées plus de cent affaires, 50 % des locataires étaient absents, 5 % bénéficiaient de l'assistance d'un avocat, dans le cadre de l'aide judiciaire. Mais quelle importance après tout : la machine judiciaire tourne bien avec ses machines à traitement de texte, et les statistiques du tribunal de Nantes seront bonnes.

L'idéologie de l'entreprise tend à se développer auprès de nombreux chefs de juridiction. Ils gèrent leur tribunal selon des critères de rentabilité, dont le principal est que la durée moyenne des procédures doit être aussi réduite que possible.

C'est dans cet esprit que sont mis en œuvre les nouveaux moyens de bureautique et d'informatique dans les tribunaux. Le développement des jugements types, associés aux machines à traitement de texte, a entraîné une gestion de plus en plus banalisée du contentieux de l'endettement, où l'examen individuel est de plus en plus limité.

Fait révélateur, aussi, dans l'exemple nantais : la moitié des locataires étaient absents lors de l'audience et 95 % d'entre eux n'avaient pas d'avocat (9).

En effet, ce qui caractérise d'abord les débiteurs devant la justice, c'est leur absence, même quand un droit essentiel est en jeu. L'accès à la justice n'est pas égal pour tous. Pour faire valoir ses droits, il faut franchir des obstacles d'ordre culturel et financier.

Les handicaps culturels font qu' « *il y a toute une population pour qui faire valoir ses droits ne signifie pas grand-chose* ». Population qui n'a même pas conscience d'être « sujet de droit » (10), et n'ose pas se confronter au décorum archaïque et au rituel intimidant et inhibant de la justice. L'obstacle financier résulte du coût élevé de l'intervention de l'avocat, des expertises, des frais d'huissier. Et pourtant, face à la complexité croissante de la réglementation, le recours à un professionnel est nécessaire.

Certes, depuis 1972, le plaideur désargenté peut solliciter le bénéfice de l'aide judiciaire. Mais ce système présente de nombreuses lacunes : lourdeur et lenteur de la procédure d'octroi, les avocats commis en aide judiciaire ne prêtant souvent leur concours qu'avec difficulté, car le montant de leur rémunération est sans rapport réel avec le coût de leurs prestations. De surcroît, le système de l'aide judiciaire n'intervient qu'au stade du contentieux ; la consultation juridique, souvent préventive d'un procès, en est exclue.

Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que le budget de l'assistance judiciaire soit vingt fois moindre en France qu'en République fédérale d'Allemagne et en Grande-Bretagne. Faute d'être un « marché porteur », les droits des débiteurs ne sont quasiment pas enseignés dans les centres de formation des avocats, qui dispensent en revanche un solide enseignement en informatique, droit des affaires, droit fiscal...

Dans la CEE, la justice civile apparaît au centre du débat sur la déréglementation qui s'opère au profit de la contractualisation des rapports sociaux. Mais, ainsi que le souligne l'Association des magistrats européens pour la démocratie et les libertés (MEDEL), « *la dérégulation, qui démantèle systématiquement les législations protectrices des travailleurs et des classes non privilégiées, prive les appareils judiciaires de divers moyens efficaces dont ils disposaient afin de réparer les injustices et les abus les plus criants* » (11). Dans les tribunaux, l'indispensable modernisation de leur fonctionnement, dévoyée en une simple gestion des flux, fait se profiler, à l'horizon de cette pseudomodernisation, une aggravation de la dichotomie « justice des riches/justice des pauvres ».

Les contentieux entre les puissances économiques et financières échapperont de plus en plus au judiciaire pour être traités par des instances discrètes ou privées, notamment l'arbitrage. La justice en sera réduite à « *n'être que le point de passage obligé de la carrière du pauvre* » (12). Mais cette justice-là ne sera plus qu'un simple instrument entre les mains de créanciers institutionnels, incapable de prendre en compte la résistance et les droits des plus démunis, contrainte de ne répondre qu'à coups de condamnations, d'expulsions et de saisies.

Pouvoir se défendre dans la dignité

CONFRONTÉS à ce nouvel ordre judiciaire, des juges réagissent, prônant une conception, tantôt « belliciste », tantôt « pacificatrice » de leur intervention. Rappelant avec force que la mission de la justice n'est pas de garantir la pérennisation de rapports sociaux inégalitaires, mais, au contraire, d'assurer le respect des droits des gens, le juge peut, à l'instar du juge Magnaud, au début du siècle, se livrer à la « guérilla judiciaire ». Intégrant alors pleinement dans sa pratique professionnelle l'urgence sociale née des situations de précarité, le juge audacieux n'hésitera pas à se livrer à une remise en cause de la loi des contrats. Pour limiter l'application de dispositions socialement néfastes, il aura alors recours aux notions d'abus de droit, de force majeure, d'état de nécessité (13).

Mais cette démarche généreuse comporte aussi des risques d'arbitraire, car la fonction de juge ne peut permettre de substituer une simple subjectivité, même animée des meilleures intentions, à la loi commune. De nombreux juges explorent d'autres ressources du droit et, parmi celles-ci, la conciliation. Dans un certain nombre de circonstances, l'appareil judiciaire répond, en effet, de manière trop lourde et inadaptée aux cas à traiter, notamment pour les petits litiges de la vie quotidienne. L'objectif de la conciliation est de permettre aux parties elles-mêmes de dégager une solution équitable, en présence d'un tiers. Cependant, la conciliation, institution fort développée au Québec, ne saurait être « *une justice charismatique où des parties s'en remettraient à l'autorité morale d'un homme jugeant en fonction des principes moraux. Elle ne saurait pas non plus être assimilée à des palabres où les parties s'en réfèrent à des sages qui épuiseraient le conflit à force de discussions. Elle ne saurait pas non plus être simplement la prise en compte, par des gens d'un quartier, des difficultés existantes et essayant de trouver des solutions moralisatrices ou caritatives* » (14).

Mais les solutions au problème de la pauvreté en justice ne peuvent venir du juge seul. Il convient aussi d'en repenser l'approche sur quelques aspects spécifiques.

S'inspirant d'exemples étrangers (Etats-Unis, Canada, RFA, Belgique), il serait temps, pour le législateur français, de substituer à l'aide judiciaire un fonds d'aide légale, géré localement, non seulement par les professionnels du droit, mais aussi et surtout par les associations d'usagers, les élus. Ce fonds, alimenté par le transfert global du budget de l'aide judiciaire et les collectivités locales, pourrait alors rémunérer des professionnels du droit, des travailleurs sociaux, qui dispenseraient des conseils juridiques, agiraient pour le règlement amiable des conflits, assisteraient en justice les bénéficiaires de l'aide (15). L'affectation temporaire des élèves avocats et magistrats à un « dispensaire du droit » devrait faire partie intégrante de leur formation.

A l'heure où le gouvernement veut faire de la lutte contre la pauvreté un de ses objectifs prioritaires, il est urgent aussi que soit instaurée, pour les débiteurs, une procédure garantissant leur droit à la dignité, tout en leur permettant de faire face à leurs dettes : la faillite civile. Une telle procédure permettrait au débiteur d'échapper aux poursuites individuelles des créanciers, au harcèlement des huissiers et des officines de recouvrement, à poser en d'autres termes le « marché de l'impayé ». Elle tendrait à offrir, le cas échéant à imposer, des modalités de règlement de l'ensemble des dettes, grâce à un plan de redressement.

Actuellement, plusieurs pays (Etats-Unis, Danemark, RFA, Pays-Bas) ont institué ces procédures. En France, l'Alsace-Lorraine a hérité de la législation allemande. Ainsi, toute personne domiciliée dans le Bas-Rhin, le Haut-Rhin et la Moselle peut « déposer son bilan » comme un commerçant.

La difficulté naît cependant de ce que la loi française applicable aux simples particuliers est celle du 25 janvier 1985, conçue pour les entreprises. Si les principes de la loi doivent être conservés (suspension des poursuites individuelles des créanciers, arrêt du cours des intérêts de certains prêts, plan d'apurement des dettes, extinction du passif), ses modalités d'application doivent être adaptées.

Ainsi, on pourrait confier au juge d'instance les fonctions actuellement dévolues au représentant des créanciers (ex-syndic) et au juge-commissaire. Celui-ci pourrait à la fois recueillir les déclarations des créanciers, recevoir les propositions de règlement du débiteur, fixer les modalités d'apurement du passif.

Par-delà les seules réformes législatives, il convient en tout cas de poser en termes nouveaux les réponses de la justice face aux populations précarisées, qu'il ne s'agit pas d'enfermer dans un statut faussement protecteur.

Un « bon juge » ou une « bonne loi » peuvent aussi concourir au maintien de l'infériorité culturelle des plus pauvres, en les dépossédant de leur conflit. Toute une réflexion est ainsi en cours chez les juges des enfants et les juges d'instance pour que l'intervention dans les familles s'effectue face à des sujets de droit qui aient les moyens de défendre leur dignité et leurs intérêts.

L'enjeu est de taille pour éviter que la justice ne soit que le bras séculier d'un contrôle social, soumis à la pression grandissante des élus locaux en charge des budgets départementaux de l'aide sociale depuis la décentralisation.

Les modalités de mise en place du revenu minimum d'insertion détermineront ainsi la volonté de laisser les populations précarisées dans l'assistance et le contrôle, ou de lancer de véritables projets de réintégration dans la collectivité.

Dans ce cadre ainsi recomposé, le développement des politiques locales constitue une chance pour une redéfinition de l'intervention du judiciaire, au civil comme au pénal, si le juge, partenaire impliqué dans leur redéfinition (16), s'affirme d'abord, plus nettement qu'aujourd'hui, comme garant des libertés et des droits des plus démunis.

JEAN-PAUL JEAN
et FRANÇOIS GUICHARD.

(9) *Justice*, nº 109.

(10) Intervention de Mᵉ C. Lardon, congrès du Mouvement international des juristes catholiques (MIJC) : « L'assistance judiciaire en Europe. L'accès à la justice », Strasbourg, 28-29 novembre 1987.

(11) MEDEL, colloque sur la justice et la nouvelle pauvreté, Bad-Herrenalb (RFA), 20-22 février 1987.

(12) Selon la formule de Jean-Michel Belorgey, *la Gauche et les Pauvres*, Syros, Paris, 1988.

(13) Travaux du congrès du Syndicat de la magistrature, 1984, sur le thème « Libertés, égalité, précarités ».

(14) Extraits du rapport présenté par l'association ACCORD au congrès du MIJC de novembre 1987 précité.

(15) Le Syndicat des avocats de France mène une réflexion approfondie sur ce thème, qui sera celui de son prochain congrès à Clermont-Ferrand en novembre 1988.

(16) Commissariat général au Plan, mai 1988, « Perspectives des contrats de développement social des quartiers », à travers lesquels le judiciaire peut suivre et participer aux politiques locales de logement et d'insertion.

Le mois prochain :

III. — LES INÉGALITÉS DEVANT L'IMPOT

Liberté

(Suite de la première page.)

La presse est libre. Par la seule vertu de cette liberté commerciale disparaissent des journaux qui eurent leur heure de gloire, se renforce — loi de nature — une dangereuse concentration, se consolident les monopoles qui réduisent un peu plus la liberté d'expression. En France comme ailleurs (5), combien de métropoles régionales ne disposent plus que d'un seul et unique journal ? Ainsi la société franchit-elle un pas décisif vers ce faux consensus fondé non sur un débat approfondi mais sur une confuse référence commune à de vagues options noyées dans le brouillard d'arguments estompés. La liberté de l'esprit est soumise à la liberté de commerce, au triomphe de l'argent. Première victime : la liberté du lecteur-citoyen.

LA presse est libre. En porte témoignage la valse hésitante des vedettes de la télévision, hier fièrement campées sur leurs indécents cachets, aujourd'hui larguées comme dans les bonnes maisons on remercie un domestique trop peu respectueux de ses maîtres. Information et création coûtent cher. Les grands groupes ne se reconnaissent pas une vocation de mécènes. L'ambition de financer le talent, l'intelligence, la culture, ne les fait point rêver. Sûrs de leur bon droit de propriétaires, ils ont claironné leur objectif : engranger des profits.

La presse est libre. Libre, comme chaque été, de prodiguer des enquêtes sur la vie sexuelle ou amoureuse, d'indispensables conseils sur l'art de bronzer ou de mincir, des jeux à haute teneur éducative. Ignoré de toutes les chartes mais inscrit au centre d'une saine politique commerciale, le droit à la vulgarité est imprescriptible ; il avait échappé à la perspicacité des constituants. Pourquoi permettrait-on aux remous d'un monde turbulent de troubler la paix de vacances estivales bien méritées ? L'automne permettra de s'attaquer à d'autres problèmes aussi brûlants que rituels : les salaires des cadres, les points de retraite, les meilleurs placements, l'art de payer moins d'impôts. Tout cela vaut bien l'aide de l'Etat.

La presse est libre, et libres ceux qui, attentifs à l'exquise séduction de modes éphémères, s'abstiennent sagement de porter trop haut leur regard et leur réflexion. Le temps n'y change rien, de telle sorte que la férocité de Jules Vallès reste d'une troublante actualité : « *C'est vraiment pitié de voir tout un peuple d'intelligences s'égarer follement dans les sentiers battus* [...], *perdre tant de papier* [...], *sans qu'il pousse une pensée forte au milieu de ces feuilles perdues lancées chaque matin à tous les coins de la ville* (6). » Dans des sociétés qui aspirent d'abord à jouir benoîtement de leur précaire tranquillité, une pensée molle passe aisément pour une pensée libre. Toute audace serait déraisonnable.

LA presse est libre, d'autant plus libre qu'elle s'appuie sur de grands capitaux, seuls capables de lui ouvrir l'accès aux modernes technologies de la communication. Les groupes ainsi constitués possèdent trop de puissance pour que le simple citoyen ose les contester ? Parlant des puissants de son temps, un Girondin lançait ce cri qui, deux siècles plus tard, n'a rien perdu de sa force : « *Ils ne sont grands que parce que nous sommes à genoux* » (Vergniaud). Ou affalés dans un fauteuil devant l'écran de télévision. Théoriquement reconnu pour tous, le libre droit d'expression est, en fait, accaparé par quelques mains avides. Nul n'entend plus le sarcasme indigné de Babeuf : « *Vous êtes tous égaux devant la loi, canailles, que vous faut-il de plus ?* » Plaidant en faveur de l'« *exigence pluraliste* » qui suppose que « *tous les producteurs d'information se trouvent en situation égalitaire* », Robert Escarpit (7) craint de voir poindre, sous un déluge de nouvelles standardisées, « *un monde (...) où il n'y aurait plus de place pour l'individu* », un monde condamné « *à l'arbitraire, à la terreur ou au silence des âmes mortes* ».

CLAUDE JULIEN.

(5) Voir par exemple *la Presse aux Etats-Unis*, par Robert Burbage, la Documentation française, 20 février 1981.

(6) Jules Vallès, *l'Argent*, 1857.

(7) R. Escarpit, *Théorie de l'information et pratique politique*. Editions du Seuil, Paris, 1981.

CES INÉGALITÉS QUI SAPENT

La justice américaine saisie

Par
REED BRODY *

LE 15 mars 1988, Willie Jasper Darden est mort à l'âge de cinquante-quatre ans sur la chaise électrique, sur ordre des autorités de Floride. Il était la quatre-vingt-seizième personne à être électrocutée aux Etats-Unis depuis le rétablissement de la peine de mort en 1976. Comme la plupart des suppliciés, il était noir ; sa victime était blanche. Jusqu'à la fin, Darden se déclara innocent ; deux témoins confirmèrent son alibi. Des militants des droits de l'homme, parmi lesquels figurait M. Andreï Sakharov, ont assuré qu'il fut victime du racisme.

Il est en tout cas certain qu'il a été victime de la campagne menée au nom de *« la loi et l'ordre »* par l'administration Reagan : peines alourdies pour les coupables et restriction des droits individuels au nom de la sécurité. Un thème martelé pendant sa campagne de 1980 par le candidat républicain, qui, une fois élu, poussa à la nomination de juges plus sévères, estimant que parler de procédure équitable équivalait à prendre la défense des criminels. M. Edward Meese, son ancien attorney general (qui cumule les fonctions qu'occupent le ministre de la justice et le ministre de l'intérieur en France), qualifia une institution aussi respectée que l'American Civil Liberties Union de *« groupe de pression en faveur des criminels »*. Il s'est dit lui-même peu concerné par les droits de la défense, puisque presque *« toutes les personnes arrêtées sont coupables »*.

La peur des forces criminelles grandit

UN tel état d'esprit n'est assurément pas une nouveauté. En 1968, M. Richard Nixon avait critiqué pendant sa campagne les décisions de la Cour suprême élargissant les droits constitutionnels du citoyen : *« Elles entravaient sérieusement les forces pacifiques de notre société et aidaient les forces criminelles. »* Un avocat influent, M. David Rudovsky, notait récemment : *« Il n'est bien sûr pas rare que les responsables du gouvernement et ceux qui ont pour charge de faire appliquer la loi exploitent à des fins politiques et partisanes la peur légitime de l'opinion en matière de sécurité. Des groupes ethniques et minoritaires sont souvent accusés de délits, des lois sévères et rétrogrades sont votées au nom de la sécurité, les tribunaux sont accusés d'une trop grande indulgence, la police est encouragée à user de méthodes extra-légales. En fait, il est rare que ces mesures réduisent le nombre des délits ou accroissent la sécurité. »*

A la différence des années 60, la campagne de l'administration a cette fois porté ses fruits. Bien que le taux de criminalité ait quelque peu diminué au cours de la dernière décennie, en partie pour des raisons démographiques (1), la crainte du crime a beaucoup crû. Selon les statistiques officielles, un tiers des Américains ont soit installé un système d'alarme chez eux, soit adhéré à un réseau de surveillance, soit gravé un numéro d'identification sur leurs objets de valeur. Les sondages d'opinion montrent que le nombre de gens croyant que les délits augmentent dans leur quartier – alors qu'ils sont en baisse – a plus que doublé ; 85 % des Américains croient l'administration lorsqu'elle répète à l'envi que les tribunaux *« ne sont pas assez sévères »* ; 70 % sont pour la peine de mort, contre 60 % en 1978 et 40 % en 1965-1966 (2).

La Constitution stipule que les juges fédéraux sont nommés par le président, le Sénat confirmant ces nominations. Bien que le Sénat soit souvent contrôlé par le parti d'opposition, le chef de l'exécutif dispose traditionnellement d'une grande marge de manœuvre. M. Reagan l'a utilisée pour virtuellement remodeler la justice fédérale selon ses propres vues conservatrices. Comme l'écrit un politologue, M. Sheldon Goldmann, ses choix, en cas de vacance de poste, sont faits *« avec une conviction et un zèle absolument extraordinaires »* afin que seuls de purs conservateurs soient nommés (3). La sélection des juges des cours d'appel était contrôlée par M. Meese dans une stricte optique idéologique. Presque tous sont des hommes, des Blancs, et pour un bon quart des millionnaires (en dollars). Au pays du droit coutumier, où les juges fédéraux doivent traiter presque quatre cent mille affaires par an, voilà qui a provoqué des changements majeurs en matière juridique. Et même si le Sénat a repoussé la nomination de l'ultraconservateur Robert Bork, la Cour suprême, qui compte neuf membres, a modifié sa vision des questions fondamentales à cause de la nomination de trois juges par M. Reagan.

Pour la première fois, la Cour suprême a statué que les clauses constitutionnelles exigeant un usage raisonnable de la mise en liberté sous caution n'empêchent pas la détention *« préventive »* des accusés *« dangereux »*. Le débat sur ce problème a presque exclusivement porté sur les personnes libérées et arrêtées pour un nouveau délit (alors que d'autres passent plusieurs mois en prison avant d'être reconnues innocentes lors du procès) ; de plus, le danger pour la population a été beaucoup exagéré par l'administration. Selon une étude réalisée à Washington, 2 % seulement des personnes accusées de graves délits ont été arrêtées pour acte de violence ou vol commis lors d'une mise en liberté sous caution (4). Cependant, la Cour suprême a décidé qu'*« il peut être opportun que l'intérêt du gouvernement, en ce qui concerne la sécurité de la communauté, l'emporte sur l'intérêt individuel en matière de liberté* (5) ».

De même, l'administration a lancé une campagne contre la jurisprudence Miranda, selon laquelle un suspect arrêté doit être informé de ses droits constitutionnels à conserver le silence ou à s'entretenir avec un avocat. Balayant l'évidence qu'une telle règle n'empêche pas l'application de la loi, M. Meese avait déclaré qu'il fallait revenir sur cette jurisprudence afin de *« rendre au peuple américain son pouvoir de supprimer la criminalité »*.

Au nom des mêmes principes spécieux de *« la loi et l'ordre »* ont été ébréchées les protections constitutionnelles contre les perquisitions et les saisies de maisons et autres immeubles sans délivrance de mandat en cas de soupçon de délit. Naguère encore, ce principe était fermement protégé par la « règle de l'exclusion » (*exclusionary rule*), interdisant l'usage à un procès de toute preuve abusivement obtenue. L'administration et ses alliés ont pourtant mis beaucoup l'accent sur ce problème, soulignant les cas où cette règle avait permis la libération de personnes coupables. Cependant, des études montrent que les preuves ont été rejetées dans 1,3 % seulement des affaires fédérales et que, au niveau des Etats, 0,8 % seulement des arrestations n'ont pas été maintenues parce que les preuves avaient été obtenues de façon illégale (6). Et pourtant les attaques continuent contre la « règle de l'exclusion », sous prétexte que son abolition renforcerait la lutte contre la criminalité.

Des exécutions de plus en plus nombreuses

LA peine de mort demeure le symbole de cette nouvelle manière de voir : elle est de plus en plus souvent décrétée et appliquée. Vingt-cinq détenus ont été exécutés en 1987 (dix-huit en 1985 et autant en 1986). Selon Amnesty International, parmi ces vingt-cinq personnes, l'une était peut-être innocente; une autre était handicapée mentale; une troisième fut exécutée alors que la Cour suprême lui avait refusé le sursis par un vote de quatre voix contre quatre. A la fin de 1987, il y avait 1977 condamnés à mort dans les prisons américaines (7).

En 1985, environ 48 % des condamnés à mort étaient des Noirs (ou des membres d'autres minorités ethniques), alors que les Noirs ne constituent que 13 % de la population. S'il est vrai que presque la moitié des personnes arrêtées pour meurtre sont noires, d'évidentes inégalités de traitement apparaissent si on prend en considération l'appartenance ethnique de la victime.

Il a été procédé à quatre-vingt-seize exécutions depuis 1976. Or, dans quatre-vingt-trois cas, la victime était blanche. Une étude faite en Georgie sur deux mille cas d'homicide a montré que l'assassin d'un Blanc risquait quatre fois plus la peine de mort que l'assassin d'un Noir. La différence de traitement est encore plus grande quand le tueur est noir et la victime blanche (8). Lorsqu'un Noir de Georgie condamné à mort pour avoir tué un



* Ancien ministre adjoint de la justice de l'Etat de New-York.

(1) C'est ainsi que, par exemple, le taux de criminalité a baissé de 15 % de 1980 à 1984. Cependant, si l'on tient compte de la diminution dans la société du nombre d'hommes jeunes (auteurs des délits les plus brutaux), cette baisse a été bien moindre. Lire Steffensmeier et Harer, « Is the Crime Rate Really Falling ? », *Journal of Research in Crime and Delinquency*, vol. 24, nº 1, février 1987.

(2) *Sourcebook of Criminal Justice Statistics*, Bureau of Justice Statistics, Washington.

(3) H. Schwartz, « Reagan Packs the Federal Judiciary », *The Nation*, 4 mai 1985.

(4) « Pretrial Release, An Evaluation of Defendant Outcomes and Program Impact » (1981), cité dans Bazelon, « The Crime Controversy : Avoiding Realities », *Vanderbilt Law Review*, 1982.

(5) United States v. Salerno US (1987).

(6) US General Accounting Office, *Impact of Exclusionary Rule on Federal Criminal Prosecutions*, 1979.

(7) Amnesty International, *USA-The Death Penalty : Developments in 1987*.

(8) W. Bowers et G. Pierce, « Arbitrariness and Discrimination under Post-Furman Capital Statutes », *Crime and Delinquency*, vol. 26, nº 4, octobre 1980.

CHICAGO, TRIBUNAL DES FLAGRANTS DÉLITS

Minables larcins et procès

Par
VINCENTE PASDELOUP *

« *LE système est comme une porte à tambour; les prévenus sortent d'un côté et reviennent de l'autre.* » Ainsi s'exprime le juge Mary Jane Theis, qui préside le tribunal des flagrants délits de Chicago, zone nord. Alors que la population de cette partie de la ville est à majorité blanche, la plupart des prévenus sont noirs. La pauvreté et la disparition des structures familiales parmi les Noirs poussent de toute évidence nombre de ceux-ci à la petite délinquance. Chaque matin, une justice expéditive – quelques minutes, en moyenne, par prévenu – tente d'ordonner les scories quotidiennes produites par un ordre social trop inégalitaire.

En entrant dans la salle d'audience, ils prennent tous l'air dégagé. Après tout, la plupart sont en terrain de connaissance. Devant le juge, leurs mains – mains de prévenus croisées derrière le dos comme l'exige le règlement – racontent une histoire différente. Certaines se blottissent l'une contre l'autre. D'autres se convulsent de colère juqu'à en faire blanchir les articulations. Au poignet gauche, le même bracelet de plastique blanc avec un nom et un numéro, celui donné à l'arrivée au commissariat. Une légère pression contre le bras et c'est fini, les prévenus s'en vont, les mains toujours derrière le dos, entre deux huissiers revolver à la ceinture.

Au tribunal municipal de Chicago, branche 42, la justice s'administre promptement. La comparution des prévenus dure très peu. Tous les matins, la branche 42 trie le flot des flagrants délits charrié par les commissariats du nord de la ville. Seuls y sont présentés les prévenus risquant une peine supérieure à un an de prison. Vols, cambriolages, coups et blessures : les délits quotidiens de la troisième métropole des Etats-Unis.

Les noms sont affichés dès 8 h 30 dans le hall. La liste des *overnighters*, ceux qui viennent de passer une première nuit en cellule, est rajoutée au crayon feutre.

Prévenus sous contrôle judiciaire, témoins à charge et victimes attendent côte à côte l'ouverture de la salle d'audience. Les hommes grillent des cigarettes et parlent à mots rapides. Une femme berce un enfant ensommeillé. Brique nue, bancs en bois clair et lumière artificielle qui tombe sur les visages tirés.

Voler 300 dollars : un an de prison

ILS sont noirs, portoricains, parfois mexicains. Plus rarement, blancs et pauvres. Leurs jeans sont trop neufs, leurs cheveux mal coupés. Ils attendent debout dans l'entrée en regardant un huissier obèse fouiller les hommes. Le détecteur de métaux se déclenche au moindre bouton-pression, et les fouilles sont sans résultat.

« Défense de parler, de fumer, de lire le journal ou de mâcher du chewing-gum », aboie l'huissier qui ouvre l'audience. Le public anxieux s'est massé au fond de la salle. Les policiers s'assoient, la casquette à la main, sur les deux premiers bancs qui leur sont réservés.

Blonde et pâle dans sa robe noire, le juge Mary Jane Theis énonce les règles du jeu d'un ton appliqué. Quelques perles discrètes émergent de son col. Elle a un faux air de Meryl Streep.

« A l'appel de votre nom, vous devez venir à la barre, dit-elle. *Si vous n'avez pas d'avocat, un membre du barreau de Chicago sera mis à votre disposition. Si vous êtes sans ressources, l'assistance légale gratuite s'occupera de votre affaire après examen de votre situation. Surtout, surtout, si quelqu'un s'approche de vous et vous propose de vous défendre, vous devez immédiatement m'en informer. »*

Le tribunal vit dans la hantise des manœuvres louches depuis l'opération Greylord, la plus grande enquête du FBI en milieu judiciaire. Il y a cinq ans, des avocats ont été surpris à racoler des clients en leur proposant d'« arranger » leurs affaires avec le juge. Un des prédécesseurs du juge Theis est aujourd'hui en prison pour corruption. Malgré cela, les tentations n'ont pas complètement disparu.

« Oui, c'est bien lui. Je l'ai vu passer près de ma camionnette hier après-midi en sortant du magasin sur Belmont Avenue. » Robby Burda, chauffeur-livreur chez Payless Shoe Source – une chaîne de boutiques de chaussures bon marché – pointe le doigt vers l'homme à l'imperméable grisâtre debout à la barre.

« La porte arrière était ouverte, il s'est enfui avec un des cartons à la main. »

Douze paires de bottes. Montant total : 358 dollars. Dans l'Illinois, un vol d'un montant supérieur à 300 dollars vaut un an de prison.

Le procureur, une jeune femme, tailleur brun et lunettes, rappelle le passé judiciaire du prévenu. *« Le dénommé Clark Williams a déjà été arrêté pour tentative de vol. Il a été condamné en 1986 à deux ans de prison avec sursis. »*

La culpabilité de Williams est vraisemblable, dit le juge. Il sera jugé par la cour criminelle de Cook County dans trois semaines. Le procureur peut utiliser toutes sortes de preuves pour déterminer la « culpabilité vraisemblable » et garder le prévenu en prison.

« Williams a quarante-quatre ans et est opérateur de machine dans une usine », dit un jeune homme en costume trois pièces à fines rayures. Le Public Defender, qui représente l'assistance légale gratuite, raconte que Williams est marié et père de trois enfants et qu'il a servi dans l'armée de 1971 à 1974.

Le juge écoute, le visage appuyé contre la main. Trois mille dollars de caution, dit-elle. Selon la loi, Williams n'aura à verser qu'un dixième de la somme.

Williams retourne en cellule sans mot dire.

De l'importance de plaider non coupable

LE greffier, un Portoricain en blouse jaune vif, crie le nom du prévenu suivant : *« Chris Corbit, from the house »*. Les huissiers crient en écho *« Corbit. Male »* en ouvrant la porte de la cellule temporaire, la *jailhouse*. Un grand Noir musclé déboule dans la salle. Corbit a été arrêté en train de voler une machine à écrire et un appareil à air conditionné dans un garage. Les témoins ont déjà été entendus; reste à savoir si l'accusé plaide coupable ou pas. Le juge, toujours de son même ton appliqué, énumère les sanctions possibles. Quatre ans de prison avec sursis, trois à sept ans de prison ferme ou une amende de 10 000 dollars. Ou les trois combinés.

« L'accusé plaide coupable, votre honneur », dit l'avocat.

* Journaliste.

QUI SAPENT

ine saisie

en plus nombreuses

LA DÉMOCRATIE (II)

par l'idéologie sécuritaire

Blanc assura que ces statistiques reflètent une discrimination qui est anticonstitutionnelle, la Cour suprême, par cinq voix contre quatre, estima que *« les inégalités apparentes dans les condamnations sont inévitables dans notre procédure judiciaire en matière criminelle* (9) ».

Autre anomalie : la procédure de sélection des jurés permet au ministère public, dans la plupart des Etats, d'éliminer les personnes hostiles à la peine de mort. M. Thurgood Marshall, juge à la Cour suprême, hostile à une décision prise en faveur de cette pratique, a cité des études montrant que les jurés fervents partisans de la peine de mort sont *« hostiles à la prise en considération des troubles mentaux par la défense, davantage méfiants à l'égard des avocats de la défense, et moins sensibles au risque de verdicts erronés* (10) ».

Les Etats-Unis sont aussi l'un des six pays où l'on exécute des mineurs ; trente sont actuellement dans le « couloir de la mort ». Depuis le rétablissement de la peine capitale, trois jeunes de moins de dix-huit ans ont été exécutés, bien que la commission interaméricaine des droits de l'homme ait souligné que le droit international interdit l'exécution d'enfants (11).

L'exemple le plus connu de mineur attendant dans le « couloir de la mort » est celui de Paula Cooper. Cette jeune Noire avait quinze ans quand, avec trois amis, elle assassina chez elle à coups de couteau une vieille enseignante blanche. En juillet 1986, Paula Cooper plaida coupable, ce qui, la plupart du temps, permet d'échapper à la peine capitale. Cependant, le juge a opté pour cette condamnation. Pour beaucoup d'observateurs, cette décision a des motifs racistes : victime blanche, coupable noire.

La Constitution de l'Indiana permettait naguère l'exécution de jeunes de dix ans. Sous la pression de l'opinion, la limite d'âge a été portée à seize ans. Dans vingt-cinq des trente-six Etats où la peine de mort existe, il est permis d'exécuter des jeunes de moins de dix-huit ans.

D'autre part, les peines se sont alourdies depuis que, dans les années 70, certains Etats ont décidé de rendre obligatoire l'emprisonnement à vie dans certains cas de récidive. Trente-deux Etats ont fixé pour certains délits des peines minimales qui réduisent d'autant le pouvoir d'appréciation du juge. En 1987, en dépit d'une baisse du taux de criminalité, il y avait dans les prisons fédérales 581 609 détenus contre 463 000 en 1984 et 196 000 à la fin de 1972. Ce qui explique le surpeuplement des geôles (le taux de « surcharge » est de 24 %) et les propositions de créer des « prisons privées ».

Si la France avait la même proportion de détenus que les Etats-Unis, sa population carcérale serait d'environ 140 000 personnes, alors qu'elle est de 50 000 personnes environ.

Dans trente-neuf Etats et le district de Columbia, des entreprises privées fournissent à l'administration pénitentiaire des services allant de la formation professionnelle à la préparation des repas. Selon les services de l'attorney general, six Etats avaient en 1985 conclu des accords avec le privé pour assurer le fonctionnement de centres de détention pour mineurs et le nombre a certainement crû depuis (12). Quant à la mise en place de prisons de « haute sécurité », elle se poursuit. La première, située à Marion (Illinois), fut édifiée pour des condamnés ayant de graves problèmes de discipline. En 1987, Amnesty International dénonçait des conditions de détention qualifiées de *« traitement cruel, inhumain et dégradant »* et violant les règles minimales édictées par les Nations unies au sujet du traitement des prisonniers.

En octobre 1986, l'administration fédérale des prisons a ouvert un autre établissement de « haute sécurité » pour femmes à Lexington (Kentucky). Il peut accueillir seize personnes ; actuellement trois des cinq détenues sont des prisonnières politiques qui ont milité soit dans des mouvements pour la libération des Noirs, soit pour l'indépendance de Porto-Rico.

D'abominables conditions de détention

SELON l'American Civil Liberties Union, la prison de Lexington est *« une tombe vivante »*. On peut lire dans le rapport d'un de ses anciens responsables : *« Les femmes sont confinées dans des cellules souterraines vingt-trois heures sur vingt-quatre. Elle n'ont droit qu'à une heure d'exercice dans une cour mesurant 1,5 mètre de côté ; à leur retour en cellule, elles sont systématiquement fouillées. Ces sorties quotidiennes sont les seules occasions de voir la lumière du jour, si l'on met à part les sorties pour visites médicales ou dentaires, au cours desquelles elles portent menottes et chaînes à la ceinture. Dans les cellules, elles sont sous constante surveillance de gardiens et de caméras de télévision. Quand elles sortent des cellules, fût-ce pour prendre une douche, elles sont accompagnées par un gardien. Les lumières des cellules sont constamment allumées et il est interdit de les recouvrir. Il n'est pas permis de coller au mur photos ou images. Seuls vêtements autorisés : sous-vêtements, culotte, chaussures, chemise de grosse toile, fournis par la prison. Les seuls contacts avec le monde extérieur : une conversation téléphonique hebdomadaire de quinze minutes avec l'avocat, et une visite mensuelle des membres de la famille avec séparation par une paroi de verre. Les gardiens n'ont pas le droit de parler aux détenues, qui n'ont accès ni à la bibliothèque ni aux centres récréatifs de la prison. Elles ne peuvent lire que les journaux et les livres autorisés par l'administration et ne peuvent disposer que de cinq ouvrages à la fois. Un poste de télévision est installé dans la cellule* (13). » Commentaire d'une détenue : *« Il n'y a qu'en Amérique qu'on peut maltraiter les gens, les priver de toute dignité et puis leur donner une télé et dire ensuite que tout va bien. »*

Quand cette section du centre de détention fut ouverte, l'administration des prisons justifia cette décision par *« la menace d'une attaque venue de l'extérieur afin de permettre des évasions »*. Plus tard, elle expliqua ces mesures par l'*« affiliation passée ou présente »* des détenues à des groupes préconisant la violence. Récemment, selon la presse, l'administration a fait savoir que les femmes seraient transférées ailleurs si elles renonçaient à leurs idées et à leur engagement (14).

Selon M. Richard Kord, psychologue des prisons et criminologue, le programme appliqué à Lexington *« met en œuvre une série d'objectifs (...) afin de réduire les détenues à l'état de soumission essentiel à leur conversion idéologique (...), de les réduire à un état d'incapacité psychologique tel qu'elles seront neutralisées en tant qu'adversaires efficaces et autonomes. En cas d'échec, la seule solution est leur destruction, de préférence grâce à un désespoir tel qu'elles se détruiront elles-mêmes* (15) ».

Mais, cependant que des juristes et des militants veulent obtenir la fermeture de la prison de Lexington, l'administration a annoncé la création d'une autre prison en Floride, à même d'accueillir jusqu'à cent huit femmes.

Dure d'un côté, l'administration l'est moins de l'autre quand il s'agit de réprimer des actes racistes et haineux, d'ailleurs en augmentation. Dans une étude publiée le 13 janvier 1988, le Centre pour un renouveau démocratique (Center for Democratic Renewal) a recensé presque trois mille cas d'actes de fanatisme entre 1980 et 1986, ajoutant que *« la violence raciste et d'extrême droite aux Etats-Unis a atteint les proportions d'une épidémie* (16) ».

L'incident récent le plus notoire a eu lieu dans le quartier new-yorkais de Howard Beach. A la fin de 1986, des Noirs furent attaqués par une foule de jeunes Blancs pour s'être aventurés dans ce secteur « blanc ». Un Noir fut tué par une voiture alors qu'il courait pour se mettre à l'abri.

Dans une déposition devant la commission des droits de l'homme de l'ONU à Genève, la Conférence nationale des juristes noirs a déclaré : *« L'échec global de l'administration fédérale à faire respecter rapidement et très clairement les droits des victimes de la haine et de la violence n'a pas joué un rôle mineur dans la résurgence de tels délits. »* D'une part, la politique sociale du gouvernement *« marginalise de nombreuses minorités »*, laissant vivre les Noirs déshérités dans la rue, *« où ils sont traités de façon infra-humaine ; de la sorte, tous les Noirs deviennent les cibles de la violence raciale »*. D'autre part, le gouvernement *« a tout simplement ignoré l'extraordinaire amplitude du problème et n'a pas cherché à le résoudre avec les moyens adéquats, sur le plan des enquêtes comme sur celui des poursuites* (17) ».

Les juristes noirs concluaient ainsi : *« Les États-Unis ont cherché à se montrer très fermes en ce qui concerne les droits de l'homme. Mais il est clair que, pour ce qui a trait au sort réservé aux victimes de la haine, à l'application de la peine de mort et à la détention des prisonniers politiques, les Etats-Unis n'agissent pas en conformité avec les instruments juridiques internationaux portant sur les droits de l'homme. »*

REED BRODY.

(9) McClesky v. Kemp US (1987).

(10) Lockhart v. McCress US (1986).

(11) Inter-American Commission on Human Rights, résolution n° 3/87, affaire n° 9647 (United States-James Terry Roach, Jay Pinkerton).

(12) C. Becker et A.D. Stanley, « The Downside of Private Prisons », *The Nation*, 15 juin 1985.

(13) W.A. Reuben et C. Norman, « The Women of Lexington Prison », *The Nation*, 27 juin 1987.

(14) S. Backer, « Activists Attak New Women's Control Unit », *Guardian*, 23 mars 1988.

(15) Report on the National Prison Project, American Civil Liberties Union, 25 août 1987.

(16) « They Don't All Wear Sheets », Center for Democratic Renewal, Atlanta, Georgie.

(17) Sur la situation des Noirs américains, lire l'article de Laura Maslow-Armand, *le Monde diplomatique*, juillet 1988.

Les séquelles du Vietnam

UN nombre *« alarmant »* d'anciens combattants du Vietnam sont en prison, écrit *Newsweek* dans son édition du 4 juillet 1988. Un exemple : sur les 5 500 détenus de la prison d'Etat du Michigan, 1 200 ont servi outre-Pacifique. Dans ce centre comme dans d'autres, se retrouvent de plus en plus de vétérans auteurs d'actes violents qui passent leur temps à se demander comment, de patriotes, ils se sont transformés en parias.

Les soins médicaux fournis à ces hommes qui ne se sont jamais remis de la guerre sont parcimonieux et, dans la prison de Jackson (Michigan), il faut attendre... de deux à trois ans avant d'obtenir une consultation psychiatrique.

Cependant, un projet existe de thérapie de groupe et d'installation dans une ferme de ces détenus, qui pourraient alors vivre avec leurs familles. Il s'agit en effet de calmer les pulsions belliqueuses d'hommes tels que Jim Amstrong qui, à son retour du Vietnam, stocka treize armes à feu chez lui et prit l'habitude de grimper sur un arbre de son jardin un fusil à la main, jusqu'au jour où il tira sur sa femme.



D. McCullin-Magnum

DANS UN COMMISSARIAT DE CHICAGO
Ils sont noirs, portoricains, parfois mexicains, plus rarement blancs et pauvres.

ins et procès

De l'importance de plaider non coupable

expéditifs

« Est-ce que vous comprenez ce que signifie plaider coupable » demande le juge. *Savez-vous que, si vous plaidez non coupable, vous avez le droit d'être jugé par des jurés ? Est-ce que quelqu'un vous a demandé ou forcé à plaider coupable ? »* Corbit secoue la tête négativement.

En marchandant ainsi sa culpabilité, il vient de gagner trois ans loin des murs de la prison. C'est simple, rapide, et cela arrange tout le monde.

Arrêtés, condamnés dès l'âge de onze ans

« *JE m'appelle Mary Meade,* dit la vieille dame aux cheveux jaunis, toute menue dans son anorak beige. *Je suis la grand-mère de John Meade. Il vit avec moi. »* Son petit-fils a été pris avec un copain en train de transporter deux caisses d'argenterie. Silhouettes râblées, chemises à carreaux tâchées et chevelures mi-longues décolorées, les garçons se ressemblent. Ce sont les deux seuls Blancs à comparaître ce matin-là.

Quand le Public Defender demande à Mary Meade d'évaluer son argenterie, elle répond d'une voix hésitante qu'elle ne l'a jamais fait estimer parce que les pièces ont été achetées au fil des ans.

« Ah oui, dit-elle soudain. *Il y avait aussi des couverts en acier inoxydable parmi ce qui a disparu. »*

Le Public Defender hausse les épaules. *« Votre Honneur, le témoin dit qu'elle ne s'est rendue compte du vol qu'au moment où un policier l'a appelée, et elle ne sait même pas si l'argenterie valait au moins 300 dollars... »*

Le dossier des prévenus révèle qu'ils étaient en sursis pour un cambriolage antérieur. Culpabilité vraisemblable. Ils seront jugés deux jours plus tard.

« Parlez-vous anglais ? » Le greffier se penche vers les trois prévenus qui comparaissent ensemble. Antonio Rosario, Armando Aguilar et Ramon Davey hochent la tête. Les Portoricains ont vécu à Chicago suffisamment longtemps pour avoir connu les juges des enfants. Aujourd'hui, ils ont dix-sept ans et font donc leur première apparition au tribunal pour adultes, raconte le procureur. *« Davey, par exemple, a un dossier long de quatre pages. Première arrestation à onze ans après un vol dans un magasin. D'autres charges, plus récentes : décembre 83, vol ; janvier 84, vol ; mars 84, vol à main armée : octobre 87, cambriolage... »* Campés dans leurs baskets sans lacets, les trois prévenus écoutent bouche bée.

« Cela n'a rien à voir avec l'affaire en cours », interrompt le juge. Le Public Defender rappelle que Rosario va encore au lycée, qu'Aguilar vit depuis dix ans à Chicago avec sa famille, qu'il leur sera difficile de payer une forte caution. Dix mille dollars pour chacun. Rendez-vous dans une semaine pour plaider coupable ou non.

« Attention, rappelle le juge, *si vous n'êtes pas présents à ce moment-là, vous serez jugés quand même. »* Ils osent à peine bouger et l'huissier doit les tirer par la manche du blouson pour les diriger vers la cellule.

« Keith Palmer, overnighter », crie le greffier. Palmer, un Noir aux yeux rougis de fatigue et à l'air hébété, est ici parce qu'il a volé un sac à main dans le métro. Le sac contenait 4 dollars. Le procureur égrène le passé de Palmer comme un chapelet : arrêté en février pour avoir livré de la marijuana : en janvier pour attentat à la pudeur ; en octobre pour vol ; en septembre pour coups et blessures ; en juillet, pour possession de stupéfiants...

« Palmer a trente-huit ans et travaille comme mécanicien auto depuis quatre mois, Votre Honneur », réplique le Public Defender. La caution est fixée à 10 000 dollars.

Au moment d'arrêter la date de la prochaine comparution de Palmer, le juge s'aperçoit qu'il doit comparaître le même jour devant un autre tribunal. Situation classique. Il arrive aussi que les prévenus soient relâchés par la branche 42 mais doivent rester quand même en prison parce que d'autres charges pèsent contre eux ailleurs. Difficile de sortir du circuit.

Un emploi ou la prison

JAMES REED, le prévenu suivant, a tenté de pénétrer par effraction dans la baraque d'un marchand de hot-dogs pour voler la caisse. *« Casier judiciaire presque impeccable,* dit le Public Defender, *seulement trois mois de prison avec sursis pour vol en octobre 86. Reed a vingt-six ans et est gardien d'immeuble. D'ailleurs, les enfants de son patron se sont déplacés pour témoigner pour lui. »* Effectivement, une jeune femme noire avec une toque de fourrure style Davy Crockett et des lunettes de soleil s'est approchée de la barre accompagnée d'un jeune homme en complet-veston.

Reed ne peut payer la caution et risque de se faire renvoyer s'il reste en prison, dit le Public Defender. Reed regarde le juge qui regarde le couple. Les témoins ayant surpris l'effraction ne sont pas là. L'affaire sera revue dans quelques jours.

« C'est une chance unique dans votre vie. Je vous suggère de la prendre au sérieux. Me comprenez-vous ? » Anthony Taylor, un grand Noir dégingandé, hoche la tête. En lui accordant un sursis, le juge vient de lui permettre de commencer un vrai métier avec le Job Corps, sorte de TUC, un plan fédéral pour l'emploi des jeunes.

Et pourtant, Taylor était en liberté surveillée quand il a aidé ses copains à détrousser un étudiant à la sortie des cours. Il tenait le garçon pendant que les copains piquaient son blouson.

Le procureur a recommandé une peine avec sursis parce que Taylor n'a que dix-sept ans et que c'est la première fois qu'il est jugé en tant qu'adulte.

« Je suis d'accord pour vous laisser en liberté parce que vous avez une perspective d'emploi, dit le juge. *Mais n'oubliez jamais que ce n'est qu'un sursis. Même si vous allez travailler dans un autre Etat, vous devez rester en contact permanent avec les autorités. Et si vous commettez le moindre crime où que ce soit, vous serez ramené devant ce tribunal et je pourrais alors vous condamner à sept ans ferme. »*

« Yes, M'am' », répond Taylor.

Midi et demi. Le greffier demande si quelqu'un dans la salle doit encore comparaître. Pas de réponse ; la séance est levée. Quarante-deux prévenus ont comparu depuis 9 h 30. Quatre minutes pour chacun...

Le juge Mary Jane Theis court vers son déjeuner électoral. Les élections sont proches et elle veut être élue à la cour criminelle. Le car de police emmène les accusés vers la prison de Cook County. Dans le terrain vague en face du tribunal, un méchant vent soulève les papiers gras...

VINCENTE PASDELOUP.

MINORITÉS, CITOYENNETÉ

L'identité française entre archaïsme

« Tous ceux qui se croient français se trompent. »
Michel Colucci.

Par CLAUDE LIAUZU *

UN sur trois : telle est la proportion de Français ne disposant pas de quatre quartiers de nationalité et de citoyenneté. C'est une originalité de la France en Europe que cette importance démographique, économique et sociale de l'immigration. Pourtant, elle est aussi *« en tête des pays qui ne savent rien de leurs mouvements migratoires »*. La constatation du statisticien Bertillon en 1878 reste vraie : la France est *« un pays d'immigration qui s'ignore »*, rappelle Dominique Schnapper (1). En cherchant à étudier les processus qui, à travers deux siècles, ont constitué le *« creuset français »* (2), Gérard Noiriel découvre un *« non-lieu d'histoire »*.

Ces affirmations peuvent paraître paradoxales alors que la bibliographie se compte en milliers de titres dans la banque de données REMISIS, qui vient d'être créée, alors que les enquêtes et les rapports officiels se multiplient, alors que les étrangers sont devenus un enjeu électoral.

Peut-être la société française prend-elle conscience de ce qu'elle n'est pas une *« société sans secret »*, contrairement à ce qu'écrit Jean Baudrillard dans *la Gauche divine* (Grasset, 1985) et aux analyses en termes de « post-modernité ». Car le problème dit de l'immigration est en fait un problème français, ne serait-ce que parce qu'il impose à l'attention des composantes demeurées longtemps invisibles de nos réalités.

Qu'est-ce donc qui caractérise la situation actuelle ? Certes pas l'importance quantitative du corps étranger, ni le terrain fantasmatique des rapports sociaux qu'il révèle, ni, enfin, les stratégies d'assimilation et de dissimilation mises en œuvre par l'Etat et les minorités. Gérard Noiriel a bien montré les relations à la fin du dix-neuvième siècle, entre la poussée antisémite de l'Affaire Dreyfus, la vague d'hostilité aux immigrés, la dépression économique et une profonde crise nationale. Ce schéma n'est pas que conjoncturel, il se répète dans les années 30 et dans les années 80. C'est le mérite de Pierre-André Taguieff d'avoir cerné cette *« force du préjugé »* (3) et dépassé les facilités de l'antiracisme en marquant la nécessité d'une réflexion en profondeur. Car le national-populisme est un fait récurrent et devient massif quand il y a fragilisation du lien social, déconnexion entre système politique et société, et incertitudes sur l'identité nationale. Ces éléments se conjuguent aujourd'hui.

Ils se conjuguent d'autant plus dangereusement que des phénomènes nouveaux les cristallisent. Les communautés-cibles proviennent du passé colonial français, d'un passé qui n'a pas été assumé de manière cohérente par sa mémoire collective, d'un Maghreb qui demeure un traumatisme profond, non exorcisé, pour la *« génération des djebels »* et pour certains pieds-noirs.

Avec une régularité impressionnante, les Algériens se retrouvent au dernier rang des populations étrangères dans la hiérarchie des sondages d'opinion, qu'ils soient arabes ou berbères, voire français, harkis ou moudjahidines, nés en France ou non.

Les ébranlements du pourtour méditerranéen, le spectre de l'islam qui hante l'Europe suscitent des remontées de rationalisme musclé et d'irrationalisme non moins musclé. Lapsus révélateur du rapport de Michel Hannoun, le titre passablement ambigu de Gilles Kepel, *les Banlieues de l'islam*, devient *« l'Islam des banlieues »* (4). On peut trouver des exemples de nos démons dans l'image du tchador recouvrant la « Bonne Mère » de Marseille, dans les mésaventures d'Enrico Macias, chantre des pieds-noirs, interdit de concert parce que juif et complice des Arabes.

Mais les dérapages à gauche sont autrement inquiétants : on l'a vu lors des grèves dans l'industrie automobile, quand des responsables socialistes ont cultivé le mythe de la cinquième colonne verte, ou lors de certains moments critiques, quand la frontière entre l'obsession sécuritaire et la défense des valeurs démocratiques devient floue. Dans *Après-demain* (nº 286, 1986), mensuel de documentation politique fondé par la Ligue des droits de l'homme, Madeleine Rebérioux analyse le mélange d'ouverture mais aussi d'exclusion, de patriotisme mais aussi de *xénophobie et d'expansionnisme qui constitue l'héritage* de la tradition républicaine française.

Au contraire des mosquées, les dynamiques qui se développent dans l'espace social des *« générations issues de l'immigration »* passent à peu près inaperçues du grand public, voire des chercheurs, sauf quand ils s'efforcent d'être en phase avec le milieu associatif (5).

Alors que le mouvement ouvrier n'assure plus aussi efficacement les fonctions intégratrices qui ont été les siennes, alors que l'école ne parvient pas à *dépasser le modèle de la IIIe République, des phénomènes de société nouveaux s'affirment*. La Marche pour l'égalité et contre le racisme, Convergence 1984 ont réinventé les Tours de France de notre dix-neuvième siècle, ceux des Compagnons et ceux des enfants. Mais il ne s'agit plus d'une pédagogie patriotique, sur le thème des provinces perdues, destinée à l'édification des jeunes, ni de la reproduction d'une conscience ouvrière, il s'agit de la reconstruction d'un lien social, des voies d'accès à une cité. Celle-ci n'est pas donnée par des origines dont *les « beurs » s'éloignent, ni par le système assimilationniste* français. L'innovation est le fait des associations, heureusement libérées par la loi du 9 octobre 1981. Or, en France, les sciences sociales, la classe politique, le corps enseignant, en raison d'une *« vieille répugnance à l'interethnique et au minoritaire »*, souffrent de carences conceptuelles et méthodologiques qui hypothèquent la compréhension de cette réalité en gestation (6).

Comme pour compenser une longue ignorance de réalités autres qu'économiques et démographiques, *le débat sur la différence est devenu récemment une mode*.

Débat piégé s'il en est. Bien sûr, la ligne de clivage majeure sépare racisme et antiracisme. A la poussée du Front national correspond une offensive idéologique de la « nouvelle droite », animée par le Club de l'Horloge et le GRECE. Ce dernier d'ailleurs, notons-le, a ses origines dans les années de la guerre d'Algérie et dans la découverte du caractère provincial d'une France amputée de ses colonies, dans le souci d'élargir le projet de la droite à la défense de la civilisation européenne.

En face, les références classiques de l'antiracisme sont héritées de la pensée des Lumières et de l'humanisme démocratique, de l'idée républicaine et des droits de l'homme. Contre la notion de *Volksgeist*, matrice des conceptions exclusives de la nation, de la race et de la culture, la philosophie française s'est affirmée comme celle à la fois de l'individualisme et de l'universalisme.

C'est ce modèle qui a permis, depuis 1789, l'intégration des minorités protestante et juive, puis des vagues successives d'immigration, le *jus soli* (loi de 1889) réglant l'accès à la nationalité et à la

* Professeur à l'UER de géographie, histoire et sciences de la société, université Paris-VII.

(1) *Revue européenne des migrations internationales*, nºs 1 et 2, 1er semestre 1988, « L'immigration en France ».

(2) *Le Creuset français. Histoire de l'immigration (XIXe-XXe siècle)*. Le Seuil, Paris, 1988, 437 p.

(3) *La Force du préjugé*. La Découverte, Paris, 1988, 645 p.

(4) Michel Hannoun – *L'homme est l'espérance de l'homme*. Rapport sur le racisme et les discriminations en France au secrétaire d'Etat auprès du premier ministre chargé des droits de l'homme. La Documentation française, collection des rapports officiels, 1987, 218 p. ; G. Kepel. – *Les Banlieues de l'Islam. Naissance d'une religion en France*. Le Seuil, 1987 ; *Revue française de science politique*, nº 6, décembre 1987, « Les Musulmans dans la société française ».

(5) Cf. le CIEMI (Centre d'information et d'études sur les migrations internationales), 46 rue de Montreuil, 75011 : F. Dubet. – *La galère. Jeunes en survie*. Fayard, 1987 ; *Hommes et Migrations*, « Le livre et l'immigration, nº 1112, 1988, et « L'immigration dans l'histoire nationale », nº 1114, 1988.

(6) *Pluriel Débat*, 1982-1983, nº 32-35 ; GEEMAN-IREMAN. – L'Ecole et l'immigration. Enjeux interculturels d'une société plurielle. 1987, seconde édition 1988, coordination Claude Liauzu ; 3, bd Pasteur, 13100 Aix-en-Provence.

JEUNES IMMIGRÉS



Le rock, creuset



LE GROUPE « CARTE DE SÉJOUR »

LA France est en train de devenir, de l'avis des spécialistes, l'un des carrefours musicaux les plus vivants du monde. Grâce à la présence, à Paris principalement, d'artistes de grand talent venus surtout d'Afrique et des Antilles. Mais aussi parce que des orchestres formés par de jeunes immigrés de la deuxième génération, nés en France, proposent des compositions hybrides, riches de leur culture plurielle.

En greffant, sur le tronc commun du rock, des rythmes appartenant au patrimoine musical de leur communauté d'origine, ces jeunes inventent des musiques qui traduisent l'univers sonore et violent des banlieues où ils ont souvent grandi. Tout en restant fidèles à leurs racines ethniques, ils déplacent celles-ci et créent une culture spécifique qui favorise leur intégration dans la communauté nationale.

Par PAUL MOREIRA *

Stade de Wembley, Londres, 11 juin 1988. Concert contre l'apartheid et pour la libération de Nelson Mandela. Soixante-dix mille spectateurs dans les gradins ; des millions de téléspectateurs dans le monde, pays de l'Est compris. Au programme : Sting, Whitney Houston, Eurythmics, Joe Cocker..., une pléiade de grands noms du rock international. Les chanteurs ont en effet pris l'habitude de dire leur mot sur la marche du monde. Et le combat antiraciste est sans doute celui que les musiciens blancs et noirs, mêlés, livrent avec le plus d'acharnement.

Le rock, longtemps perçu comme une machine de guerre de l'envahissante culture anglo-saxonne, est devenu pour beaucoup de jeunes un véhicule planétaire d'échanges et d'enrichissement entre les cultures (1). Johnny Clegg, le « Zoulou blanc » sud-africain, a répandu les audaces de sa musique africaniste sur les ondes du monde entier. Aux Etats-Unis, les *chicanos* du groupe Los Lobos (2) sont le fer de lance d'un mouvement socio-musical mêlant identité mexicaine et déracinement américain, *corridos* et *rhythm'n'blues*. En Grande-Bretagne, les Pogues, des punks d'origine irlandaise, puisent leur inspiration dans les ballades rageuses de leurs aïeux celtiques ; et le groupe 3 Mustapha 3, constitué par des Albanais de la seconde génération, s'est rendu célèbre grâce à un patchwork musical original où les rythmes levantins rejoignent la battue dansante de la musique afro-américaine. L'Union soviétique elle-même a ses « métallistes », de jeunes musiciens qui conjuguent *hard rock* et textes pro-*glasnost*.

Les jeunes, en France, participent à ce mouvement planétaire : *« Paris est, en ce moment, la ville la plus intéressante pour un musicien*, déclarait récemment David Byrn, le leader des Talking Heads, un groupe new-yorkais. *La France est devenue le carrefour de musiques issues de tous les continents* (3). » En France, le Malien Mory Kanté, le Nigérien Salif Keïta et le chanteur de *raï* algérien Cheb Khaled touchent un large public ; les jeunes se passionnent actuellement pour ces sons nouveaux et hétéroclites qui relèvent d'une sémantique musicale universelle. Ils ne se sentent pas, musicalement, dépaysés. Des dizaines de milliers ont assisté, au début de cet été, aux concerts parisiens de Johnny Clegg et Savuka et ont ainsi pu prendre contact avec la réalité politique sud-africaine. Dans l'esprit de beaucoup d'entre eux, c'était une forme d'engagement contre l'apartheid.

De nombreux jeunes nés en France de parents immigrés partagent ce même goût pour le « rock métis ». Et certains, musiciens eux-mêmes, composent une musique qui mêle effectivement des thèmes communs afro-américains et des sons caractéristiques de leur communauté d'origine. Ils peuvent de la sorte affirmer leur identité et partager avec les autres jeunes Français une même culture musicale. Cela *leur permet de s'intégrer à la société* française sans se renier.

Le rock apparaît comme une passerelle permettant aux enfants de l'immigration de communiquer leur culture d'origine; il favorise le partage d'une culture musicale commune avec les jeunes Français et l'initiation de ceux-ci à des couleurs sonores nouvelles.

L'enjeu est loin d'être anecdotique. Lors d'un colloque du Club de l'Horloge, en avril 1985, M. Jean-Louis Harouel, professeur à l'université de Poitiers, n'a-t-il pas tourné en dérision les groupes de rock s'agitant sur des paroles en kabyle avant de souligner *« l'illusion suicidaire »* que représenterait une société pluriculturelle (4) ?

Ceux qui, actuellement, réussissent le mieux cette « intégration en musique » sont les enfants des communautés ibériques et latino-américaines. *En revanche*, les jeunes musiciens franco-maghrébins, plus nombreux et tout aussi talentueux, rencontrent toutes sortes de résistances.

Fils d'Espagnols, de Portugais ou de réfugiés latino-américains, les jeunes « Latinos » de France savent que leurs parents ont dû fuir, pour des raisons politiques ou économiques, les dictatures de Franco, de Salazar ou des militaires sud-américains. Dans cette expérience de leurs parents, autant que dans leur culture d'origine, ils puisent leur identité.

Un exemple : le groupe Corazon Rebelde (Cœur rebelle), formé par les frères Vasquez, fils de réfugiés chiliens (5). *Ils ont trouvé* dans un rock latinisé, chanté en espagnol et très engagé politiquement, un compromis entre racines ethniques et désir d'intégration. Corazon Rebelde s'inspire, au départ, du plus politique des groupes anglais, Clash, qui, à la fin des années 70, s'était fait remarquer par des chansons-manifestes en faveur de la révolte radicale des sinistrés de la crise économique : *London's Burning, White Riot* ; autre particularité de ce groupe d'avant-garde, la création d'une musique hybride, pétrie de *reggae* jamaïcain, de rythmes espagnols et latino-américains.

Une telle démarche ne pouvait laisser indifférents les musiciens de Corazon Rebelde : *« Notre latinité a refait surface par bouffées*, raconte Cacho Vasquez, le chanteur. *A partir de quelques images qui nous arrivaient des communautés hispaniques :* Zoo Suit, *le film des frères Valdez sur les chicanos de Los Angeles*, ou Vivre vite *et* Noces de sang, *les films de Saura. Et en voyant danser Antonio Gadès, si fier, si tragique ; on s'est dit que « ça aussi » c'était rock et c'était notre mémoire. »*

Le contexte politique de l'Amérique latine a occupé une place importante dans leurs chansons : *« Quand on a écrit* Nino guerrillero *sur les enfants qui se battent l'arme à la main en Amérique latine, on ne voulait pas exalter le côté spectaculaire, mais, au contraire, dire que c'était horrible que des gosses en arrivent là. Pareil pour notre reprise rock de* El Ejercito del Ebro, *le vieil hymne des républicains espagnols. Ce n'était pas par militarisme, mais en hommage à notre père qui le chantait parfois après dîner quand les amis venaient à la maison. »* Aujourd'hui, les musiciens de Corazon Rebelde jouent dans le groupe de la jeune chanteuse d'origine portugaise Lio.

Des poèmes sociaux, tournés vers la marge

CORAZON REBELDE, la chanteuse Elli Medeiros, et les groupes Los Carayos et Chihuahua ont tous commencé à jouer dans des orchestres de rock français influencés par des rythmes exclusivement anglo-saxons. Peu à peu, ils ont ajouté des sons latins. Mais ils ont souvent dû vaincre bien des barrières intérieures. *« C'était un peu une bataille contre moi-même*, se souvient l'Uruguayenne Elli Medeiros. *Les gens avec qui je jouais concevaient ma démarche comme un gadget sans lendemain. Sans méchanceté, d'ailleurs... Mais il m'ont parfois convaincue que ça ne marcherait jamais. »*

Certains, comme Roe, un jeune auteur de flamenco-rock, avaient quelques réticences politiques à l'égard du flamenco : *« Jusqu'à la mort de Franco*, explique-t-il, *je me refusais à jouer du flamenco. Inconsciemment j'identifiais l'un à l'autre... »* Pour la plupart d'entre eux, l'hispanité restait une notion floue. *« Mon frère et moi parlons espagnol dès que nous sommes à la maison*, raconte Manuel Chao du groupe Los Carayos. *Mais, quand j'ai commencé, je chantais en anglais. Le soir où pour la première fois dans un concert on a joué* Ay que dolor, *la chanson flamenco du film* Vivre vite *de Carlos Saura, on ne savait pas vraiment comment le public allait réagir. Et puis, les gens nous l'ont tellement redemandée qu'elle est devenue une de nos chansons moteur. »* Alors, les rockers hispaniques vont multiplier les articulations entre le flamenco et leur culture rock urbaine.

« Ce qui nous accroche le plus, explique Manuel Chao, *c'est le flamenco le plus ordinaire. Pour nous, c'est l'Espagne, plus l'énergie urbaine et prolétaire du rock. Les textes ressemblent beaucoup à ce que nous écrivons nous-mêmes. Des poèmes sociaux assez forts, plutôt tournés vers la marge... »*

Les musiciens franco-hispaniques aimeraient que la vogue hispanophile dont ils bénéficient aujourd'hui touche des musiciens d'autres communautés. *« La diffusion du flamenco-rock* – dit Roe – *revigore l'Europe par l'Afrique. Le flamenco est arabo-andalou. Il n'y a pas si longtemps je me faisais traiter d'« espingouin » à l'école. Aujourd'hui, je suis mieux accepté. Espérons que tout cela préfigure une évolution de même nature pour les jeunes franco-maghrébins... »*

Hors des murs de la ville blanche, souvent frappés d'exclusion, les jeunes franco-maghrébins, les « beurs » comme ils disent eux-mêmes, doivent se recréer un univers culturel bien à eux. D'une part : un faisceau d'influences musicales, de sons orientaux hérités de leurs parents ; et d'autre part, ceux, plus éclectiques, puisés dans les discothèques de la communauté antillaise. Les rythmes du *funk* afro-américain et le *reggae* jamaïcain triomphent dans les années 70. Les jeunes franco-maghrébins se familiarisent ainsi avec le versant afro-américain de leur culture de banlieusards. Les grands noms de la

* Auteur de *Rock métis en France*, Souffles, Paris, 1987.

(1) Cf. David Buxton, *le Rock, star-système et société de consommation*, la Pensée sauvage, Paris, 1985.

(2) Ce groupe a donné un concert à Paris le 5 juillet dernier ; il est l'auteur de la musique du film de Dennis Hopper *Colours*, qui évoque le monde violent des bandes d'adolescents chicanos dans les quartiers d'East-Los Angeles et qui sortira en France le mois prochain.

(3) Lire à ce propos : Jean-François Bizot, « Sono mondiale, capitale Paris ? », in *Libération*, 18 juin 1988.

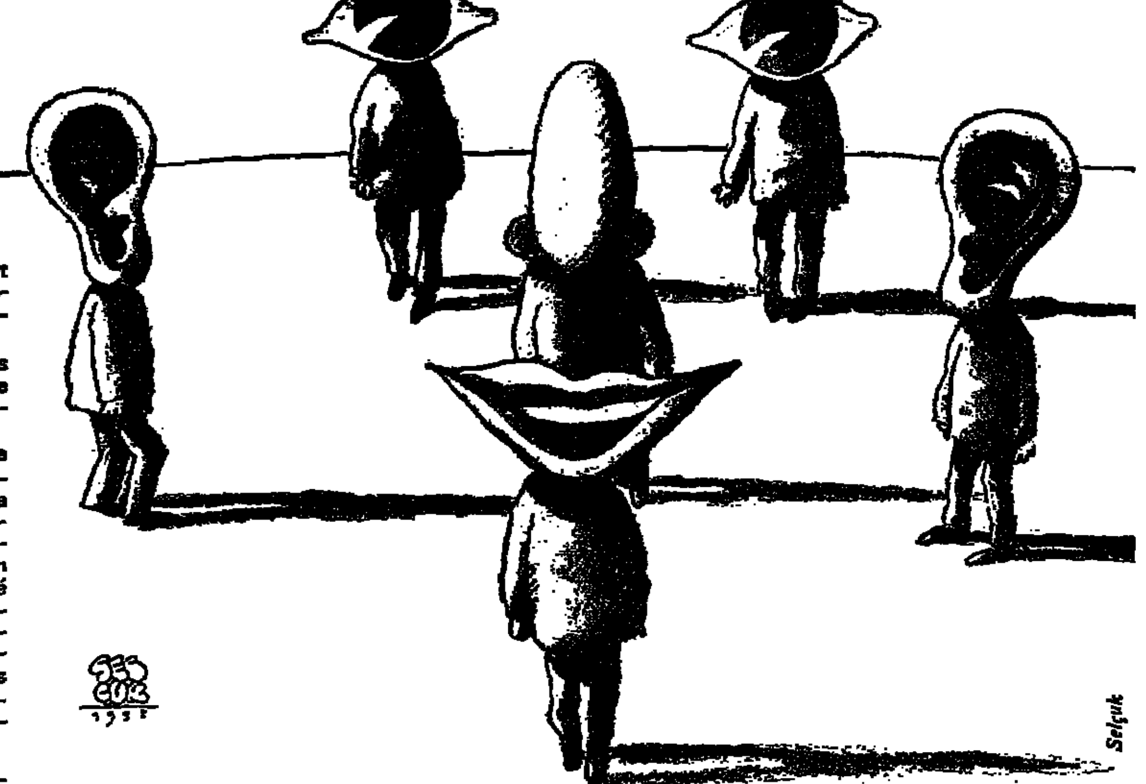
(4) Cf. *le Monde*, 8 mai 1985.

(5) Cf. Cacho et Ana Vasquez, *Sebasto's Angels*, la Découverte, Paris, 1985.



NATIONALITÉ

et modernité



citoyenneté, et la capillarité sociale assimilant progressivement les candidats à la francité.

Mais l'antiracisme universaliste et assimilationniste paraît aujourd'hui largement décalé par rapport au métissage culturel de la modernité.

La France de toutes les couleurs, telle que Harlem Désir la définit, c'est celle des enfants de Montaigne, Mourousi, Touré Kounda, Lavilliers... Elle mêle la redécouverte de sa propre diversité occitane, bretonne... et le cosmopolitisme de « l'homme euratlantique moyen » dont les Etats-Unis sont le foyer culturel. L'être technétronique et la modernité mettent en question *« les cultures fermement enracinées, les identités nationales bien distinctes »*, autant que les fondements classiques de l'universalisme. Nous vivons *« le temps des tribus »*, selon Michel Maffesoli, le temps de la pluralité et de la fluidité, ou celui du *« monisme hybride »*, finement analysé par Michel de Certeau (7).

Cette culture composite détermine le mode de gestion de la diversité en rendant toutes les différences accessibles à chacun, en les « rewritant », les nivelant et les défiant du sens que chaque communauté ainsi traitée leur attribue. L'urbanisation, les techniques médiatiques (le spectacle du monde vu à travers la télévision), la consommation (le tourisme, les modes alimentaires, culinaires...) produisent de l'étranger tout en l'intégrant. Toutes les cultures sont conviées à la célébration cosmopolite, sous réserve qu'elles adhèrent au culte technétronique.

On voit les limites de l'espace dévolu à la différence – théologie chiite mais pas « Fou de Dieu », « Beur » mais pas Arabe. On voit aussi la distance qui se creuse entre l'Occident et un tiers-monde où les réaffirmations identitaires sont des tendances d'autant plus fortes qu'elles sont des réponses à la crise de la modernité.

Sans doute faut-il chercher là les raisons du réarmement moral et intellectuel de l'européocentrisme, sous couvert d'un universalisme abstrait stigmatisant les cultures (des autres), dont Alain Finkielkraut s'est fait une sous-spécialité (8). Le propos intéresse très directement l'immigration. Rémy Leveau et Dominique Schnapper ont comparé avec beaucoup de finesse les itinéraires des communautés juive et musulmane, l'inégalité du capital de ces deux minorités dans le jeu de l'intégration et de la préservation (9).

Ainsi les difficultés d'insertion – et les difficultés opposées à l'insertion – des populations d'origine coloniale ont-elles alimenté le débat et les polémiques sur la citoyenneté.

Dès son retour au pouvoir en 1986, la droite a déposé un projet de loi prévoyant une réforme restrictive de la loi de 1889. Elle a été contrainte de la geler et de nommer une Commission de la nationalité pour déminer le terrain où elle s'était placée (10). Nulle part ailleurs en Europe, la question du droit de vote des étrangers et de la citoyenneté n'a pris une acuité comparable. Un rapport du Commissariat général au plan, récemment sorti du placard, rappelle que, dès 1974, la Communauté européenne avait conseillé *« de promouvoir l'accès des immigrés à la citoyenneté locale* (11) *»*. Les dernières joutes présidentielles auront fait parler du problème, sans passage à l'acte.

C'EST que la France est une société dont le caractère historique est particulièrement fort. Dans le numéro de mars du *Monde diplomatique*, Steven Englund s'effarait du nationalisme de son historiographie, y compris la plus savante, qui paraissait avoir pris quelque distance envers l'héritage de Lavisse. Les fastes prochains du Bicentenaire de la Révolution rappellent que l'Etat et la nation, la citoyenneté et la nationalité sont étroitement associés dans la tradition républicaine française, dans les mythes fondateurs de la République une et indivisible. Seul le Parti communiste, et exceptionnellement dans les années 1924-1925, a présenté des candidatures étrangères et coloniales aux élections. Cette avancée extrême du mouvement ouvrier n'a guère eu de suites.

Problème de l'immigration ? Crise de l'identité française surtout, qui fait resurgir des obsessions quasi biologiques et suscite des réactions conservatrices bien au-delà de la droite.

Pourtant, les changements d'échelle économiques et politiques concrétisés dans l'échéance de 1992, les processus irréversibles de transnationalisation matériels et culturels ont une tout autre ampleur et portent de tout autres enjeux que la hantise du « métissage ». Dans quelle mesure le modèle de citoyenneté constitué à partir de 1789 et consolidé par la IIIe République, en fonction de la conception française de l'Etat-nation, donc historiquement construit, est-il adéquat aux réalités nouvelles ?

Le pire, dans tous les cas, est la pente actuelle : un paysage intellectuel déconnecté des rapports sociaux, se mirant aux médias, un discours des droits de l'homme amputé – sous prétexte de « mort des idéologies » – de tout contenu politique concret, une gauche orpheline d'utopie sous couvert de réalisme. Tantôt tonitruant, tantôt rampant, le racisme ne manquera pas de prélever sa dîme sur la société française, si celle-ci ne maîtrise pas les contradictions entre archaïsmes et modernité.

CLAUDE LIAUZU.

(7) *Annales ESC*, juillet-août 1986. « Economies ethniques : pour une école de la diversité », pp. 789-815, et *Esprit* n° 6, 1985. Sur la transnationalisation et l'ère technétronique, cf. Zbigniew Brzezinski. – *La Révolution technitronique*. Calmann-Lévy, 1970.

(8) *L'Homme et la Société*, nouvelle série, n° 85-86, 1987.

(9) *Revue française de science politique*, décembre 1987, déjà citée.

(10) *Etre français aujourd'hui et demain*. Rapport de la Commission de la nationalité présenté par M. Marceau Long, janvier 1988 ; Catherine Withol de Wenden (coord.). *La Citoyenneté*, Edilig, Fondation Diderot, Paris, 1988, 364 p.

(11) Commissariat général du plan. – *Immigrations : le devoir d'insertion* (rapport du groupe de travail), tome 1 (synthèse), tome 2 (chapitres techniques), tome 3 (annexes), octobre-novembre 1987. Cf. aussi Jacques Voisard et Christiane Ducastelle. – *La Question immigrée dans la France d'aujourd'hui*. Fondation Saint-Simon, Calmann-Lévy, 1988, 151 p.

ET PRATIQUES MUSICALES

pour une intégration ?

soul-music noire américaine – James Brown, les Isley Brother, Kool and the Gang, les Jackson Five..., – ou encore ceux du *reggae* – Bob Marley, Peter Tosh, Jimmy Cliff... – ont marqué les musiciens « beurs » tout autant que la musique populaire arabe. De cet entrelacement insolite de cultures maghrébine, afro-américaine et française a jailli le « rock beur ».

Parce que la recherche d'une identité nouvelle et la dénonciation du racisme antimaghrébin sont les objectifs du rock arabe, celui-ci se développe aux côtés du mouvement associatif naissant. Carte de séjour, le premier groupe de rock franco-maghrébin, participe dès sa naissance, en 1980, à tous les galas des associations d'immigrés lyonnais.

Le concert de rock devient, dès 1981, une forme d'intervention politique. Les spectacles sont généralement suivis d'un débat sur les conditions de logement, les problèmes administratifs, ou les tracasseries avec la police. La musique permet de rassembler plus facilement les jeunes des banlieues lyonnaises. Carte de séjour représente une promesse d'identité-passerelle entre la culture des parents maghrébins et celle des jeunes Français.

Le groupe affirme et revendique son arabité dans une ville comme Lyon où de nombreux jeunes Maghrébins sont contraints de dissimuler leurs origines : *« Quand le groupe s'est constitué* – se souvient Rachid Taha, le chanteur, – *nous avions le projet de faire une musique originale, qui nous tenait à cœur, mais nous voulions aussi envoyer un message à ceux qui se passaient un fer à repasser sur la tête pour se défriser les cheveux et pouvoir rentrer dans les boîtes de nuit. Je crois que l'on a réussi sur ce terrain-là. »*

Une dynamique entre politique et musique dont va s'inspirer, après 1983, le mouvement SOS-Racisme. Les grands concerts de la Concorde en 1985, de la Bastille en 1986, ou celui, plus récent, de Vincennes, le 18 juin dernier, n'en sont qu'une reproduction à grande échelle.

Dans les banlieues autour de Paris, la situation est moins conflictuelle. Les jeunes musiciens beurs arrivent à composer leurs chansons à partir d'une expérience plus personnelle, moins directement conditionnée par le climat d'hostilité de la ville. Farid Mounsi, *« rocker afro-urbain de Paris »*, comme il se définit lui-même, découvre la musique en fréquentant une boîte de nuit de Nanterre où se rendent les jeunes franco-maghrébins : le Kiss-Club.

« Le Kiss, c'était toute une ambiance, se souvient Mounsi. *Les petits tireurs, les BMW volées avec lesquelles on allait faire des virées à la mer. L'impression d'être libres et maîtres de notre territoire. Au Kiss, nous écoutions principalement les musiciens noirs américains. N'importe quel beur de banlieue qui entendait James Brown reconnaissait tout de suite une pulsation commune : afro et urbaine. Au début, je ne pigeais rien aux paroles. Et puis, j'ai commencé à faire attention.* « Say it loud, black and proud, black is beautiful... » *Je me suis intéressé de plus près à la culture noire américaine. J'ai découvert des points communs entre Nanterre et Harlem dans Chester Himes ou dans James Baldwin. Nous aussi, pour ne pas être boiteux ni borgnes, il nous fallait chanter* « beur is beautiful ». *La culture noire était comme un miroir réfléchissant pour les beurs. »* Quand Mounsi commence à jouer, en 1981, ses racines culturelles kabyles ne sont pas perceptibles. Ce n'est qu'en 1987 qu'il plongera dans son propre passé pour enrichir sa musique.

Comme les Noirs américains...

MÊME démarche chez Sapho, une des rares chanteuses de rock français dans les années 70. Sapho « oubliait » tout simplement qu'elle était née à Marrakech, dans une vieille famille juive marocaine. *« Pour mieux m'intégrer »*, reconnaît-elle aujourd'hui. En *1981*, alors qu'elle assiste à un concert de musique populaire arabe, ses souvenirs enfouis rejaillissent soudain : *« Je revoyais les gnawas de la place Djamâa-al-Fna, le son des peaux battues, les danseurs comme des derviches tourneurs emportés peu à peu par la transe... »*. Dès cet instant elle s'efforcera de donner une place de plus en plus grande à sa mémoire.

Mais comment introduire des sonorités arabes dans le rock français ? De Mouloudji à Karim Kacel, la chanson française a connu de nombreux artistes originaires du Maghreb. La plupart d'entre eux ont fait le choix d'abandonner toute référence musicale à leur culture d'origine. Les nouveaux chanteurs « beurs », en revanche, font le pari du métissage musical. Et leurs préférences, dans le large éventail des musiques du Maghreb, ne sont pas neutres. En soi, elles révèlent, comme le dit Mounsi, *« un choix géomusical et presque géopolitique »*.

Qui connaît les gnawas dont parle Sapho ? Qui connaît leur musique ? Les gnawas sont, au Maghreb, des descendants d'esclaves noirs amenés d'Afrique (de l'ancien empire du Ghana, d'où leur nom...). Déportés, pendant des siècles, dans les villes du Maghreb, convertis à l'islam, ces Africains noirs y ont créé des cultes syncrétiques. Surtout présents dans le Sud marocain, les gnawas constituent la plus connue des confréries noires. L'élément principal lors des cérémonies du culte, comme dans les communautés noires d'Amérique, est la musique. Rythmée jusqu'à l'étourdissement et l'hypnose, elle doit permettre d'accéder à la transe et à la possession des esprits. De cette musique des minorités noires du Maghreb – reprise aussi par Nass el Ghiwane, un des groupes préférés de la jeunesse marocaine – se réclament conjointement Carte de séjour, Sapho et Mounsi. Tous ces groupes revendiquent le versant afro-maghrébin de leur culture d'origine par opposition à la culture arabo-andalouse des élites lettrées.

Le *châabi*, musique des faubourgs d'Alger, et le *raï* plébéien d'Oran imprègnent également les compositions des musiciens de la seconde génération franco-maghrébine.

Autre élément essentiel du métissage : le recours aux instruments traditionnels arabes. Carte de séjour utilise l'oud, un luth oriental. Sapho mêle le *heshadj*, un violon indien, aux percussions *derbukas* et aux guitares électriques. Quant à Mounsi, il a sonorisé l'*um gumbri*, une primitive basse gnawa, à trois cordes, qu'il mêle au vrombrissement futuriste du synthétiseur.

« Les Noirs américains avaient le complexe de l'homme qui maîtrise mal le langage de l'oppresseur, explique Shams Dinn, un chanteur lyonnais d'origine marocaine. *Alors, ils en ont créé un nouveau. Nous, les beurs, il faut aussi qu'on produise notre propre code. »*

La langue est donc objet de distorsions et de malaxages. Le groupe Carte de séjour chante en sabir franco-arabe émaillé de mots anglais. Sapho alterne l'arabe populaire et un français très écrit. Shams Dinn mêle arabe littéraire et dialectal au gré de la musicalité du phrasé. Le calembour, la reformulation sémantique reviennent sans arrêt. Mounsi préfère chanter en français : *« Je ne veux pas d'intermédiaire entre ma parole et le spectateur. Je veux établir une relation directe, même si elle doit être conflictuelle... »*

Le conflit avec la société et le racisme ambiant sont au cœur de leurs chansons. En particulier dans celle de Mounsi : *« Pour nous le chemin de Damas, c'est par Fleury-Mérogis qu'il passe. Et même le voleur de Bagdad perdrait son accent arabe au cours Pigier des matons... »* ; et de Carte de séjour : *« Partout où tu vas, les hanouchas* [policiers] *ils sont là, devant moi, derrière moi, partout où tu vas... »*

Mais la critique vise aussi leur propre communauté, comme dans *Zoubida*, histoire du suicide d'une jeune franco-maghrébine que sa famille veut marier de force, et qui reste la chanson-fétiche de Carte de séjour.

Quel public assiste aux concerts de Carte de séjour, de Sapho ou de Mounsi ? En quelque sorte, la « France plurielle ». Jeunes et moins jeunes, beurs, peuple des banlieues et noctambules curieux s'y côtoient sans frictions. Malgré le succès de ces groupes, l'industrie du disque ne s'intéresse guère à eux. En témoignent les déboires de Carte de séjour.

Si leur célèbre adaptation de *Douce France*, de Charles Trenet, a rencontré le succès que l'on sait au moment du débat sur le code de la nationalité, certaines chansons, surtout *Ramsa*, restent proscrites d'antenne. Pour contourner cet ostracisme, leur maison de disques ira jusqu'à produire un 45 tours « masqué ». Une pochette neutre : quatre portraits ébauchés au crayon, imprécis, méconnaissables ; et pour seul titre : *Art de jouer sec*, anagramme de Carte de séjour. En vain. *Ramsa* ne passera pas sur les ondes.

De nombreux musiciens beurs rêvent de pouvoir un jour créer leur propre maison de disques, comme durent le faire, dans les années 70, les chanteurs noirs américains : *« Des marques comme Stax, aux Etats-Unis, étaient capables d'organiser un concert pour commémorer l'anniversaire des émeutes du ghetto de Watts*, rappelle Mounsi. *Les producteurs noirs américains étaient obligés de se pencher sur le contexte politique de la communauté tout autant que sur le business. Pour les beurs c'est pareil. Il nous faut trouver une musique, un espace de liberté et une stratégie commerciale qui ne peuvent être que politiques et vont bien au-delà de la liberté artistique. »*

PAUL MOREIRA.

Discographie

- **CARTE DE SÉJOUR :**
  Zoubida (45 t, Mosquito – Virgin, 600570, Paris 1982) ;
  Rhorhomanie (33 t, Mosquito – CBS, 25949, Paris 1984) ;
  2 et demi (33 t, Barclay, 831 259-1, Paris 1986).
- **MOUNSI :**
  Seconde génération (33 t, Motors-Polygram, 824 7951, Paris 1986).
- **SAPHO :**
  Au bar baria (33 t, 2CO70, Paris 1983) ;
  Live au Bataclan (33 t, CEL 68001, Paris 1986) ;
  Passions, passions (33 t, CEL 6766, Paris 1987).
- **CORAZON REBELDE :**
  Adonde van (45 t, Mino-New rose, 90464, Paris 1982) ;
  Corazon rebelde (33 t, Mino-EMI Pathé, 240 3001 PM252, Paris 1985).
- **LOS CARAYOS :**
  Deux albums autoproduits (dont *ils ont osé !*) distribués par New-Rose Paris, contact : Manuel Chao, tél. : (16-1) 45-34-51-13.
- **ROE :**
  Hombre (45 t, Carrère, 14424, Paris 1988).

RESTER EN DEHORS DU GRAND MARCHÉ UNIQUE ?

Les tentations européennes de la Suisse

ENTOURÉE presque entièrement d'Etats membres de la Communauté économique européenne (CEE), principale partenaire de ses échanges extérieurs, la Suisse a voulu jusqu'ici se tenir à l'écart de toute construction supranationale. Mais la mise en œuvre de l'Acte unique avive désormais les interrogations sur le risque de marginalisation d'un pays qui, pour maintenir ses flux commerciaux, devrait se plier à des réglementations qu'il n'aurait pas contribué à définir. Adhérer à la CEE ? La question n'est plus taboue, même si elle peut remettre en cause quelques principes fondateurs de la Confédération helvétique.

Par FRANÇOIS SAINT-OUEN *

La perspective du marché unique européen soulève, en Suisse, un débat d'une ampleur sans précédent. Membre de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), de l'Association européenne de libre-échange (AELE) et du Conseil de l'Europe, la Confédération helvétique a, par contre, constamment marqué ses distances à l'égard de l'entreprise communautaire. Comme les autres membres de l'AELE, elle a pu négocier, au moment du premier élargissement au Danemark, à l'Irlande et au Royaume-Uni, un accord de libre-échange sur les produits industriels et certains produits agricoles transformés (22 juillet 1972).

Jusqu'à la période récente, la CEE ne semblait pas poser beaucoup de problèmes à la Suisse. D'ordinaire, le dossier était suivi par quelques parlementaires délégués auprès du Conseil de l'Europe et de l'AELE, par des fonctionnaires (des affaires étrangères et des relations économiques extérieures, notamment), par les milieux concernés de l'économie, et il était géré selon des méthodes n'excluant pas la routine. Ilôt de prospérité, ignorant le chômage, la Confédération trouvait d'ailleurs dans sa situation enviable les meilleures raisons de conforter sa différence sans chercher trop à regarder ailleurs, où l'on réussissait moins bien. Le choc n'en est maintenant que plus rude.

Car, avec l'Acte unique et l'échéance de 1992, une menace se profile : celle d'une marge de manœuvre réduite, tant par le dynamisme que par l'« esprit » d'une intégration communautaire à laquelle la Suisse est de plus en plus directement confrontée. Comme dans d'autres pays, l'opinion publique n'est cependant pas très au fait des problèmes extérieurs, et en particulier des institutions communautaires et de leur fonctionnement. Selon une enquête récente (1), plus d'un Suisse sur quatre pense que son pays n'est membre d'aucune organisation européenne et, si neuf personnes sur dix connaissent la CEE, une sur vingt seulement connaît l'Acte unique. L'opinion paraît néanmoins disposée à une plus grande ouverture vers la Communauté : un sondage (2) a montré les Suisses favorables, à plus de 60 %, à un renforcement du processus d'intégration à un système de type confédéral, pourcentage comparable à celui que les « eurobaromètres » enregistrent au Royaume-Uni et en Irlande, et supérieur à celui du Danemark. En outre, opposants et partisans d'une adhésion à la Communauté s'équilibrent – fait remarquable – autour de 40 % ; dans la minorité latine du pays, essentiellement composée de cantons frontaliers, les partisans semblent même l'emporter assez nettement.

Dans les milieux politiques, c'est seulement à partir de 1986 que, face au défi de l'Acte unique, naît une réelle prise de conscience dont le démocrate-chrétien fribourgeois Laurent Butty et le Parti libéral furent, au départ, les catalyseurs. L'année suivante, le mouvement s'amplifie considérablement, gagnant peu à peu tous les partis, au point que la menace communautaire constitue, à l'heure actuelle, un des principaux leitmotive du débat public. Les discussions revêtent parfois un tour émotionnel auquel on n'est guère habitué en Suisse. Certains (encore minoritaires) vont même jusqu'à envisager – à l'instar des socialistes romands – une adhésion éventuelle, tant le poids des contraintes matérielles leur paraît, à terme, déterminant. De fait, la Confédération est actuellement dépendante des Douze pour 60 % de ses exportations et les trois quarts de ses importations.

Au-delà, c'est toute une conception originale des relations extérieures qui se trouve mise en question, et qui peut se résumer en trois termes interdépendants, faisant l'objet d'un consensus presque unanime : neutralité, fédéralisme, démocratie directe. Le problème réside, en fait, dans l'inadéquation d'une réalité européenne de plus en plus pesante à ces trois principes. Quelle est leur marge d'adaptation à une situation nouvelle, que la Suisse contrôle encore mal mais qu'elle sait – encore confusément – ne plus pouvoir éluder ? Le débat en cours, parce qu'il témoigne de certaines résistances à l'établissement d'un *imperium* communautaire sur l'idée européenne, présente un intérêt qui dépasse largement les frontière helvétiques.

La neutralité implique une vision universaliste qui incite encore à ne pas trop privilégier l'Europe par rapport au reste du monde et, en Europe elle-même, à préférer une construction à vingt et un, celle du Conseil de l'Europe, plutôt qu'à six, à neuf ou même à douze. Il y a quelques mois, le socialiste Pierre Aubert (à l'époque président de la Confédération) résumait parfaitement ce qui demeure la position officielle, lorsqu'il évoquait devant les députés *« cette Europe démocratique des Vingt et un que nous voulons défendre et dont nous sommes membres à part entière* (3) ». Cet argument s'affaiblit cependant peu à peu – sans toutefois disparaître – au fur et à mesure que la Communauté s'élargit à de nouveaux membres.

La neutralité helvétique va aussi de pair avec une volonté absolue de défense autonome – d'ailleurs considérée comme une *« contribution à la défense de l'Europe »* – qui exclut toute intégration. Cette logique vaut également pour l'agriculture, secteur extrêmement protégé non seulement pour des raisons sociales et « paysagères », mais pour son rôle stratégique : si l'on veut réellement ne compter que sur soi, il faut pouvoir affronter une situation d'autarcie.

Enfin, dans sa mise en œuvre, l'universalisme que suppose en principe la neutralité doit sans cesse s'adapter aux exigences de la réalité. Sur la longue durée, on remarque une évolution qui – lentement mais sûrement – témoigne d'un relatif recentrage des préoccupations sur la proximité européenne, celle-ci semblant peu à peu s'insinuer comme un « cas à part » dans les relations extérieures de la Confédération. La Suisse ne partage pas pour autant la vision qu'ont souvent les « petits » pays de l'intégration européenne, perçue comme un moyen d'augmenter leur influence dans le monde ; elle y voit plutôt une restriction de son champ d'action. *« Je lis trop souvent des commentaires désespérés sur cette pauvre petite Suisse qui va être mangée à la sauce des Grands* (4) », affirme le radical Jean-Pascal Delamuraz, membre du gouvernement. Le plus souvent, les responsables mettent en avant l'atout que constitue le poids économique du pays, deuxième partenaire commercial de la Communauté (après les Etats-Unis).

On constate parallèlement de fortes réticences à véritablement assumer le poids écrasant de l'Europe dans les échanges extérieurs. Là réside probablement la raison principale du décalage entre le discours officiel et la réalité, d'où un effort constant de dédramatisation des problèmes particuliers que pose l'intégration européenne et la revendication d'une Europe *« à géométrie variable »*, nourrie du refus de *« simplifier le problème »* en le ramenant au niveau d'une adhésion à une institution particulière, *« aussi puissante soit-elle »*, à savoir la Communauté économique européenne. Ainsi, l'universalisme se concrétise par l'idée que la Suisse a tout intérêt à diversifier ses voies d'accès. De ce point de vue, l'hypothèse « Communauté » peut demeurer ouverte – selon des modalités à définir, – mais à condition que d'autres formes d'engagement ne cessent de la contrebalancer, notamment le Conseil de l'Europe et l'AELE. Celui-là rassemble l'intégralité de la portion occidentale du continent, tout en ayant l'avantage de ne pas entraîner de trop lourdes contraintes sur le plan politique ; celle-ci assure le maintien d'une tradition libre-échangiste à laquelle la Suisse demeure très attachée.

Le fédéralisme, lui, renvoie à une conception nettement opposée à la supranationalité. On distingue bien ces deux modes de gestion, le premier apparaissant garant d'un meilleur équilibre que le second qui tendrait trop vers l'uniformisation. La Suisse incarnerait le modèle fédéraliste, tandis que la Communauté, à travers les finalités politiques implicites qu'on lui attribue, se caractériserait par des velléités d'intégration supranationale qui n'apparaissent pas comme la manière souhaitable d'envisager l'édification de l'Europe. En effet, le fédéralisme suisse repose essentiellement sur deux éléments : la garantie des compétences cantonales et la sauvegarde des droits souverains réservés au peuple qui les exerce par voie d'initiative et de référendum (démocratie semi-directe).

La thèse couramment exprimée est qu'un éventuel transfert de souveraineté à l'échelon communautaire bouleverserait la texture même du système politique. *« Lorsque la France ou la RFA renoncent à une partie de leur souveraineté fiscale, de négociation économique, de réglementation de la main-d'œuvre au profit de la Communauté, leur substance vive n'est pas vraiment atteinte*, rappelle le libéral genevois Jacques-Simon Eggly, *mais une restriction imposée aux droits populaires des Suisses, aux compétences des cantons, voilà qui serait un fait nouveau, bien dur à digérer pour la Suisse* (5). » C'est la raison pour laquelle, en matière européenne, la Confédération se garde de tout engagement porteur d'implications politiques, l'objectif auquel concourt le principe de neutralité étant de conserver autant que possible la plénitude d'une souveraineté qui s'interprète moins par rapport à l'Etat que par rapport au citoyen.

La crainte de la marginalisation

UN fait nouveau est intervenu ces dernières années, dont il est difficile de mesurer dès maintenant les conséquences futures : la mise en œuvre de l'Acte unique a créé, chez certains, le sentiment qu'une volonté absolue d'indépendance *de jure* pouvait très bien conduire, à terme, à une situation de dépendance *de facto*. C'est le thème de la « marginalisation » ou de l'« isolement » qui se trouve mis ainsi à l'ordre du jour, ces deux mots devenant très à la mode, comme, en France, celui d'« ouverture » : dans un nombre croissant de domaines, et pour des raisons pratiques aisément imaginables, la Suisse devrait s'aligner sur des normes communautaires à l'élaboration desquelles elle n'aura pas pu participer. La question sous-jacente est, dès lors, la suivante : ne vaudrait-il pas mieux adhérer dès maintenant pour éviter le prix – encore plus élevé – d'une non-adhésion ou d'une adhésion trop tardive ? C'est là dramatiser exagérément, répondent la plupart des responsables. Cette interrogation joue néanmoins un rôle moteur dans les débats actuels.

Profondément liée au fédéralisme, la démocratie directe entretient l'image d'un pouvoir proche du citoyen, où le peuple ne se limite pas à sélectionner des élites – qui, ensuite, gouverneront en son nom – mais joue au contraire un rôle actif et déterminant. Dans ce pays où, comme le voulait Jean-Jacques Rousseau, le souverain ne peut être que le peuple et où, pour cette raison, on garde une certaine méfiance à l'égard des fonctionnaires et des hommes politiques professionnels, l'absence de légitimité qui, de ce point de vue, semble caractériser les décisions communautaires est très négativement ressentie. En matière internationale, on comprend ainsi pourquoi l'attitude constante de la Suisse a consisté à mettre en avant le principe de neutralité. Il s'agit d'éviter des contraintes, même virtuelles, apparaissant comme autant de limites au champ des prérogatives démocratiques susceptibles d'être exercées par référendums et initiatives populaires. Il en est résulté une préférence très nette pour des engagements souples, soigneusement circonscrits à des domaines techniques.

Cette manière de voir, illustrée par l'accord de libre-échange – sur la base duquel environ cent vingt conventions ont été signées depuis 1972, – reste dominante dans les relations avec la Communauté. Elle se traduit, notamment, par le désir de rester dans le cadre de la « clause évolutive », prévue dans l'accord de 1972 (art. 32), pour éviter aussi bien le coût politique d'une adhésion que le coût économique de l'isolement. Cette attitude s'est jusqu'ici révélée payante mais nul ne sait très bien si elle demeure adaptée aux circonstances nouvelles découlant de l'Acte unique. Telle est l'incertitude majeure qui alimente les interrogations actuelles, en attendant que l'expérience vienne peu à peu suggérer la réponse.

(1) Cette enquête, menée à l'université de Lausanne par le professeur Roland Ruffieux, a été publiée en partie dans l'hebdomadaire *Construire*, 27 avril 1988.

(2) Voir *l'Hebdo*, Lausanne, 13 novembre 1986.

(3) Conseil national, 1er décembre 1987 (débat sur la Charte sociale européenne).

(4) Conseil national, 4 mars 1987 (débat de politique économique extérieure).

(5) Fribourg, 8 mars 1988 (table ronde sur la Suisse et l'Europe).

* Chercheur au Fonds national suisse de la recherche scientifique et à l'université de Genève.

« DE LA POLITIQUE ENTRE LES ÉTATS », d'Alain Plantey

Diplomatie et communication

Par DENIS HUISMAN *

QU'EST devenue la diplomatie, cet art ancien de la conduite des relations internationales, à l'ère des télécommunications et des médias ? C'est à cette question que répond l'ouvrage d'Alain Plantey (1), membre de l'Institut, qui a exercé de hautes fonctions au cabinet du général de Gaulle, puis comme ambassadeur de France à Madagascar et comme secrétaire général de l'Union de l'Europe occidentale (UEO).

Dans une première partie, l'auteur expose les éléments constitutifs de ce qu'il appelle la *« manœuvre diplomatique »*. Le premier de ces éléments, comme l'avait compris Machiavel, est la puissance qu'il appartient à la diplomatie d'exploiter et, plus encore, de modérer. Le deuxième est l'intérêt qui, selon de Gaulle, s'exprime dans les *« égoïsmes sacrés »*, et à la discipline duquel les diplomates doivent s'appliquer. Le troisième est la culture, dont Alain Plantey constate l'importance grandissante à notre époque. Il indique à ce propos : *« Il n'y a pas de peuple sans histoire. Le fait culturel englobe et explique le fait étatique. »*

Les Etats sont, en dernière instance, les seuls partenaires des relations internationales. Mais cette réalité fondamentale des Etats n'en est pas moins affectée, jusqu'à un certain point, par la *« communication culturelle »*, comme on peut le voir dans le cas de l'Europe occidentale : *« Le double héritage romain et chrétien constitue le substrat des communautés européennes malgré la diversité, la puissance et la richesse des patrimoines nationaux de leurs membres. »*

La deuxième partie nous permet de comprendre que *« le monde est un immense système de communication »* et que, à l'intérieur de ce système, la diplomatie crée et développe un type de communication qui *« s'effectue entre Etats »*. Ces relations d'Etat à Etat ont été longtemps temporaires et occasionnelles ; elles sont devenues, au cours des temps modernes, des relations institutionnalisées : celles des ambassades. A l'ancien caractère sacro-saint des légats, des envoyés du prince, a fait place la garantie couvrant les personnes, les immeubles et les communications des diplomates, garantie fondée sur le droit international.

Mais, de nos jours, tout se complique : la rapidité de circulation des messages et des personnes fait que l'ambassadeur perd une partie de son ancienne marge de manœuvre et que les rencontres entre ministres de deux ou de plusieurs pays tendent à reléguer à l'arrière-plan son activité. Par ailleurs, les médias rendent souvent public ce qui autrefois serait resté secret.

Toutefois, le travail des diplomates professionnels demeure indispensable aux bonnes relations entre Etats, d'autant plus qu'il est parfois gâté par les fluctuations des opinions publiques.

En raison de l'existence et du fonctionnement des organisations internationales, la communication diplomatique a pris une forme multilatérale. Dans ce contexte nouveau, les négociations peuvent sembler revêtir des formes nouvelles. Cependant, nous avertit l'auteur, *« le danger réside dans l'illusion que la modification des règles du jeu peut remplacer les principes diplomatiques classiques »* : c'est le principal objet de sa troisième partie.

Comme le dit Alain Plantey, *« le développement du multilatéralisme n'efface pas les données de base du système international »*. C'est pourquoi il propose de combiner la participation à la société internationale et la pratique des relations d'Etat à Etat, plus aisément maîtrisable. Il nous rappelle que, *« plus que toute autre, la société internationale reste placée sous le signe du fait accompli et du danger »*. Et il est ainsi conduit à examiner, dans la dernière partie de son ouvrage, la *« diplomatie de crise »*, devenue si importante à travers les fortes turbulences de notre époque.

La renaissance des intégrismes

A L'HEURE des communications médiatiques, comment ne pas être attentif, plus encore que dans la passé, aux *« facteurs psychologiques »*, dont le rôle ne cesse de croître. Notre auteur voit d'ailleurs dans la maîtrise de ces facteurs le sommet de l'art diplomatique contemporain. Car, s'il insiste sur la responsabilité primordiale des Etats dans la vie internationale, il observe des phénomènes qui, pour être d'une autre nature, n'en sont pas moins redoutablement présents : *« La renaissance des intégrismes religieux est une manifestation d'un mouvement profond de l'humanité contre le scepticisme scientifique et le matérialisme économique... Ces fondamentalismes raciaux, idéologiques, biologiques, accroissent les périls d'un univers resserré. »*

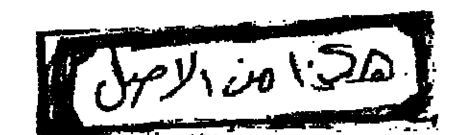
Face à de tels périls, la diplomatie de crise doit utiliser les apports de toutes les disciplines scientifiques, spécialement des sciences humaines, pour répondre aux exigences générales de la sauvegarde de la paix.

En somme, Alain Plantey ne nourrit aucune illusion relative aux bienfaits escomptés de la *supranationalité* mondiale ou même européenne. Ses convictions et son expérience l'ont, à cet égard, heureusement immunisé. Mais, précisément, cette expérience le conduit à penser que les organisations internationales, tout en respectant la souveraineté des Etats, ont une fonction régulatrice légitime, car, *« pour la première fois, les hommes se trouvent devant des problèmes qui les concernent tous ensemble »*.

Il propose donc une éthique de la diplomatie adaptée aux conditions de notre temps.

(1) Alain Plantey, *De la politique entre les Etats. Principes de diplomatie*. Editions A. Pedone, Paris, 1988, 416 pages, 200 F.

* Chargé de cours à l'université Paris-I et à New-York University.



ENFANCES SACCAGÉES


Gilles Peress-Magnum

Ils sont battus, enrôlés de force, envoyés sur les champs de mines, exploités dans des usines, violés, abandonnés. Plus « simplement », ils meurent de faim, de maladies, de manque de soins. La liste est longue de ce que les enfants endurent, dans le monde entier, et l'opinion s'en lasse ou s'en détourne, comme s'il s'agissait là de l'accompagnement inéluctable du sous-développement ou, au contraire, des séquelles obligées de l'industrialisation.

Pourtant, le fatalisme n'est plus de mise devant un certain nombre de situations auxquelles il n'est aucune raison de se résigner. Près de 40 000 enfants meurent chaque jour de faim et de maladies bénignes quand l'humanité dispose des moyens de réduire ce chiffre de moitié ; certains Etats se croient en droit d'enrôler dans leurs armées des enfants de dix ans alors que les règles élémentaires de la décence devraient rendre cette idée hors la loi ; la moitié des réfugiés que compte la planète, soit 6 millions sur 12, sont des enfants ; des millions de petits « travailleurs » sont exploités jusqu'à ce qu'ils en perdent la vue ou la raison ; certains pays industrialisés, grands « consommateurs » de main-d'œuvre bon marché, interdisent la réunification des familles ; les sévices contre les enfants prennent des proportions alarmantes... Plus rien de tout cela ne paraît aujourd'hui aller de soi. Cette prise de conscience arrive bien tard ? Sans doute. Raison de plus pour accélérer le passage à l'action.

C'est ce à quoi s'emploient un certain nombre d'organisations qui veulent tout mettre en œuvre pour faire adopter par l'Assemblée générale des Nations unies, à l'automne de 1989, une « convention internationale sur les droits de l'enfant » qui donnerait force de loi à des principes jusqu'à présent énoncés dans des déclarations dépourvues de toute force contraignante.

L'idée d'une telle convention est née il y a dix ans, sur une initiative polonaise, de la constatation que la Déclaration des droits de l'enfant adoptée par l'ONU en 1959, si utile soit-elle par l'énoncé de principe *(« L'humanité doit à l'enfant le meilleur d'elle-même »)*, restait de portée trop limitée. 1979 était proclamée Année de l'enfant, dont l'UNICEF (Fonds des Nations unies pour l'enfance) fut maître d'œuvre.

Mais il fallait faire davantage – d'où le projet d'une convention internationale. Sa préparation est très avancée et un intense travail diplomatique se déploie, à Genève, où est situé le Centre des droits de l'homme des Nations unies, à New-York, où siège l'UNICEF, dans nombre de capitales et au sein de multiples organisations non gouvernementales pour que l'échéance de 1989 soit respectée.

Le projet de convention comprend trois parties : la fourniture de services de base pour l'enfant (santé, nutrition, éducation, services familiaux) ; sa protection (contre l'exploitation, les violences, le manque de liberté) ; sa participation à la vie sociale et culturelle. S'y ajoute évidemment le droit à une identité. Une fois adopté par l'Assemblée générale de l'ONU, le texte sera soumis à la ratification de chaque pays. Alors surgiront des résistances, car bien des dispositions vont à l'encontre de pratiques avouées, sinon revendiquées, par un certain nombre de pays. Il est aujourd'hui admis que la ratification par vingt Etats suffira pour que la convention soit considérée comme en vigueur.

Il restera enfin à l'appliquer. Il faudra à l'évidence des mécanismes de contrôle. Qui participera à ces mécanismes ? Qui, surtout, supportera le coût de ce contrôle ? Telles sont quelques-unes des questions qui subsistent.

Il en est d'autres. L'une des plus délicates concerne l'enrôlement, dans les armées, d'adolescents que certains pays considèrent comme des combattants. Selon le Comité international de la Croix-Rouge et les Conventions de Genève, dont il est le garant, aucun enfant ne doit être enrôlé dans une armée avant l'âge de quinze ans.

Le projet de convention définit ainsi l'enfant : *« Tout être humain mineur jusqu'à l'âge de dix-huit ans, sauf s'il devient majeur plus tôt, conformément à la législation en vigueur dans son pays. »*

Autrement dit, si la majorité est fixée à quatorze ans ou même avant, ce qui est le cas dans certains pays islamiques, rien ne s'opposerait à l'enrôlement de très jeunes adolescents dans les armées, et une pratique déjà existante se trouverait ainsi légalisée.

Il ne s'agit là que d'un exemple. Il montre à quelles objections pratiques l'adoption, puis la ratification et la mise en œuvre de ce texte donneront lieu dans les années qui viennent.

Les obstacles ne viendront pas, contrairement à une opinion souvent émise, du tiers-monde seulement. Certes les pays industrialisés disposent – ce n'est pas si ancien – des moyens de ne pas faire travailler les enfants dans les mines. Mais les abus subsistent, plus cachés, plus discrets, tels que l'exploitation ou les abus sexuels, certaines formes de travail, pour ne pas parler des violences et des sévices qui sont loin d'être éradiqués. D'autre part, plusieurs pays, tels que l'Allemagne fédérale ou la Grande-Bretagne, s'opposent à un article du projet de convention aux termes duquel ils seraient obligés, au nom de la réunification des familles, de recevoir une population étrangère supplémentaire dont ils ne veulent pas. Les Etats-Unis n'ont, de leur côté, manifesté aucun enthousiasme devant ce projet. La France, pour des raisons obscures, s'y est opposée longtemps, en vertu de l'argument, à vrai dire inexistant, selon lequel *« les droits de l'homme sont indivisibles »*. Elle a fort heureusement changé d'attitude dans la période récente. L'année 1989 ne marquera-t-elle pas le bicentenaire de la Déclaration des droits de l'homme ?

Dans le dossier qu'on lira ci-dessous, nous avons voulu donner un éclairage particulier à trois des domaines les plus sensibles qui justifient l'existence de cette convention : les enfants dans la guerre, les enfants réfugiés, les enfants au travail. Il ne s'agit là que de trois exemples. Ce débat est ouvert depuis bientôt dix ans. Il ne tient qu'aux Etats membres des Nations unies non certes de le conclure, mais de l'ouvrir davantage, en acceptant d'admettre l'existence d'enfances saccagées, partout dans le monde, et en mettant tout en œuvre pour qu'elles cessent de l'être.

CLAIRE BRISSET.

Des millions de jeunes dans la guerre

Par
CLAUDINE BRELET *

DEPUIS le début du vingtième siècle, les règles sur lesquelles, jadis, s'entendaient les nations, avant même de recourir aux armes, se sont profondément modifiées, quand elles ne sont pas systématiquement violées. Aujourd'hui, la guerre frappe souvent davantage les civils que les militaires, ainsi au Liban, où 80 à 90 % des victimes sont des civils, en Iran et en Irak, ou en Afghanistan. Depuis 1945, quelque cent cinquante conflits armés ont ensanglanté la planète, mêlant indistinctement civils et militaires, souvent délibérément.

Les raisons en sont diverses. Les moyens de destruction, de plus en plus « modernes », sont aussi de plus en plus massifs : c'est une « population » qui est visée – comme à Guernica pendant la guerre d'Espagne, à Dresde ou à Hiroshima, à la fin de la seconde guerre mondiale, au Kurdistan tout récemment, comme dans les camps palestiniens lorsque pleuvent les bombes. Il ne s'agit plus de porter atteinte à l'armée adverse, et à elle seule, bien au contraire. D'autre part, nombre de conflits se déroulent à l'intérieur des frontières d'un pays, ce qui rend inopérantes les conventions internationales protégeant les civils.

Les principales victimes sont aujourd'hui les femmes et les enfants. C'est dans les zones de conflits armés non internationaux que l'on observe les taux les plus élevés d'interruption de grossesse et de mortalité infantile. Imagine-t-on la vie de ces femmes qui doivent vivre dans des zones dévastées, privées par les combats de leurs activités de production alimentaire ? Comment survivre, un bébé sur le dos, fuyant le feu des combats à travers des savanes malsaines ou des jungles infestées d'insectes ?

Même rescapés des combats, mères et enfants voient leurs chances de survie très amoindries. Car la guerre, dans le « meilleur » des cas, détourne d'immenses ressources humaines, techniques, scientifiques, matérielles et médico-sanitaires, quand elle ne les anéantit pas.

Aujourd'hui, plus de quatre millions d'enfants sont mêlés à des conflits armés en Afrique. Ce continent a dépensé plus pour ses importations en armes que pour sa nourriture en 1984, année de sécheresse et de famine. Chaque minute, 1,9 million de dollars servent à acheter des armes pendant que, simultanément, trente enfants meurent.

Il n'est pourtant pas simple d'élargir la protection des droits de l'enfant. D'abord parce que, à l'origine du droit international relatif aux conflits armés, il n'en a pas été tenu compte, puisque le phénomène des petits combattants n'existait pas.

Autre fait, apparemment étrange et inquiétant, le droit international ne donne pas de définition de l'enfant.

Le droit, certes, est toujours en retard sur l'évolution des mœurs. Les limites d'âge de l'enfance comme le concept de famille varient selon les cultures. Dans certaines guérillas, on a vu des « vieux » de neuf ans combattre l'arme au poing.

Dix pour cent des maquisards ougandais qui se sont emparés de Kampala, en 1986, n'avaient pas quatorze ans. Certains affirment : *« En Afrique, on est adulte à cet âge. »* Il est vrai que dans des conditions de vie particulièrement difficiles, et notamment sous les tropiques, on est « vieux plus jeune ». Il est vrai aussi que, à quatorze ans, le corps est devenu adulte et que certains sont déjà des parents...

Une proie pour les recruteurs

AUTRE question, cette fois psychologique : est-il encore vraiment un « enfant », ce jeune recueilli dans les camps de réfugiés, par exemple dans celui d'Adre, au Tchad, dont la population était à 62 % constituée de moins de dix ans ?

De plus, la perte des parents qu'entraîne pour les jeunes la dispersion des familles, la destruction des écoles, l'anéantissement des structures médico-sanitaires, la désorganisation de la société, font des jeunes une proie toute désignée pour les recruteurs. Une proie d'autant plus facile que, au manque de maturité inhérent à la jeunesse, s'ajoute un, autre fait psychologique objectif : certains enfants n'ont jamais connu d'autre réalité quotidienne que la guerre, la violence, la tuerie – comme ces enfants ougandais, recueillis dans le tristement célèbre « triangle du Luwero », dont la moitié avaient assisté au massacre de leurs parents. Les enfants du Liban en sont un autre exemple. Et l'on sait, depuis les travaux de divers psychologues – dont *la Pédagogie noire*, de la pédopsychiatre suisse Alice Miller – que l'être humain ne fait que répéter les comportements dont il a été lui-même victime dans son enfance...

Autre élément qui n'arrange rien : les enfants non entraînés au maniement des armes n'ont ni la maturité ni la connaissance des règles que tout militaire apprend dans n'importe quelle armée, la loi essentielle étant de distinguer le civil du combattant. Ignorant tout des « règles élémentaires » de la guerre, les enfants sont doublement dangereux : pour eux-mêmes et pour les autres.

Ainsi, apporter une solution n'est pas simple. La première déclaration exclusivement consacrée aux droits de l'enfant fut rédigée à la suite de l'action du Comité international de la Croix-Rouge (CIRC) en 1919, par l'organisation britannique Save the Children et son homologue suédoise Radda Barnen. Connue sous le nom de Déclaration de Genève, et adoptée par la Société des nations en 1924, elle proclame qu'une protection et des soins spéciaux doivent être accordés aux enfants, sans distinction de race ni de nationalité. Toutefois, ni les problèmes soulevés par la présence d'enfants dans les conflits armés, puisque le phénomène était alors quasiment inconnu, ni l'âge limite de l'enfance n'y ont été pris en considération.

La Déclaration des droits de l'enfant, adoptée par les Nations unies en 1959, marque un progrès. Elle développe l'article de la Déclaration universelle des droits de l'homme (adoptée par l'ONU en 1948) qui stipule : *« La maternité et l'enfance ont droit à une aide et une assistance spéciale. »* L'adoption de cet article par la quasi-totalité des Etats de l'époque représente un net progrès. Toutefois, il n'y est toujours pas question avec précision de la protection des civils les plus vulnérables, mères et enfants, dans les conflits armés.

Il faut attendre 1974 pour que l'ONU adopte la Déclaration sur la protection des femmes et des enfants en période d'urgence et de conflit armé. Cette dernière condamne les attaques et le bombardement des populations civiles. Elle interdit également la persécution, l'emprisonnement, la torture et toute forme de violence dégradante à l'encontre des femmes et des enfants.

Malheureusement, ces déclarations n'ont aucun caractère contraignant. Seules les Conventions de Genève de 1949 et leurs deux protocoles additionnels de 1977 élaborés par le CICR offrent une protection juridique aux enfants dans les guerres internationales et les conflits nationaux. Innovation majeure, l'âge des enfants est considéré comme un critère à prendre en compte. Ainsi, les législateurs écrivent dans l'article 14 de la IVe Convention de Genève : *« Les parties au conflit pourront créer, sur leur propre territoire et (...) sur les territoires occupés des zones et localités sanitaires et de sécurité organisées de manière à mettre à l'abri des effets de la guerre »*, entre autres, *« les enfants de moins de quinze ans, les femmes enceintes et les mères d'enfants de moins de sept ans »*. Le concept de « sanctuaire » était lancé.

Se fondant sur la Déclaration des droits de l'homme qui, en outre, stipule : *« La famille est l'élément naturel et fondamental de la société et a droit à la protection de la société et de l'Etat »*, l'article IV de la Convention de Genève élargit ce concept à la situation des familles en temps de guerre : *« Les enfants de moins de quinze ans devenus orphelins ou séparés de leur famille du fait de la guerre »* ne doivent *« pas être laissés à eux-mêmes »*. Ce même article précise que *« tous les enfants de moins de douze ans »* seront *« identifiés, par le port d'une plaque d'identité ou par tout autre moyen »*.

L'état intermédiaire entre l'enfance et l'âge adulte demeure mal défini. En réalité, le but des législateurs semble être de préserver la protection de toutes les *« personnes »*, quels que soient les cultures et les systèmes sociaux, dans les états de crise armée.

La position du CICR, traduite par la Convention de Genève, se fonde sur son expérience quotidienne à travers le monde qui lui permet d'intégrer le caractère variable des limites d'âge de l'enfance tout en se fondant sur le droit des personnes. C'est pourquoi l'article 51 de la IVe Convention de Genève, datant d'août 1949, permet de recouvrir cette zone relative et floue qui comprend la période quinze-dix-huit ans, bien que ce vague ouvre la voie aux recrutements abusifs : *« Les personnes protégées ne pourront plus (...) être astreintes au travail (...) que si elles sont âgées de plus de dix-huit ans. »*

(Lire la suite page 22.)

* Anthropologue, écrivain.

Des millions de jeunes dans la guerre

(Suite de la page 21.)

Dans le même esprit, le protocole I prévoit que si des enfants âgés de moins de quinze ans sont capturés, « *ils continueront à bénéficier de la protection spéciale accordée par le présent article* ». Une autre disposition stipule que, « *en aucun cas, la peine de mort ne pourra être prononcée contre une personne protégée âgée de moins de dix-huit ans au moment de l'infraction* ».

La protection des jeunes âgés de quinze à dix-huit ans est, certes, atténuée, mais le contrôle et l'application du droit humanitaire protégeant les enfants sont également rendus difficiles parce que le « recrutement sauvage » des jeunes se produit le plus souvent dans les zones les plus inaccessibles.

Difficiles à appliquer dans les conflits armés internationaux, les règles protectrices de l'enfant le sont plus encore dans les guerres civiles : aucune sanction n'est possible contre un Etat souverain, sauf à dénoncer ses pratiques. Toutefois, ce type de dénonciation est souvent à double tranchant : le succès de bien des opérations repose sur la confidentialité et la neutralité. Le CICR est constamment confronté à ce dilemme.

Que faire, alors, sinon tenter de convaincre les Etats et leurs fonctionnaires qu'ils ont tout intérêt à respecter les textes ? Mais, depuis la rédaction des protocoles additionnels de la Convention de Genève de 1977, année qui marquait l'apogée de la détente internationale, la situation s'est aggravée. Les mesures humanitaires régressent lorsque, par exemple, le gouvernement de M. Reagan préfère le bilatéralisme à la solidarité internationale et tente de désorganiser le système des Nations unies. Ainsi, la Maison Blanche a décidé, le 29 janvier 1987, de ne pas ratifier le protocole I qui est censé « *offrir une reconnaissance et une protection aux groupes terroristes comme prix du droit humanitaire international* ».

Grâce aux consultations organisées par l'UNICEF, le débat est enfin relancé. Certaines questions demeurent toutefois sans solution, notamment celles concernant l'âge des enfants.

C'est pourquoi il est proposé au groupe de travail chargé, à l'ONU, de rédiger la future Convention sur le droit des enfants, de ne fixer de limite d'âge, quinze ans par exemple, que dans certains articles spécifiques, et ce afin de permettre aux différentes cultures, et donc aux différents gouvernements, une interprétation nationale. Sagement, rien de vraiment nouveau n'est proposé en substance – ce qui revient à ne rien ajouter à la confusion. L'innovation réside dans le fait que, à travers l'UNICEF, et donc les Etats, l'humanité entière décide pour la première fois de protéger, pas à pas, ses enfants. Mais l'ONU n'a aucun pouvoir exécutif, ni tribunaux. D'où la nécessité de faire ratifier par chaque Etat membre de l'ONU la future Convention sur les droits de l'enfant.

CLAUDINE BRELET.


Chris Steele Perkins-Magnum

UN COMBATTANT ANTICOMMUNISTE NICARAGUAYEN
A l'âge où il est plus naturel d'élever un canard.

CHILDREN OF RESISTANCE. – Sous la direction de Victoria Brittain et Abdul S. Minty

★ Kliptown Books, Londres, 1988, 146 pages, 5 livres.

Entre 1984 et 1986, 312 enfants ont été tués par les forces de répression sud-africaines, plus de 1 000 ont été blessés et 18 000 arrêtés. Ces quelques chiffres permettent au révérend Frank Chikane, secrétaire général du Conseil sud-africain des Eglises, de parler de « *guerre contre les enfants* ». Le petit livre, qui reprend les travaux d'une conférence tenue à Harare (Zimbabwe) en septembre 1987, allie les témoignages bouleversants et les analyses scrupuleuses sur le système juridique et pénitentiaire, sur la logique qui permet aux dirigeants de Pretoria de considérer des enfants de douze ans comme des ennemis.

A. G.

Une main-d'œuvre de

Par MICHEL BONNET *

EN 1975, la Société antiesclavagiste de Londres envoyait une mission au Maroc pour enquêter sur le travail des enfants dans l'industrie du tapis et publiait son rapport en 1978. Malgré l'appel au gouvernement marocain, l'Année internationale de l'enfant en 1979, les séminaires d'experts et les campagnes en direction de l'opinion publique qui ont suivi, rien n'a changé, comme le montre le reportage réalisé en 1987 par l'équipe américaine de Cox News (1). La même constatation s'impose pour les pays au sujet desquels on dispose d'études sérieuses : très rares sont ceux où l'exploitation du travail des enfants a diminué de façon significative durant ces dix dernières années (2).

Certains indices donnent même à penser qu'au plan mondial la situation des enfants au travail va empirant : les populations vivant en dessous du seuil de pauvreté ne cessent d'augmenter, ce qui signifie une pression accrue sur les enfants pour qu'ils participent à la survie de la famille. Si le nombre d'enfants scolarisés a beaucoup crû, le pourcentage des jeunes qui abandonnent l'école en cours de scolarité progresse de façon alarmante au point d'atteindre, *dans certains pays*, 50 % de la population enfantine. La crise économique mondiale, qui accentue la recherche de la main-d'œuvre la moins chère possible, pousse à l'emploi des enfants. Les migrations internationales pour cause économique ou politique ainsi que l'explosion urbaine dans les pays du tiers-monde rejettent hors des circuits traditionnels de protection sociale un nombre croissant d'enfants qui, dans les bidonvilles ou les rues, doivent «se débrouiller» pour vivre.

Des violences dépassant l'imagination

COMBIEN sont-ils ? Personne n'est capable de fournir une évaluation sérieuse car la plupart des législations nationales, en proclamant illégal le travail des enfants, provoquent un phénomène de camouflage. Par ailleurs, il n'y a pas consensus sur les critères d'évaluation et, surtout, les gouvernements *se soucient rarement d'étaler au grand* jour la situation des couches les plus pauvres de la population. Cependant, force est de constater que, depuis dix ans, les chiffres globaux proposés par les gouvernements et, par voie de conséquence, par le Bureau international du travail, sont nettement à la hausse et tendent ainsi à se rapprocher des estimations privées : en 1979, le BIT avançait le chifre de 52 millions ; en 1988, il frôle les 200 millions. La réalité est certainement beaucoup plus sombre.

En fait, les chiffres bruts comptent moins que les tendances, qui continueront de s'affirmer aussi longtemps que l'ordre économique mondial actuel perdurera. Il est même utopique de penser à simplement enrayer l'accroissement de la population travailleuse enfantine.

Deux aspects de l'évolution actuelle méritent une attention particulière, car ils montrent la tendance à la dégradation des conditions de vie, pourtant déjà insupportables, des enfants au travail : la violence et les atteintes à la santé.

Les punitions et les violences auxquelles sont soumis les enfants, de la part des employeurs, dépassent l'imagination ; il faut lire les rapports d'Amnesty International sur la torture pour trouver des situations comparables. Dans telle usine de Bangkok, pour garder les enfants éveillés, le chef écrase sur leur tête sa cigarette allumée ; dans tel village du Ghana, les yeux sont frottés au piment lorsque les enfants s'amusent pendant la récolte. Dans un atelier de tissage de tapis indien, des enfants ayant voulu rentrer dans leur famille ont été pendus par les pieds des heures durant. Dans les camps Khatar, au Pakistan, les enfants sont enchaînés pendant la nuit. Dans les nuits glaciales de la montagne, les petites employées de maison du Pérou sont arrosées d'eau froide. Ces pratiques sont trop courantes pour s'expliquer par le sadisme de quelques employeurs. Leurs raisons principales : la disparition des liens de parenté entre employeurs et enfants, le travail en sous-traitance qui accule les petits patrons à une lutte pour la survie et *durcit leurs réactions, la montée du* gangstérisme à travers les réseaux de trafic et de vente d'enfants, ainsi que l'utilisation de plus en plus fréquente

* Fondateur et éditeur de la revue trimestrielle *Child Workers in Asia* (Bangkok).

(1) Joseph Albright et Marcia Kunstel, *Stolen Childhood*, Cox Newspaper, Washington, 1987.

(2) Les situations décrites au début de cette décennie par Abdelwahad Boudhiba (*L'exploitation du travail des enfants*, Nations unies, New-York, 1982. En français, anglais et espagnol) et Christine Rimbaud (*52 millions d'enfants au travail*, Plon, Paris, 1980) sont toujours d'actualité.

Condamnés à l'exil et

Par COLETTE BRAECKMAN

ALORS qu'on le croyait passager, par *nature, le drame des réfugiés est devenu un problème* permanent : ce « peuple de l'exil » compte au moins douze millions de personnes. De l'Europe, les conflits se sont déplacés vers le tiers-monde, et c'est désormais en Asie, en Afrique et en Amérique centrale que se trouvent les plus grandes concentrations de réfugiés et, parmi eux, 50 % de femmes et d'enfants (1).

En Amérique centrale, le problème des réfugiés engendré par les dictatures et les guerres a gardé son *aspect le plus « classique ». Considérant qu'il* s'agissait d'une situation transitoire, les pays de la région ont tenté d'accueillir les nouveaux venus, soit dans des camps lorsqu'il s'agissait de populations rurales, soit sur une base individuelle lorsqu'il s'agissait de citadins et d'intellectuels. La communauté de langue a souvent facilité les rapports humains et surtout la scolarisation des enfants. Depuis quelques années cependant, des enfants du Salvador et du Guatemala ont été entraînés dans un mouvement plus dramatique : des familles entières ont tenté de traverser le Mexique en direction des Etats-Unis, soutenues par des réseaux de sympathisants, mais le plus souvent par des passeurs. Et, après avoir mené une existence marginale, clandestine, les enfants, comme les parents, sont souvent devenus des travailleurs agricoles « indocumentados », sans papiers, dans les fermes américaines.

En Afrique, les réfugiés se sont multipliés autour des deux principaux foyers de tension, où se conjuguent la guerre et les aléas climatiques : l'Afrique australe et la corne de l'Afrique. Près de 100 000 *réfugiés*, originaires de Namibie et d'Afrique du Sud, se trouvent en Angola, pays lui-même ravagé par la guerre. Les camps sont de hauts lieux d'éducation, de mobilisation politique, ce qui fait des enfants la cible de raids sud-africains. Les enfants sont considérés comme de futurs militants de la *lutte de libération, mais les services de Pretoria* ont aussi envoyé parmi eux des indicateurs... A l'intérieur même de l'Afrique du Sud, la pression n'épargne pas les enfants et on estime à environ 2 000 les enfants détenus (2).

Au Mozambique, l'insécurité politique et la sécheresse ont chassé plus d'un demi-million de réfugiés, qui se trouvent surtout au Malawi. Après avoir traversé la frontière, les enfants sont dans un état critique ; affamés, épuisés par un long trajet, vêtus de loques, et souvent traumatisés par les exactions de la RENAMO (Mouvement national de rénovation du Mozambique), qui s'est acharnée à détruire écoles et centres de santé. En outre, selon certains témoignages, la RENAMO aurait capturé des enfants et les aurait entraînés pour en faire des tueurs envoyés en commandos dans les villages.

Dans la corne de l'Afrique, le nombre de réfugiés ne cesse d'augmenter : ils sont 975 000 au Soudan, 840 000 en Somalie, 204 000 en Ethiopie, en majorité des femmes et des enfants. De plus en plus nombreuses sont les familles qui se dirigent du sud du Soudan vers l'Ethiopie, fuyant la guerre qui oppose le mouvement de libération du sud du Soudan aux milices. Mais les enfants bien souvent n'arrivent pas jusqu'à la frontière : d'après des témoignages recueillis en Ethiopie, affaiblis par trois mois d'exode, les jeunes et les vieillards meurent en route.

Maintenir la culture d'origine

DANS les camps de réfugiés éthiopiens au Soudan, les enfants sont l'objet d'une attention particulière : tout d'abord de la part des nombreuses organisations humanitaires et du Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), mais aussi de la *part des mouvements de libération de l'Erythrée* et du Tigré, qui veillent à maintenir vivante leur culture d'origine, voire à faire d'eux de futurs militants. Dans les camps érythréens, cette éducation est particulièrement remarquable : nous avons vu des enfants d'une dizaine d'années qui étudiaient l'anglais et qui apprenaient à se servir d'une machine à écrire. Dans les camps de Somalie aussi, les enfants sont majoritaires : les hommes en effet sont souvent des nomades qui ont gardé des liens avec leur Ogaden natal et qui ont mis leur famille en sécurité de l'autre côté de la frontière. De nombreux enfants sont nés ou ont grandi dans ces camps et, voilà quelques années, on a dénoncé le recrutement *forcé des adolescents, sommés de rejoindre les* rangs du mouvement de libération de la Somalie occidentale.

L'Afrique, continent le plus pauvre du monde, est l'une des régions les plus touchées par le fardeau des réfugiés. Cependant, les gouvernements des pays d'accueil, les populations locales ont tenté de faire face au problème, partageant souvent les maigres ressources disponibles avec les nouveaux venus, mettant, au Soudan, des terres à leur disposition. *Etablis non loin de leur pays, les réfugiés y* retournent dès que les conditions le permettent : ce fut le cas des Tigréens après la sécheresse, des Ougandais à la fin de la guerre civile, des Zimbabwéens après l'indépendance, des Tchadiens... Des solutions régionales, voire locales, ont été apportées à des problèmes régionaux et seule l'aide matérielle de la communauté a été sollicitée.

Il en va autrement en Asie du Sud-Est : depuis 1975, date qui marque l'établissement de régimes communistes dans l'ancienne Indochine, 674 000 réfugiés ont transité par la Thaïlande en direction de pays tiers et, aujourd'hui encore, ce pays compte près de 120 000 réfugiés laotiens, cambodgiens et vietnamiens. Arguant de leurs propres difficultés économiques, la Malaisie, Singapour, la Thaïlande et Hongkong ont refusé de les accueillir de manière permanente ou même transitoire. Ils ont sommé des « pays tiers », c'est-à-dire l'Europe, les Etats-Unis, le Canada, l'Australie, de les débarrasser de leur « fardeau ».

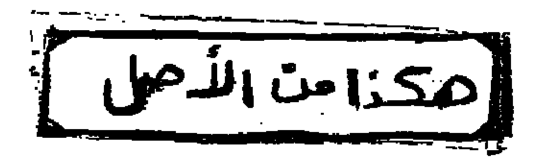
L'exode a changé de nature et nombre de réfugiés, pour des raisons politiques mais aussi économiques, ont essayé de s'arracher à la pauvreté du tiers-monde pour tenter leur chance dans un pays industrialisé. Cette nouvelle dimension du problème a eu pour les enfants des répercussions inattendues. *Ils ont tout d'abord été les premières victimes de la* politique de « dissuasion » menée par les pays de la région. Combien sont-ils les noyés dans les eaux de la mer de Chine ou qui ont été tués, violés, enlevés par les « pirates » ? En outre, de nombreux enfants ont été envoyés, seuls, à l'étranger, pour qu'ils tentent leur chance, ou que, éventuellement, ils servent de « point d'ancrage » à leurs proches qui espèrent par la suite bénéficier du principe de la réunification des familles. En 1987 seulement, on a retrouvé parmi les « boat people » vietnamiens 950 mineurs non accompagnés, et 730 Vietnamiens dans le camp de Phamat Nikom, en Thaïlande. Après avoir vécu un exode dangereux, ces enfants isolés se retrouvent dans des conditions psychologiques très difficiles. Lorsqu'ils le peuvent, ils tentent de rejoindre des membres de leur famille installés à l'étranger. Sinon, ils connaissent, pendant de longues années parfois, la vie des camps, ou sont, volontairement ou non, candidats à l'adoption. En Occident, en effet, de nombreuses familles sont tentées d'adopter un enfant asiatique et le droit de l'enfant à retrouver les siens n'est pas toujours suffisamment pris en compte.

Dans les années 80, le cas des jeunes Cambodgiens a été particulièrement dramatique : le régime des Khmers rouges, puis la guerre et la famine avaient disloqué les familles et des milliers de jeunes se retrouvèrent de l'autre côté de la frontière, sans nouvelles des leurs. Alors que, dans les pays occidentaux, de nombreuses familles se proposaient de les adopter (et de leur faire perdre définitivement tout espoir de retrouver leurs parents et leur pays), le HCR *et le Comité international de la Croix-Rouge*, prenant en compte l'intérêt des enfants, ont imaginé d'autres solutions. L'Agence centrale de recherches de la Croix-Rouge a traité plus de 13 000 dossiers et la plupart des enfants *ont retrouvé leurs parents ou des membres de leur famille qui les ont pris en* charge.

Le cas des jeunes Amérasiens du Vietnam est particulièrement douloureux ; ces enfants, des métis de soldats américains et de Vietnamiennes, n'ont aucune chance de pouvoir s'intégrer au Vietnam, et c'est au compte-gouttes que, jusqu'à une certaine amélioration de la situation en 1988, inclus dans le « programme de départs légaux », ils ont pu quitter leur pays pour les Etats-Unis. La politique occidentale à l'égard du Vietnam est ambiguë. *D'un côté*, s'il retient les candidats à l'exil, dont les enfants, considérant qu'ils sont l'avenir du pays, le Vietnam est accusé de violer les droits de l'homme. Mais, de l'autre, si les visas de départ sont accordés ou si les autorités locales ferment les yeux sur les départs illégaux, Hanoï se voit refuser d'« exporter » ses réfugiés.

Élevés dans le désespoir

AU cours des prochains mois devrait avoir lieu l'une des plus grandes opérations de rapatriement de réfugiés jamais menées par le HCR : 3 millions d'Afghans vivant au Pakistan, dont 75 % sont des femmes et des enfants, devraient pouvoir regagner leur pays. Des problèmes spécifiques se poseront aux jeunes qui réintégreront un pays ravagé par la guerre, où se trouvent déjà deux millions de personnes déplacées. Dans les camps du Pakistan, ces enfants ont fréquenté les sept cents écoles primaires et professionnelles mises en place par le HCR, *sans compter les nombreuses écoles religieuses*. Cet enseignement pourra-t-il se poursuivre en Afghanistan ? Comment ces enfants, qui avaient été en contact avec un milieu plus ouvert,



plus en plus odieusement exploitée

d'hommes de main pour contrôler les travailleurs. Parfois, les droits les plus fondamentaux de la personne humaine sont violés de façon permanente : prostitution, pornographie, esclavage, qui consiste à mettre à l'ouvrage l'enfant pour éponger les dettes des parents, ou encore travail domestique (l'enfant isolé est alors à l'entière disposition de son employeur).

Depuis le début de la crise, trois facteurs contribuent à ruiner un peu plus la santé des enfants au travail. Le premier est l'augmentation du rendement qui, provoquant notamment l'abandon des mesures de sécurité, multiplie le nombre des accidents. La Société anti-esclavagiste, dans une étude sur le travail des écoliers anglais (3), tire le signal d'alarme, en particulier au sujet des accidents. Elle cite une étude du Low Pay Unit portant sur 1 712 enfants au travail : 30,8 % avaient été blessés dans des accidents du travail. Le journal *Troud* (4) journal des syndicats soviétiques, publie ces statistiques : 31 000 enfants hospitalisés en URSS pour accidents du travail en 1984, 32 000 en 1985, 35 000 en 1986. Cela donne une idée des chiffres que l'on obtiendrait dans les pays du tiers-monde si des recherches étaient menées.

Le deuxième facteur d'aggravation de la situation : l'utilisation des produits chimiques. D'une part, nombre de produits interdits par les pays du Nord sont purement et simplement expédiés au Sud ; d'autre part, la volonté d'augmenter la productivité pousse à l'utilisation croissante de telles substances – c'est le cas dans certaines industries comme celle de la chaussure, de l'orfèvrerie, du textile, et surtout dans l'agriculture. La lutte menée en 1985 aux Etats-Unis par le United Farm Workers' Union pour protéger les enfants travailleurs contre les pesticides dans la cueillette des fruits et des légumes, en Californie, permet d'imaginer la situation dans le tiers-monde où les législations dans ce domaine sont inexistantes.

Troisième facteur d'aggravation : la montée spectaculaire du banditisme sur le marché du travail, sous la forme du trafic et de la vente des enfants. Bangkok est devenue célèbre ces dernières années avec ses agences d'emploi autour de la gare de Hulalonpong, qui fournissent les employeurs en enfants racolés plus ou moins clandestinement. Dans les camps pakistanais, des enfants kidnappés travaillent comme des esclaves sous la menace de fusils. Des enfants du Botswana et du Mozambique sont volés dans leur village et vendus en Afrique du Sud pour travailler dans les entreprises agricoles. Des enfants jockeys utilisés pour les courses de chameaux dans les Emirats arabes sont importés clandestinement (et par avion !...) du Pakistan, de l'Inde, du Bangladesh. Est-il besoin de rappeler le lien entre les milieux du crime, l'industrie du sexe et l'emploi des enfants ?

La lutte contre l'exploitation des enfants a été et reste une constante du mouvement ouvrier, même si les syndicats n'en font pas une de leurs priorités, et, dès sa fondation, le BIT s'est attaqué à ce problème. Résultat : partout des législations sont en vigueur. Malheureusement, elles sont inefficaces.

Depuis l'indépendance et l'entrée à l'ONU des pays autrefois colonisés, un nouveau courant est apparu, qui a trouvé son expression en 1973 dans la convention 138 et la recommandation 246 du BIT, au sujet de l'âge minimal pour l'emploi : l'objectif est d'arriver à ce que chaque Etat s'engage dans une politique de contrôle effectif de l'âge d'entrée au travail, tout en tenant compte des situations locales.

Deux documents de base

● *Combating Child Labour,* par Assefa Bequele et Jo Boyden, BIT, Genève, 1988. Une étude capitale sur le travail des enfants, plus particulièrement en milieu industriel. Pour la première fois est présentée une analyse fouillée de divers programmes (*Brésil, Colombie, Egypte, Inde, Kenya, Pérou, Philippines*).

● *Conditions of Work Digest : the Emerging Response to Child Labour,* BIT, Genève, volume 7, 1/1988.

Le BIT a rassemblé en un seul volume trois séries d'informations brèves, précises et actuelles, impossibles à trouver ailleurs : règles internationales et principales législations nationales, programmes de quelques gouvernements et d'organisations non gouvernementales, et directoire des institutions engagées de diverses façons dans le problème du travail des enfants. Ce véritable *Who's who* des ONG devrait permettre à celles d'entre elles qui sont les plus engagées aux côtés des enfants au travail de s'acheminer vers un échange d'informations, un début de politique *commune* et, pourquoi pas ?, une structure de coordination. Il faut reconnaître qu'elles ont encore un long chemin à parcourir avant d'en arriver là.

***

Ces deux publications sont rédigées en anglais. Il faut espérer que le BIT décidera de les publier rapidement au moins en français et en espagnol.

L'intervention de partenaires efficaces

LE peu d'empressement de la plupart des gouvernements à prendre au sérieux ces documents internationaux est le signe d'un manque de volonté politique quant à l'arrêt de l'exploitation des enfants par le travail.

Un changement d'attitude est cependant perceptible, à preuve la publication par le BIT, en juin 1988, de deux études au style tout à fait nouveau.

L'attention est attirée sur les politiques et programmes gouvernementaux ou privés, qui ont pris forme ces dernières années. Les deux titres parlent d'eux-mêmes : *The Emerging Response to Child Labour* et *Combating Child Labour (voir encadré)*. Il s'agit d'analyser ce qui existe, de l'améliorer, de faire des propositions. Le livre d'Assefa Bequele et Jo Boyden va certainement provoquer la mise en place de programmes d'action. Mais l'apport capital de ces deux publications est la reconnaissance du rôle des organisations non gouvernementales (ONG), non plus seulement comme des sentinelles qui annoncent le danger, mais comme des partenaires efficaces ayant une expérience dont il sera de plus en plus difficile de se passer.

Les programmes analysés par les spécialistes du BIT, si intéressants soient-ils, doivent être replacés dans un cadre plus large : la vitalité, au Nord comme au Sud, à l'Est comme à l'Ouest, en milieu urbain ou rural, d'un courant associatif en plein renouveau. Mais l'évolution sera lente. En France même, ne voit-on pas remis en cause des acquis que l'on croyait définitifs ? L'offensive libérale contre le monde du travail continue (5) et il s'agit d'un phénomène universel. La fin de l'exploitation des enfants n'est pas pour demain.

MICHEL BONNET.

(3) Caroline Moorehead, *School Age Workers in Britain Today,* Anti-Slavery Society, Londres, 1987.

(4) Voir article de O. Yarounine dans *Troud,* Moscou, 19 janvier 1988.

(5) Voir *le Monde diplomatique,* avril 1988.



Gissembergh-Gamma

MINEUR MINEUR EN COLOMBIE
Une scandaleuse exploitation

Bastonnades à Gaza

Depuis le déclenchement de l'insurrection en Cisjordanie et à Gaza, le 9 décembre 1987, la jeunesse palestinienne a joué un rôle majeur dans la lutte contre l'occupant. Elle a aussi payé un lourd tribut : des dizaines d'enfants de moins de seize ans ont été tués, des centaines d'autres blessés...

Le Palestinian Center for the Study of Non Violence (1), que dirige le professeur Moubarak Awad, citoyen américain d'origine palestinienne (2), a recueilli un grand nombre de témoignages sur les mauvais traitements infligés par les soldats israéliens à des adolescents et à des enfants. Exemple : le cas d'Ali Fadil Azam, un garçon de douze ans, du quartier de Zaytoun, dans la ville de Gaza.

Le 16 février 1988, Ali jouait avec trois amis dans la rue. Ils furent arrêtés par des soldats « *et conduits dans une maison vide (...). Les soldats prirent des barres de fer et des bâtons qu'ils trouvèrent là et commencèrent à nous battre. Sept d'entre eux se trouvaient à l'intérieur, les autres restaient à l'extérieur. Des voisines commencèrent à crier (...). Un des soldats me battait sur le dos et sur les bras, mais je réussis à m'enfuir. La bastonnade avait duré quinze minutes* ». Conduit à l'hôpital, Ali sera soigné pour un éclatement du foie...

(1) PO Box 20317, Jérusalem.

(2) Le professeur Moubarak Awad a été expulsé d'Israël le 13 juin dernier malgré les protestations de Washington.

aux camps de réfugiés

s'adapteront-ils au mode de vie traditionnel de leur pays ? Et comment sera réglé le sort des enfants – nombreux eux aussi – qui rentreront d'Iran ?

Le problème de la « deuxième génération » des réfugiés, de ces enfants qui ont passé des années, voire l'essentiel de leur vie, dans les camps, et qui se pose déjà pour les Ethiopiens, les Afghans, les Cambodgiens, concerne aussi les Palestiniens. Lors de sa création, l'UNRWA, l'Office des Nations unies chargé des réfugiés de Palestine, avait en charge 750 000 réfugiés. Ils sont aujourd'hui 2,2 millions. A l'heure actuelle, 350 000 jeunes fréquentant 632 écoles sont aidés par l'UNRWA, et les dépenses d'éducation absorbent les deux tiers du budget de l'agence. Ces enfants devenus adultes poursuivent leurs études dans les pays arabes ou en Occident et fournissent les cadres de plusieurs pays du Golfe, le Koweït par exemple. Mais, après avoir vécu loin de leur patrie, dans un environnement artificiel, avoir ressenti l'humiliation et l'état de dépendance de leurs parents, été eux-mêmes victimes de la guerre et des bombardements israéliens, certains de ces enfants, élevés dans la violence et le désespoir, sont les recrues toutes désignées pour les groupes terroristes.



Burk Uzzle-Rapho

DANS UN CAMP DE RÉFUGIÉS A BAN KANG, EN THAILANDE
A l'orée d'une vie, et déjà perdants

Qu'il s'agisse des réfugiés palestiniens, sahraouis (ils sont plus de 200 000 dans le sud de l'Algérie), cambodgiens, éthiopiens, namibiens, toute situation d'urgence qui s'institutionnalise entraîne pour les enfants de l'exil des conséquences psychologiques particulières. Bien souvent, ils ont grandi en l'absence du père, ou n'ont de celui-ci qu'une image de dépendance, voire d'oisiveté. M. Son Sohn Hak, un réfugié interrogé récemment dans le camp Site 8 en Thaïlande, nous tenait ces propos amers : « *Je suis un paysan originaire de Battambang, mais mon fils ne m'a jamais vu cultiver le riz, travailler vraiment. Pour lui, le riz pousse dans des sacs de jute, le poisson grandit dans des boîtes venues de Norvège. Et moi, qui ai perdu la jambe sur une mine, je reste assis toute la journée.* »

Dans bien des cas, les enfants sont obligés d'aider leur mère, ce qui entrave les activités normales de leur âge, jouer ou étudier. Ils sont chargés de la corvée de bois, doivent aller chercher de l'eau, s'occuper des plus jeunes. Parfois même, comme dans les camps de Thaïlande, ils se lancent dans l'artisanat et vendent aux Occidentaux de passage des épées, des petits bateaux de bambou ou des jouets de fil de fer.

Il arrive cependant que les enfants reçoivent dans les camps une meilleure éducation que celle dont ils auraient bénéficié dans des conditions normales, grâce notamment à l'activité du HCR et d'autres organisations humanitaires, qui font de l'enseignement une tâche prioritaire. (Le HCR soutient des programmes d'écoles primaires dans 52 pays, dont bénéficient 320 000 enfants – mais 2,5 millions d'enfants réfugiés sont en âge d'être scolarisés...). D'autre part, les réfugiés eux-mêmes se soucient de l'éducation de leurs enfants : dans les camps, l'école est souvent le premier bâtiment construit par les adultes, qui souhaitent que les jeunes aient une chance de s'en sortir. Les réfugiés dotés d'un diplôme, ou qui savent seulement lire et écrire, se consacrent volontiers aux tâches d'enseignement. Ils sont désireux de transmettre leur savoir, mais aussi la culture de leur pays d'origine, sa langue, son histoire, sa religion. Dans les camps de réfugiés guatémaltèques au Mexique, des instituteurs bénévoles enseignent les langues indiennes aux enfants et, dans les camps de Cambodgiens, le HCR a formé « sur le tas » cent cinquante instituteurs réfugiés.

Endoctrinés, combattants

LES enfants sont fréquemment tiraillés entre deux pôles d'influence : au Soudan, par exemple, les Erythréens, souvent de religion copte, se trouvent dans un milieu musulman et arabophone. Dans les camps du Sud-Est asiatique, un seul cours fait l'unanimité : l'anglais, considéré comme un passeport pour les pays tiers. Les enfants réfugiés, une fois adultes, deviennent parfois des cadres, des techniciens qualifiés dans leur pays d'accueil, ou dans la région : tel est le cas des Erythréens au Soudan, des Palestiniens dans les pays du Golfe. Les réfugiés ne sont pas toujours un fardeau, ils représentent aussi une richesse.

Sur le plan nutritionnel et médical, les enfants constituent le groupe le plus vulnérable, surtout lorsque les situations dites d'urgence se perpétuent : dans les camps les rations alimentaires, provenant de dons, se composent généralement de céréales, d'huile, de conserves. Les jeunes manquent de produits frais, de vitamines, de sels minéraux, ce qui entraîne des cas de scorbut, de béri-béri, d'anémie. C'est pourquoi, lorsque c'est possible, le HCR encourage la création de jardins potagers. Les enfants sont les premiers à souffrir des carences de l'hygiène, du manque d'eau potable, du surpeuplement qui favorisent les épidémies, les infections.

Dans tous les camps travaillent des équipes médicales, qui soignent, vaccinent, tentent de prévenir l'apparition des maladies. Mais la véritable cause de bien des maux, c'est la vie dans les camps elle-même.

Trop souvent, les enfants réfugiés sont considérés comme des combattants en herbe : ils sont endoctrinés, doivent à l'occasion devenir indicateurs, aider les combattants et, très tôt, bien avant l'âge de quinze ans, porter les armes. Les camps, où femmes et enfants protégés par le HCR sont majoritaires, sont utilisés comme des sanctuaires par les hommes en armes qui viennent s'y approvisionner, y chercher abri ou repos, attirant sur les non-combattants les risques de représailles. En Thaïlande, les camps de Cambodgiens installés près de la frontière sont de véritables « zones-tampons » entre l'armée vietnamienne et la résistance. Pour cette même raison, le Mexique a décidé de déplacer les camps de réfugiés guatémaltèques dans les Etats de Campèche et de Quintana Roo.

Raids aériens, incursions de militaires, enrôlement forcé malgré les efforts du HCR, malgré le droit international, les camps de réfugiés ne sont pas des endroits sûrs pour les enfants. Toutes ces menaces font dire à un homme de terrain : « *Dans les guerres modernes, il vaut mieux être militaire que civil ; on court moins de risques. Quant aux enfants, ils sont en première ligne...* »

COLETTE BRAECKMAN.

(1) Cf. Le dossier « Ces réfugiés venus du Sud », *le Monde diplomatique,* novembre 1987.

(2) Cf. le *Rapport sur la situation des enfants détenus en Afrique du Sud,* Fédération internationale des droits de l'homme, Paris, avril 1988.

UNE PRIORITÉ POUR LES PAYS DU TIERS-MONDE

La recherche scientifique, facteur de développement

POUR le tiers-monde, la recherche n'est pas un luxe. Elle constitue la première des conditions d'un développement maîtrisé localement. Son efficacité ne se réduit pas au montant des crédits : une gestion rationnelle des rares ressources humaines et l'utilisation intelligente de l'aide étrangère sont des conditions tout aussi importantes, en particulier en Afrique francophone. Il appartient aux pays développés d'adapter leur coopération à ces principes, et non de pérenniser des relations de dépendance génératrices de gaspillage et de fuite des cerveaux.

Par ALAIN RUELLAN *

L'objectif premier de tous les pays du tiers-monde est de sortir du sous-développement. Il n'y a pas d'avenir pour un peuple s'il ne dispose pas d'un minimum d'indépendance, c'est-à-dire de moyens qui lui permettent de négocier avec des partenaires. La recherche doit contribuer à asseoir cette indépendance, en particulier dans les domaines de base que sont l'alimentation, la santé, les matières premières, l'énergie, les technologies modernes élémentaires, la culture. Tous les responsables politiques, du Sud comme du Nord, admettent que les réussites et les échecs du développement d'un pays découlent pour beaucoup des choix, politiques, socio-économiques, culturels, techniques qu'il fait, que fait son gouvernement... ou qu'il se laisse imposer. Mais tous reconnaissent aussi que les connaissances fournies par la recherche scientifique facilitent les choix et leur concrétisation.

Ainsi, tous les pays du tiers-monde ont besoin d'une recherche scientifique qui leur permette d'atteindre quatre types d'objectifs :

– connaître leur propre milieu : physique, biologique, humain ; leurs richesses et leurs faiblesses, leurs potentialités et leurs manques ;

– apprendre à valoriser ce qu'ils ont et ce qu'ils sont. La science réalisée par une société, par un peuple, peut révéler à ce peuple comment utiliser au mieux le milieu où il vit, dont il vit, sans en détruire les richesses, les potentialités, qu'il s'agisse de l'écosystème forestier équatorial (richesses alimentaires, énergétiques, médicales...), des divers écosystèmes aquatiques ou des connaissances, des intelligences, pour adapter, voire pour créer, certaines technologies modernes ;

– acquérir, mettre au point, et pourquoi pas inventer des technologies en harmonie avec la culture des peuples concernés ;

– participer au progrès mondial des connaissances : ils auront ainsi accès, par eux-mêmes, à l'échange mondial des savoirs dont ils ont besoin pour leur propre développement. Ce quatrième objectif est tout particulièrement important.

Les buts à atteindre sont donc clairs et précis. *Mais si la recherche scientifique pour le développement des pays du tiers-monde est finalisée et si les problèmes à résoudre sont particulièrement urgents, on ne saurait se contenter pour autant de la simple application de recherches faites ailleurs.* Une telle attitude est en effet dangereuse. Beaucoup d'erreurs de développement ont été commises au cours de ces vingt dernières années : déplacements de populations vers des zones infertiles, développement excessif de la pêche sans connaître les ressources disponibles, irrigation sur des sols mal connus, avec des eaux mal connues, le tout conduisant à une dégradation rapide des sols, infrastructures de santé inadaptées aux habitudes populaires, etc. Certains responsables ont cru pouvoir fonder des choix d'actions sur des recherches trop succinctes et trop rapides. A force d'être pressé, on a perdu beaucoup de temps, on a gaspillé beaucoup d'argent, on a conduit beaucoup de peuples dans des impasses dramatiques.

Contribuer au renouveau des connaissances mondiales

IL n'y a pas de recherche appropriée aux besoins des pays du tiers-monde. Mais il y a des priorités, des urgences, en fonction desquelles il faut savoir, peut-être plus que dans les pays riches, programmer avec beaucoup de rigueur, en tenant compte des connaissances déjà acquises, des recherches en cours un peu partout dans le monde et de l'accessibilité de leurs résultats.

Chaque pays, ou groupe de pays pour les plus petits, doit savoir combiner deux stratégies : construire sa recherche en complémentarité de ce qui se fait ailleurs et ne pas refaire ce qui est déjà fait. Mais aussi construire progressivement un système complet de recherche, en particulier fondamentale, qui doit lui permettre de « fabriquer » et de maintenir chez lui les intellectuels, les techniciens, les producteurs dont il a besoin et de se rendre ainsi plus indépendant des impérialismes économiques, politiques, culturels. Il contribue ainsi, par la valorisation de l'intelligence et de la culture de son peuple, au progrès, voire au renouveau des connaissances mondiales. Le jour où l'Afrique noire sera capable d'avoir une recherche fondamentale autonome, le jour où le monde arabe reprendra totalement confiance en ses propres capacités intellectuelles pour construire un système moderne de recherche, n'y aura-t-il pas des productions originales dont le monde entier profitera ? On doit regretter de voir des milliers d'intellectuels asiatiques, arabes, africains, sud-américains n'avoir actuellement d'autre solution que de rejoindre les laboratoires du monde développé, et donc de se soumettre à leurs modes de pensée. De même, l'innovation technologique devrait être soutenue d'une façon beaucoup plus vigoureuse : la recherche et la communication pourraient promouvoir, en les modernisant, les richesses technologiques des peuples du tiers-monde.

Cela étant, construire un système de recherche, est très long et très coûteux, et il est probable que, pour beaucoup de pays du tiers-monde, cela ne se fera pas sans un appui sérieux des pays développés. Il existe déjà, essentiellement sous quatre aspects :

1) La formation : des milliers de jeunes chercheurs sont formés chaque année dans les universités et dans les instituts européens, américains, soviétiques, etc. ; *mais il reste à évaluer sur* les résultats concrets de cet important travail ;

2) Le financement d'instituts et d'équipes de recherche des pays du tiers-monde : des sommes non négligeables sont déversées par les Etats développés et par les institutions internationales, essentiellement sous la forme d'équipements de laboratoire ; là aussi, il faut s'interroger sur les motivations de cette aide et sur ce qui est fait de ce matériel ;

3) La réalisation conjointe de programmes de recherche : des chercheurs, voire des équipes scientifiques, des pays développés travaillent en collaboration étroite avec des équipes scientifiques des pays du tiers-monde ; malheureusement, c'est la forme la moins développée de l'appui international ; c'est pourtant la plus intéressante, la plus responsabilisante de part et d'autre ;

4) La réalisation, par des équipes scientifiques des pays développés, de recherches autonomes : elles se déroulent dans les pays du tiers-monde, sur des sujets qui les intéressent, mais elles sont de la seule et complète responsabilité des pays développés. Menées avec l'accord des gouvernements des pays concernés, elles le sont sans l'accord des chercheurs locaux qui, souvent, ne sont même pas prévenus ; on imagine les problèmes de relations, les frustrations que soulève cette façon de procéder, qui relève d'un paternalisme et d'un impérialisme encore très fréquents aujourd'hui.

Un effort important d'appui à la recherche scientifique nécessaire au développement des pays du tiers-monde est fourni par les pays développés. La France y participe d'une façon notable (environ deux milliards de francs par an). Les résultats de cet effort sont cependant trop souvent décevants. Fréquemment, il ne contribue pas à développer des équipes locales. Dans beaucoup de pays, la production scientifique reste, pour l'essentiel, celle des pays du Nord ; l'une des raisons en est que la démarche d'aide des pays développés (celle des responsables politiques, mais aussi celle des scientifiques) reste trop en continuité avec celles des époques coloniales. Les scientifiques, en particulier, ont rarement su, voire pour certains n'ont pas voulu, pousser à la constitution de véritables équipes internationales Nord-Sud (équipes bilatérales et, encore plus rares, équipes multilatérales).


Christian Vioujard-Gamma

UN LABORATOIRE DE RECHERCHE SUR LE SIDA AU ZAIRE
Faire progresser au maximum la science sur place

De plus, les résultats obtenus sont souvent peu utilisés par les pays d'accueil eux-mêmes ou par les institutions de coopération internationales chargées de contribuer au développement.

Etant donné l'effort exceptionnel de la France, la diversité de ses expériences de coopération scientifique, avec ses réussites et ses échecs, ce pays devrait mieux réfléchir à la manière de les valoriser. Parmi les voies à creuser, celle de l'internationalisation des engagements est certainement essentielle.

La dépendance de l'Afrique francophone

SI certains « géants » – l'Inde, le Brésil, le Mexique – ont acquis l'autonomie scientifique dans de nombreux domaines, tel n'est pas le cas de la grande majorité des autres pays du tiers-monde et, en particulier, de ceux de l'Afrique noire francophone, où se situe l'essentiel de l'effort de coopération internationale de la France. Le potentiel scientifique y est loin d'être négligeable, mais il se trouve en péril du fait des nombreuses erreurs commises ces vingt dernières années.

Dans les pays où les *structures scientifiques héritées de la colonisation* ont été maintenues (comme celles de l'ORSTOM), elles n'ont pas suffisamment joué le rôle qui leur revenait : former des chercheurs confirmés et des équipes scientifiques africaines solides ; c'est le résultat d'une méfiance réciproque qui se poursuit. Là où elles ont été remplacées par des structures nationales, celles-ci, trop souvent, ne fonctionnent pas bien faute de compétence ou de continuité.

Ailleurs, on a laissé fonctionner des instituts contrôlés par la France, mais on a créé en parallèle des instituts nationaux que des chercheurs africains, tout juste sortis de leur thèse de troisième cycle, sont appelés à prendre en charge. Ils y font alors beaucoup plus de gestion que de recherche, y perdent rapidement toute capacité à devenir eux-mêmes des chercheurs confirmés, et il faut se tourner vers la coopération internationale, française ou autre, pour faire la recherche elle-même. On en arrive à la situation aberrante d'une recherche gérée par des Africains mais réalisée par des étrangers. De plus, ces structures nationales connaissent souvent de graves difficultés financières, au point que les dépenses en personnel peuvent représenter la quasi-totalité de leur budget, les moyens de fonctionnement étant dérisoires.

Par ailleurs, dans la plupart des pays africains, chercheurs et techniciens nationaux n'ont pas de statut et sont mal payés : de ce fait, un grand nombre sont très vite attirés par le privé ou le semi-public, les hauts postes administratifs ou politiques, ou encore par l'étranger. La recherche universitaire a été trop souvent négligée. Les scientifiques universitaires, africains et étrangers, sont isolés, avec peu de moyens. Les relations entre les instituts africains et français et les universités africaines sont insuffisantes : c'est le résultat de méfiances réciproques, en partie héritées des traditions françaises.

Enfin, dans les quelques structures scientifiques qui fonctionnent bien, l'effort d'équipement, en fonction de la compétence des équipes, n'a pas été fait. D'où la difficulté de créer de véritables centres d'excellence, lieux de réalisation permanente de recherches de niveau international, lieux de formation de chercheurs et d'équipes africains de qualité.

En réalité, la formation des jeunes chercheurs africains est inadaptée : la plupart sont formés à l'étranger ; leurs sujets de thèse ne sont pas ancrés dans les réalités de leur pays ; durant leur séjour à l'étranger pour la réalisation de leur thèse, ils n'ont aucun contact avec les structures scientifiques nationales ; quand ils reviennent, ils ne trouvent pas les équipes scientifiques au sein desquelles ils pourraient apprendre et réaliser concrètement leur métier de chercheur au service de leur pays et des pays voisins. Et les institutions responsables du développement, qu'elles soient africaines ou étrangères, publiques ou privées, se préoccupent peu des résultats de la recherche pour élaborer leurs projets de développement. Les échecs, pourtant prévisibles si l'on avait pris le soin et le temps d'écouter les chercheurs, ne remettent pas en cause l'importance des financements que ces institutions reçoivent. En plus du gaspillage scandaleux que cela représente, cette situation est fort décourageante pour les chercheurs.

Finalement, du fait de toutes ces erreurs, la recherche scientifique en Afrique francophone est peu africaine ; elle reste très française, réalisée trop souvent par des équipes françaises, rarement franco-africaines. Les instituts africains existent, reçoivent des moyens, mais ils sont trop souvent paralysés par manque de savoir-faire.

Mais il y a aussi des expériences réussies *(voir encadré)* qui démontrent qu'une politique continue, enracinée dans le national et appuyée par la coopération, est possible et donne d'excellents résultats. Des exemples peuvent être cités au Cameroun, au Congo, en *Côte-d'Ivoire, au Sénégal. Au vu de ces* expériences, on peut proposer quelques bases pour des stratégies de réussite.

Tout d'abord, donner aux chercheurs et aux techniciens africains de la recherche de bons statuts et des salaires corrects, voire privilégiés. Mettre en place des procédures de sélection à l'entrée dans les corps de la recherche, puis d'évaluation des recherches *réalisées* par chacun ; *cela n'existe* nulle part en Afrique noire francophone. Avant de créer des structures nouvelles, profiter des structures existantes fonctionnant bien, qu'elles soient africaines ou étrangères, sans oublier les universités et les grandes écoles.

Ensuite, la programmation scientifique des équipes et des instituts doit être établie et la réalisation contrôlée par les gouvernements africains. Pour qu'elles soient aussi réussies que possible, trois types de relations doivent être entretenus : les relations interafricaines, pour permettre d'éviter les répétitions inutiles et favoriser l'émergence d'une communauté scientifique véritable ; d'une façon plus générale, les relations entre les pays d'Afrique et les autres pays du tiers-monde ; enfin, les relations entre les institutions scientifiques africaines et les instituts et universités des pays développés, en particulier ceux auxquels sont rattachés les enseignants, les chercheurs et les ingénieurs en coopération. C'est là une garantie de qualité des coopérants et un engagement, pour les instituts du Nord, d'apporter les collaborations intellectuelles et financières indispensables. Avec tout l'intérêt que présente une coopération institutionnelle plutôt qu'individuelle.

Enfin, les instituts africains qui fonctionnent bien doivent recevoir des moyens nationaux et internationaux leur permettant de devenir des lieux scientifiques reconnus et des lieux prioritaires de formation des jeunes Africains. Cela permettrait de freiner l'exode des futurs chercheurs, qui vont se former dans les pays du Nord, dans des matières en général très éloignées des réalités africaines, et de freiner aussi l'exode vers les pays développés de jeunes, qui se sentent très mal valorisés internationalement quand ils restent chez eux. Parmi d'autres actes concrets, la création en Afrique de prix scientifiques mondialement reconnus serait très incitative.

* Professeur de science du sol ; ancien directeur général de l'Institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération (ORSTOM).

Deux exemples de réussite

AU *Cameroun* : en 1975, le gouvernement a nationalisé les instituts scientifiques français. Ce fut, au début, une belle panique... ! Mais, progressivement, les dirigeants ont fait des choix clairs : définition de quelques objectifs prioritaires ; formation des chercheurs à l'étranger puis, de plus en plus souvent, au Cameroun, en fonction des objectifs prioritaires ; création d'un statut des chercheurs avec des salaires corrects ; priorité budgétaire de la recherche ; appel aux compétences étrangères, comme chercheurs ou comme responsables d'équipes, chaque fois que cela est indispensable ; acceptation que la coopération internationale, en particulier avec la France, se fasse sur la base de programmes scientifiques réévalués chaque année, et non pas sur celle de simples prestations de services ; souci permanent d'utiliser pour le développement les résultats de la recherche.

Aujourd'hui, grâce à cette politique, le Cameroun dispose, dans certains secteurs essentiels (agriculture, santé, ressources minières...), d'un appareil de recherche compétent et efficace, bien articulé avec l'enseignement supérieur et avec le développement, qui a certes encore besoin de la solidarité internationale, mais qui peut contrôler cette solidarité et la rendre réellement utile.

Au *Sénégal*, dans le cadre de l'Institut sénégalais de recherche agronomique (ISRA), le Centre de recherche océanographique de Dakar-Thiaroye (CRODT), de statut sénégalais, a été confié, pour la gestion et l'animation scientifique, à des agents de l'ORSTOM ; de nombreux chercheurs de cet institut de recherche français y travaillent. Le CRODT s'est, au cours des années, progressivement « sénégalisé » par la base ; fonctionnant bien, il a reçu des moyens internationaux très importants.

La moitié des chercheurs sont actuellement sénégalais, l'autre moitié appartenant à l'ORSTOM ; depuis quatre ans, la direction du CRODT est sénégalaise ; les programmes scientifiques sont établis par une étroite concertation entre l'ISRA et l'ORSTOM. Le CRODT est devenu un excellent centre de recherche et de formation, très bien équipé en moyens et en hommes compétents – sénégalais et français. Il peut ainsi rendre de nombreux services pour le développement des ressources aquatiques du Sénégal et des pays voisins.

STRATEGIES FOR ENDOGENOUS DEVELOPMENT.
★ UNESCO, Paris, 1987, 309 pages, 80 F.

97 % des scientifiques et ingénieurs du monde travaillent dans les seuls pays industrialisés. C'est la conséquence de l'imitation du modèle de développement occidental dans le tiers-monde, un modèle qui est fortement consommateur de savants venus du Sud.

Tout au long de l'ouvrage, deux types de réactions des pays en voie de développement face à ce problème sont analysées. D'abord, le transfert de technologie, puissant instrument de domination économique et culturelle par les pays du Nord. Resitué dans le contexte d'une plus grande autonomie intellectuelle, ce transfert peut jouer un rôle positif. L'opinion des différents acteurs sociaux du Mexique, grand importateur de savoir exogène, sur l'auto-développement de leur pays, offre un exemple vivant à cette idée. Deuxièmement, le développement d'une économie marchande internationale détruit la maîtrise des communautés locales ou nationales sur leurs économies et leurs cultures. Au-delà d'une vision passéiste ou nationaliste, le retour à des formes plus locales de communication sociale peut faire revivre une diversité culturelle et donc pavoiser des formes de développement prises en charge par leurs bénéficiaires. L'histoire récente de la Chine apporte, à cet égard, de nombreux enseignements.

CHRISTOPHE ALBALADEJO.



QUAND LES GRANDES PUISSANCES CONTOURNENT LE DROIT INTERNATIONAL

La difficile conquête des espaces marins

LES fonds marins constituent un enjeu économique et stratégique de première importance : ils recèlent d'immenses ressources minérales et offrent un milieu particulièrement propice aux dispositifs les plus secrets de la guerre moderne. C'est pourquoi les grandes puissances sont particulièrement réfractaires à toute gestion collective de ce patrimoine commun de l'humanité. Alors que, dans le même temps, elles n'hésitent pas à employer les grands moyens militaires pour faire appliquer les normes internationales en matière de liberté de navigation. Vérité à la surface des mers, erreur au-dessous...

Par MONIQUE CHEMILLIER-GENDREAU *

Lorsque les nations européennes se lancèrent, à la fin du XVe siècle, à la conquête des continents lointains, les savantes opinions des juristes vinrent toujours à l'appui de tel ou tel impérialisme. Au début du XXe siècle, les choses s'étaient stabilisées autour d'une coutume qui comprenait un noyau dur et bien défini et une règle au contenu imprécis. Le noyau dur était le principe de la liberté de la haute mer : liberté de navigation, de pêche, de survol et de pose des câbles. Le principe n'était pas négociable, il ne l'est toujours pas ; la liberté du commerce par mer est *accompagnée, s'il le faut* (les conditions de navigation actuelle dans le Golfe en sont la plus récente affirmation), d'une diplomatie de la canonnière contre quiconque s'opposerait à cette liberté.

La règle au contenu imprécis concernait les espaces marins sur lesquels l'État riverain exerce des droits : les eaux territoriales.

Si les 3 milles marins (1) connurent un certain succès comme distance de sécurité, puisque cela correspondait à la portée du boulet de canon d'une époque (le début du XVIIIe siècle), l'argument fut vite dépassé.

Dès lors, le plus grand désordre s'installa. Nombreux furent les États restant attachés aux 3 milles marins, mais leur poids ne fut jamais suffisant pour entraîner une adhésion coutumière. Trois fois (à La Haye en 1930, à Genève en 1958 et en 1960), les États échouèrent à s'accorder sur une largeur uniforme. Et la plus grande diversité s'établit : 3 milles, 6 milles, 12 milles, 50 milles, 70 milles et parfois 200 milles marins, en particulier pour les États latino-américains du Pacifique.

De surcroît, la notion de zone de pêche est apparue depuis, ainsi que celle de zone économique exclusive, sur lesquelles les riverains veulent contrôler les prises et protéger l'avenir. Enfin, depuis la déclaration Truman de 1947, les États prétendent à des droits économiques sur les richesses minérales du sol et du sous-sol marins, c'est-à-dire sur le plateau continental qui, sous les eaux, prolonge leur territoire terrestre. La géomorphologie sous-marine pourrait dans ce cas fournir des données inattaquables puisque le plateau continental est défini comme *« le prolongement naturel du territoire terrestre »*, mais faut-il s'arrêter aux premières pentes avant la descente vers les grands fonds marins ou inclure le talus jusqu'à son pied ?

Les législations nationales fixent unilatéralement les droits de chacun, et grande était et est encore la variété des distances.

En finir avec l'anarchie et la surenchère ne pouvait résulter que d'un long dialogue. Il se déroula pendant neuf ans. Il s'agissait bien de la difficile recherche de la démocratie, celle-là même qui *« suppose une certaine qualité de personnes, une certaine qualité d'opinions, une certaine qualité d'actes »*. Ainsi fut enfin établie la convention sur le droit de la mer du 10 décembre 1982, dite « convention de Montego-Bay », qui n'est toujours pas en vigueur (3).

Des législations nationales disparates

L'ACCORD de 1982 ne veut pas dire pourtant que les législations nationales soient uniformes. D'abord les distances indiquées ne sont que les largeurs supérieures possibles, et quelques États ont maintenu des eaux territoriales de largeur inférieure (ce faisant, ils ne contreviennent pas à la convention). Mais, surtout, certains Etats signataires de la convention de Montego-Bay ont fixé, et parfois par des textes récents, des eaux territoriales très supérieures aux 12 milles marins autorisés.

Quant aux délimitations latérales et frontales entre États, ceux-ci sont réduits à négocier jusqu'à trouver une solution ayant à leurs yeux communs ce caractère (subjectif) d'équité. A défaut, ils s'en remettront à un tiers, juge ou arbitre, dont la « subjectivité » fondera la solution comme équitable (4).

Ainsi, cahin-caha et assez lentement, les délimitations progressent-elles de par le monde sous l'impérieuse nécessité de l'utilisation des eaux et de leurs ressources. Le soin et l'âpreté mis aux délimitations vers *le large* ou avec *les voisins* témoignent de l'importance des enjeux.

La convention du 10 décembre 1982 avait pour but de mettre le droit positif à l'heure des utilisations actuelles et futures des océans. Les lignes essentielles du régime mis en place sont la gestion commune des richesses des grands fonds et l'affirmation de l'affectation de la haute mer à des fins pacifiques.

Le droit de la mer, malgré l'écrasant travail effectué par la troisième conférence, laisse encore de nombreuses questions en suspens ou en litige telles la préservation du milieu marin, l'exploitation des richesses des grands fonds, ou l'usage pacifique des mers.

Des accidents comme ceux du *Torrey-Canyon* en 1967, de l'*Amoco-Cadiz* en 1978 (hydrocarbures) ou, plus récemment, celui du *Mont-Louis* en 1984 (chargement radio-actif), ont ému l'opinion publique par le caractère manifeste du risque écologique encouru. Mais les véritables dangers et les difficultés de la lutte restent mal connus. La pollution des mers ne provient pas seulement des accidents de pétroliers ou du nettoyage des soutes en mer, mais plus encore de l'arrivée constante et massive de déchets humains : eaux usées, effluents, toxines.

Les mers fermées ou semi-fermées, surtout dans les régions chaudes, sont évidemment plus vulnérables : le degré de salinité y est plus grand (forte évaporation, absence de renouvellement des eaux par celles des pluies et des fleuves) et la température parfois très élevée (dans le Golfe et la mer Rouge, *elle dépasse 33°*). *Ces eaux, souvent situées dans des zones industrielles ou* en voie de l'être, ont une faible capacité d'auto-épuration et d'absorption des déchets. Les mesures à prendre par les États sont rendues difficiles par la mouvance du milieu : aucune frontière n'arrête les polluants, et un élément absorbé dans la chaîne alimentaire à un endroit peut faire sentir ses effets des mois plus tard à des milliers de kilomètres. Seule une législation universelle et respectée peut donc être efficace.

La convention de Montego-Bay, par le nombre de ses signataires, pourrait représenter un progrès sur le plan de l'universalité. *Il* est vrai que les législations nationales sont toujours très lentes à s'adapter : la France, par exemple, n'a pris que le 19 septembre 1982 le décret d'application de la loi du 7 juillet 1976, reprenant elle-même le principe d'interdiction absolue d'immersion des déchets contenant les substances les plus dangereuses, posé par les conventions d'Oslo et de Londres en 1972.

Ces législations comprennent des éléments préventifs (décisifs pour l'avenir) et des éléments répressifs. L'efficacité de la répression reste évidemment limitée par l'extrême difficulté à identifier les pollueurs contre qui doivent être réunies des *« preuves manifestes »*. Limites de l'action par le droit et nécessité de promouvoir une éthique internationale qui oriente les comportements mieux que la crainte de la répression...

Les difficultés d'application sont encore plus grandes s'agissant des dispositions de la convention qualifiant les fonds marins en haute mer de *« patrimoine commun de l'humanité »* et tendant à en réglementer l'exploration et l'exploitation.

Le fond des mers est couvert de nodules ayant différentes teneurs en métaux (l'océan Pacifique à lui seul en renferme, dit-on, 1 500 millions de tonnes et il s'agit d'une ressource qui se renouvelle constamment) (5).

Le bureau des ressources minérales et de l'énergie des océans des États-Unis a projeté que 67 millions de tonnes sèches de nodules peuvent être extraites d'un secteur de 18 000 kilomètres (6). Il est vrai que les activités d'exploitation (qui supposent une robotique très développée) sont actuellement en-deça du seuil de rentabilité.

Plusieurs des pays industrialisés les plus puissants ont refusé de signer la convention en raison de leur volonté de poursuivre sans contrainte et au rythme de leur propre technologie et de leurs besoins économiques l'exploitation de ces richesses minérales. Le mécanisme très complexe prévu se trouve ainsi grippé.

Il ne peut en être autrement dès lors qu'il n'y a pas unanimité, car la notion de « patrimoine » suppose des droits qui ne sont pas divisibles. Que ce patrimoine soit affecté à « l'humanité » (nouvelle personne juridique ?) suppose à tout le moins un organisme de gestion reconnu universellement. Telle est bien l'ambition du projet. Il passe cependant par un compromis : les entreprises privées (parrainées par les Etats) gardent la possibilité d'exploitation. Parallèlement, est mis en place un système d'exploitation collective confié à une entreprise, organe opérationnel de l'Autorité internationale des fonds marins. Mais les entreprises privées ne peuvent opérer que sous couvert d'un Etat ayant ratifié la convention et après autorisation localisée donnée par l'autorité. Pour tout secteur autorisé, deux parts égales sont faites : l'une à la disposition de l'entreprise privée, l'autre à celle de l'Entreprise internationale. Des mesures spéciales permettent la participation des pays en voie de développement à ces activités.

Un droit de priorité est garanti à ceux que l'on appelle les *« investisseurs pionniers »* et qui ont déjà investi dans l'exploitation des fonds marins.

Dans une confusion volontairement entretenue sur l'importance des enjeux, le système reste aujourd'hui en attente non seulement parce que la convention n'est pas encore en vigueur, mais parce que les pays non signataires (Etats-Unis, Grande-Bretagne, République fédérale d'Allemagne, essentiellement) se sont dotés de législations permettant d'accorder à leurs entreprises nationales des secteurs d'exploration et bientôt d'exploitation, ignorant superbement le projet « communautaire », établi d'ailleurs avec eux mais dont ils se sont finalement retirés.

Pendant les années de déroulement de la conférence, le climat était à un grand enthousiasme. Les prix de ces matières premières étaient élevés. Et les puissances industrielles escomptaient rapidement de grands bénéfices, tout en s'assurant une plus grande autonomie dans l'approvisionnement de leurs économies. Mais la loi du nombre (qui est aussi la loi de la démocratie) a fait triompher, au moins en partie dans les solutions très complexes retenues, le souci d'un partage équitable. Celles des grandes puissances qui professent et pratiquent le libéralisme sauvage et cultivent l'égoïsme national se sont cabrées et ont refusé d'entrer dans le jeu. Elles ont été servies par l'affaiblissement du marché de ces minéraux dans les années récentes, diminuant les pressions pour la mise au point de procédés technologiques permettant une exploitation immédiate. Cette conjoncture a permis de développer un discours critique sur toute la partie de la convention relative à cette question. Sous le titre significatif : « Le droit de la mer : sens commun contre patrimoine commun », M. R.A. Goldwin, ardent défenseur des positions du gouvernement américain, explique dans une revue française (7) que l'appropriation collective est une illusion, que les frais d'extraction ont été sous-évalués, et que la rentabilité ne pourra pas intervenir avant des décennies, peut-être même avant des siècles !

Et de mettre la poursuite des efforts sur *« l'esprit carriériste de nombreux diplomates »* qui veulent continuer leur carrière dans le droit de la mer ! Pour se révéler exact, il faudrait que ce discours soit accompagné par ceux qui le tiennent d'une politique d'indifférence à l'égard de l'exploration et de l'exploitation des fonds marins. Or non seulement il n'y a pas indifférence, mais les non-signataires de la convention de Montego-Bay ont développé des législations nationales permettant à leurs ressortissants de se livrer aux activités relatives à ces richesses. Ils ont même œuvré activement à des accords entre eux, et autant que possible aussi avec les puissances industrielles signataires de la convention générale, permettant le partage des secteurs (8). L'exposé des motifs de la loi américaine du 28 juin 1980 rappelle que, sur les quatre minéraux contenus dans les nodules, les Etats-Unis sont actuellement tributaires des importations pour environ 98 % de leurs besoins en cobalt et en manganèse, pour 77 % de leurs besoins en cuivre : *« Qu'un pays grand producteur de pétrole ou de minéraux décide sciemment de réduire sa production et de relever ses prix ou qu'il soit bouleversé par un mouvement révolutionnaire, les répercussions peuvent en être considérables tant sur les approvisionnements que sur les prix... et l'intérêt national présent et futur des Etats-Unis exige la disponibilité de ressources minérales solides indépendamment des politiques d'exportation appliquées par les pays étrangers* (9). »

Le caractère pacifique des espaces marins, en surface ou en profondeur, apparaît comme une autre question épineuse sur laquelle le droit contemporain est insuffisamment formulé et peu respecté.

Les instruments conventionnels les plus importants sont le traité du 11 février 1971, interdisant de placer des armes de destruction massive sur le fond des mers, et la convention de Montego-Bay, qui affirme (article 88) l'affectation de la haute mer à des fins pacifiques. Ils ont plusieurs conséquences :

– le fond des eaux intérieures et de la mer territoriale ne peut faire l'objet d'utilisations militaires que de la part de l'Etat côtier (ou de ses alliés) ; ceux-ci peuvent aller jusqu'au déploiement d'armes de destruction massive, sauf accords particuliers l'interdisant ;

– le plateau continental des Etats parties au traité sur le fond des mers (soixante-treize signataires) est dénucléarisé (en ce qui concerne les installations fixes) ;

– les grands fonds de la zone sont libres d'utilisations militaires, sauf pour les parties au traité de 1971 qui ne peuvent y déployer d'installations nucléaires fixes. La circulation de sous-marins chargés de têtes nucléaires reste très largement autorisée.

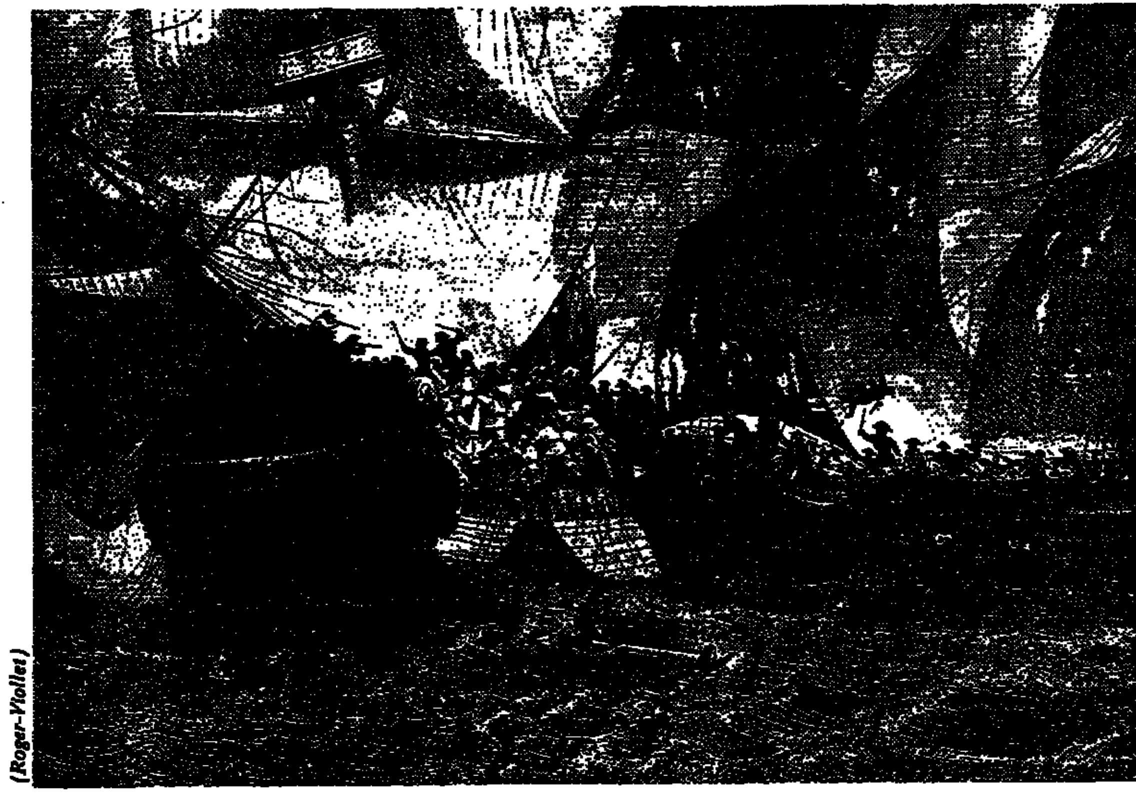
On retiendra seulement du régime ainsi décrit dans ses grandes lignes qu'il reste très permissif.

Les fonds marins sont à l'abri des regards indiscrets et permettent d'éviter la contestation idéologique. C'est ainsi que se développent actuellement les réseaux de détection de sonars, les systèmes de brouillage, d'échos-pièges, les bases de sous-marins fixes qui peuvent être aménagées à l'intérieur du sous-sol marin ou ancrés sur le fond de la mer sans toutefois qu'il soit possible d'avoir des informations précises sur leur importance.

A cette longue, secrète et terrifiante préparation à de futurs conflits planétaires dans le fond des mers, s'ajoutent les difficultés de la navigation en surface. Dans des conflits récents ou en cours, les règles difficilement élaborées ont été à maintes reprises enfreintes.

Alors que les droits de contrôle en mer de l'Etat côtier, pour des raisons de sécurité, sont limités à ses eaux territoriales, on a vu fleurir une extension des contrôles et parfois des affrontements militaires dans des *« zones de sécurité »* décrétées telles par acte unilatéral (illégal au regard du droit international).

Dès lors, comment les grandes puissances peuvent-elles obtenir, par exemple, le respect du détroit d'Ormuz comme voie d'eau internationale, ou du golfe de Syrte comme espace libre de haute mer, si elles se permettent d'établir arbitrairement des zones de sécurité là où leurs intérêts sont prédominants ?



(Roger-Viollet)

L'ABORDAGE DE L'« AMBUSCADE » PAR LA « BAYONNAISE » (gravure Premier Empire)
Des corsaires aux Etats : la permanence du combat pour la maîtrise des océans.

* Professeur de droit à l'université Paris-VII.

Nos précédents articles :

- **Janvier 1981** : « La face cachée du nouveau droit de la mer », par **Frédéric Clairmonte et John Cavanagh.**
- **Août 1981** : « La bataille mondiale de la pêche », par **Philippe Leymarie.**
- **Juillet 1984** : « Alimentation et sous-développement : une nouvelle utilisation des ressources halieutiques » (Dossier).
- **Avril 1985** : « Conflits d'intérêts nationaux et retard dans l'exploitation des nodules : risque de paralysie de la Convention sur le droit de la mer », par **Jean Thibaud.**

(1) 1 mille marin correspond à 1,8 kilomètre.

(2) Charles Chaumont, *le Secret de la beauté*, Le Seuil, Paris, 1987, p. 82, sous le titre de paragraphe : « Démocratie et esthétique ».

(3) Cf. Jean Thébaud « La convention sur le droit de la mer risque d'être paralysée », *le Monde diplomatique*, avril 1985.

(4) Ont ainsi été portées devant la Cour internationale de justice les délimitations entre les Pays-Bas, le Danemark et la République fédérale d'Allemagne dans la mer du Nord (1969) ; entre la Tunisie et la Libye (1982) ; entre le Canada et les Etats-Unis (Chambre spéciale, 1984) ; entre Malte et la Libye (1984). Ont fait l'objet d'un arbitrage les délimitations de la Guinée-Bissau avec la République de Guinée (1985) et de la Guinée-Bissau avec le Sénégal (en cours).

(5) La teneur en manganèse est la plus élevée, allant de 12 % à 17 %. La teneur varie de 11 % à 22 % pour le fer, de 0,23 % à 1 % pour le nickel, de 0,3 % à 0,6 % pour le cobalt et de 0,1 % à 0,3 % pour le cuivre.

(6) *Une Révolution silencieuse*, département de l'information des Nations unies, 1984, p. 65.

(7) *Revue générale de droit international public*, Paris, 1985, p. 719.

(8) Accord de 1982 entre les Etats-Unis, la France, le Royaume-Uni et la RFA. Et arrangement de 1984 entre les mêmes plus la Belgique, l'Italie, le Japon et les Pays-Bas.

(9) Loi américaine du 28 juin 1980. Voir le commentaire dans *l'Annuaire français de droit international*, 1980, p. 700.

BANDES DESSINÉES ET ENGAGEMENT POLITIQUE

Aventures individuelles dans l'histoire du siècle

Umberto Eco dit de la bande dessinée qu'elle peut mêler, à des formes graphiques nouvelles, un contenu social ou politique très conformiste mais qu'à l'inverse elle peut être, aussi, « l'instrument parfaitement assimilé d'un discours de rupture ». La bande dessinée représente un énorme marché – 654 titres (en 1987), 25 millions d'exemplaires vendus en France chaque année et 337 millions de francs de chiffre d'affaires (en 1985) – et constitue un genre aujourd'hui reconnu. Les auteurs italiens ont eu un rôle pionnier dans la mise en place de ce « discours de rupture ». Après les doublures fascistes des héros américains dans les années 30 (Dick Fulmine/Alain la Foudre), et les aventures au format de poche prisées des écoliers des années 50 (Blek le Roc, Tex, Miki le petit Ranger, etc.), l'Italie, avec des auteurs comme Guido Crepax, Hugo Pratt puis Vittorio Giardino, a produit une bande dessinée nouvelle, inquiète de son temps, et que ses référents multiples « imprègnent d'un sens second », selon le mot de Roland Barthes.

Par PHILIPPE VIDELIER *

UNE nuit, son double apparut en rêve à Corto Maltese et lui dit ces phrases très italiennes : « *Tu sais qu'on te reproche d'être égoïste, de ne pas t'engager à fond, de fuir la réalité... Bref, on t'accuse de n'avoir fait ni ton devoir de catholique envers la famille ni ton devoir de communiste envers la société. Tu as une parade à ça* (1) ? » Traditionnellement, lorsqu'elle se mêle d'histoire, la bande dessinée n'évite pas le didactisme pesant, le moralisme scolaire ou la bigoterie. Par une alchimie mystérieuse, les auteurs italiens parviennent à échapper aux poncifs et à fondre l'aventure individuelle dans l'histoire du siècle. Ils participent d'une forme de radicalisme qu'Italo Calvino appelait une « *littérature de la négation* » : « *C'est-à-dire de cette position littéraire qui ne prétend pas donner un enseignement positif mais seulement être un témoin du point où nous en sommes* (2). »

L'art contemporain en Italie, et peut-être est-ce là une spécificité de la péninsule, entretient avec la politique et avec l'histoire un rapport organique : la littérature d'Ignazio Silone, d'Italo Calvino, de Leonardo Sciascia, le cinéma d'Elio Petri, de Francesco Rosi, d'Ettore Scola, et la bande dessinée enfin.

« Lénine a quitté la Suisse, *Trotsky est parti des Etats-Unis* »

LES personnages d'Hugo Pratt, de Guido Crepax, et, plus récemment, de Dal Pra-Torti et de Vittorio Giardino, évoluent entre les quatre points cardinaux d'une Europe entre deux guerres : la révolution russe, la prise du pouvoir par Hitler, la guerre d'Espagne et Munich. Ils ne dominent pas l'histoire, ils occupent une fonction de témoin actif. Qu'ils soient distants comme Corto Maltese, naïfs comme Valentina, cyniques comme Jan Karta ou engagés comme Max Fridman, les héros sont seulement la conscience malheureuse de leur époque. Valentina, douée par Guido Crepax de la faculté de se mouvoir dans le temps, rencontre un instant Corto Maltese *sur le pont d'un navire en 1917* (*dans les songes toutes les rencontres sont possibles*) : « *Je sais,* lui dit-elle, *que Lénine a quitté clandestinement la Suisse... Trotsky est parti des Etats-Unis... Avant peu à Pétrograd se passeront des choses qui ébranleront le monde.* »

— « *Espérons-le,* répond le marin, *je ne connais pas le futur* (3). » De la mise en situation du héros dans l'histoire vraie du siècle et de sa faiblesse devant les événements naissent l'intensité du récit et son pouvoir de conviction. Tous ont un passé, tous ont un destin : Corto Maltese a été fusillé par les franquistes à Malaga le jour de l'arrestation d'Arthur Koestler (4) ; Max Fridman combattait dans les Brigades internationales ; Jan Karta quitte l'Allemagne au lendemain de l'incendie du Reichstag ; Valentina naît à la mi-temps de la guerre et donne à son père, mobilisé dans l'armée italienne, les convictions défaitistes des antifascistes : « *Si nous n'avions pas perdu, Goebbels serait à Moscou en train de dicter son Ordre nouveau, mais heureusement nous avons perdu... Eh... peut-être Toukhatchevsky serait-il déjà à Berlin si ce fou, ces délinquants du Kremlin n'avaient pas détruit l'armée rouge en 1937* (5). » Ces héros de la bande dessinée italienne ne sont pas du camp des oppresseurs. Par force ou par volonté, ils se rangent dans celui des victimes.

« *Ainsi, Cush, tu serais révolutionnaire ?* » demande le juif polonais Koïnsky, lieutenant de l'armée britannique égaré dans le désert d'Abyssinie, *mais les révolutions s'achèvent toujours entre les mains des politiciens et deviennent une sale affaire... Alors ?* » — « *Toi, tu es un perfectionniste... mais trop romantique. Dans ce cas-là, on part à la recherche d'une autre révolution... d'une autre encore* (6). »

Donc, tout commence en Russie. A une époque où l'on pouvait croire que la substance du monde allait se métamorphoser. Les armées de tous les Empires et de toutes les Républiques fondaient sur le régime des Soviets, Youdénitch menaçait Pétrograd, et, sur l'autre bord, on vit même la Garde noire anarchiste défendre l'imprimerie de la *Pravda* bolchéviste. Au prix d'une tension exceptionnelle des énergies et d'une désolation sans nom, les généraux blancs et leurs soutiens étrangers furent battus. Il ne restait plus à l'Occident qu'à pleurer sur les emprunts russes.

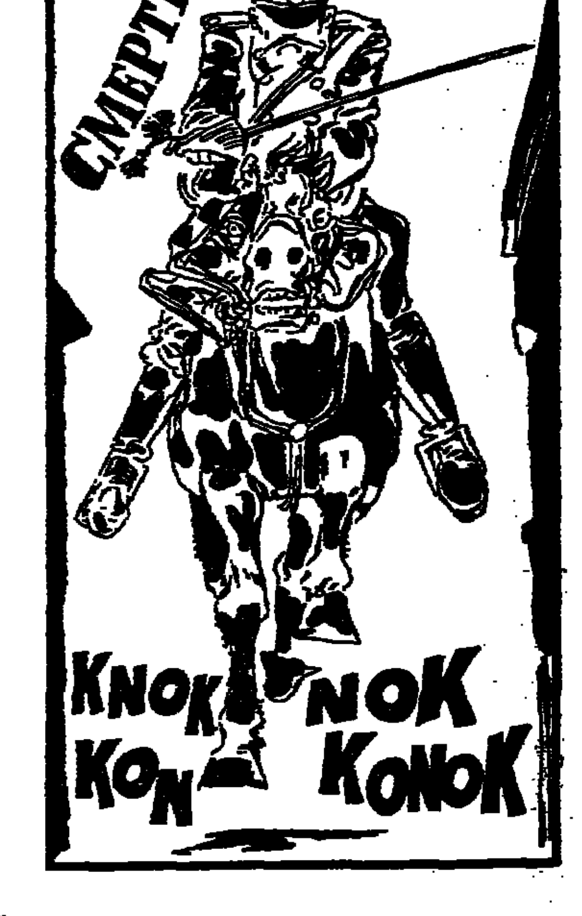
Guido Crepax dans *le Point de non retour* et Hugo Pratt dans *la Maison dorée de Samarkand* racontent ces temps d'héroïsme où un officier blanc pouvait *trahir son camp par fidélité à son pays et à son peuple*, et où il revint à un bataillon arménien de l'armée rouge de mettre un terme à l'aventure insensée d'Enver Pacha, champion du pan-islamisme aux confins de l'émirat de Boukhara. Mais déjà se déroulaient des événements que masquaient l'enthousiasme et les nécessités immédiates de cette lutte. Cet Enver Pacha qu'avaient abattu les forces soviétiques, le grand massacreur des Arméniens de 1915, l'allié de Berlin, avait été accueilli à bras ouverts à Moscou en 1920. On prêtait à Karl Radek, publiciste *en vue du Komintern, ce propos de petit Machiavel :* « *Quiconque prenait part à l'offensive contre l'impérialisme anglais était le bienvenu en Russie soviétique* (7). » Zinoviev, à la phrase démagogique, faisait acclamer la guerre sainte, la *djihad,* au congrès des peuples d'Orient de Bakou. L'« opposition ouvrière » de Kollontaï et Chliapnikov s'en prenait aux tares du régime bolchevique : bureaucratie, omnipotence de la Tchéka, mise au pas de la pensée. Le Xe congrès du Parti porta condamnation de ces thèses. En avril 1922, à l'issue du XIe congrès, le poste de secrétaire général échut à Staline, le « *vilain individu avec des yeux jaunes* (8) ».

De la *guerre* civile italienne au front de Madrid

DÈS lors, le champ des héros ne peut être que celui de la dissidence : « *Notre âme,* disait Ignazio Silone, *a maintenant des dimensions creusées par une douleur que nous ignorions en 1919* (9). » Guido Crepax retrace le processus d'involution de la révolution russe en une histoire en forme de métaphore : *Viva Trotsky,* où Valentina et les marins du croiseur *Aurore* partent à la conquête d'une locomotive tsariste, et où finalement Oulianov est enfermé dans un wagon funéraire et Bronstein jeté sur le ballast. Entre deux lectures de *Mandrake* et du *Fantôme,* Valentina fait son éducation politique. A la mort de Staline, son père — l'antifasciste des années de guerre — lui explique : « *Maintenant nous pouvons dire la vérité sans avoir peur de paraître anticommunistes... En Russie, entre 1935 et 1938, presque tous les vieux révolutionnaires ont été jugés et fusillés sur ordre de Staline* (10). » Max Fridman, de Giardino, a vécu de près ces drames sur les champs de bataille de l'antifascisme. Son passé, connu seulement par allusions, insuffle de la vie au personnage.

En lisant *Rhapsodie hongroise* et *la Porte d'Orient,* on apprend par exemple qu'il a été en Espagne dans la brigade Garibaldi, formée fin octobre 1936 à Albacete, composée principalement, mais non exclusivement, d'Italiens communistes (Max Fridman est juif de nationalité française et vit à Genève). Organisée d'abord en bataillon puis en brigade, les « garibaldiens » *furent engagés à Cerro-de-los-Angeles,* sur le front de Madrid, en novembre 1936, puis en mars 1937 à Guadalajara contre les Chemises noires de Mussolini, prolongement sur le sol *espagnol de la guerre civile italienne commencée* en 1920 à Bologne, à Ferrare, dans les campagnes du Pô et en Toscane : « *Nous sommes ici pour les mêmes raisons pour lesquelles Matteotti a été assassiné en Italie, pour lesquelles Terracini et tant d'autres sont en prison depuis plus de dix ans* », déclarait à la radio républicaine le socialiste Pietro Nenni, commissaire des Brigades internationales (11).

* Professeur au centre Pierre-Léon (histoire économique et sociale de la région lyonnaise), université Lyon-II.



GUIDO CREPAX
Valentina : tout commence en Russie

Valentina, de Guido Crepax, est née dans une époque riche en héroïnes : Barbarella, Jodelle, Pravda la Survireuse, etc. Un graphisme nouveau et des cadrages cinématographiques pour des histoires où le destin de la révolution russe et la symbolique de 1968 tiennent une grande place. (Ed. Milano Libri Edizioni.)



VITTORIO GIARDINO
Max Fridman (à droite) assiste à l'exécution de Corto Maltese par les franquistes

Dans un style néo-réaliste proche de la « ligne claire », Vittorio Giardino crée le personnage de Max Fridman, agent de renseignement français, juif, ancien communiste, combattant dans les Brigades internationales en Espagne, qui parcourt l'Europe tourmentée de l'Anschluss et des procès de Moscou, et assiste impuissant à la montée des périls. Vittorio Giardino puise dans la tragédie européenne le matériau de ses histoires. Pour un recueil d'hommages au dessinateur Hugo Pratt, Giardino fait assister Max Fridman (à droite avec le chapeau) à l'exécution par les franquistes de Corto Maltese. Dans la réalité, ce jour-là, Arthur Koestler fut arrêté à Malaga. (V. Giardino / Ed. Kesselring.)

(1) Hugo Pratt, *la Maison dorée de Samarkand*, Casterman, Tournai, 1986.

(2) Italo Calvino, *la Machine littérature*, Le Seuil, Paris, 1984.

(3) Guido Crepax, *Valentina assassina ?*, Milano Edizioni Libri, Milan, 1977.

(4) *Dedicated to Corto Maltese*, Kesselring, Lausanne, 1985.

(5) Guido Crepax, *Diario di Valentina*, Milano Edizioni Libri, Milan, 1975.

(6) Cf note 1.

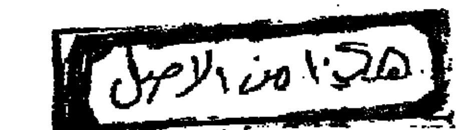
(7) Edward Hallet Carr, *la Révolution bolchevique*, Minuit, Paris, 1969.

(8) Boris Souvarine, *Staline*, éditions Gérard Lébovici, Paris, 1985.

(9) Ignazio Silone, *Sortie de secours*, Del Duca, Paris, 1966.

(10) Cf note 5.

(11) Pietro Nenni, *la Guerre d'Espagne*, Maspéro, Paris, 1959.







L'Espagne est le point nodal de l'histoire européenne de ce siècle : on comprend que Corto Maltese y meure et que Max Fridman s'y batte nécessairement. *« Savez-vous ce qu'est la guerre d'Espagne,* interrogeait Leonardo Sciascia dans l'une de ses nouvelles, *ce qu'elle a été vraiment ? Si vous ne le savez pas vous ne comprendrez jamais rien au fascisme, au communisme, à la religion de l'homme, vous ne comprendrez jamais rien à rien ; parce que toutes les erreurs, tous les espoirs du monde se sont concentrés dans cette guerre* (12). » L'Espagne a éprouvé les politiques et dans toute leur vérité se sont révélés l'arrogance meurtrière des fascismes, le cynisme de Staline et la grande lâcheté des démocraties ; seul un pays eut vraiment de la grandeur, un pays du tiers-monde : le Mexique du président Lazaro Cardenas qui soutint avec une absolue rigueur la cause du droit.

Dans l'enchevêtrement des interventions et des renoncements, l'Europe marchait à la guerre. Sur le bateau qui le mène à Istanbul, à la fin de l'été 1938, la conversation entre Max Fridman et un groupe de passagers roule à nouveau sur l'Espagne : – *« Alors, vous étiez là-bas du côté de Rouges ?*

(Max) – *Du côté de la République !*

(un autre passager) – *Ne soyez pas amer ! L'opinion publique schématise toujours !* (13). »

Max Fridman quitte l'Espagne lors des journées tragiques de Barcelone (1937). *« Tu as bien fait de partir à temps »,* lui dit le juif communiste de Budapest Simon Roth. *« Je n'aimais pas l'atmosphère créée par Orlov, et il me manquait ton idéal pour le justifier,* répond Fridman. *Je n'ai pas changé d'idée sur Staline. »* Simon : *« C'est moi qui suis en train de changer. Amusant, non, le militant de fer devenu suspect au Parti* (14). »

Valentina, lectrice de Joyce, Calvino et Camus

LA force de la bande dessinée italienne contemporaine s'illustre dans ce dialogue, enveloppe romanesque d'une vérité, qui autorise une double lecture. On peut ne rien savoir de la guerre d'Espagne, des journées de Barcelone de 1937. D'Orlov le tchékiste, ou du destin tragique de nombreux brigadistes, et apprécier une aventure de Max Fridman. On peut ne rien savoir du Congrès des peuples de Bakou de 1920, ni des desseins pan-touraniens d'Enver Bey et se plonger dans le dernier Corto. Comment d'ailleurs en serait-il autrement puisque un album de Corto Maltese se vend en moyenne en France à 67 000 exemplaires ?

« Aborder certains grands problèmes sans avoir l'air d'y toucher », telle est l'ambition de Vittorio Giardino (15). Hugo Pratt, qui a longtemps vécu en Argentine, dit avoir appris ce mode de narration dans l'œuvre de Jorge-Luis Borges, qui a *« toujours raconté des histoires vraies comme si elles étaient fausses et des histoires de fiction qui auraient pu être possibles... Je crois que c'est intéressant de raconter des choses vraies comme si c'était une légende, et vice versa. J'ai souvent dit des vérités de telle façon qu'on ne les remarque pas* (16). » Le noyau de vérité a une fonction récurrente, il donne à l'histoire une toile de fond on ne peut plus crédible en même temps qu'il ouvre le lecteur à des réalités dont il ne soupçonnait pas l'existence. Les personnages de la bande dessinée évoquent leurs rencontres avec d'autres figures, vraies celles-là, de la littérature ou de la politique, à qui ils empruntent une part de leur passé. Max Fridman a connu Georges Orwell et Arthur Koestler ; Corto a rencontré John Reed (qui l'estimait) et a été l'ami de Mikhaïl Vassiliévitch Frounzé, dont la mort mystérieuse en 1925 est au centre d'une nouvelle de Boris Pilniak : le *Conte de la lune non éteinte* (17). Corto en fait même un peu trop, au point qu'on lui dit (et c'est parfois le sentiment du lecteur) : *« Ça fait un moment que tu m'épates avec tes amitiés* (18). »

La puissance du mélange fiction-vérité tient aussi au fait que l'histoire (vraie) est abordée par ses marges, et ce qui n'est pas connu de tous se place déjà aux limites de la fiction : la situation de l'Asie soviétique en 1922, les soubresauts de l'Internationale communiste des années 1927-1937, l'affaire Van Der Lubbe dans l'incendie du Reichstag, etc. Pour le plus grand nombre des lecteurs, les personnages de Léon Sédov et Rudolf Klément, dont il est question dans *la Porte d'Orient,* n'ont pas plus d'existence que Max Fridman ; pourtant l'un, fils de Trotsky, est mort dans une clinique parisienne tenue par des Russes blancs, et l'autre a été découpé en morceaux et jeté à la Seine en 1937. Ils font ici simplement partie de l'histoire (fiction). Ceux qui savent y trouvent un supplément d'intérêt et le signe d'une communauté de culture. *« Je suis d'accord avec une des dernières interviews accordées par Italo Calvino avant de mourir,* explique Vittorio Giardino, *sur le fait qu'en littérature (et j'y mets aussi la bande dessinée), on a besoin d'une grande précision, ce qui veut dire aussi de la rigueur envers soi-même* (19). » Giardino dit s'être inspiré de *la Guerre d'Espagne* d'Hugh Thomas, des *Mémoires d'un révolutionnaire* de Victor Serge ou des ouvrages de ses « personnages secondaires », Arthur Koestler et George Orwell.

Mais il ne s'agit pas seulement de lectures, plutôt du regard porté sur le monde qui naît d'une sensibilité, de connaissances sédimentées, et dans lequel d'autres peuvent se reconnaître : une culture. Dans une conférence de 1942 sur la situation des « Ex » (les anciens militants des partis communistes) Ignazio Silone parlait de cette *« espèce particulière »,* cette *« catégorie à part » : « Ce qui les unit ou, pour parler plus franchement, ce qui nous unit, ce n'est ni le pays d'origine, ni la langue, ni la religion, ni même, désormais, un idéal politique identique, mais une expérience commune* (20). » Les dessinateurs italiens sont les héritiers de cette génération.

Valentina, jeune femme moderne, lit *Il Manifesto* et cite Mao Tse-toung : *« Le vent d'Est l'emporte sur le vent d'Ouest » ;* elle lit Camus, Joyce et Calvino, *Moby Dick, Justine* de Sade et *Frankenstein* de Mary Shelley, *l'Etat et la Révolution, la Révolution trahie.* Elle aime G.-W. Pabst et se coupe les cheveux comme Louise Brooks. Valentina a été créée par Guido Crepax en 1965. Elle vit dans l'insouciance d'une génération à l'illusion lyrique, et qui n'a reculé que sous les assauts conjugués d'un terrorisme dit de gauche mal élucidé et d'une politique mafieuse à la mode P 2, qui manipule les grands attentats, de Piazza Fontana à la gare de Bologne, et même l'Italie aux années de plomb, celle que décrit Vittorio Giardino dans *les Enquêtes de Sam Pezzo : « J'ai souvent l'impression que nous vivons actuellement une période de décadence, un retour à l'obscurantisme »,* dit Crepax (21). Chez Giardino, le passé est une autre manière de parler du présent : *« Je n'ai situé mes récits dans l'avant-guerre que pour mieux parler du monde d'aujourd'hui. Maintenant comme alors, j'observe une certaine exacerbation des antagonismes idéologiques* (22). » Une forme d'engagement exempte des pesanteurs populistes, telle est peut-être la marque de la bande dessinée italienne contemporaine (23).

Italo Calvino, dans son premier roman, mettait en scène Loup Rouge, le partisan intrépide qui portait une étoile sur la casquette et détestait les fascistes. *« Loup Rouge,* écrivait Calvino, *appartient à cette génération qui s'est instruite avec les albums en couleurs de bandes dessinées d'aventures : seulement, lui, il a pris tout cela au sérieux et, jusqu'à présent, la vie ne lui a point infligé de démenti* (24). » Et voilà que les auteurs de bandes dessinées prennent la vie au sérieux...

PHILIPPE VIDELIER.

(12) Léonardo Sciascia, *les Oncles de Sicile,* Folio, Paris, 1985.

(13) Vittorio Giardino, *la Porte d'Orient,* Glénat, Grenoble, 1986.

(14) Vittorio Giardino, *Rhapsodie hongroise,* Glénat, Grenoble, 1982.

(15) *Les Cahiers de la bande dessinée,* nº 71, 1986.

(16) *Les Cahiers de la bande dessinée,* nº 32, 1977.

(17) Boris Pilniak, *Conte de la lune non éteinte,* Champ Libre, Paris, 1972.

(18) Cf note 1.

(19) Gianni Brunoro, *Il mio Giardino,* Edizioni Strip, Naples, 1986.

(20) Cf note 9.

(21) *Les Cahiers de la bande dessinée,* nº 52, 1982.

(22) Cf note 15.

(23) La traduction française du texte n'est pas toujours à la hauteur. Elle peut même être exécrable (en particulier dans la série des « Jan Karta »). Parce que Munich se dit en Italie « Monaco », on a droit au « putsch de Monaco » de 1923 *(Weimar)* ou à la « Conférence de Monaco » de 1938 *(la Porte d'Orient)* ! Les éditeurs, peut-être à cause du statut « d'art mineur » de la bande dessinée, sont loin d'apporter tout le soin nécessaire à la qualité du produit : textes maltraités, reliures défectueuses...

(24) Italo Calvino, *le Sentier des nids d'araignées,* UGE, coll. « 10-18 », Paris, 1983.

Bibliographie

Guido CREPAX :
- *Le Point de non retour,* Dargaud, 1982.
- *Le Journal de Valentina,* Futuropolis, 1985.
- *Valentina assassine ?,* Futuropolis, 1986.

Vittorio GIARDINO :
- *Les Enquêtes de Sam Pezzo,* 4 vol., Glénat, 1981-1983.
- *Rhapsodie hongroise,* Glénat, 1982.
- *La Porte d'Orient,* Glénat, 1986.

Hugo PRATT :
- *Corto Maltese en Sibérie,* Casterman, 1979.
- *Fable de Venise,* Casterman, 1981.
- *Les Scorpions du désert,* Casterman, 1977.

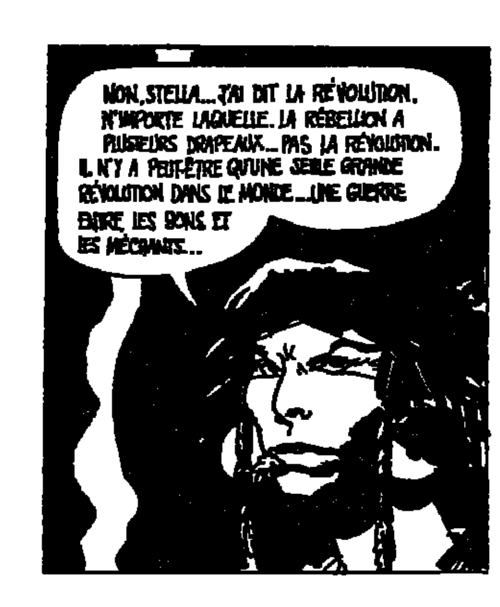
Rodolfo TORTI, Roberto DAL PRA :
- *Weimar,* Dargaud, 1986.
- *Der Sturm,* Dargaud, 1987.

Collectif :
- *Dedicated to Corto Maltese,* Kesselring, Lausanne, 1985.

HUGO PRATT

La mémoire de Corto Maltese flotte dans le désert éthiopien

Corto Maltese apparaît pour la première fois en 1967 dans la Ballade de la mer salée, *une longue aventure sur l'océan Pacifique troublée par les lointains échos de la première guerre mondiale. Mais c'est à partir de 1970, dans une succession de courtes histoires très denses, qu'Hugo Pratt construit la biographie de ce héros cosmopolite. Dans une discussion sur la révolte des colonisés contre les puissances, Cush, le guerrier d'Abyssinie, évoque la fin de son ami Corto Maltese en Espagne.* (Ed. Casterman.)









OUBLIER HOLLYWOOD

Des films qui réinventent le cinéma

LE cinéma, faut-il le rappeler, va mal, et la baisse de la fréquentation des salles, en France surtout, s'accentue. A cela vient s'ajouter une crise évidente de créativité se traduisant par la multiplication de films mineurs, reposant sur des scénarios affligeants, mal dialogués, à la mise en scène souvent bâclée.

Dans ce désert, cependant, et au hasard de récents festivals (dont celui de Cannes, toutes sections confondues), on a pu voir émerger quelques œuvres qui tranchent sur la médiocrité générale par le sérieux de leur sujet, la qualité de leur réalisation et l'importance de leur rapport au réel et à l'histoire.

Par LOUIS MARCORELLES

Est-ce un hasard ? Au lendemain du procès Barbie et après l'essor en France du phénomène Le Pen, trois œuvres de qualité, longuement mûries, porteuses d'une vision critique de l'histoire, surprennent par leur acuité politique. Par ordre alphabétique : *Hanussen,* d'Istvan Szabo (Hongrie-Allemagne fédérale), *Hôtel Terminus,* de Marcel Ophuls (États-Unis), *Welcome to Germany,* de Thomas Brasch (Allemagne fédérale).

Après *Mephisto* et *Colonel Redl,* Istvan Szabo démonte à nouveau les mécanismes complexes par lesquels une société part à la dérive et des individus sont broyés. Klaus-Maria Brandauer, acteur inséparable des films de Szabo, incarne un de ces êtres diaboliques qui ont cru pouvoir pactiser avec le diable, garder leur innocence intacte face à la corruption ambiante. Malgré ses dons de voyance, le héros laisse se refermer sur lui le piège nazi quand il prédit la victoire électorale de Hitler en 1933, et un peu plus tard l'incendie du Reichstag.

Marcel Ophuls, avec encore plus de rigueur que dans *le Chagrin et la Pitié,* trace avec les seuls atouts du documentaire une fresque inégalée à ce jour sur l'instillation du poison nazi dans les âmes. Cela aurait pu s'appeler : « Comment devient-on Klaus Barbie ? », ou peut-on, chacun d'entre nous, devenir un Klaus Barbie ? Ophuls saute le temps et l'espace, mélange passé, présent et avenir, nous interroge sur le sens que nous voulons donner à nos existences. Libéral de choc, à l'anglo-saxonne, il met à nu toutes les complaisances, toutes les turpitudes.

Welcome to Germany, œuvre d'un citoyen de la RDA, réfugié à Berlin-Ouest, étudie en une fiction diabolique le rapport permanent attraction-répulsion entre juifs et Allemands.

Est-ce un hasard si ces trois auteurs ont vécu dans leur chair, parfois chez leurs proches, la condition réservée aux juifs par l'idéologie national-socialiste, s'ils se sentent d'autant plus fondés à interpeller l'humanité entière, sans déclamation, sans pathos, à cerner l'injustice faite à l'homme par l'homme dans ses replis les plus secrets ? Autre preuve de santé cinématographique, d'éveil à d'autres misères, la présence étonnante de l'Afrique (mais pas le Maghreb, visiblement en crise) à l'heure où tous les signes concourent pour nous faire croire à son effacement. Mais une Afrique perçue à travers des sensibilités blanches, et là il faut s'attarder une seconde et sur *Un monde à part,* de Chris Menges (Grande-Bretagne), et sur *Chocolat,* de Claire Denis (France). Le premier situé en 1963, mais aisément replacé par notre imaginaire dans le contexte actuel de l'apartheid en Afrique du Sud, le second, au contraire, accentuant le recul dans le temps, ici le Cameroun à la fin des années 40, l'un et l'autre recréant la vision d'une fillette confrontée à une évolution socio-politique qu'elle a quelque peine à saisir. Chris Menges, adaptant une histoire vécue par sa scénariste, la fillette du film, identifie totalement le spectateur au changement inévitable. Claire Denis, qui fut la fillette de *Chocolat,* accentue le malaise, déplace la prise de conscience en mauvaise conscience.

Et puis, *mezza voce,* des Africains nous parlent directement, avec les moyens du bord : *Tabataba,* de Raymond Rajaonarivelo (Madagascar), *Testament,* de John Akomfrah (Ghana). Eux aussi remontent le cours du temps, mais avec des engagements très différents. Pour le cinéaste malgache, il faut redécouvrir la réalité telle qu'elle fut vécue à la fin de la guerre, en 1945, quand on espérait, avec l'aide hypothétique des Américains, la fin de la colonisation française.

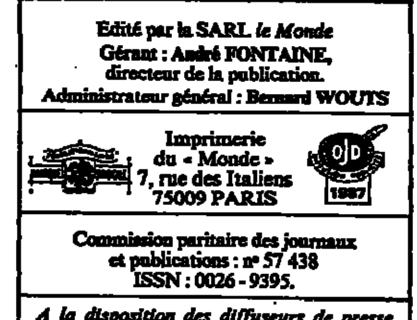
Tabataba (qu'il faudrait traduire par « rumeurs ») analyse avec délicatesse, sans sectarisme, l'impact de l'histoire mondiale sur un petit village de la brousse vivant au jour le jour son oppression. *Testament,* gauche au possible, mais émouvant, participe d'une haute ambition : retrouver les origines de l'indépendance africaine, essayer d'analyser les erreurs commises, découvrir de nouvelles raisons d'espérer. L'histoire s'écrit en permanence.

Deux films immenses, l'un en mineur, l'autre en majeur, nous content l'Amérique, dite latine, hier et aujourd'hui : *El Dorado,* de Carlos Saura (Espagne), et *le Sud,* de Fernando Solanas (Argentine). *El Dorado* relève de la catégorie des superproductions, mais avec une maîtrise totale de l'enjeu historique que représente un tel sujet. Pour la première fois, la conquête du Nouveau Monde n'est plus une simple partie de plaisir, mais la confrontation d'ambitions et d'appétits politiques sans grand rapport avec les intentions très « catholiques » proclamées au départ. Pour la première fois, le conquérant ose se poser des questions.

Le Sud est tout simplement bouleversant, même s'il est visiblement passé au-dessus de la tête de certains spectateurs. L'auteur de *l'Heure des brasiers* décrit le retour à la liberté d'un pays juste sorti de l'horreur absolue. Mélangeant les tons, Fernando Solanas réussit le miracle de dire à la fois la tendresse de ceux qui s'aiment et la détresse d'une société dont les valeurs ont été bouleversées, où tout est à reconstruire. Le tango, déchirant, pathétique, sert de toile de fond et d'accompagnement à ce qui reste la préoccupation première du cinéaste : exalter la grande patrie latino-américaine, et d'abord sa patrie, l'Argentine.

Fernando Solanas fut, avec son camarade Octavio Getino, le défenseur d'une troisième voie pour le cinéma. Cette fois, il dédie son œuvre à Glauber Rocha, le grand cinéaste brésilien disparu. La communauté de préoccupations est aveuglante : réinventer le cinéma, faire fi des modèles étrangers, être d'abord soi-même.

Edité par la SARL *le Monde*
Gérant : André FONTAINE, directeur de la publication.
Administrateur général : Bernard WOUTS



Imprimerie du « Monde » 7, rue des Italiens 75009 PARIS

Commission paritaire des journaux et publications : nº 57 438
ISSN : 0026-9395.

A la disposition des diffuseurs de presse pour modifications de service, demandes de réassort ou autre, utiliser notre numéro de téléphone vert : (16) 1 05-36-11-11.

CES JOURNALISTES QU'ON ASSASSINE...

Le Type

Une nouvelle de Mempo Giardinelli

A Osvaldo Soriano, qui aime sa solitude

DÈS qu'il sortit du Café de Paris et sentit le froid de la nuit lui fouetter le visage, il sut que le type serait là, à l'attendre, posté près *de la bouche de métro, parce qu'il* l'avait suivi depuis qu'il était sorti du journal, bien des heures auparavant. C'était un homme grand, de large carrure et un de ces visages apparemment fabriqués en série dans le but de passer inaperçus, mais qu'une expression de désœuvrement, d'accablement et de cruauté rendait uniques dans leur manière de susciter la peur. Il flottait dans un pardessus noir qui lui couvrait les jambes presque jusqu'aux chevilles et, bien-qu'il fît semblant de regarder une vitrine, il était aussi discret qu'un éléphant se promenant autour de l'Obélisque.

La rue Corrientes, qui ne dort jamais, se mourait de sommeil ce lundi-là, à quatre heures du matin. Quand il reconnut le type, il se contenta de hausser les épaules avec une *désinvolture insolite et se mit* à marcher en pensant qu'il avait beaucoup bu, merde, j'ai mélangé du vin, du café et du whisky et maintenant j'ai l'estomac tout barbouillé, et en plus cette saloperie d'ulcère. Cela faisait huit heures qu'il déambulait sous ce froid de tous les diables et il savait qu'il avait presque atteint la limite de ses forces ; malgré sa jeunesse, sa résistance physique s'était peu à peu dégonflée comme un vieux ballon. Et peut-être était-ce là le pire ; il venait d'avoir trente ans, avait perdu la moitié de ses cheveux, mettait en moyenne deux heures à trouver le sommeil et en avait marre du journalisme, de ses rares amis de la nuit, de sa propre *médiocrité et de se considérer* toujours comme un étranger, et un étranger qui lui semblait de jour en jour plus triste et insupportable.

Cet article l'avait mis *dans* de beaux *draps*. Personne ne l'avait obligé à le signer sinon ce désir quelque peu voluptueux de fustiger un personnage important, même s'il était conscient de l'absurdité et de la disproportion des risques encourus alors qu'il travaillait pour un journal qui ne lui assurait qu'un salaire de survie. Mais les choses étaient ainsi faites ; et le résultat avait été ce coup de téléphone, à midi, lui annonçant que ça lui coûterait cher. De sorte qu'il savait mieux que personne quels dangers le guettaient. On ne joue pas avec certains personnages, et lui, néanmoins, avait dit des choses très graves, ces accusations pleines de venin, mon vieux, oui, je sais bien, mais tout est vrai puisque j'ai fait une enquête d'une semaine sur cette affaire, comme il l'avait expliqué au directeur qui souriait en l'écoutant comme une pute ravie, et il faut donc dire tout ça, il faut le dire, nous ne pouvons pas nous taire, puis le conseiller juridique, consulté, lui avait donné le feu vert, fonce mec, seize feuillets, en dernière page, et il avait écrit tout ce qu'il savait pour l'édition du matin, et à midi le directeur avait été convoqué au ministère où il s'était rendu, tu l'aurais vu, avec une tête de pute ensommeillée, tandis que, lui, était menacé par cette voix froide, rauque qui semblait venir de si près qu'il n'avait même pas eu peur, il avait simplement reposé le téléphone et était allé prendre un café, seul, sans dire un mot à personne.

C'est en dînant qu'il remarqua le type pour la première fois, tiens, se dit-il, je connais cette tête, il faillit le saluer et comprit alors pourquoi il ressentait cette impression de familiarité : il l'avait vu au café et à la porte du journal, comme il le verrait ensuite au comptoir du Café de Paris, à la bouche de métro et, maintenant, derrière lui indiscutablement, marchant dans la rue Corrientes, tandis qu'il évoquait dans sa mémoire le long chapelet d'articles dangereux, engagés, articles qu'il avait rédigés avec plaisir et rage, avec indifférence à l'égard de tout, et avec cette sorte d'insouciance intérieure qu'*il* avait toujours eue, et que certains de ses amis admiraient parce qu'elle lui conférait un label de dur, mais jamais il n'avait écrit un article aussi *vache que celui-là, non,* je le jure, aucun n'avait *jamais été* aussi chargé de vitriol.

IL marcha lentement, dessinant des formes sur les dalles, se dandinant à peine, tout en pensant qu'il lui restait encore une vingtaine de pâtés de maisons avant d'arriver chez lui. Il savait que son temps était limité, peut-être le compte à rebours avait-*il déjà* commencé : pourtant en dépit de tout ce qu'il avait bu, il gardait sa lucidité, à cause, peut-être, de son caractère, car c'était un dur, en effet, et il s'en vantait, et il *devait donc se* montrer capable d'affronter *ce danger* suprême, sans craindre de ne pas être à la hauteur des circonstances et sans trop s'inquiéter des raisons pour lesquelles le type le suivait. En fin de compte, mourir d'une balle bien tirée pouvait équivaloir à un accouchement réussi, sauf qu'au lieu du vagissement du bébé il y aurait un arrêt de cœur, aussi désirait-il, c'était le moins, que le type sache viser.

Il pensa, en faisant une grimace qui pouvait passer pour un sourire amer, qu'il y aurait un anarchiste de moins sur terre. Non pas parce qu'il l'était, mais parce qu'il se fichait comme de l'an quarante de ce qui allait se passer dans le pays et dans le monde, et il ne croyait, à sa manière, qu'en un hypothétique et lointain ordre naturel, qu'il n'arrivait même pas à imaginer jusqu'au bout. Il était un témoin critique du désordre gouvernemental qui ne perdait aucune occasion de fustiger ses mandataires, rien de plus, une sorte de terroriste solitaire, redresseur de torts et qui ne faisait pas dans la dentelle, tout en ayant dans l'intimité cessé depuis fort longtemps de s'intéresser à l'excitation intellectuelle qui consiste à vouloir refaire le monde en discutant dans les cafés. Son répertoire n'incluait plus que des plaisirs très bourgeois : fumer deux paquets de cigarettes par jour, boire n'importe quel breuvage qui contienne de l'alcool et admirer, résigné, ces troupeaux de femmes blondes, grandes et minces, qui se promènent seules dans Buenos-Aires avec une *liberté insolente. Rien d'autre ne l'intéressait. D'une* certaine façon, il se considérait comme un intrus parmi les êtres humains, un sujet ayant perdu la capacité de s'intéresser à quoi que ce soit, voire à lui-même.

C'était peut-être pour cela qu'il ne s'inquiétait guère d'être efficacement suivi par le type un demi-pâté de maisons plus bas. Il estima que tout peut-être venait de son imagination, ou de sa peur mais il se souvint du coup de téléphone de midi et des deux fois où il avait échangé des regards avec le type et il fut alors *convaincu que ces yeux froids, aux aguets et méprisants, qui* n'avaient pas même l'air d'yeux de criminel, n'étaient pas le fruit de son imagination. Il était évident que le type attendait son arrivée chez lui pour passer à l'action. Il supposa qu'on avait dû bien le payer et qu'en échange on exigerait de lui un bon travail. Il tourna dans la rue Cordoba tout en songeant qu'au journal on mettrait une fleur dans un vase, sur son bureau, jusqu'à ce qu'elle se fane (ou qu'un nouveau rédacteur vienne occuper le poste vacant) ; dans la sixième édition, on


Jean Mineraud

publierait un article sur le crime, un éditorial *« condamnant cet acte de vandalisme »* et, dans un petit encadré, sa nécro rédigée par l'un de ses collègues. Il se demanda qui pourrait bien écrire deux lignes sur sa personnalité ; ils en viendraient, en amateurs, *dans le flou* artistique, à aligner des clichés : *c'était* un grand professionnel qui avait su gagner l'affection de tous ceux qui l'avaient connu et approché, des mensonges, ils le hisseraient au rang des brillants rédacteurs, mensonges, un chroniqueur de talent et une victime courageuse parce que sa plume authentique ignorait la soumission et la direction de ce journal s'engage dans la mesure de ses possibilités à faire toute la lumière sur ce crime, mensonges, lieux communs, fadaises, stupidités que rédigerait le sbire de service à la place du directeur ou le directeur lui-même, qui afficherait pendant une semaine un visage de pute affligée et solidaire, évoquant sa mort avec une solennité masquant son incompétence, et peut-être même glisserait-il la thèse psychologique subtile que cela avait été une sorte de suicide car – écrirait-il – les questions s'accumulent à l'infini : pourquoi n'avait-il pas prévenu ses camarades de la rédaction ? Pourquoi n'avait-il opposé aucune résistance ? Pourquoi, en arriverait à se demander l'hypocrite, avait-il osé toucher à des intérêts intouchables connaissant les risques qu'un tel comportement entraînait ?

LE plus beau, c'est, qu'en effet, il avait souvent pensé à se suicider, idée qu'il avait toujours écartée à cause de son mauvais goût, de sa ringardise et de sa lâcheté. Surtout de sa lâcheté, car il admirait les braves, par exemple Misterix, merde, Misterix il en avait ! Il n'avait jamais raté un seul numéro durant toute son enfance ; il avait rejeté toute idée de suicide quand elle avait pu se présenter, il ne comprenait pas comment un homme peut s'ôter la vie. A partir du moment où l'on peut laisser la vie vous pousser en avant, inutile de résister, elle seule se charge un jour de vous suicider. Entre la mort naturelle et le suicide, il n'y a *qu'une différence d'étymologie, tout* compte fait la mort est un événement ordinaire. Et ce sont des mensonges que l'on raconte sur la solitude, les grandes déprimes ; il y a là l'exemple de Philip Marlowe, personne au monde n'est plus solitaire que Marlowe ; aurait-il recours au suicide, lui ? Absolument pas, quelle blague, jamais il ne ferait ça, la solitude c'est aussi en avoir ou pas, et même l'homme le *moins soucieux de son propre sort n'a aucune raison de se* suicider.

Le type le suivait, là, derrière lui, ça c'était la réalité. A chacun de ses pas, un pas du type. S'il accélérait, le type accélérait. S'il s'arrêtait devant une vitrine, le type regardait celle qui se trouvait trente mètres plus bas. Impossible de dire le contraire, il travaillait en conscience, sans trop se cacher, avec une *légère désinvolture,* comme quelqu'un qui sait ce qu'il fait et ne doute pas qu'il atteindra l'objectif défini, avec une efficacité exaspérante, pas la peine de courir, pas la peine de résister et, après tout, pourquoi chercher à modifier un destin inéluctable ; aussi proche que fût la mort, il décida de ne rien changer à ses habitudes. Il allait refaire le trajet de tous les matins, ouvrir la porte avec la prudence de toujours, monter les escaliers avec les pauses *qu'exigerait son mal au cœur et si le type* voulait le suivre, alors en avant. S'il préférait le tuer ici même, au coin des rues Agüero et Cordoba, ou sur le seuil même de son immeuble, c'était son affaire ; en aucun cas il ne céderait au sentimentalisme de cette nuit qui était probablement sa dernière. Il était triste, certes, mais pour sa dernière nuit il ne voyait pas pourquoi changer quoi que ce soit. Il était déjà presque arrivé : quelques mètres de plus et il laisserait la rue Cordoba pour s'engager dans la rue Mario-Bravo et refaire ces quatre pâtés de maisons lugubres, et où seul un monstre faisait *défaut pour qu'il ait* l'air de sortir du cerveau du docteur Jekyll. Et le type suivait, calculant que peut-être on lui paierait le double pour la qualité du travail, sans se presser, comme convaincu que, paradoxalement, il était son complice et non sa victime, parce qu'il lui facilitait la besogne et ne s'enfuyait pas, ne réclamait aucune aide, ne tentait aucun coup bas, était prêt à mourir en noblesse. Il se demanda si le type appréciait son attitude à sa juste valeur, s'il avait pensé combien il aurait été odieux d'avoir à le poursuivre, tirer à distance sur une cible mobile, puis risquer de se perdre, devoir éviter la police et se *cacher dans un repaire.* Non, il jouait franchement le jeu, tout était clair et net : il avait écrit un texte vénéneux contre un personnage important, ce même personnage avait chargé le type de l'éliminer, et le type allait lui tirer une balle qui entrerait d'un côté *ou* de l'autre et se logerait, chaude, précise, dans son corps au moment où il tomberait de tout son long. Il devait donc laisser tout se dérouler selon la simplicité de ce plan, pour que le type exécute sa besogne en accord avec ce qui avait été prévu, touche son salaire et oublie l'affaire.

IL parcourut *le dernier pâté sans que son pouls batte* plus vite, indifférent à ce qu'il éprouvait, sans regarder derrière lui, parce qu'il n'était pas question non plus d'inviter le type à le tuer sur-le-champ. Il était supposé connaître son travail, comme lui connaissait ses habitudes ; à chacun de jouer correctement son rôle.

Il ouvrit la porte, entra, la ferma et s'arrêta pour écouter les bruits de la rue. Il traversa l'entrée et commença à monter les escaliers, tout en se demandant pourquoi il n'avait pas encore tiré, bon, se dit-il, il doit avoir ses raisons, ce n'est pas mon boulot de les deviner. Il mit la clé dans la serrure, ouvrit, alluma la lumière et regarda le désordre de *son appartement, son cher désordre qui* allait rester tout seul, pensa-t-il, mais il saurait bien se débrouiller et il se sentit alors excité, nerveux tout à coup, mal à l'aise comme un hippy en habits du dimanche. Il se dirigea vers le frigo, prit une canette de bière et but un long trait, presque la moitié, sentant ses tripes se glacer, quelle ironie, pensa-t-il, c'est la nuit la plus froide de l'hiver, j'ai une bière glacée à la main et on va me brûler la cervelle, me griller à coups de feu.

Il se dirigea vers la chambre à coucher, se déshabilla à contrecœur, éparpillant ses vêtements sur le sol, et il remarqua, au moment précis où il entendit des pas dans les escaliers que son slip avait un élastique cassé. Il alluma une cigarette, forcément en tremblant, et toussa deux fois sans raison. Puis la sonnerie de la porte retentit.

Sans la moindre intention, il fit une grimace, avala la canette de bière et s'achemina vers la porte. Il l'ouvrit. La première chose qu'il vit, ce fut le pistolet avec un silencieux. Ce fut aussi la dernière.

(Traduit de l'espagnol par André Gabastou.)

Né en Argentine en 1947, Mempo Giardinelli a été professeur de lettres et journaliste. En 1976, il fuit la dictature militaire et s'installe à Mexico jusqu'en 1985. Actuellement, il dirige à Buenos-Aires la revue littéraire *Puro Cuento.*

Son roman, *Luna Caliente* (1983), a reçu le Prix national de littérature mexicain avant d'être publié en France, chez Sylvie Messinger, en 1987 (Cf. *le Monde diplomatique* d'avril 1987). Son dernier roman, *Que solos se quedan los muertos* (1985), vient de paraître chez le même éditeur sous le titre *Et l'oubli sera leur linceul.*

DE 1983 A 1987

110 tués

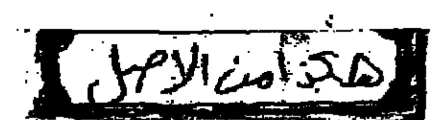
Ces cinq dernières années, 110 journalistes ont été tués et 659 enlevés (« disparus ») ou emprisonnés à travers le monde en raison, le plus souvent, de leurs écrits (1). Les pays les plus dangereux pour l'exercice du droit à l'information sont la Colombie et le Mexique.

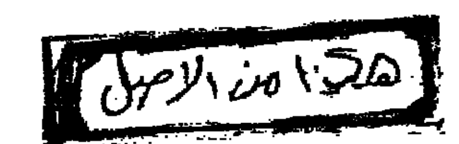
En Colombie, depuis 1977, 25 journalistes ont été assassinés. Et plus de 30 au Mexique depuis 1971. Ces meurtres sont souvent commandités par des trafiquants de drogue *qui corrompent les juges, les enquêteurs* et la police. Les autorités laissent faire, et les enquêtes, en particulier au Mexique, n'aboutissent jamais. Une seule exception : l'assassin de notre ami Ivan Menendez (2) – qui dirigeait l'édition mexicaine du *Monde diplomatique* et fut retrouvé mort, bâillonné et ligoté dans le coffre de sa voiture le 5 novembre 1986 – a récemment été condamné à quarante ans de prison (3).

(1) *Source :* « Attack on the Press ». Rapport publié par le Committee to Protect Journalists, New-York, 1988. Lire aussi : le dossier « Information et droits de l'homme » in *la Chronique d'Amnesty International,* nº 19, Paris, juin 1988.

(2) Un ouvrage posthume d'Ivan Menendez – écrit en collaboration avec son père Antonio Menendez – vient de paraître : *Del Pensamiento Esencial de Mexico,* Grijalbo, Mexico, 1988, 904 pages.

(3) Cf. Claude Julien, « Assassinat », *le Monde diplomatique,* décembre 1986, et *le Monde diplomatique,* avril 1988.





« NOTRE SIÈCLE », de René Rémond

Cent ans de tohu-bohu

Par le général GEORGES BUIS

LE lecteur, s'il est, *grosso modo*, le contemporain de l'auteur ; s'il a, comme lui, traversé le siècle ; si, plus encore, il s'est « engagé » en des temps où les occasions d'engagement n'ont pas manqué, sera puissamment remué par le déroulement sous ses yeux du prompteur méticuleux établi de main de maître par René Rémond dans son livre *Notre siècle* (1).

Les jeunes Français, garçons et filles de 1988, seront, eux, hébérlués par le même déroulement et croiront revivre les tohu-bohu des XVIe et XVIIe siècles de l'histoire de notre pays.

Quoi ! diront les premiers, nous avons vécu deux guerres mondiales ; nous avons terminé en vainqueurs la première qui nous marque encore ; nous nous sommes fait écraser dans la seconde et avons réussi à participer à la victoire par miracle, et sur un strapontin !

Pour les jeunes, ces guerres énormes seront la guerre de Crimée et celle de 1870. Aussi lointaines, aussi vagues. Comment leurs pères ont-ils pu modeler les excès du bien et du mal sur l'onde continue de ce qui doit être une fameuse qualité foncière, pour leur offrir, en 1988, une France puissance européenne, toujours puissance mondiale : déterminante à l'ONU, membre à part entière du club super-fermé du nucléaire et de l'espace !

Certains Français de vingt à trente ans feuilletteront peut-être un atlas de leur grand père encore vivant. Ils verront une tache violine étendue un peu partout de par le monde : l'Empire ! On pouvait donc, quand on était français, être presque partout chez soi, aller sans passeport sur la surface de la Terre, là où régnait cette couleur aux côtés du rose britannique ? Eh oui !

A la même lecture, les vieux se rappellent, minutieusement contée, la politique politicienne d'entre-deux guerres ; l'orgueil vain ; la politique étrangère à la remorque de celle du Royaume-Uni dans un concert incessant de cocoricos ; une immense domination de Paris sur le monde des lettres et des arts ; une armée désuète et satisfaite qui s'en est allée, en 1940, traînant les pieds, au-devant de la plus formidable raclée de son histoire. L'Occupation. Un maréchal, plus haute autorité morale de la France, sollicitera un armistice que l'on peut discuter mais se déshonorera en serrant la main de Hitler et en signant l'impardonnable « statut des juifs » !

Les jeunes verront alors, sur cette débâcle, se dresser la stature du général de Gaulle criant, le 18 juin 1940, le « non » historique à la défaite ; rassemblant les Français libres ; initiant la résistance intérieure qui crèvera le manteau de veulerie abattu sur la France.

C'EST encore avec étonnement – c'est déjà loin – que les jeunes apprendront la pénurie qui a duré dix ans, de 1939 à 1949, les aléas de la politique intérieure où les politiciens auront raison du général de Gaulle, qui, en quatre mois, aura eu néanmoins le temps de promulguer les quarante ordonnances qui ont remis la France dans le peloton de tête mondial. Ils apprendront comment les Français se sont déchirés sur l'Empire perdu par morceaux, soit intelligemment par des indépendances octroyées à temps, soit par des indépendances arrachées au terme de stupides combats retardateurs. Ils comprendront alors l'importance de ce qu'ils vivent dans l'instant : la nécessité de conserver, étant donnée l'importance de l'espace et des fonds marins, une place amie sur les « confettis de l'Empire ». La Nouvelle-Calédonie va être leur première affaire...

Voilà de prodigieux événements rapportés en quelques lignes sèches qui ne disent pas les bourgeonnements, les coups, les contre-coups, les hommes, les immenses problèmes Est-Ouest, européens, économiques, scientifiques, et l'on en passe, ô combien ! que décrit René Rémond d'une plume impeccable, en mille pages d'analyses impartiales.

Comment un Français de trente ans pourrait-il ne pas lire *Notre siècle* ?

(1) Fayard, Paris, 1988, 1 012 pages, 198 F.

« QU'EST-CE QUE L'HISTOIRE ? », de E. H. Carr

Une leçon de méthode et d'optimisme

Par FRANÇOIS DOSSE *

« QU'EST-CE *que l'histoire ?* » se demande l'historien britannique E. H. Carr (1892-1982) dans une série de conférences prononcées en 1961 et récemment traduites en français (1). L'auteur est riche d'une dualité qui oppose son champ de spécialisation – l'histoire de la Russie soviétique – et ses compétences au Foreign Office, au *Times*, puis à l'Université. Il en résulte une intuition qui vérifie l'aphorisme de Benedetto Croce : « *Toute histoire est contemporaine.* » Pour E. H. Carr, l'historien fait partie intégrante de l'histoire, il répond à ses sommations, utilise son outillage mental. Il est, dans ce sens, un excellent miroir, non pas tant de la société dont il parle que de la société d'où il parle.

Ces conférences, devenues dans de nombreux pays « un classique », ont connu un grand retentissement, au point que l'auteur, vingt ans plus tard, entreprit de les actualiser. Son disciple R. W. Davies nous présente les notes préparatoires d'un travail interrompu par la mort. La sensibilité de l'auteur à l'historiographie britannique le conduit à situer celle-ci dans son contexte, au travers des grandes questions qui se posent à l'historien (ses rapports aux faits, les liens entre société et individu, le statut de la causalité, le progrès...). Il nous décrit la voie étroite de l'étude des faits du passé, qui ne sont rien d'autre que lettre morte sans l'historien qui les traite et leur donne sens. Le passé n'est pas un donné mais un construit. Cependant, l'auteur met en garde contre une conception purement relativiste qui verrait l'histoire comme une simple série d'interprétations, à la manière de Nietzsche ou de Collingwood.

Il incombe à l'historien de rechercher des causes aux phénomènes observés et, à ce titre, E. H. Carr s'en prend à l'empirisme, dont il nous montre qu'il est l'expression même d'un renversement spectaculaire : l'Empire britannique passé sans transition du temps de sa splendeur à la grisaille d'une crise de langueur sans issue. Au regard triomphateur d'un Gibbon au dix-huitième siècle ou d'un Acton au dix-neuvième siècle, à la fin de l'ère victorienne, qui voyaient l'histoire de l'humanité comme la marche inexorable du progrès, reflétant l'hégémonisme britannique, succèdent l'empirisme et le conservatisme de la génération du milieu du vingtième siècle, celle de Lewis Namier ou de Trevor Roper, paralysée par la peur du changement. L'histoire a tendance alors à laisser place nette, faute de penser le changement, aux autres sciences sociales. La manière de raconter l'histoire s'éclaire donc par le contexte, et le statut de l'histoire correspond à la question : comment considérons-nous notre société ?

E. H. Carr réagit avec force contre la vague de scepticisme, de pessimisme qui mène tout droit l'historien à l'« automutilation ». Il décrit ce culte néomoderniste de l'histoire quantitativiste et ce repli sur des recherches sectorielles de plus en plus atomisées. Cette involution suit la courbe d'une dérive à la fois politique et théorique qui n'est pas sans faire penser à la trajectoire parallèle de l'historiographie française des *Annales*.

L'auteur nous donne une leçon de méthode, définissant scrupuleusement les écueils et les exigences du métier d'historien, situé dans ses rapports avec l'évolution scientifique générale. Il critique le culte du génie individuel, caractéristique d'un stade primitif de la conscience historique peut-être valide au temps de Solon, Lycurgue ou Plutarque, mais inapproprié à nos sociétés complexes. Il nous donne aussi une leçon d'optimisme qui vient bien à point de l'autre côté de la Manche, par ces temps de dérision, en affirmant avec vigueur : « *Je crois en l'avenir de la société et en l'avenir de l'histoire.* » E. H. Carr défend la valeur scientifique de l'histoire, sa capacité à rationaliser la dialectique du causal et de l'accidentel, et renoue surtout avec ce qui fonde l'intérêt même du travail historique, ce difficile « *dialogue entre les événements du passé et des fins futures en progressive émergence.* » Rejetant à la fois la théologie et le récit littéraire, l'histoire ne peut être écrite que par ceux qui tentent de déceler, au travers des multiples changements, la direction qu'elle suit.

* Auteur de *l'Histoire en miettes*, La Découverte, Paris, 1987.

(1) *Qu'est-ce que l'histoire ?*, E. H. Carr, La Découverte, collection « Armillaire », Paris, 1988, 233 pages, 120 F.

Dans les revues...

■ POLITIQUE INTERNATIONALE. L'adieu aux armes en Amérique centrale ? Le point de vue des présidents du Costa-Rica, du Guatemala et du Salvador. Un autre dossier important sur le bilan du reaganisme. (N° 40, été 1988, trimestriel, 70 F. – 11, rue du Bois-de-Boulogne, 75116 Paris.)

■ POLITIQUE ÉTRANGÈRE. Un numéro presque exclusivement consacré à « Israël quarante ans après ». Comme le note Dominique Moïsi dans son introduction, « le statu quo actuel ne peut mener qu'au désastre ». (N° 2, trimestriel, 85 F. – 6, rue Ferrus, 75683 Paris Cedex 14.)

■ DÉFENSE NATIONALE. Suite du dossier sur « Espace et défense » et un article sur calcul économique et choix militaires. (Août-septembre, mensuel, abonnement un an : 330 F. – 1, place Joffre, 75700 Paris.)

■ LE DÉBAT. Près de trois cents pages pour ce numéro spécial qui livre « les matériaux pour servir à l'histoire intellectuelle de la France » de 1953 à 1987, et cherche à découvrir « la trame de l'étoffe intellectuelle et le tissu conjonctif de la sensibilité collective ». (N° 50, mai-août, cinq numéros par an, 98 F. – 49, rue de la Vanne, 92120 Montrouge.)

■ LE TRIMESTRE DU MONDE. Edgar Morin juge les réformes en URSS ; le « dossier » est consacré à « la crise du système commercial international ». (N° 3, troisième trimestre 1988, 70 F. – 30, cours Albert-Ier, 75008 Paris.)

■ Dans un rapport récent sur le Royaume-Uni, *Northern Ireland : Killings by Security Forces and « Supergrass » Trials*, Amnesty International déplore le refus du gouvernement britannique de s'expliquer sur des homicides suspects, imputables aux forces de sécurité, et réclame une nouvelle enquête judiciaire à leur sujet. (4, rue de la Pierre-Levée, 75553 Paris Cedex.)

■ RAW MATERIAL REPORT. L'importance de l'or dans l'économie sud-africaine et des éventuelles sanctions concernant l'achat de ce métal. (Vol. 6, n° 1, 1988, trimestriel, abonnement un an : 250 couronnes. – PO Box 81519, S-104 82 Stockholm, Suède.)

■ LA REVUE NOUVELLE. Un dossier très étoffé sur la « grande explication » à laquelle a donné lieu l'OPA de M. Carlo De Benedetti sur la Société générale de Belgique. (N° 7-8 juillet-août, mensuel, abonnement un an 2 300 FB. – 26, rue Potagère, 13030 Bruxelles.)

■ ALLEMAGNES D'AUJOURD'HUI. Une analyse des résultats des élections régionales en Bade-Wurtenberg et dans le Schleswig-Holstein et une étude sur l'internationalisation de l'économie ouest-allemande. (N° 104, avril-juin, trimestriel, 50 F. – Claude Lasset, Jérôme Vaillant, 8, rue Faraday, 75017 Paris.)

■ PROBLEMES ÉCONOMIQUES. Deux études : sur les structures économiques de l'Espagne et sur l'industrie espagnole. (N° 2083, 13 juillet, hebdomadaire, 9 F. – La Documentation française, Paris.)

■ LE COURRIER DES PAYS DE L'EST. Une étude d'Alain Giroux sur l'agro-industrie soviétique et un bilan de l'ouverture de la Chine par Phan Nhay et Thierry Parrault. (N° 330, juin, mensuel, 43 F. – La Documentation française, Paris.)

■ CAHIERS D'ÉCONOMIE ET SOCIOLOGIE RURALES. – La planification agricole en URSS ; les rapports entre villes et campagnes en Chine. (N° 6, 1er trimestre 1988, trimestriel, 120 F. – INRA, route de Saint-Cyr, 78026 Versailles Cedex.)

■ SIGNES DU PRÉSENT. Un dossier, dirigé par Habib El Malki, sur « le Maroc et le devenir méditerranéen ». On lira, en particulier, un texte de Laurence Tubiana et un entretien avec Edgar Morin. (N° 2, printemps, trimestriel, 25 DH. – BP 535 Rabat-Chellah, Maroc.)

■ MAGHREB-MACHREK. La Tunisie après vingt ans de crise de succession et les économies arabes face à la tentation libérale. (N° 120, avril-mai-juin, trimestriel, 35 F. – La Documentation française, Paris.)



■ CAHIERS D'ÉTUDES SUR LA MÉDITERRANÉE ORIENTALE ET LE MONDE TURCO-IRANIEN. Un numéro consacré à la modernisation autoritaire et aux réponses des sociétés en Turquie et en Iran. (N° 6, juin 1988, deux numéros par an, – CEMOTI, 4, rue de Chevreuse, 75006 Paris.)

■ MIDDLE EAST REPORT. Un passionnant dossier sur l'État et l'islam. On lira en particulier l'article de Sami Zubaida sur le cas iranien. (N° 153, juillet-août, bimestriel, 3,50 dollars. – MERIP, dept. A, 475 Riverside Drive, Room 518, New York, NY 10115.)

■ POUR LA PALESTINE. Les « confidences de deux terroristes israéliens repentis » et de nombreux articles sur la poursuite de l'intifada en Cisjordanie et à Gaza. (N° 22, deuxième trimestre 1988, trimestriel, 15 F. – BP 184-04, 75160 Paris Cedex 04.)

■ REVUE DE LA PRESSE ÉGYPTIENNE. Un dossier sur l'urbanisation et l'habitat, un autre sur la question des eaux du Nil. (N° 29, quatrième trimestre 1987, trimestriel, abonnement un an : 400 F. – CEDEJ, revue de la presse égyptienne, ambassade de France au Caire, ministère des affaires étrangères, service de la valise diplomatique, 37, quai d'Orsay, 75007 Paris.)

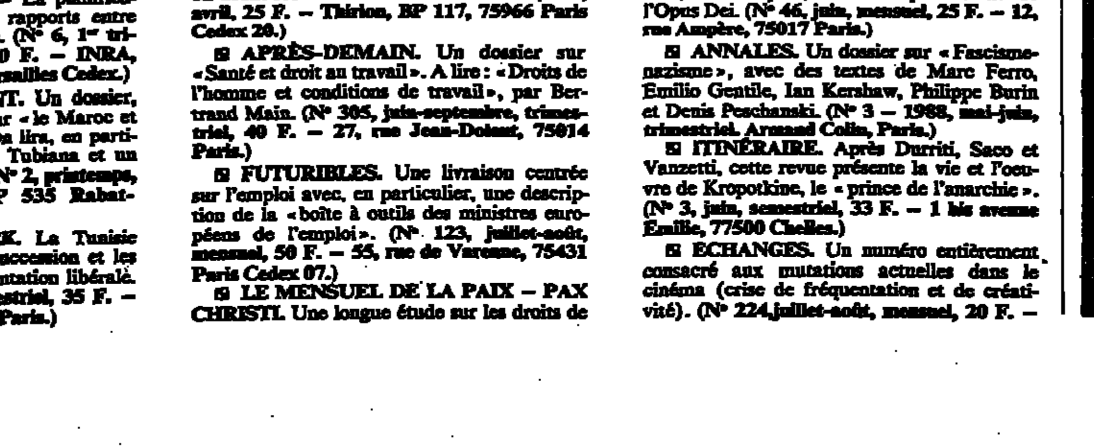
■ REVUE POLITIQUE ET PARLEMENTAIRE. Un document à lire : le reportage d'Annie Cohen-Solal « Israël face à la guerre des pierres ». (N° 935, mai-juin, mensuel, 68 F. – 17, avenue Gourgaud, 75017 Paris.)

■ POLITIQUE AFRICAINE. Un numéro consacré aux rapports tourmentés entre Noirs et Arabes. (N° 30, juin 1988, trimestriel, 70 F. – Karthala, 22-24, boulevard Arago, 75013 Paris.)

■ REVIEW OF AFRICAN POLITICAL ECONOMY. Un numéro spécial sur l'Afrique australe intitulé « la Crise continue ». (N° 40, trois numéros par an, 6 livres. – ROAPE, Regency House, 75-77 St. Mary's Road, Sheffield S2 4AN, Grande-Bretagne.)

■ TIMOR-INFORMATIONS. Un bilan, difficile à établir pour des raisons politiques, de la situation dans l'île annexée par l'Indonésie et où la résistance survit malgré tout. (Mars-mai 1988. – Association de solidarité du Timor-Oriental, BP 235-07, 75327 Paris Cedex 07.)

■ LA LETTRE DE SOLAGRAL. La Corée du Sud est aussi une puissance dans les secteurs de la pêche et de l'agriculture. Une interrogation : des pesticides sont-ils utilisés au Guatemala contre la guérilla ? (N° 72, juillet-août, mensuel, 14 F. – 185, rue de Charonne, 75011 Paris.)



■ POLITIS. Un numéro spécial de 148 pages pour tout l'été, en attendant que l'hebdomadaire reprenne sa parution régulière le jeudi 1er septembre. L'avenir sera-t-il radieux ? Politis est allé fouiner dans les dossiers du Plan, du côté des savants, des économistes, des artistes... De longs voyages à l'étranger à travers le Chili, le Liban, la Pologne... Et cinquante pages de vagabondages parmi les nouveaux écrivains de la RDA, au pays de la chanson française, dans celui de Géronimo... (N° 26, juillet-août, 40 F.)

■ LES CAHIERS DU DOUTE. Une interrogation sur « Ecologie et politique » et un débat sur les Verts ouest-allemands. (N° 2, avril, 25 F. – Thirion, BP 117, 75966 Paris Cedex 20.)

■ APRÈS-DEMAIN. Un dossier sur « Santé et droit au travail ». A lire : « Droits de l'homme et conditions de travail », par Bertrand Main. (N° 305, juin-septembre, trimestriel, 40 F. – 27, rue Jean-Dolent, 75014 Paris.)

■ FUTURIBLES. Une livraison centrée sur l'emploi avec, en particulier, une description de la « boîte à outils des ministres européens de l'emploi ». (N° 123, juillet-août, mensuel, 50 F. – 55, rue de Varenne, 75431 Paris Cedex 07.)

■ LE MENSUEL DE LA PAIX – PAX CHRISTI. Une longue étude sur les droits de l'homme, analysés notamment d'un point de vue chrétien, et une présentation de leur constante violation en Colombie. (N° 362, juillet-août, mensuel, 12,50 F. – 44, rue de la Santé, 75014 Paris.)

■ RÉALITÉS FAMILIALES. Quelle est l'image de la famille à travers les différentes cultures du monde ? Comment se vivent, sur les cinq continents, les relations du couple et les rapports entre parents et enfants ? (N° 7, juin, trimestriel, 25 F. – 28, place Saint-Georges, 75009 Paris.)

■ ACTES. Les Cahiers d'action juridique publient un riche numéro : réforme de la magistrature, prisons privées aux Etats-Unis, droits des peuples, etc. (N° 64, juin, 5 numéros par an, 48 F. – 39, rue Bobillot, 75013 Paris.)

■ IL EST UNE FOI. « Masculin, féminin, où est passée la différence ? » Un numéro rédigé par des femmes. Comment inventer une nouvelle altérité ? (Mai-juin, 10 numéros par an, 30 F. – Temps présent, 68, rue de Babylone, 75007 Paris.)

■ PROJET. Une analyse des enjeux stratégiques de l'environnement et un dossier sur l'Europe montrant la position ambiguë de la RFA. (N° 211, mai-juin, bimestriel, 52 F. – 14, rue d'Assas, 75006 Paris.)

■ EXTRA ! Désinformation et environnement aux Etats-Unis, ce que les médias cachent. (Vol. 1, n° 8, mai-juin 1988, huit numéros par an, abonnement un an : 36 dollars. – Fair, 130 West, 25th St. New-York, NY 10001.)

■ GOLIAS. L'ensemble des lettres envoyées par le curé d'Ouvéa sur les événements dramatiques de la Nouvelle-Calédonie. (N° 14, juin 1988, trimestriel, 30 F. – Christian Terras, 281, bât. C cours Emile-Zola, 69100 Villeurbanne.)

■ M. Le « nouveau visage politique » : l'électorat de M. Le Pen, la droite, et « face au projet mitterrandien ». (N° 21, juin-juillet, 10 numéros par an, 35 F. – 209, rue Saint-Maur, 75010 Paris.)

■ DEVENIRS. Un numéro spécial consacré aux pouvoirs locaux et à l'initiative économique, avec des études de cas : Poitiers, La Rochelle, Haute-Vienne, Limousin, etc. (N° 7/8 deuxième trimestre, trimestriel, 50 F. – Fondation AILES, 2, passage de Clichy, 75018 Paris.)

■ LES CAHIERS D'ÉTUDES DU CUEPP. Une évolution des programmes de formation dans la région Nord-Pas-de-Calais. Un véritable effort local. (N° 11, mai, 70 F. – 11, rue Langellier, 59046 Lille Cedex.)

■ ACTUEL MARX. Sur le thème « Sociétés occidentales, idée du socialisme », des analyses sur les structures de nos sociétés, avec les « révisions » qu'imposent des phénomènes tels que crise de l'Etat – providence, endettement du tiers-monde, désastres écologiques. (N° 3, 1988, semestriel, 90 F. – Actuel - Marx, CNRS, 156, avenue Parmentier, 75010 Paris.)

■ LETTRE INTERNATIONALE. Un numéro particulièrement riche avec des textes d'Umberto Eco sur « L'irrationnel hier et aujourd'hui » ; de Juan Goytisolo sur Gaudi ; et des « Chroniques » de la vie quotidienne en Tchécoslovaquie aujourd'hui, de Ludvik Vaculik. (N° 17, été, trimestriel, 42 F. – 14, rue des Petits-Hôtels, 75010 Paris.)

■ NOTRE HISTOIRE. Savions-nous que les protestants furent eux aussi persécutés en même temps que les juifs et Dreyfus ? E. Milcent, d'autre part, étudie le phénomène de l'Opus Dei. (N° 46, juin, mensuel, 25 F. – 12, rue Ampère, 75017 Paris.)

■ ANNALES. Un dossier sur « Fascisme-nazisme », avec des textes de Marc Ferro, Emilio Gentile, Ian Kershaw, Philippe Burin et Denis Peschanski. (N° 3 – 1988, mai-juin, trimestriel. Armand Colin, Paris.)

■ ITINÉRAIRE. Après Durriti, Saco et Vanzetti, cette revue présente la vie et l'oeuvre de Kropotkine, le « prince de l'anarchie ». (N° 3, juin, semestriel, 33 F. – 1 bis avenue Emilie, 77500 Chelles.)

■ ECHANGES. Un numéro entièrement consacré aux mutations actuelles dans le cinéma (crise de fréquentation et de créativité). (N° 224, juillet-août, mensuel, 20 F. – 49, rue du Faubourg-Poissonnière, 75009 Paris.)

■ CAHIERS DU CINÉMA. Un entretien avec le réalisateur géorgien Sergueï Paradjanov. (N° 410, juillet mensuel, 30 F. – 9, passage de la Boule-Blanche, 75012 Paris.)

■ CINÉMACTION. Un dossier très complet sur le cinéma noir américain. (N° 46, juin, trimestriel, 90 F. – Cerf, Paris.)

■ LANGUAGE TECHNOLOGY. Un article sur le traitement automatique des idéogrammes chinois et un bilan des technologies les plus récentes d'aide à la lecture pour les aveugles. (N° 8, juillet-août, bimestriel, abonnement un an : 40 dollars. – PO BOX 5477, 1007 AL, Amsterdam, Pays-Bas.)

■ SCIENCE ET TECHNOLOGIE. L'évolution des marchés de l'espace dans les dix ans à venir, et deux études de cas sur des pays qui accroissent leur effort national de recherche et développement : le Danemark et l'Espagne. (N° 7, juillet-août, 11 numéros par an, 30 F. – 14, rue de Savoie, 75006 Paris.)

■ L'EVENEMENT DU JEUDI. Vient de lancer un journal à l'intention des non-voyants. Chaque semaine, il met à la disposition des personnes intéressées une cassette de 90 minutes où sont enregistrés un certain nombre d'articles de l'hebdomadaire. Cette cassette d'information est disponible par abonnement et fournie le même jour que le « support papier ». (Renseignements : L'Evénement du jeudi, abonnements audio, 2, rue Christine, 75006 Paris. Tél. : (1) 43-54-84-80.)



les livres

TUNISIE, 1956

Portrait d'une décolonisation

LE PHARAON, d'Albert Memmi. Julliard, Paris, 1988, 177 pages, 130 F.

PLUS de trente ans après l'indépendance de la Tunisie dont il fut un témoin privilégié, Albert Memmi aborde, pour la première fois, dans une œuvre romanesque, *les événements qui ont décidé du destin de son pays et ont* représenté une rupture dans sa vie personnelle. *Le Pharaon* retrace les quatre dernières années de la tutelle française sur la Tunisie (1952-1956).

L'auteur a su attendre que les émotions et les esprits s'apaisent et que s'éloigne le temps du grand bouleversement pour laisser la littérature donner à l'histoire sa pleine mesure. Son roman est l'aboutissement d'une réflexion historique et sociologique. Personnages de fiction et personnalités authentiques de l'époque se mêlent dans un drame qui nous permet de saisir un phénomène majeur de notre histoire contemporaine, celui de la décolonisation.

Peu de textes ont su jusqu'ici, en effet, reconstituer avec autant de clarté et de précision les mécanismes de la décolonisation d'un pays arabe. Dans *le Pharaon*, Robert Schuman, Edgar Faure, Pierre Mendès France et d'autres hommes politiques français redeviennent les interprètes de ce qu'on appela « la crise tunisienne ».

Le tableau de la société tunisienne que dresse Albert Memmi est une des grandes réussites du roman. A travers des personnages attachants parce que vrais, il évoque, par exemple, les différentes communautés confessionnelles du pays : les chrétiens, dont on ne sait jamais très bien quelle est leur place ; les juifs, anciennement enracinés mais dont la situation reste équivoque (*« Oui je suis de ce pays mais je n'y suis jamais rassuré »*), *l'ombre du sionisme* ajoutant à l'ambiguïté de leur engagement national ; les musulmans enfin, qui semblent, pour une fois, avoir l'histoire avec eux.

L'indépendance de la Tunisie racontée par Albert Memmi c'est aussi le récit de l'évolution des organisations politiques engagées dans cette voie et l'ambivalence de leurs relations. Les communistes et les nationalistes tunisiens, le vieux parti Destour de la très traditionnelle élite économique, celui du Néo-Destour de la jeune classe politique montante, confrontent leurs options idéologiques et leurs actions, s'allient et s'opposent, pour composer une fresque politique rigoureuse et nuancée d'où la ferveur n'est cependant pas absente. Il y a dans ce texte un sens aigu de la justice historique pour laquelle l'écrivain prend fait et cause sans ambiguïté.

HABIB BOURGUIBA, pour lequel Memmi éprouve de la sympathie, demeure sans doute *la figure historique principale du roman* ; *un personnage sur* lequel l'écrivain aime s'attarder et dont il suit les étapes de l'action politique, analyse les contradictions et salue l'impulsion. Habib Bourguiba semble être pour Albert Memmi une sorte de compagnon, l'incarnation de la Tunisie qui fut la sienne et dont il dut s'exclure. Le règne de Bourguiba a pris récemment fin. Ce livre pourrait être, en quelque sorte, son épitaphe.

EGLAL ERRERA.

CULTURE

REGARDS SUR LE CINÉMA ÉGYPTIEN. – Yves Thoraval

★ **L'Harmattan, Paris, 1988, 146 pages, 90 F.**

Cette réédition d'un ouvrage paru à Beyrouth en 1977 était fort attendue, même si l'auteur ne l'a point actualisée. Le cinéma égyptien reste, en effet, mal connu en France alors qu'il est, de loin, le plus important du monde arabe tant par le nombre de films produits que par leur qualité.

Yves Thoraval en fait l'historique et présente non seulement l'œuvre des meilleurs cinéastes (Youssef Chahine, Salah Abou Séif, Chadi Abdessalam), mais aussi le contexte politique et culturel. C'est donc une véritable *histoire* culturelle de l'Egypte moderne qu'il nous propose, où le cinéma occupe, davantage que la littérature, une place prépondérante.

IGNACIO RAMONET.

L'ORIENT IMAGINAIRE. La vision politique occidentale de l'est méditerranéen. – Thierry Hentsch

★ **Editions de Minuit, Paris, 1988, 290 pages, 139 F.**

L'Islam (avec une majuscule) est devenu ici une mode éditoriale, soit dans sa variante dure (le guerrier d'Allah-fou de Dieu-assassin-terroriste), soit dans sa variante molle (le lettré-philosophe-épicurien-tolérant). Le point commun de ces images contrastées, c'est qu'elles sont notre miroir. Ce miroir, Thierry Hentsch le met à la question. D'autres, Maxime Rodinson, Edward Saïd, l'avaient fait. Thierry Hentsch les complète heureusement. Il est le premier à proposer une analyse des couches successives de notre vision de l'Orient en marquant finement ce qui les caractérise, du duel religieux médiéval au paradigme contemporain de la modernité. En choisissant de décrypter ces représentations à travers l'étude des fonctions politiques que remplit notre Orient imaginaire, il propose un système d'interprétation cohérent. Cet ouvrage est un appel à dépasser la « connaissance de l'autre » et les ambiguïtés qu'elle recèle pour aller vers *« la connaissance de soi parmi les autres »*.

CLAUDE LIAUZU.

SOCIEDADES ENFERMAS DE SU CULTURA. – Claude Julien et *alii*

★ **« Le Monde diplomatique » en español, Buenos-Aires, 1988, 8 dollars (25 de Mayo, 5 piso, 1002 Buenos-Aires, Argentine).**

L'édition en espagnol du *Monde diplomatique*, publiée en Argentine, fait paraître, en format livre, la traduction du numéro 1 de *Manière de voir*, « Des sociétés malades de leur culture », familière à nos lecteurs francophones. Si les sociétés latino-américaines sont, elles aussi, avant tout malades de leur culture, elles n'en ont pas nécessairement conscience. Ce petit ouvrage, dont on s'aperçoit en le lisant en espagnol qu'il ne perd rien de sa pertinence transporté dans le contexte du sous-continent américain, offrira aux lecteurs de ce qu'Alain Rouquié a appelé les pays de l'« extrême Occident », de précieuses pistes de réflexion et d'analyse. Et, comme le dit dans sa préface Roque Luis Cassini, il *« démonte les mécanismes de la pensée contemporaine pour que, un jour, nous puissions tous vivre mieux »*.

FRANÇOIS VITRANI.

Colloques, rencontres et congrès

● SOURCES DE DROIT INTERNATIONAL (MODERNES ET CLASSIQUES). Cours d'été organisés du 29 août au 16 septembre par l'Institut de droit international public et de relations internationales de Thessalonique. *(Megalou Alexandrou 15 et Hadji, 546 40, Thessalonique, Grèce. Tél. : 841-751.)*

● Ve CONGRÈS DU COMITÉ EUROPÉEN POUR LA DÉFENSE DES RÉFUGIÉS ET IMMIGRÉS. Du 19 au 25 septembre à Limans, Alpes-de-Haute-Provence. *(CEDRI France, BP 42, 04300 Forcalquier. Tél. : 92-76-05-98.)*

● LES NOUVELLES TECHNOLOGIES : QUELS IMPACTS SUR L'AGRICULTURE ET L'AGRO-ALIMENTAIRE ? Colloque de la Société française d'économie rurale, organisé à Paris-Grignon les 21 et 22 septembre. *(SFER-INA-PG, 16, rue Claude-Bernard, 75231 Paris Cedex 05. Tél. : (1) 47-07-47-86.)*

NORD-SUD

PARTICIPATE IN DEVELOPMENT.

★ ***UNESCO, Paris, 1986, 371 pages, 160 F.***

La question que traite cet ouvrage collectif n'est pas : « Pourquoi le développement participatif ? », mais plutôt comment mettre en œuvre et instituer une telle forme de développement. C'est donc une réflexion, sur les méthodes, qui ne donne pas de « recettes » mais qui, au contraire, tient compte des objectifs et du contexte historique et culturel de chaque communauté humaine à travers les exemples contrastés de la Yougoslavie, de la Tanzanie, de l'Algérie, du Pérou, de la Chine, de l'Inde et du Sénégal. Opposer la participation à l'efficacité économique, comme le veut le pouvoir technocratique, serait mettre nos sociétés à la merci d'un système économique fragile et éphémère. Cet ouvrage plaide pour un nouvel ordre économique faisant une large place à l'évaluation qualitative du développement. Le débat tradition-modernité est au cœur des problèmes abordés.

CHRISTOPHE ALBALADEJO.

PROCHE-ORIENT

LETTRE A UN AMI JUIF. – Ibrahim Souss

★ **Le Seuil, Paris, 1988, 93 pages, 49 F.**

« Je souffre, mon ami, car ta voix est étrangement muette depuis quelque temps », écrit Ibrahim Souss, le représentant de l'OLP à Paris, dans son émouvant appel à la conscience juive. Peut-on faire la sourde oreille face aux atrocités commises par le gouvernement israélien contre les populations palestiniennes de Cisjordanie et de Gaza ? Jamais un responsable palestinien n'avait lancé une prière aussi vibrante à un membre du camp adverse.

Tout au long de ce monologue, l'auteur incite son ami – un personnage réel et non symbolique – à élever la voix, car il est révoltant de voir *la victime se transformer en bourreau*. Sur toutes les questions – sécurité, terrorisme, droits de l'homme, – Souss défend le point de vue de son peuple, mais jamais au détriment des justes droits des Israéliens. Tantôt homme de lettres, tantôt journaliste, il reste avant tout un humaniste souffrant de voir les Israéliens perdre leur âme.

AMNON KAPELIOUK.

MIGRATIONS INTERNATIONALES AU MOYEN-ORIENT : 1975-1986. Bibliographie. – Gilbert Beaugé, Aïcha Bendiab

★ **« Travaux et documents de l'IREMAM », n° 2, 4, avenue Pasteur, Aix-en-Provence, 1987, 188 pages, 22 F.**

On imagine souvent mal, en France, l'importance des *migrations* dites Sud-Sud, et les bouleversements qu'elles introduisent non seulement dans les pays fournisseurs de main-d'œuvre, mais aussi dans les pays receveurs. Le Proche-Orient est une de ces régions où les mouvements de main-d'œuvre ont atteint, en quelques années, des proportions inégalées ailleurs. Amorcés avec les débuts de l'exploitation pétrolière, ils connaissent une flambée après 1973. Depuis quelques années, la baisse du prix du pétrole provoque un tassement, quand ce n'est pas un reflux vers les pays d'origine.

La bibliographie présentée par Aïcha Bendiab et Gilbert Beaugé, produit d'une collaboration franco-allemande, vient faire utilement le point des recherches qui se sont multipliées sur la question à partir de 1975. L'introduction des auteurs présente de manière très claire les grandes lignes de l'évolution du phénomène depuis dix ans, ainsi que, de manière *originale, les principales tendances et caractéristiques* de la production intellectuelle sur la question. Trois index permettent au lecteur de retrouver facilement les références qui l'intéressent.

ELIZABETH LONGUENESSE.

DÉFENSE

CONSTRUIRE LA PAIX. – Jean-Marc Lavieille

★ **Editions Chronique sociale, Lyon, 1988, 2 vol., 235 pages chacun (130 F l'un ou 220 F l'ensemble).**

Ce professeur de droit international et de sciences politiques à Limoges nous fait part de ses recherches dans un ouvrage en deux volumes dont les titres tracent le plan : *Les armements détruisent l'humanité* dépeint la vanité de la course aux armements à laquelle se livrent les deux camps, et ses néfastes conséquences pour les libertés et le développement du monde ; *L'humanité détruira les armements* nous montre les contre-mécanismes et les luttes tendant à rompre le cycle des surenchères, s'interroge sur des échecs ou des succès, ouvre des « possibles ». Bien documenté dans son analyse critique des arguments des deux camps et dans l'historique de leurs tractations, démystifiant bien des idées reçues, le livre fournira à tous ceux qui s'intéressent à ce dossier fondamental les précisions qui leur font souvent défaut : à commencer par une bibliographie très complète sur l'ensemble des sujets abordés. L'absence de débat français sur les problèmes de défense et de désarmement lui laisse cependant peu de chances d'atteindre son objectif.

ANTOINE SANGUINETTI

LES VENTES D'ARMES. – Jean-Paul Hébert

★ **Syros, coll. « Alternatives », Paris, 1988, 185 pages, 59 F.**

Les ventes d'armes sont-elles rentables pour l'économie française ? C'est à cette question que ce petit livre, écrit par un économiste spécialisé dans les questions d'armement, s'attache à répondre. Sa conclusion est plutôt négative. Contestant, chiffres à l'appui, les données habituellement fournies par les services officiels, l'auteur démontre que les exportations d'armes résultent plus d'un choix politique que d'impérieuses nécessités économiques. Les ventes d'armes coûteraient 46 milliards de francs à l'Etat et leur effet sur la balance commerciale *serait 10 fois moins important que les* chiffres que l'on a coutume d'avancer (1984 : 3 milliards de francs au lieu de 31). L'auteur insiste également sur la difficulté de la maîtrise des coûts des programmes d'armement. S'appuyant sur une analyse comparée, il avance, pour le Rafale, le chiffre de 300 milliards, soit le double des évaluations actuelles...

JEAN-DOMINIQUE MERCHET.

EUROPE

ESPAGNE. – Jean-Pierre Amalric

★ **Seuil, coll. « Points-Planète », Paris, 1988, 224 pages, 39 F.**

La précédente édition de cet ouvrage datait de 1976, un an après la mort de Franco, deux ans avant la nouvelle Constitution et la restauration de la démocratie. C'est dire qu'une refonte complète s'imposait. C'est ce que fait, avec beaucoup d'intelligence et de savoir, Jean-Pierre Amalric.

L'auteur explique, bien sûr, les données permanentes de la géographie et de l'histoire, mais surtout initie le lecteur à l'Espagne nouvelle, celle des autonomies, de la *« movida »* et des socialistes au pouvoir. Sans oublier de rappeler quelques éléments de sociologie fondamentale et d'écorcher au passage nombre de clichés et d'idées reçues.

L. R.

LE CONTROLE DES EXPORTATIONS DE HAUTE TECHNOLOGIE VERS LES PAYS DE L'EST. – Sous la direction de Bernard Chantebout et Bertrand Warusfel

★ ***Masson, Paris, 1988, 192 pages, 140 F.***

Ce recueil recoupe le domaine couvert par l'ouvrage de C. Lachaux *et alii*, *De l'arme économique* (Fondation pour les études de défense nationale, Paris, 1987). Il est plus spécifiquement axé sur la France et plus juridique. Il confronte les vues d'experts, juristes, industriels, militaires, représentants d'administrations civiles. Le ton de certaines contributions est fort défensif (l'auteur de la communication sur l'espionnage technologique regrette la coopération universitaire France-pays de l'Est et se réjouit d'une tendance à la diminution de tels accords). La partie centrale sur le contrôle en France est la plus informative. La « liste » française a été mise à jour par un nouvel « Avis aux importateurs et aux exportateurs relatif au contrôle de la destination finale », publié au *Journal officiel* n° 55 du 5 mars 1988.

MARIE LAVIGNE.

LE DOSSIER KARABAGH.

★ **Sevig Press, 95, rue Alexandre-Cabanel, 75014 Paris, 1988, 180 pages, 150 F.**

En août 1987, soixante-quinze mille Arméniens adressaient une pétition à M. Mikhaïl Gorbatchev réclamant le rattachement du Haut-Karabagh à l'Arménie socialiste. Cette pétition marqua le point de départ d'un vaste mouvement de grèves et de manifestations qui continue jusqu'à ce jour à secouer le Caucase et à inquiéter les autorités à Moscou. En rendant disponible à un large public une centaine de documents relatifs au statut du territoire et de ses populations, *le Dossier Karabagh* nous permet de suivre l'évolution du problème depuis 1917, les fluctuations des premières années de pouvoir soviétique, l'intégration de la région à l'Azerbaïdjan, les différentes formes de résistance des Arméniens, éléments indispensables pour comprendre la profondeur de la revendication nationaliste aujourd'hui.

A. G.

AMÉRIQUES

QUE HACEMOS CON ESTE PAIS. – Carlos Gabetta

★ ***Editorial Contrapunto, Buenos-Aires, 1988, 476 pages.***

Directeur d'*El Nuevo Periodista* de Buenos-Aires, Carlos Gabetta reprend sous une forme commode, et à l'intérieur de rubriques thématiques, la totalité de ses articles et éditoriaux publiés dans cet hebdomadaire depuis sa sortie en septembre 1984. Périlleux exercice en général, car le commentaire à chaud de l'actualité se périme vite... quand il ne se trouve pas infirmé par les événements des semaines suivantes. Ce n'est pas le cas de ce recueil, sans doute parce qu'un fil directeur traverse la totalité des textes : la constante préoccupation pour la sauvegarde de la fragile démocratie argentine, ce qui n'exclut pas, à l'occasion, la critique argumentée des actions menées par le président Alfonsin, en particulier sur le plan économique.

Dans son prologue – qui a valeur de manifeste pour une gauche argentine à constituer (tant les groupes ou groupuscules qui se réclament aujourd'hui d'elle raisonnent encore sur les schémas des années 70) – Carlos Gabetta se demande : *« Qu'allons-nous faire de ce pays ? »*, un pays qui dispose d'extraordinaires atouts que sa « culture de rente » dilapide. C'est pourquoi l'auteur engage l'ensemble des forces progressistes à consolider et à approfondir le processus démocratique plutôt que de rêver à des changements radicaux mais superstructurels, et à procéder, en somme, à une révolution intellectuelle et morale, la seule qui, à ses yeux, puisse un jour *« mener au socialisme »*.

BERNARD CASSEN.

ZEITBOMBE SUDAMERIKA. Ein Kontinent zwischen Diktatur und Demokratie. – Viktor Sukup

★ **Pahl-Rugenstein, Cologne, 1988, 269 pages, 14,80 marks.**

D'origine viennoise, collaborateur de la Fondation nationale des sciences politiques, Viktor Sukup parvient, dans ce court et brillant essai, à tracer un portrait nuancé de la situation économique de dix pays d'Amérique du Sud, *dont les systèmes politiques* vont de la démocratie à la dictature. Il tente d'en décrire la réalité sociale souvent explosive, le degré de dépendance à l'égard des Etats-Unis, les symptômes d'évolution positive ou négative. Nourri d'une connaissance personnelle de ces pays et de leurs situations, son livre nous en propose un bilan d'une grande rigueur qui s'efforce de cerner leurs difficultés intérieures, les perspectives d'évolution politique et d'intégration économique qui s'y dessinent.

Deux aspects méritent de retenir l'attention : la capacité de l'auteur à donner des aperçus économiques d'une extrême précision, en évitant l'accumulation de statistiques ; et son analyse minutieuse des forces politiques en présence.

JEAN-MICHEL PALMIER.

DANS L'URSS STALINIENNE

Un criminel par conformisme

ON FRAPPE A LA PORTE, de Iossif Guerassimov (traduit du russe par Elena Joly). Actes Sud, Arles, 1988, 135 pages, 75 F.

UNE heure du matin, dans le village de Pyrlitsa, en Moldavie soviétique. Tous les membres du soviet local ont été convoqués et ils écoutent, recroquevillés sur leurs bancs, le camarade Baouline, directeur *d'école, qui leur fait*, avec un *semblant* de conviction, un cours sur les traits essentiels du matérialisme dialectique. Canular ? Non : le préambule d'une petite tragédie, d'une minuscule pièce dans le sanglant puzzle de la répression stalinienne. L'objectif du conférencier est, en réalité, de faire patienter l'assistance jusqu'à l'heure fatidique.

A 2 heures, en cette nuit de juillet 1949, dans tous les villages de la Moldavie doit s'effectuer *« le déplacement, en des lieux éloignés, des personnes ayant collaboré avec l'occupant fasciste allemand, des spéculateurs, des éléments suspects »*.

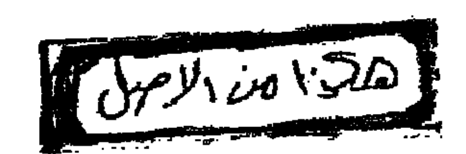
Le récit de Guerassimov, écrit en 1960, publié à Moscou seulement en 1987, fait partie de cette « littérature des tiroirs » qui fleurit aujourd'hui en URSS, dans l'attente d'œuvres nouvelles inspirées directement par la « perestroïka ». L'auteur raconte la nuit du camarade Baouline, lequel découvre, parmi les personnes qu'il doit envoyer en déportation, un vieux vétérinaire antifasciste et un de ses camarades de maquis, Oursoul. Il parviendra à sauver celui-ci, mais la femme et l'enfant d'Oursoul sont déjà embarqués dans un train sans retour. Et, quand Baouline écrit son rapport sur le déroulement des événements, il omet, ultime lâcheté, de mentionner cet *« incident »*, sur le conseil du capitaine Tkatch, des services de sécurité.

Ce qui intéresse Iossif Guerassimov, ce n'est pas tant les crimes des dirigeants que le consentement des exécutants ; celui de Baouline et, au-delà, sa propre acceptation à lui, qui fut témoin muet de cet épisode moldave. Terrifiant alliage de peur, de discipline – *« Ils savent ce qu'ils font »* – et d'autoconviction – le directeur d'école est un militant sincère du Parti...

BAOULINE a-t-il vraiment le choix ? A la fin du récit, troublé, désorienté, il s'interroge : et si c'était à refaire ? *« Il comprit avec horreur qu'il accepterait. Il accepterait parce qu'il avait l'habitude de vivre ainsi, de se plier aveuglément à la volonté dominatrice d'un supérieur. Et aussi parce que, de toute manière, il ne pouvait rien faire d'autre. »* Cette phrase condense le cauchemar sans issue d'une génération, celle de l'écrivain, né en 1922. Et pourtant, dans *« l'âme de Baouline, cette nuit-là, il s'est produit une déchirure* (1) ». Pour qu'une telle déchirure ne se reproduise pas, Iossif Guerassimov témoigne ; afin que nul, plus jamais, ne soit *« criminel par conformisme »*.

ALAIN GRESH.

(1) Lire l'entretien de Guerassimov et d'une dizaine d'autres intellectuels gorbatchéviens avec Elena Joly dans *la Troisième Mort de Staline*, Actes Sud, Arles, 1988, 206 pages, 85 F.



livres du mois

HISTOIRE

JEUDI NOIR. – Maurice Rajsfus

★ L'Harmattan, Paris, 1988, 222 pages, 100 F.

Ce « jeudi noir », ce 16 juillet 1942, c'est la rafle massive, ordonnée par Vichy, des juifs qui furent parqués au Vélodrome d'hiver et à Drancy, avant d'être livrés aux nazis. La livraison comprenait quatre mille enfants. L'auteur fut l'un d'eux.

S'il en revint, c'est qu'il ne partit pas. Les mineurs de plus de quatorze ans furent relâchés. Il faut, en passant, noter cette mesure qui ne fut certes pas dans la pratique nazie.

Cela est donc un brûlant témoignage (de l'extérieur, le témoin ayant été sur-le-champ ce « *survivant de l'absurde* »), l'écriture d'une mémoire à vif, que le nazisme obsède, qui ne croit pas que la guerre a fini le 8 mai 1945, et qui débouche sur un réquisitoire toujours actuel. *La colère et la douleur qui en émanent* remuent le lecteur et rendent bien compréhensible qu'elles emportent l'auteur trop loin : à ne faire *aucune différence* entre Barbie et le policier qui vint frapper à la porte, ce matin noir. Celui-ci vivant encore, Rajsfus voudrait qu'on lui fasse le même procès qu'à l'autre. Une phrase aussi gêne : « *Il n'est pas question d'esquisser un procès de la Résistance...* » – ce qui implique déjà le contraire, surtout suivi d'un « *quoique...* ».

De ce livre passionné, une seule chose pourtant est inacceptable – son sous-titre : *l'Honneur perdu de la France profonde.* Un pouvoir qui a failli, qui a trahi, n'a jamais mis en cause l'honneur d'un peuple, d'une nation. A ce compte, les *plus* « vertueuses » auraient depuis longtemps perdu le leur. Cela peut se dire, pour un temps, d'un peuple quand il fut complice. Ce ne fut certes pas le cas de la France, surtout « *profonde* ». Il faudrait que les victimes mêmes n'ignorent pas tout à fait que le drame du Vel d'hiv. a indigné, ou choqué, pour le moins gêné, presque tous les Français qui le connurent. Encore ne soupçonnaient-ils rien du « détail » que ces rafles avaient pour fin.

Y. F.

LE MYTHE NATIONAL. L'histoire France en question. – Suzanne Citron

★ Les Éditions ouvrières, Paris, 1987, 320 pages, 120 F.

Dans *le Monde diplomatique* de mars 1988, Steven Englund s'effarait de « *l'usage du mot nation par les historiens, et réciproquement* ». En ces périodes de commémoration, où l'on peut craindre que l'histoire ne se confonde avec les fastes de la chronique officielle, il y a heureusement des Hurons. Ils ne sont pas tous américains.

Suzanne Citron décape la mythologie nationale de la France dans une analyse fouillée du corpus de l'école Ferry-Lavisse-Chevènement. Et cette analyse critique débouche sur les problèmes de la mémoire collective, sur des enjeux politiques très actuels : sacralisation de la nation par le transfert du religieux au politique opéré par la Révolution ; confusion entre État et société civile ; République une et indivisible refusant les différences.

Alors que l'horizon 1992, les phénomènes de transnationalisation économiques et culturels, les générations issues de l'immigration imposent une réflexion renouvelée sur l'identité de la France, que la mémoire nationale s'érode, ce livre nous entraîne hors des sentiers battus de l'institution.

C. L.

LA GRANDE AVENTURE D'« ALGER RÉPUBLICAIN ». – Boualem Khalfa, Henri Alleg, Abdelhamid Benzine

★ Messidor, Paris, 1987, 284 pages, 110 F.

Ecrite par trois de ses anciens responsables, l'histoire d'*Alger républicain*, quotidien né à Alger avant la seconde guerre mondiale, proche des communistes et interdit pour la troisième et dernière fois en 1965, se lit d'un trait. Chronique vivante, où l'on voit resurgir des itinéraires individuels et qui restitue deux décennies algériennes d'événements et de débats, d'émotions et de combats. L'on y retrouve les partisans des « *droits égaux pour tous les Français* » de Paris, d'Oran, de Marseille ou d'Alger, devenus, pour certains, de fervents *défenseurs* du droit à l'indépendance du peuple algérien. L'on y revit les âpres polémiques sur la place, le rôle des travailleurs non « algériens de souche », que Ferhat Abbas refusait de considérer « *comme une masse monolithique, étrangère et hostile* ».

Solidarités humaines, joies populaires lors de l'indépendance, ou espoir et peur : ainsi oscillaient ceux qui devinrent plus tard les « pieds-noirs »... le politique et le quotidien se mêlent ici, comme ils avaient pétri de la même pâte ce « *journal pas comme les autres* ».

ISABELLE AVRAN.

LA VIE QUOTIDIENNE DES ECRIVAINS ET DES ARTISTES SOUS L'OCCUPATION. 1940-1944 – Gilles Ragache et Jean-Robert Ragache

★ Hachette, Paris, 1988, 342 pages, 98 F.

En avril 1940, Jean Giraudoux exalte la victoire à venir, Antoine de Saint-Exupéry est au front comme Paul Nizan. Philippe Hériat et Paul Hazard travaillent à la censure tandis que Sartre s'occupe de météorologie, qu'Anouilh se morfond dans sa caserne, qu'Aragon est infirmier sur la frontière belge, que Brasillach, officier d'état-major, non loin de Nancy, continue de correspondre avec ses amis de *Je suis partout*.

Après la défaite, la vie reprend. Avec les uniformes allemands dans les cafés, les restaurants et les music-halls, les lois contre les juifs, l'Occupation. Chacun doit choisir son camp, son attitude, son éthique. Au-delà des images édifiantes et des procès, les auteurs de cette remarquable étude suivent pas à pas, dans les rues de Paris, dans les journaux intimes, dans leurs activités, tous ceux qui incarnaient un certain monde artistique et littéraire. Que font-ils tous ces écrivains, ces journalistes, ces acteurs, ces artistes après 1940 ? Ni réquisitoire, ni plaidoyer, c'est tout un pan de l'histoire culturelle française qui nous est restitué, avec ses ombres, ses lumières, son héroïsme et sa lâcheté dans une fresque passionnante et souvent douloureuse.

J.-M. P.

Le long chemin de « La Croix »

Par YVES FLORENNE

DES grands quotidiens du dix-neuvième siècle, *la Croix* est le seul, après *le Figaro*, non seulement à survivre, mais à avoir dépassé sa centième année. « Survivre » est d'ailleurs impropre, alors qu'il est allé en rajeunissant, tout en demeurant immuable au milieu des épreuves – à commencer par les siennes. Tel est sans doute le privilège de ce qui entend *refléter* l'actuel tout en demeurant aussi étroitement lié à l'éternel : par sa nature même, mais aussi par la permanence d'une direction, il va sans dire, spirituelle, qui lui assurait un solide fondement temporel, celui d'une congrégation, les assomptionnistes. Aussi ne saurait-on mieux le définir que ne le fait René Rémond : « *Un quotidien qui trouve sa raison d'être dans la référence à la foi chrétienne et se donne pour mission l'enseignement de l'Eglise.* »

Ce centenaire a déjà cinq ans. C'est qu'on n'a pas voulu se borner à une célébration banalement commémorative, mais décidé d'entreprendre une recherche approfondie ; elle aboutirait à un colloque d'une richesse exemplaire, dont le livre publie aujourd'hui les « actes » (1). Ici, on peut donner au mot, traditionnel en la matière, son sens plein. L'action de *la Croix* fut constante ! dans la seule direction qu'elle pouvait s'assigner. Depuis plus de cent ans, il « *façonne les mentalités* » : c'est là une déclaration qu'aucun autre journal n'oserait se permettre avec cette franchise et même cette fierté.

Son histoire se trouve être celle du siècle qu'il a vécu, et quel siècle ! Il naît dans ce qui est pour lui le prélude aux orages : il brandit le signe de son titre au moment où la croix est enlevée des écoles et de la porte des cimetières. Pour lui, la République prenait figure de persécutrice. L'oubliera-t-il jamais ? Il serait absurde, en toute objectivité, de faire grief à *la Croix* de l'idéologie dont il était porteur et de sa propre vocation. Son premier « *ralliement* », qui par lui devenait symbole, et celui de la majorité des catholiques, fut très maladroitement reçu, entraînant les réactions qu'on sait. Le second « *ralliement* », prêché encore par le journal, fut plus profond, en ce qu'il allait se joindre à l'union sacrée de 1914. Resterait pourtant toujours l'épine inarrachable. Ce qui ne put jamais être accepté dans la République, ce fut sa laïcité. Ne rêva-t-on pas alors d'une République chrétienne ?

Tant d'incompatibilités profondes expliquent des errements où *la Croix* lui-même ne pouvait pas ne pas errer. L'un des grands mérites du colloque, donc du livre, est de n'en rien voiler. Le jugement apparaît d'autant plus rigoureux qu'il est sans passion ; mais non sans affliction. Certes, l'antidreyfusisme était contenu d'avance dans la tradition catholique. Plus difficilement pardonnable, l'attitude devant le nazisme : dès 1933, *la Croix* s'attache à faire la part entre ses aspects négatifs et les aspects « *positifs* » qu'il y trouve. Or, en 1940, rien n'aura changé : « *Il ne fait pas de doute,* note dans sa contribution Alain Fleury, *qu'il s'agit d'une approbation des grandes lignes* .» Comment s'en étonner ? Ce jugement si largement « positif » était celui du pape régnant.

La période de Vichy est décrite par Marie-Geneviève Massiani avec une objectivité aussi implacable que le sont les citations et les faits. C'est l'accueil plus qu'enthousiaste, exultant, fait par l'Eglise à ce régime qui mettait fin, enfin ! à la République ; le culte, la quasi-adoration voués au vieil homme qui l'incarnait et pour qui ne brûlait jamais assez d'encens, dont on avait fait aussitôt non seulement la figure même du chrétien parfait (ce qui était plus qu'abusif), mais de l'envoyé providentiel dont chaque parole, comme l'attestait un prélat exalté, était l'Evangile. Au point qu'à son bénéfice le mariage devenait soudain miraculeusement soluble.

Rien qu'en continuant de paraître en juin 1940 comme si de rien n'était, *la Croix* ne prenait sans doute pas conscience qu'il se prêtait à toutes les compromissions. Mais en persistant à ne pas se taire après 1942, ayant livré contre la censure une lutte perdue d'avance, il allait, en quelque sorte, être écrit par la censure elle-même : les « blancs » interdits seraient de plus en plus remplacés par la prose officielle, directement sous une inspiration nazie plutôt dépourvue d'aspects positifs.

POUR une juste pesée, il faut évidemment mettre dans l'autre plateau une contrepartie de grand poids, tels la déclaration du « *devoir de décolonisation* », l'attention au tiers-monde, les positions prises pendant la guerre d'Algérie, et aussi les crises très cruelles que le journal dut vivre : l'affaire des prêtres-ouvriers, la « purge » vaticane subie par les dominicains.

Le drame de *la Croix*, avant et après la guerre comme sous l'Occupation, était consubstantiel à sa propre raison d'être : cet ultramontanisme absolu qui ne lui laissait comme issue que la soumission. Sa voix ne pouvait qu'être accordée à celle de l'épiscopat français, lui-même, dans son ensemble, en parfaite communion avec l'évêque de Rome. Dans un peuple peu porté à supporter trop longtemps les amères délices de la soumission, le vieux gallicanisme ne pouvait que reprendre feu.

La Croix n'en fut pas moins le seul journal n'ayant cessé de paraître sous l'Occupation à recevoir l'absolution. Sans doute les errements des spirituels échappent-ils à la mesure commune, surtout quand ils sont rachetés, et ce fut le cas, par la ferme détermination des courages personnels.

Mais que ne pourrait pas ne pas évoquer l'histoire centenaire d'une telle institution quand tant de choses se sont écoulées, ou écroulées, avec ce siècle ! Bernard Porte, président du directoire de Bayard-Presse (l'apparente référence à un nom de rue connote, bien entendu, le « *Sans peur et sans reproche* »), ouvre le livre en célébrant « *le passage d'un catholicisme conservateur à un catholicisme de plain-pied avec la société moderne* ». Pour ce plain-pied, reste tout de même à franchir deux ou trois marches, si rudes qu'elles sont encore déclarées infranchissables. Il est vrai que, même parmi les fidèles de *la Croix*, très nombreux sont ceux qui sautent le pas. Instruits par l'histoire, réticents devant toute infaillibilité humaine, ils se disent sans doute qu'ils ne font qu'anticiper la permission qui leur sera donnée dans un siècle ou deux, ce qui n'est rien au regard de l'éternité.

(1) *Cent ans d'histoire de* la Croix, Collectif, Le Centurion-*la Croix*, Paris, 476 pages, 145 F.

COMMUNICATION

LA GUERRE DES ONDES. – Jacques Parrot

★ Plon, Paris, 1987, 286 pages, 100 F.

Jacques Parrot souligne le rôle de la radio considérée comme une arme de propagande et de désinformation. Une foule de faits fort peu connus : la guerre sans merci, en 1933 et 1934, entre radio Munich de Goebbels et radio Vienne de Dollfuss ; la proclamation de la révolution bolchevique par la radio du croiseur *Aurore* ; l'échec radiophonique du général de Gaulle, en 1940, au Québec pétainiste ; les prouesses de Radio-Vatican...

L'auteur rappelle aussi que la télévision allemande dans le Paris occupé émettait, après 1943, à partir des studios de la radio Magic City, confisquée à ses propriétaires juifs, et que, pour agrandir ces studios, Goebbels ordonna l'achat du bloc d'immeubles situé juste derrière, rue Cognacq-Jay, où est installée aujourd'hui TF 1... Ecrit dans un style très vivant et avec un grand sens du récit, ce livre se lit d'un trait.

I. R.

● **REGIONAL COOPERATION IN SOUTHERN AFRICA.** – Jens Haarlov (*Center for Development Research, Copenhague, 1988, 126 pages*) : succès, échecs et perspectives de la Southern African Development Coordination Conference (SADCC).

● **SOUTH AFRICA : A NEW US POLICY FOR THE 1990'S.** – Kevin Danaher (*The Institute for Food and Development Policy, San Franciso, 1988, 69 pages, 6 dollars*) : comment Washington pourrait affaiblir l'apartheid.

● **LE MAGHREB.** – Mohsen Toumi (*PUF, col. « Que sais-je ? », 1988, 125 pages, 25 F*) : deuxième édition revue et corrigée.

● **GIVE PEACE A CHANCE.** – (*CCCLJ, 52, rue Hôtel-des-Monnaies, 1060 Bruxelles, 1988, 169 pages*) : compte-rendu d'une importante réunion israélo-palestinienne tenue à Bruxelles en mars 1988.

● **L'ARBRE ET LA PIROGUE.** – Joël Bonnemaison (*Éditions de l'ORSTOM, Paris, 2 volumes, 1986 et 1987, 540 et 680 pages*) : territoire, histoire et société dans l'archipel de Vanuatu (ex-Nouvelles-Hébrides).

SOCIÉTÉ

VINGT-CINQ COMMUNAUTÉS LINGUISTIQUES EN FRANCE. – Sous la direction de Geneviève Vermes.

★ L'Harmattan, Paris, coll. « Logiques sociales », 1988, tomes I et II, respectivement 422 pages et 342 pages, 190 F et 180 F.

Après *France, pays multilingue* (même éditeur, 1987), cet ouvrage présente un inventaire de « *la dynamique communautaire autour des langues qui constituent aussi la France actuelle* » : « langues régionales, langues territorialisées » (tome I) et « langues immigrées » (tome II). Le projet, d'ordre sociologique et non pas linguistique, est, faut-il le rappeler, très actuel. Un panorama sinon exhaustif, du moins le plus divers qui soit disponible aujourd'hui et qui sera très utile à tous ceux qui s'intéressent à la France plurielle, enseignants, chercheurs, milieu associatif.

La rançon du genre est l'émiettement des problématiques et l'inégal intérêt des différents chapitres. Un point commun cependant : la question des identités, le statut des langues et des cultures dans notre système scolaire, très « assimilationniste », le devenir de la France plurielle.

C. L.

REPORT FROM THE FRONTIER. The State of the World's Indigenous Peoples. – Julian Burger

★ Zed Press, Londres, 1987, 310 pages, 8,95 livres.

Les « *peuples indigènes* » représentent environ 200 millions de personnes, très inégalement réparties (60 000 en Scandinavie, 67 millions en Chine), minoritaires partout, sauf au Groenland, au Guatemala et en Bolivie. Leur existence ne peut plus être ignorée, notamment en raison de l'apparition de mouvements locaux, plus ou moins actifs et organisés selon les pays (Indiens des Etats-Unis, Thibétains, Aborigènes d'Australie, Canaques de Nouvelle-Calédonie, etc.).

Selon Julian Burger, chargé de recherche à la Société anti-esclavagiste de Londres, ces peuples sont aux prises avec des pouvoirs – étatiques ou privés – visant à leur assimilation culturelle, quand ils ne provoquent pas leur destruction physique... Et ces « minorités » jouent de « malchance » quand elles vivent dans des zones stratégiques ou riches en matières premières. L'ONU, les Eglises, de nombreuses organisations non gouvernementales se préoccupent – avec des degrés de réussite fort variés – du sort de ces peuples qui échappent difficilement au rouleau compresseur du « développement ».

JACQUES DECORNOY.

PORTUGAIS DE FRANCE. – Maria do Ceu Cunha

★ CIEMI-L'Harmattan, Paris, 1988, 156 pages, 85 F.

Sous un titre trop discret pour attirer l'attention des médias, voici une étude précieuse sur la « dynamique de la double appartenance ». Son intérêt majeur est d'analyser de manière très précise et très fine – grâce à une expérience militante et à la distance scientifique – la vie associative de la communauté portugaise. Les trois parties successives sont consacrées aux conditions générales du mouvement associatif, à la place des jeunes dans un mouvement qui apparaît comme le prolongement symbolique de la cellule familiale, aux changements récents, qui, depuis le début des années 1980, sont liés aux nouveaux comportements de la planète jeune.

C'est cette tendance récente, qui, par comparaison avec celle qui s'affirme chez les beurs, interpelle directement la société française, notre système éducatif et la classe politique. Un espace qui ne se réduise ni à la reproduction des origines, ni au modèle assimilationniste, un espace qui reste à inventer, telle est la quête des générations issues de l'immigration. On regrettera seulement que la création musicale et littéraire, l'innovation qui les caractérise n'aient été abordées qu'allusivement.

C. L.

LA FRANCE ET LE DÉCLIN. – Michel Charzat

★ PUF, Paris, 1988, 174 pages, 98 F.

La France, comme la Vienne des années 30, serait-elle sur la pente d'un déclin qui verrait, face aux incertitudes de l'avenir, une nouvelle trahison des clercs ? Luttant, dans une démonstration vigoureuse, contre ce qu'il nomme la fascination de la décadence, Michel Charzat, député socialiste de Paris, s'insurge contre la tentation de la démission.

Le coupable de la décomposition sociale et politique de la France ? Le libéralisme, qui ne veut reconnaître que la hiérarchie de l'argent et des valeurs marchandes, répond l'auteur. C'est d'ailleurs dans les valeurs de sa charpente républicaine qu'il faut enraciner un projet d'avenir pour ce pays, conclut-il dans un propos qu'il manie non sans hardiesse et humour. Si le défaitisme est la passion la mieux partagée, il faut donc en déjouer les sortilèges. Tonique.

CAROLE DANY.

RELIGION

LA CINQUIÈME COLONNE DE SAINT PIERRE. – Raymond Etlin

★ Editions Girouette-Créations, 5, boulevard Jules-Ferry, 75011 Paris, 1988, 312 pages.

Sous un titre qui annonce un certain caractère polémique, l'auteur entend décrire la politique du Vatican depuis la fondation de la IIIe République ; et, à mesure qu'approchait la guerre, une inclination évidente pour les empires centraux. Mais c'est surtout à la seconde guerre mondiale et à Vichy qu'on s'arrête. Non moins significatif, le titre de la partie centrale : « Hitler, bras séculier du Vatican ».

La personne et la politique de Pie XII ne pouvaient que conduire l'auteur à une rétrospective où le futur pape n'était encore que le cardinal Pacelli ; nonce en Allemagne, il y déploya une grande activité très personnelle pour la « *paix* », pendant la période trouble de 1917.

Seul le lecteur averti peut distinguer en filigrane ce qui fut alors chez le nonce rien de moins qu'un projet de démembrement de la France, et qui préfigure étrangement certaines vues européennes de Roosevelt, un quart de siècle plus tard.

Y. F.

DEMAIN, LA FOI. – Henri Fesquet

★ Flammarion, Paris, 1987, 240 pages, 78 F.

Quand elle est si évidemment en crise aujourd'hui, faut-il se reporter à demain, se reposer sur demain pour croire dans la foi ? Mais il n'y a pas de demain sans aujourd'hui, et ce livre est tout simplement un acte de foi. Eclairant.

Les lecteurs du *Monde* qui ont fréquenté Henri Fesquet pendant trente ans ne doutent pas d'avoir connu un catholique, très ouvert certes. Et même au-delà. Toujours est-il qu'il parle aujourd'hui d'une foi « hors les murs ». Ceux des Eglises instituées, mais aussi des églises de pierre. Plus généralement encore : de tout ce qui enferme, limite.

La foi va-t-elle, de plus en plus, courir les rues, courir le monde, sous toutes ses formes ? Mais lorsqu'elle est authentique, elle se trouve nécessairement dans l'absolu en mouvement ; ou, selon Paul Ricœur, « *elle est l'imagination* ». On ajouterait : la liberté. Vécue. Enseignée, certes, mais non surveillée. Ce livre est un libre enseignement. Purement évangélique.

Y. F.

ÉCONOMIE

GOLD. – Sous la direction de Paul Sarnoff

★ Euromoney Publications, Londres, 1987, 160 pages, 55 livres.

Ce luxueux ouvrage est consacré au marché de l'or en tant que produit de base, « monnaie », et instrument financier.

Une partie économique décrit l'évolution de l'offre et de la demande, et les facteurs influençant le prix de l'or.

La partie financière, plus originale et plus technique, traite de l'organisation et du fonctionnement des principaux marchés pour les opérations sur l'or (Londres, Zurich, New-York, Hongkong et Singapour), compare les mérites respectifs des différentes formules d'investissement sur l'or (spéculation et transactions à terme, placements financiers indexés sur le métal jaune, investissement dans les sociétés minières et financières, ou dans des fonds communs de placement orientés sur l'or). On y développe enfin quelques-unes des récentes innovations dans les opérations financières sur l'or, destinées à mieux protéger l'investissement en répartissant les risques ou au contraire à augmenter les profits spéculatifs.

Un ouvrage destiné avant tout à l'investisseur éclairé, servi par une superbe iconographie en couleurs.

JACQUES MARCHAND.

L'OR : SYMBOLES, DÉCOUVERTES, RUÉES VERS L'OR. – A.S. Marfounine (traduction du russe par S. Mouraviev)

★ G. Lachurié éditeur, Paris, 1988, 400 pages, 270 F.

M. A.S. Marfounine, professeur de minéralogie à l'université de Moscou, nous propose un très complet parcours des grandes époques de la conquête de l'or. L'or est envisagé à la fois comme phénomène de culture artistique et comme phénomène monétaire sur lequel ont reposé les échanges commerciaux pendant près de deux mille sept cents ans.

Mais ce qui domine l'ouvrage est l'immense épopée des grandes découvertes qui jalonnent depuis l'Antiquité, l'Orient, l'Europe, l'Amérique latine : l'or de la haute Egypte, l'or du roi Salomon, l'or de Byzance, l'or aztèque, l'or inca, l'Eldorado...

L'auteur brosse ensuite un tableau quasi encyclopédique des étapes de la découverte et de la mise en exploitation des grands gisements des temps modernes en Afrique du Sud, aux États-Unis et surtout en Union soviétique (aucune information économique sur le volume de la production soviétique). Cet ouvrage est agrémenté d'une belle iconographie du dix-neuvième siècle qui ne compense cependant pas la pauvreté des cartes.

J. M.

LE MONDE DIPLOMATIQUE

VINGT ANS APRÈS, AUX ÉTATS-UNIS

La résurgence des valeurs de 1968

Par NORMAN BIRNBAUM *

AUX États-Unis, 1968 fut l'année de l'assassinat de Martin Luther King et de Robert Kennedy, d'émeutes de Noirs sur tout le territoire, d'une révolte étudiante majeure à l'université Columbia de New-York, de la chaotique convention démocrate de Chicago et des troubles qui s'ensuivirent en raison de l'attitude de la police. Elle se termina avec l'élection de M. Richard Nixon.

Les adversaires des mouvements sociaux américains des années 60 affirment que l'élection de M. Nixon et les victoires républicaines lors de trois des quatre consultations présidentielles suivantes ont prouvé combien était erronée la perception par les soixante-huitards de ce qu'il était possible historiquement de réaliser aux Etats-Unis. Une majorité d'Américains, disent-ils, soutenaient les valeurs traditionnelles de l'Eglise, de la famille et de l'école ; épousaient la cause d'un rôle impérial pour la nation ; s'identifiaient avec le capitalisme ; éprouvaient de la répulsion pour les militants noirs, les féministes bruyantes et les étudiants contestataires. Les Américains ne ressentaient pas le besoin d'une nouvelle révolution, fort *satisfaits qu'ils étaient* des bienfaits de la première. Dans ces conditions, le triomphe du reaganisme n'a pas été une contre-révolution : les mouvements des années 60 relevaient d'un vaste fantasme exprimé par des chefs auto-grisés et auto-promus ; leur chute fut plus rapide encore que leur vertigineuse ascension.

Les exigences des Noirs

M. REAGAN, qui, gouverneur de Californie, avait réprimé l'action étudiante au moyen de jets de gaz à partir d'hélicoptères et d'arrestations aussi massives que brutales, voulait le retour à l'ordre. Un ordre qui ne fut, en fait, *jamais sérieusement ébranlé*.

Cette vision fortement condensée de l'histoire récente renferme une contradiction de taille. Si les mouvements des années 60 étaient à ce point faibles, comment expliquer l'extraordinaire dépense d'énergie intellectuelle et de volonté politique (*sans parler de la sévère répression*) mise en œuvre afin de les vaincre ? Il est vrai que ces mouvements enflammèrent ces combustibles que l'Amérique porte en elle, ces grandes réserves d'agressivité et de violence, incendie qui effraya des millions de citoyens avant tout désireux de tranquillité.

De quoi s'agissait-il ? Essentiellement de mouvements divers qui furent brièvement unifiés dans le vaste courant d'une contestation sociale et culturelle. Les années 60 virent d'abord naître les exigences des Noirs en faveur de la déségrégation et du droit de vote dans le Sud, qui débouchèrent rapidement sur une campagne pour un vie décente dans les ghettos du Nord. Les Hispaniques suivirent l'exemple des Noirs, puis vint le tour des descendants des Américains originels, les Indiens.

Les étudiants blancs, poussés en conscience à se joindre aux Noirs, lancèrent vite leur propre campagne : une attaque *contre la hiérarchie et contre le* conformisme dans les universités et les collèges. Ce mouvement se transforma en un assaut généralisé contre l'autorité bureaucratique et technocratique. Quant au mouvement des femmes – qui réapparaît périodiquement dans le paysage social américain de ce siècle, – il prit un tour nouveau : l'égalité signifiait la fin d'un patriarcat envahissant.

Une nouvelle sensibilité

« FAITES *l'amour, pas la guerre* » : ce slogan des manifestants hostiles à la guerre au Vietnam exprimait un autre thème des années 60 : le puritanisme débilitant (mais dénué de la passion qui habitait les puritains) de la culture américaine était rejeté au profit d'une nouvelle sensibilité faite de sensualité – mais qui, hélas !, n'excluait pas l'usage de la drogue.

La lutte contre la guerre au Vietnam unifia tous ces courants et les mit en relation *avec d'importants secteurs de l'Eglise* catholique post-conciliaire, avec les protestants libéraux et les éléments les plus ouverts de l'appareil impérial lui-même. Cette guerre n'était pas considérée comme une « erreur » tactique ou stratégique. Elle était analysée comme un produit inévitable de ces composantes de l'histoire américaine que les mouvements se proposaient de vaincre : la foi ethnocentrique en une mission blanche et protestante de sauver le monde, l'expansion*nisme impérial, le racisme. De plus*, la guerre était dirigée – symbiose de l'université et de l'empire – par des professeurs de Harvard placés en position de combat dans l'administration. Pour l'intelligentsia critique, la preuve était faite que la raison éclairée avait capitulé face au carriérisme immoral et à la technique dépourvue d'âme.

Où en est-on vingt ans après ? L'émergence de M. Jesse Jackson en tant que dirigeant d'envergure nationale montre le chemin parcouru par les Noirs. Le Sud en a terminé avec la ségrégation, et les Noirs usent fréquemment de leur pouvoir électoral. Dans le Nord, il est vrai, la moitié des Noirs sont englués dans une pauvreté sans espoir – et ils ne sont pas les seuls dans *ce cas* (1). *La campagne de M. Jackson* contre « *la violence économique* » des grandes entreprises et en faveur d'investissements accrus dans les infrastructures sociales (éducation, santé, logement) reprend en fait des thèmes qui sont moins ceux des années 60 que ceux des années 30, du New Deal et de la mobilisation populaire poussant à ces réformes. Les mouvements des années 60 ont cependant fourni nombre de thèmes – et de dirigeants – de sa campagne et alimentent de *plus en plus le programme d'une* nation qui en a assez du reaganisme.

Dans le domaine des valeurs nationales, les attaques des traditionalistes enragés ont été repoussées. Le pays n'a pas perdu son sens de l'humour. Il est difficile de prendre trop au sérieux une croisade pour *la restauration des valeurs de la religion*, de la famille et du travail menée par un président divorcé qui ne voit pas ses petits-enfants, ne fréquente pas l'Eglise, dont les amis sont de riches sybarites et qui ne se dépense guère au bureau. Le fait essentiel est que notre diversité est *suffisamment grande pour que ce qui* était naguère appelé la « *contre-culture* » ait pu devenir un facteur central de notre culture nationale contemporaine.

Contrôler l'économie

DES *problèmes tels que* la garde des enfants de mères au travail, l'égalité des salaires, la promotion, font désormais partie du débat ; un triomphe pour les féministes. Au cœur de l'empire, les décisions politiques les plus significatives prises ces huit dernières années furent dictées par la désintégration du consensus impérial. Les partisans de M. Reagan ont expliqué qu'ils ne pouvaient décréter la conscription parce qu'elle provoquerait de l'« *agitation sociale* » et ils se sont mani*festement abstenus d'envahir* Cuba et le Nicaragua. Les négociations de M. Reagan avec M. Gorbatchev montrent qu'il existe un accord sur la nécessité d'un contrôle des armements en particulier, et de la détente en général. La baisse du niveau de vie, l'appauvrissement des prestations dans les domaines sanitaire et social ont montré que les Etats-Unis investissent beaucoup trop dans l'armement et trop peu en faveur de l'économie et de l'homme. Notre situation planétaire est en voie de réexamen à la lumière d'une conception de la sécurité nationale très différente de celle qui prévaut aujourd'hui.

Dans les Eglises et les universités, d'autre part, les diplômés des années 60 *sont en train de réinterpréter de façon* radicale l'histoire et la culture américaines. Les vieux thèmes des progressistes et des partisans de la solidarité se mêlent aux idées nouvelles sur le contrôle de la technologie et la responsabilité planétaire. L'incompétence et la rapacité des élites du monde des affaires ont rendu des dizaines de millions d'Américains réceptifs à l'idée d'un contrôle politique de l'économie. Et la lettre pastorale écrite en 1985 au sujet de l'économie par les évêques catholiques fut rédigée par des théologiens formés dans les années 60.

En bref, les mouvements de cette époque n'ont pas disparu, pas plus qu'ils ne sont passés dans la clandestinité. Ils ont pénétré et modifié de manière décisive les courants majeurs de la vie politique américaine. Ils ont contribué à mettre fin à la guerre du Vietnam, mais furent temporai*rement rejetés*. A *leur retraite initiale* pourraient maintenant succéder de nouvelles victoires.





D.R.

« Arrêtez la guerre au Vietnam », par J. Regregier (1970)

* Professeur à l'université Georgetown ; auteur d'un livre à paraître : *The Radical Renewal. The Politics of Ideas in Modern America*, Pantheon, New-York.

(1) Cf. Laura Maslow-Armand, « Les Noirs américains, la discrimination raciale et la disparité de classes », *le Monde diplomatique*, juillet 1988.

Dans ce numéro :

PAGE 2 :
Courrier des lecteurs.

PAGE 3 :
DÉCHETS TOXIQUES : Le cri d'alarme des pays-poubelles, par **Anne Maesschalk** et **Gérard De Selys**.

PAGES 4 et 5 :
Proche-Orient : L'intransigeance s'accroît dans les sociétés israélienne et palestinienne, par **Roger Friedland** et **Richard Hecht**. – Territoires occupés : les socialistes français isolés au sein de l'Internationale socialiste, par **Jean Ziegler**.
« La Destruction des juifs d'Europe », de Raul Hilberg, par **Jean-Michel Palmier**.

PAGE 6 :
ÉGYPTE : Quand baissent les eaux du Nil, par **Habib Ayeb**.

PAGE 7 :
GUERRE ET PAIX EN NAMIBIE, par **Monique Mas**.

PAGES 8 et 9 :
Vulnérabilité et isolement croissants du gouvernement indien, par **Vijay Singh**. – Terreur au Pendjab, par V.S. – Les militaires toujours maîtres du jeu politique au Pakistan, par **A. Dastarac** et **M. Levent**.

PAGE 10 :
Mexique : Tardives réformes, suite de l'article d'**Ignacio Ramonet**.

PAGE 11 :
Nouvelles offensives contre les Indiens du Brésil, par **Denis Ruellan**.

PAGES 12 et 13 :
TCHÉCOSLOVAQUIE : Quand les tanks de la normalisation entraient dans Prague, par **Antonin J. Liehm**.
Union soviétique : Staline, un simple Caligula paranoïaque ? par **Jean-Jacques Marie**. – Dans la presse étrangère : Prisons et sexualité au pays des soviets, par **Jean-Marie Chauvier**.

PAGES 14 à 17 :
CES INÉGALITÉS QUI SAPENT LA DÉMOCRATIE (II) : La justice comme amplificateur des clivages sociaux, par **Jean-Paul Jean** et **François Guichard**. – La justice américaine saisie par l'idéologie sécuritaire, par **Reed Brody**. – Chicago : Minables larcins et procès expéditifs, par **Vincente Pasdeloup**.
Liberté, suite de l'article de **Claude Julien**.

PAGES 18 et 19 :
L'identité française entre archaïsme et modernité, par **Claude Liauzu**. – Le rock, creuset pour une intégration ? par **Paul Moreira**.

PAGE 20 :
Suisse : Les tentations européennes, par **François Saint-Ouen**.
Diplomatie et communication, par **Denis Huisman**.

PAGES 21 à 23 :
ENFANCES SACCAGÉES, par **Claire Brisset**. – Des millions de jeunes dans la guerre, par **Claudine Brelet**. – Une main-d'œuvre de plus en plus odieusement exploitée, par **Michel Bonnet**. – Condamnés à l'exil et aux camps de réfugiés, par **Colette Braeckman**.

PAGE 24 :
La recherche scientifique, facteur de développement, par **Alain Ruellan**.

PAGE 25 :
La difficile conquête des espaces marins, par **Monique Chemillier-Gendreau**.

PAGES 26 et 27 :
BANDES DESSINÉES ET ENGAGEMENT POLITIQUE : Aventures individuelles dans l'histoire du siècle, par **Philippe Videlier**.
Des films qui réinventent le cinéma, par **Louis Marcorelles**.

PAGE 28 :
« Le Type », une nouvelle de **Mempo Giardinelli**.

PAGE 29 :
« Notre siècle », de René Rémond, par le général **Georges Buis**. – « Qu'est-ce que l'histoire ? », de E. H. Carr, par **François Dosse**.
Dans les revues...

PAGES 30 et 31 :
LES LIVRES DU MOIS : « Le Long Chemin de *la Croix* », par **Yves Florenne**. – « Le pharaon », d'Albert Memmi, par **Egial Errera**. – « On frappe à la porte », de Iossif Guerassimov, par **Alain Gresh**.

Le Monde diplomatique du mois de juillet 1988 a été tiré à 163 000 exemplaires.



